



P. Col: 18

Musee colonial

325.3
BAR

LES COLONIES FRANÇAISES

325.3

BAR

GEORGES - BARTHÉLEMY

LES COLONIES FRANÇAISES

Ce qu'elles sont - Où elles sont - Ce qu'on y fait
Comment on y vit, etc.
Les Carrières administratives - Les Emplois commerciaux
Les grandes Firmes - L'Armée coloniale, etc.

LIBRAIRIE DU CHASSEUR FRANÇAIS

SAINT-ÉTIENNE (Loire)

— 0254

1928

A

M. LÉON PERRIER

MINISTRE DE LA PROPAGANDE COLONIALE

En respectueux hommage.


G. B.

LES COLONIES FRANÇAISES

MADAGASCAR - Colonie Française



FRANÇAISES DANS LE MONDE

e.  Cameroun - Pays sous mandat Français.



L'EMPIRE COLONIAL FRANÇAIS, ses divisions,
France métropolitaine : 550.986 kilomètres carrés, 40.743.851 habitants. —

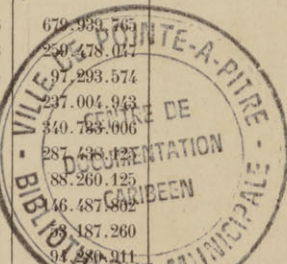
COLONIES ET PAYS DE PROTECTORAT FRANÇAIS	CHEFS-LIEUX	TITRES des Hauts fonctionnaires délégués à l'administration des colonies et protectorats	SUPERFICIE en KILOMÈTRES CARRÉS	POPULATION TOTALE	DENSITÉ kilomé- trique de la popu- lation.
I. — GROUPE AFRICAÏN					
<i>1^{re} Colonie relevant du Ministère de l'Intérieur.</i>					
Algérie	Alger.	Gouverneur général.	575.388	6.064.865	10,54
<i>2^e Pays de protectorat dépendant du Ministère des Affaires Étrangères.</i>					
Tunisie (1).	Tunis.	Résident général de la Républ.	125.430	2.159.708	17,25
Maroc.	Rabat.	—	600.000	4.229.146	7,04
Syrie (pays à mandat)	Beyrouth.	Haut Commissaire de la Républ.	150.000	2.071.347	13,80
<i>3^e Territoires placés sous l'autorité du Ministre des Colonies.</i>					
Afrique occidentale française (2).	Dakar.	Gouverneur général.	»	»	»
Sénégal	Saint-Louis.	Lieutenant-Gouverneur.	192.000	1.318.287	6,60
Sénégal (Circonscription de Dakar)	—	—	»	40.152	»
Mauritanie	Saint-Louis.	—	400.000	289.184	0,72
Soudan français	Bamako.	—	923.500	2.634.982	2,85
Haute-Volta	Ouagadougou	—	370.000	3.240.147	8,77
Guinée française	Conakry.	—	231.702	2.095.988	9,04
Côte d'Ivoire	Bingerville.	—	315.000	1.724.545	5,16
Dahomey	Porto-Novo.	—	107.000	979.609	9,14
Niger	Niamey.	—	1.200.000	1.218.717	1,07
<i>Territoires africains sous mandat.</i>					
Togo (pays à mandat)	Lomé.	Commissaire de la République.	56.700	742.898	13,10
Cameroun (pays à mandat)	Yaoundé.	—	431.320	2.771.132	6,42
Afrique équatoriale française (3).	Brazzaville.	Gouverneur général.	»	»	»
Gabon.	Libreville.	Lieutenant-Gouverneur.	274.870	388.899	1,27
Moyen Congo	Brazzaville.	—	240.000	698.753	2,91
Oubangui-Chari	Bangui.	—	493.000	1.066.444	2,16
Tchad.	Fort-Lamy.	—	1.268.000	973.611	0,78
Madagascar et dépendances (4)	Tananarive.	Gouverneur général.	592.353	3.601.535	6,28
II. — GROUPE ASIATIQUE					
Indochine.	Hanoi.	Gouverneur général.	»	»	»
Cochinchine	Saïgon.	Gouverneur.	65.000	4.119.832	62,43
Cambodge	Pnom-Penh.	Résident supérieur.	175.000	2.535.178	14,50
Annam	Hué.	—	150.000	5.580.974	37,21
Laos	Vientiane.	—	214.000	855.146	4,00
Tonkin	Hanoi.	—	165.000	7.491.912	67,19
Kouang-Tchéou-Wan	Fort-Bayard.	Administrateur.	842	205.874	244,50
III. — GOUVERNEMENTS AUTONOMES					
*Côte française des Somalis	Djibouti.	Gouverneur.	120.000	120.000	0,53
Ile de la Réunion	Saint-Denis.	—	2.500	186.637	74,65
Établissements français dans l'Inde	Pondichéry.	—	515	287.200	557,66
Iles Saint-Pierre-et-Miquelon	Saint-Pierre.	—	240	4.030	16,79
*Martinique.	Fort-de-France.	—	985	244.439	248,46
Guadeloupe et dépendances.	Basse-Terre.	—	1.780	243.243	136,65
Guyane française (5)	Cayenne.	—	90.000	47.341	0,52
Nouvelle-Calédonie et dépendances.	Nouméa.	—	51.363	51.363	2,56
Archipel des Nouvelles-Hébrides (condominium) (6)	Port-Vila.	Haut Commissaire de France.	environ 14.000	environ 69.000	4,28
Établissements français de l'Océanie (7)	Papeete.	Gouverneur.	3.060	35.862	11,71

Ce tableau a particulièrement pour objet de permettre d'apprécier les différentes colonies entre elles, par comparaison des se rendre compte de l'habitabilité du pays pour la race blanche en étudiant la proportion de Français existant dans chaque nombre de femmes; on peut ainsi rapidement déterminer les pays accessibles ou non suivant le cas envisagé. Il y a lieu d'ob- cals de diverses races qui les habitent.

sa superficie, sa population en 1926, son commerce.
Commerce métropolitain, total en 1925 : 120.807.000.000 de francs.

EUROPÉENS OU ASSIMILÉS				Étrangers tous sexes et âges	COMMERCE TOTAL en 1925	OBSERVATIONS
FRANÇAIS			TOTAL			
Hommes	Femmes	Enfants	TOTAL			
»	»	»	690.124	182.315	6.601.000.000	Les chiffres de la population sont ceux du recensement de 1926.
23.414	26.716	20.890	71.020	102.261	1.932.496.583	(4) Les étrangers recensés en Tunisie sont : 89.216 Italiens, 8.396 Maltais, 517 Espagnols, 646 Grecs et 3.486 autres de diverses origines.
»	»	»	74.558	30.154	1.753.907.693	(2) La plus grande partie des étrangers se trouvant en Afrique occidentale française sont des Syriens qui pourraient faire l'objet d'un classement spécial comme originaires d'un pays sous mandat, puis quelques Anglais, particulièrement les représentants des Compagnies de navigation.
»	»	»	5.675	20.672	1.434.009.000	(3) Les étrangers résidant en Afrique équatoriale française sont en premier des Portugais originaires des colonies voisines et des Syriens qui s'étendent jusqu'au Tchad.
1.721	785	551	3.057	1.593	2.014.034.214	(4) Les étrangers habitant à Madagascar sont en général des Mauriciens, sujets anglais d'origine et de race française.
1.557	674	257	2.488	718		
161	12	5	178	101		
983	297	173	1.453	366		
280	87	21	388	37		
691	276	168	1.135	1.127		
1.074	270	66	1.410	204		
509	158	70	737	147		
231	19	3	253	7		
187	66	31	284	91		379.066.652
875	259	99	1.233	337	(6) Il est fait observer qu'aux Nouvelles-Hébrides, comptent parmi les étrangers 400 missionnaires australiens et leur famille. Il y a lieu d'ajouter aux chiffres des citoyens européens 4.032 sujets français, contre 98 ressortissants ou sujets de couleur, anglais.	
»	»	»	»	»	155.222.463	(7) La population des Établissements français de l'Océanie comprend : 870 Français d'origine métropolitaine, 49.242 Océaniens citoyens français, 549 étrangers européens et 4.047 étrangers asiatiques.
684	158	31	873	107		
626	131	50	806	163		
189	31	6	226	101		
182	13	12	207	19		
8.547	5.460	5.994	20.001	2.626		935.777.251
»	»	»	»	»	5.675.386.457	
»	»	»	9.865	587		
837	422	523	1.782	119		
1.010	551	613	2.174	81		
225	77	66	358	8		
2.884	1.909	2.337	7.030	317		
217	19	15	251	4		
114	52	24	190	146		679.930.765
54.926	60.199	65.569	180.684	5.943		250.478.077
208	280	111	549	445		97.293.574
1.255	1.380	1.114	3.749	281	237.004.923	
»	»	243.475	243.475	96	340.733.006	
»	»	»	»	»	287.438.122	
»	»	»	38.162	6.704	88.260.125	
6.168	4.146	4.682	14.996	2.331	46.487.302	
»	»	»	709	322	187.260	
»	»	»	20.112	4.566	94.280.011	

superficies, population et mouvement commercial pour obtenir la richesse relative de chaque pays. Il peut aussi permettre de colonie. Pour cela, il faut considérer, le nombre de femmes par rapport au nombre d'hommes, puis le nombre d'enfants avec le servir à ce propos, que la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane et la Réunion ne font pas de différence entre les citoyens fran-



PRÉFACE

Depuis longtemps — pour ne pas dire depuis toujours — les Colonies françaises ont été ignorées non seulement des hommes politiques, mais de l'opinion publique elle-même.

Il a fallu la grande commotion de 1914-1918 pour mettre en pleine lumière l'importance de nos possessions d'outre-mer.

Aux armées et dans les usines, des hommes de toutes couleurs et de toutes races sont venus défendre la patrie en danger.

Et c'est ainsi qu'est apparue, à travers l'épouvantable image de la guerre mondiale, l'œuvre immense de quelques hommes, vétérans de l'idée coloniale, qui ont, soit par leur action féconde dans nos terres lointaines, soit par la presse, et par la parole, poursuivi leurs efforts persévérants pour enseigner aux Français l'importance des Colonies, la grandeur et la nécessité de l'œuvre coloniale.

Grâce à l'énergie, à l'abnégation et au dévouement de nos soldats, de nos administrateurs et de nos colons, la France est dotée aujourd'hui d'un immense empire, dans lequel vivent soixante millions d'hommes, et qui doit permettre à la France victorieuse, mais épuisée, de réparer ses pertes matérielles, de reconstituer ses richesses, de reprendre sa place économique dans le monde.

L'œuvre coloniale française entre aujourd'hui dans une phase nouvelle.

Les Colonies magnifiques que nous possédons sur tous les points du globe, dans tous les continents, nous devons chercher désormais à les mettre mieux en valeur, à les enrichir matériellement et moralement, à les associer d'une manière plus rationnelle et plus étroite à l'activité et à la prospérité de la métropole.

La France achète tous les ans à l'étranger une multitude de produits pour les besoins de sa consommation courante et normale, alors que nos possessions d'outre-mer nous offrent leurs richesses presque inépuisables en matières premières.

C'est à nos jeunes gens de la métropole qu'il appartient de franchir les océans, de rechercher et d'utiliser dorénavant les trésors accumulés dans notre empire colonial et qui sont prêts à se révéler sous l'impulsion de la volonté humaine.

C'est faire œuvre utile que d'inciter la jeunesse de nos champs, de nos usines, de nos lycées et de nos facultés, à s'orienter vers les carrières coloniales.

C'est accomplir un devoir de haute moralité que de pousser les capitaux français à s'expatrier dans nos possessions lointaines pour réaliser la mise en valeur de la Plus Grande France.

Ce sont ces sentiments qui ont décidé mon ami Georges Barthélemy à écrire l'ouvrage qu'il m'a prié de préfacer.

Georges Barthélemy, qui a joué au Parlement et au Conseil Supérieur des Colonies le rôle que l'on sait, s'est rendu parfaitement compte que l'ouvrier, le petit artisan, le jeune cultivateur, qui n'ont que de très vagues notions sur les questions coloniales, jusqu'au gros industriel, le commerçant, l'ingénieur, l'élève de nos grandes écoles, tout le monde, en France, s'efforce de savoir ce que sont nos Colonies, comment ont y vit, ce qu'on y va faire, ce qu'on y peut faire.

Mais le malheur, c'est que les intéressés ont beau fouiller les bibliothèques, courir les librairies : ils n'y trouvent pas le livre complet, de documentation précise, à la portée de tous, reflétant l'image exacte de nos vastes possessions d'outre-mer, et permettant, à coup sûr, aux nouveaux pionniers de l'œuvre d'outre-mer d'engager hardiment leur santé, leur jeunesse, leur avenir, et aussi leurs capitaux.

La supériorité de leur civilisation fait aujourd'hui à nos jeunes Français un devoir de se mêler de plus en plus étroitement aux affaires indigènes.

L'heure n'est plus aux dissertations spéculatives et oiseuses.

Quelque part, dans le monde, des terres sont en friche ; des hommes les cultivent mal, parce qu'avec des instruments sans puissance, parce qu'exposés à mille dangers divers !... Des richesses sommeillent, dont nos contrées ne connaissent plus la splendeur. Un double sauvetage s'impose : celui de ces trésors insoupçonnés, celui de notre économie sur la pente du déficit.

M. Georges Barthélemy a voulu remédier, en partie, à la carence des pouvoirs publics qui n'ont point rendu encore l'enseignement colonial obligatoire dans toutes les écoles de France.

Véritable guide de l'aspirant colonial, son ouvrage embrasse toutes les branches intéressant l'intense vie d'outre-mer. De nombreuses cartes en vivifient le texte et en facilitent la compréhension.

L'œuvre de vulgarisation tentée par M. Georges Barthélemy se produit au moment où s'affirme de plus en plus le génie civilisateur de notre race. Elle aidera à chasser de nos milieux métropolitains cette survivance tenace d'un vieil esprit casanier, générateur de cette paresse d'esprit ou de geste, qui fut, depuis des siècles, l'obstacle le plus dur dressé devant l'admirable épopée coloniale.

Il convient de féliciter sans réserve l'artisan d'un tel effort et de souhaiter à l'ouvrage qui voit le jour le plein succès qu'il mérite...

GEORGES-ALEXANDRE.

Janvier 1928.

PRÉAMBULE

Cet ouvrage est écrit sans aucune sorte de prétention littéraire.

Il n'a qu'un but : faire mieux connaître aux Français de la métropole leur immense empire colonial — le plus beau du monde — et leur permettre ainsi d'aider, dans la mesure de leurs moyens, à cette mise en valeur de nos colonies si ardemment souhaitée pour l'avenir économique du pays, et à peine amorcée.

Véritable guide à la portée de tous, étudiants, ouvriers, cultivateurs, etc., cet ouvrage permettra aux futurs coloniaux d'orienter leurs recherches dans le choix d'une colonie, leur donnera les moyens d'aboutir à la situation rêvée et les conseils indispensables à la réalisation de leur désir.

Les auteurs de cet ouvrage sont des broussards de la période d'expansion. Ils ont parcouru l'Afrique et l'Asie. Ils seront parfois rudes, car ils n'ont pas l'habitude de masquer la vérité. Ils partent de ce principe qu'il faut, dans la vie, savoir où l'on va, connaître les obstacles, ne pas les grossir, mais ne pas en faire fi, se souvenant toujours des échecs passés, dus généralement à l'ignorance ou à l'imprévoyance des brasseurs d'affaires et des candidats coloniaux.

C'est à l'échec de l'expédition organisée par l'incapable Chauvalon, en 1763, au Kourou, que la Guyane doit son effroyable réputation.

Combien d'opérations de ce genre, tentées depuis cinquante ans, ont sombré lamentablement !

Il convenait d'éviter le retour de pareilles erreurs, en renseignant très exactement les futurs coloniaux sur ce qui les attend dans les brousses lointaines, et en les mettant en garde contre les pernicieux dangers du... mirage colonial.

C'est le but essentiel de cet ouvrage.

**
**

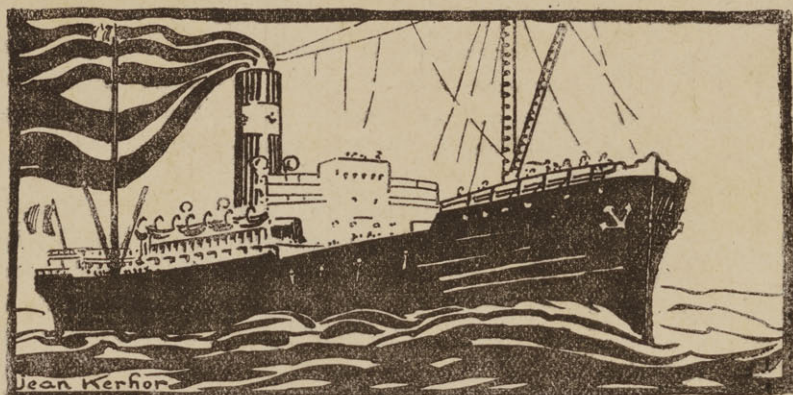
Si ce livre a quelque valeur, j'en partage fraternellement le mérite avec mon ami Tillinac qui, avec un zèle d'une lucidité parfaite, en a assemblé les matériaux, alors que j'en avais dressé le plan.

Je dédie notre œuvre commune à tous ces anciens et obscurs coloniaux, robustes pionniers des heures sombres et difficiles, qui ont donné à la France, au prix de leur santé, de leurs peines et de leur sang, le plus beau fleuron de sa royale couronne.

Sous les cieux nostalgiques de l'Afrique et de l'Asie, ils ont accompli une tâche immense. Leurs efforts et leur patience ont fait la gloire et la fortune de la mère patrie.

Ils ont été à la peine. Il convient aujourd'hui qu'ils soient à l'honneur.

G. B.



Ce que sont les Colonies Françaises

Les colonies françaises constituent le second empire colonial du monde comme étendue. Au point de vue économique, elles viennent après les Britanniques et les Néerlandaises.

On peut les diviser en deux séries :

1° Les colonies autonomes, avec la plupart de nos anciennes possessions : colonies d'Amérique, Réunion, Etablissements français dans l'Inde, Côte française des Somalis et colonies du Pacifique. Ces pays comprennent des îles qui ne méritent plus guère le nom de colonies, étant à peu près complètement mises en valeur et jouissant d'une assimilation presque identique à celle de la Métropole. Ce sont la Réunion, la Martinique et la Guadeloupe, le groupe du Pacifique, la Nouvelle-Calédonie et les Etablissements français de l'Océanie, pays de quasi peuplement, en ce sens que la race blanche peut y vivre, même y prospérer (Nouvelle-Calédonie), sans cependant pouvoir se livrer à tous travaux comme en France.

2° Les Gouvernements Généraux et les Territoires Africains sous mandat sont des pays essentiellement tropicaux, où l'homme de race blanche ne peut pas espérer se fixer définitivement et faire souche, à l'exception de quelques rares points qui imposent cependant des restrictions d'activité et des précautions sans nombre.

Ces colonies, à part quelques petits établissements côtiers, ont été conquises à la France grâce aux efforts conjugués des coloniaux de la génération qui s'en va.

Sous le second empire, Faidherbe, au Sénégal et à la Côte d'Ivoire,

a préparé les travaux de Binger, Monteil, Gallieni, et de tous les autres pionniers de la conquête de l'A. O. F. par la République.

En même temps, en Cochinchine, les Amiraux commençaient la prospection de l'Indochine actuelle, avec la mission Doudart de Lagrée, qui devait entraîner, par la suite, celle de Francis Garnier, et les reconnaissances de la Côte d'Annam au Mékong par les Médecins de marine Vergniaud et Neïs et la mission Pavie.

Les territoires immenses que forment ces colonies, dont la conquête commencée il y a quarante-cinq ans est à peine terminée, et dont l'occupation n'est pas encore effective partout, nous donnent déjà des résultats considérables, tant au point de vue production économique qu'au point de vue de l'expansion des idées françaises. Les indigènes qui, il y a quelque vingt ans, vivaient uniquement du produit de leur chasse, et, hier encore, étaient cannibales, sont maintenant à nos côtés de parfaits collaborateurs. Le lettré d'Asie évolue chaque jour vers une civilisation meilleure.

A quinze ans à peine de la grande tourmente passée, nous avons la fierté d'écrire que pendant toute la durée de la guerre nous avons pu retirer du territoire de nos possessions lointaines la plus grande partie de nos troupes régulières, recruter sur place 150.000 combattants et 300.000 travailleurs, et les envoyer en France, sans avoir aucun ennui, aucune révolte sérieuse.

La coopération et l'association de pareils éléments ne peuvent qu'être fructueuses dans tous les domaines et pour tous les participants.

Pour réussir, elles exigent l'emploi d'un cadre français formé d'hommes parfaitement sélectionnés, physiquement et moralement.

Il ne faut envoyer, ou laisser partir, aux colonies, que des sujets répondant à ces conditions primordiales.

Les incapables et les tarés ne pourront que nuire à l'œuvre commune.

Dans le passé, la vie dure et pénible de l'expansion opérait elle-même une double sélection naturelle.

Les faibles et les malingres ne résistaient pas, mouraient ou rentraient en France, fortement handicapés. Ceux dont les ressorts moraux fléchissaient fuyaient la colonie dès qu'ils le pouvaient. Ceux qui restaient — à part quelques déséquilibrés qui nous ont causé les incidents que l'on sait — présentaient d'incontestables garanties et d'indiscutables qualités.

Les colonies françaises diffèrent des pays de l'Afrique du Nord (Algérie, Tunisie, Maroc), en ce sens que si, dans ces régions, le Blanc vit, procréé et travaille comme dans la métropole, cela lui est totalement impossible dans la zone tropicale.

C'est pour avoir utilisé nos troupes blanches à des travaux de construction, de fortification ou de premier établissement indispensables, que nous avons eu les hécatombes qui marquent le début de nos campagnes coloniales du siècle dernier, et cela malgré les soins éclairés et le dévouement d'un corps médical auquel on doit une grande partie des découvertes les plus récentes.

Certes, il existe quelques régions de bien faibles étendues (Réunion, Antilles et Océanie), où la race blanche vit et peut se perpétuer, à condition d'éviter les travaux pénibles, — celui de la terre, en particulier — et les intempéries.

L'avenir nous dira s'il peut en être de même dans certaines contrées du Haut Tonkin et du Haut Laos, des plateaux du Tran-Ninh, des Bolovens et du Lang-Bian, pour l'Indochine. De même pour le centre et le sud de Madagascar, particulièrement le Betsiléo. L'Afrique pourra, de son côté, tenter de coloniser le Fouta-Djallon en Guinée, et l'Adamoua, au Cameroun.

Encore ce peuplement gagnera-t-il à être tenté par le procédé appliqué par les Espagnols dans l'Amérique du Sud, pays cependant plus favorable à la race blanche. Or, les Espagnols se sont surtout alliés aux femmes du pays, puis aux métisses provenant des premières unions.

Aux Philippines, ils ont opéré de même et les résultats sont probants.

Nous mêmes, nous avons pu constater, dans nos anciennes colonies des Antilles et de la Réunion, que le métissage a amélioré sensiblement la race et nous a fourni quelques sujets remarquables.

D'autant qu'il faut bien convenir que la femme blanche résiste très mal au climat tropical, s'ennuie, est prise par la nostalgie, s'anémie considérablement, plus rapidement que l'homme, et voit souvent son système nerveux détraqué. Sauf de très rares cas, il ne faut pas essayer de faire vivre une femme blanche en dehors des villes importantes, où elle peut recevoir les soins médicaux utiles et échapper dans la mesure du possible à l'isolement.

Il est certain que, parmi les très rares françaises ayant résisté à ces épreuves de sélection, certaines, d'une trempe supérieure, ont pu rendre de grands services aux leurs et, par suite, au pays, comme la femme de cet administrateur qui était devenue l'infirmière des noirs terminant le Thiés Kayes.

De ce qui précède, nous constatons donc qu'il faut, en région tropicale, ne créer que des colonies d'exploitation, où le travail manuel est fait par des indigènes, conduits et dirigés par le plus petit nombre possible d'Européens, pourvus, autant qu'il est possible de le faire, du maximum de confort et de moyens d'action. Cela suffit à démontrer que la colonisation de ces régions ne peut se faire qu'avec de puissants moyens financiers, après une étude très complète de chaque question. La colonisation devient en quelque sorte un problème scientifique demandant une solution pour chaque produit. Par exemple, la culture du coton en A. O. F. entraîne des travaux considérables pour aménager le Niger en vue des irrigations nécessaires, il faut choisir et adapter des variétés de coton convenant au but proposé. Pour cela, des spécialistes des cotons d'Egypte et d'Amérique sont engagés pour renforcer les services locaux d'études et le personnel de l'Association cotonnière coloniale (groupement réunissant les

industriels français du coton) qui, depuis plus de vingt ans, fait des études et des essais sur place. Ce n'est que par des moyens semblables que l'on est maintenant certain de pouvoir créer avec succès des champs de coton au Soudan, en y mettant les capitaux indispensables. De même pour l'élevage du mouton et pour la solution de tous les grands problèmes économiques; il faut toujours du temps, de l'argent et surtout des compétences.



L'Afrique Occidentale Française

Sénégal - Mauritanie

Soudan Français - Haute Volta

Guinée Française - Côte d'Ivoire - Dahomey

Territoire du Niger

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE



TERRITOIRES DU TOGO SOUS MANDAT FRANÇAIS



Recensement de la population de l'A. O. F. en 1926

(TABLEAU RÉCAPITULATIF)

NOMS DES COLONIES	EUROPÉENS										INDIGÈNES				SUPERFICIE APPROXIMATIVE	DENSITÉ KILOMÈTRIQUE
	FRANÇAIS					ÉTRANGERS					CIToyENS FRANÇAIS	SujETS ÉTRANGERS	SujETS FRANÇAIS	TOTAL		
	HOMMES	FEMMES	ENFANTS	TOTAL		HOMMES	FEMMES	ENFANTS	TOTAL							
				TOTAL	TOTAL				TOTAL	TOTAL						
Sénégal	1.724	785	551	3.057	868	349	376	1.593	30.154	4.785	1.278.701	1.313.637	1.318.287	192.000	6,60	
Mauritanie	161	12	5	178	101	»	»	101	127	1.240	287.538	288.905	289.184	400.000	0,72	
Guinée	691	276	168	1.135	619	287	224	1.127	400	8.374	2.084.952	2.093.726	2.095.988	231.702	9,04	
Côte d'Ivoire	1.074	270	66	1.410	204	»	»	204	427	3.661	1.718.843	1.722.931	1.724.545	315.000	5,16	
Dahomey	509	458	70	737	93	28	26	147	218	6.651	71.856	978.725	979.609	107.000	9,14	
Soudan	983	297	173	1.453	248	67	51	366	1.819	24	2.632.618	2.633.463	2.634.982	933.500	2,85	
Haute Volta	280	87	21	388	21	14	2	37	39	257	3.239.426	3.239.722	3.240.147	370.000	8,77	
Niger	231	19	3	253	7	»	»	7	20	981	1.217.456	1.218.457	1.218.717	1.200.000	1,01	
Dakar et dépendances	1.557	674	257	2.488	307	194	219	718	18.822	1.798	16.328	36.946	40.152			
TOTAL GÉNÉRAL	7.207	2.578	1.314	11.099	2.466	939	895	4.300	50.725	27.771	13.447.716	13.526.212				



L'Afrique Occidentale Française

L'Agence économique de l'A. O. F. 159, boulevard Haussmann, à Paris, renseigne gratuitement sur tout ce qui intéresse les colonies composant le Gouvernement général. (Téléphone : Elysées 32-95; 88-70 et 71.)

L'Afrique Occidentale française constitue un Gouvernement général composé des colonies du Sénégal, de la Mauritanie, du Soudan français, de la Haute Volta, de la Guinée française, de la Côte d'Ivoire, du Dahomey et du Niger, administrées par des Lieutenants-gouverneurs, relevant du Gouvernement général siégeant à Dakar.

Nous décrivons, plus loin, séparément chaque colonie du groupe, mais les communications constituant les liens du bloc que forme l'A. O. F. sont, ainsi que la faune, résumées ci-dessous.

Communications maritimes et fluviales.

Les communications maritimes avec la métropole sont assurées par plusieurs lignes régulières de paquebots et de vapeurs de charge.

Quatorze fois par an part de Bordeaux un paquebot des « Chargeurs Réunis » (1, Bd. Malesherbes, à Paris) à destination de Dakar, où il arrive le 8^e ou 9^e jour du voyage, touche Conakry (11^e ou 12^e

jour), Tabou, Grand-Bassam (14° ou 15° jour), Lomé (au Togo), Cotonou (16° ou 17° jour), puis continue sa route sur le Cameroun et le Congo.

Tous les quatorze jours, un paquebot mixte de la même Compagnie part de Bordeaux pour l'Amérique du Sud, en touchant à Dakar.

Les vapeurs de charge des « Chargeurs Réunis » font 16 voyages par an.

Les Compagnies « Fraissinet » et « Cyprien Fabre » assurent un service commun partant de Marseille avec 28 voyages dans l'année.

D'autres compagnies françaises complètent le nombre de voyages annuels à 203 grâce à leurs vapeurs de charge, mais beaucoup ne dépassent pas les ports du Sénégal.

Les « Messageries Africaines », 17, Cours de Verdun, à Bordeaux, possèdent des services de vapeurs caboteurs et fluviaux reliant la Casamance à Dakar et Saint-Louis du Sénégal. La navigation fluviale sur le Sénégal varie suivant les saisons. De février à mai le fleuve n'est accessible qu'aux bateaux ne calant pas plus de 0 m. 40. En mai les eaux commencent à monter et dès mi-juillet les petits vapeurs atteignent Kayes, au Soudan. En août et septembre la crue permet aux grands vapeurs de se rendre à Kayes, où ils arrivent quatre ou cinq jours après leur départ de Saint-Louis.

Une navigation côtière très active amène pendant la saison sèche à Dakar et à Rufisque, les arachides provenant de Foundiougne, Kaolack, M'Bour, Joal, Saint-Louis et Ziguinchor sur la Casamance.

Dakar possède un bassin de radoub pouvant recevoir les plus grands paquebots. Les navires allant dans les ports du Sud, Afrique ou Amérique, s'arrêtent pour renouveler leurs provisions de charbon et de vivres frais.

Conakry est en relations de cabotage, fréquentes et suivies, avec les divers petits ports de la côte de la Guinée française : Boké, Boffa, Dubréka, Forécariah, Kandiafara, etc.; car les estuaires sur lesquels ils se trouvent ne connaissent généralement pas le phénomène de la barre.

La Côte d'Ivoire est desservie par les ports de Grand-Bassam, Grand-Lahou, Sassandra, Tabou et Assinie. Celui de Grand-Bassam est le plus important; il possède un Wharf bien outillé mais ne suffisant plus au trafic. Devant les autres ports il faut encore se servir des embarcations spéciales destinées à franchir la barre.

Les lagunes de la Côte d'Ivoire sont presque toutes praticables aux vapeurs fluviaux. La Compagnie des « Chargeurs Réunis » y possède un service de chaloupes assurant la liaison entre Grand-Bassam, Bingerville et Abidjean.

Cotonou, port du Dahomey, dont le Wharf est ouvert au commerce depuis 1893, est relié par la lagune à Porto-Novo, chef-lieu de la colonie, et à Lagos, capitale de la Nigéria anglaise, au moyen d'un service à vapeur rapide dépendant des « Chargeurs Réunis ».

Le Niger, dont le bief supérieur s'étend de la Haute-Guinée jusqu'à Bamako au Soudan français est navigable, entre Kouroussa et Bamako, par de petits vapeurs, des chalands et de grosses pirogues, ainsi qu'une partie du cours de ses affluents, le Milo, le Niandan et le Tinkisso.

Un service de navigation est établi par la colonie du Soudan français sur le grand bief du Niger entre Koulikoro, terminus du chemin de fer venant de Dakar, et Kabara, port de Tombouctou. Le point extrême atteint par le service de navigation lorsque l'importance de la crue le permet est Ansongo, à 508 kilomètres en aval de Kabara, soit à 1.408 kilomètres de Koulikoro.

Des vapeurs spéciaux à faible tirant d'eau permettent d'établir un service entre Koulikoro et Kabara du 15 juillet au 15 avril. Dès que la baisse des eaux ne permet plus de circuler, les transports sont assurés par des chalands naviguant à la voile, à la perche ou halés à la cordelle.

Pendant la période de crue, les vapeurs descendent de Koulikoro à Kabara en cinquante heures et de Kabara à Ansongo en trente-cinq heures. Le temps nécessaire pour la montée des vapeurs est supérieur d'un bon tiers à celui de la descente.

Sur le Bani, la navigation par chalands et pirogues est active dès que la crue le permet.

Communications par chemins de fer.

Le Sénégal possède le doyen des chemins de fer des colonies d'Afrique : la ligne de Dakar à Saint-Louis, longue de 263 kilomètres est ouverte depuis le 6 juillet 1885.

A Thiès, au kilomètre 71 du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis, s'embranchent la ligne du Niger qui passe par Guinguinéo, d'où un embranchement de 22 kilomètres rejoint le port de Kaolack sur l'estuaire du Saloum, puis se dirige sur Kayes, au Soudan, terminus de la navigation sur le Sénégal aux hautes eaux, va ensuite à Bamako, sur le bief supérieur du Niger, et longe ce dernier fleuve pour se terminer à Koulikoro, où le Niger redevient navigable. Cette ligne ouverte entièrement depuis 1924 mesure 1.198 kilomètres.

Le port de Conakry est l'origine d'un chemin de fer passant par la riche région de Kindia, gravissant le massif montagneux et arrivant à Kouroussa, sur le bief supérieur du Niger, avec un parcours de

588 kilomètres; un prolongement de 74 kilomètres atteint Kankan sur la rivière Milo, la totalité de la ligne est en exploitation depuis le 15 août 1914.

A la Côte d'Ivoire, sur la lagune Ebrié, à Abidjean, se trouve l'origine du chemin de fer qui remonte en direction sud-nord, traverse la forêt, franchit le N'Zi à Dimbokro, important nœud de routes, et continue vers la Haute-Volta; actuellement la ligne est construite jusqu'au kilomètre 463; l'exploitation se termine à la gare de Niangbo.

Le chemin de fer du Dahomey part de Cotonou, se dirige vers le Nord, en direction du Niger; il s'arrête pour l'instant à Savé, au kilomètre 293. A Pahou, un embranchement va à Segboroué, sur le lac Ahémé, après avoir desservi Ouidah.

Le chemin de fer de l'Est Dahoméen, long de 76 kilomètres, va de Porto-Novo à Pobé, à travers de riches palmeraies. On construit actuellement une autre ligne de 30 kilomètres devant le relier à celle de Cotonou.

Toutes ces lignes sont à voie d'un mètre.

Des lignes à voie de soixante centimètres, au Soudan, relient Ségou, sur le Niger, au Bani (40 kilomètres), et San au Bani (10 kilomètres).

Au Dahomey, une ligne de 48 kilomètres va d'Abomey à Bohicon et Zagnanado.

Communications par voie de terre.

Quelques routes empierrées, pourvues de ponts en maçonnerie, métalliques, ou en bois, accessibles aux automobiles, en toutes saisons, existent dans chaque colonie, particulièrement au Dahomey entre Savé et Malanville sur le Niger; en Côte d'Ivoire et Haute Volta, principalement la route de Ouagadougou à Katiola; en Guinée française sous forme d'affluents au chemin de fer; en tout 2.340 kilomètres.

Par contre, on trouve en A. O. F. un nombre considérable de pistes. Elles sont progressivement aménagées et utilisables pour les automobiles pendant la saison sèche. Des voitures à bœufs et à bras circulent aussi sur ces routes, particulièrement en Haute Volta et en Guinée.

Dans les régions nord, des pistes sont reconnues et utilisées par les automobiles jusque dans les régions sahariennes de la Mauritanie. Le parcours total des pistes est de 32.000 kilomètres. 2.659 automobiles circulent en A. O. F.

Selon les régions, les transports se font, partout où c'est pos-

sible, avec des animaux de bât, chameaux, bœufs porteurs et ânes. Les chevaux servent surtout à la selle.

Enfin, malgré tout, le portage à tête d'homme est encore très usité; le temps et l'organisation de procédés plus modernes et plus économiques pourront seuls le faire disparaître.

Communications aériennes.

Un service d'avions, assuré par la Compagnie des lignes aériennes Latécoère, 79, avenue Marceau, à Paris, fait un voyage hebdomadaire de Toulouse à Dakar, par prolongement de la ligne du Maroc se terminant à Casablanca. Les avions font escale à Port-Etienne, en Mauritanie, et viennent atterrir à Dakar. 270 terrains pour l'aviation sont préparés en Mauritanie, au Sénégal, au Soudan et dans toutes les régions où il est possible de le faire, afin de permettre à l'aviation militaire de l'A. O. F. de maintenir son entraînement, en accomplissant les missions qui lui sont dévolues.

C'est au colonel Odic que revient l'honneur d'avoir créé l'aviation en A. O. F.

Communications postales et télégraphiques.

Tous les centres et points ayant une importance économique appréciable sont pourvus d'un bureau de poste (277 dans l'A. O. F.); les dépêches sont transportées par les moyens les plus variés.

Le câble sous-marin de Brest à Dakar va jusqu'à Cotonou en touchant à Conakry, Grand-Bassam et Lomé au Togo. Il permet, grâce aux 23.278 kilomètres de lignes télégraphiques terrestres, de communiquer avec toutes les colonies de l'A. O. F. et dans chaque colonie avec presque tous les chefs-lieux de cercle.

Un grand poste de T. S. F., à Rufisque, communique chaque jour avec la France, ainsi qu'un autre se trouvant à Bamako.

Des postes secondaires de T. S. F. se trouvent à Zinder, Agadès, Tahoua, Bilma, N'Guigmi, Kidal, Port-Etienne, Conakry, Moronvia (Libéria), Tabou, Tombouctou, Akar, Chinguetti, Bassam, Cotonou, Araouan, Dakar.

Le téléphone existe dans les principales villes et au Sénégal un réseau interurbain relie les villes principales entre elles.

Faune.

La faune de l'A. O. F. est des plus variées. Des mesures de restriction sont prises pour protéger les éléphants dont le nombre était estimé à environ 400 en 1920. La chasse de l'aigrette et de

l'autruche sont aussi interdites, par mesure de protection des espèces.

On rencontre des éléphants, des hippopotames, des buffles, des phacochères, des antilopes, grandes et petites, des lions, des panthères, des guépards, des léopards, des lynx, des civettes, des pangolins, des lamantins, des caïmans, des serpents de toutes dimensions, des oiseaux de toutes variétés, dont l'outarde, la canepetière, la perdrix, la caille, la poule de rocher, la pintade, des lièvres. Il existe encore quelques girafes.

*
**

REPRÉSENTATION PARLEMENTAIRE ET CONSEIL SUPÉRIEUR DES COLONIES.

Seule de toutes les colonies du groupe de l'A. O. F., le Sénégal est représenté à la Chambre (loi du 8 avril 1879) par un député. L'A. O. F. n'a pas de sénateur.

La Guinée, la Côte d'Ivoire, le Dahomey, le Soudan, la Haute-Volta ont des délégués, élus, au Conseil Supérieur des Colonies.

LE SÉNÉGAL

Situation géographique.

Le Sénégal, notre plus vieille colonie d'Afrique, est limité au nord par la Mauritanie, à l'est par le Soudan, au sud par la Guinée française et la Guinée portugaise. Il comprend le Sénégal proprement dit et le territoire de la Casamance, entre lesquels s'étend, de part et d'autre de la rivière Gambie, la petite enclave de la Gambie anglaise.

La côte du Sénégal est basse et sablonneuse; le phénomène de la barre s'y fait sentir, particulièrement à l'embouchure du fleuve Sénégal.

L'aspect de la colonie est monotone : ce sont partout d'immenses plaines sablonneuses, où la végétation est tourmentée, rabougrie par l'insuffisance des pluies. Les arbres les plus fréquents sont le gommier et le baobab. Dans la Casamance, la végétation est plus dense, les essences d'arbres plus nombreuses; la forêt apparaît lorsque l'on pénètre à l'intérieur; les pluies sont plus fréquentes et plus abondantes et le palmier à huile apparaît.

Le fleuve Sénégal, long de 1.700 kilomètres, a un peu moins

de la moitié de son cours inférieur dans la colonie, où il arrive après avoir traversé une partie de la Guinée française et du Soudan. Son embouchure, sujette à des déplacements fréquents, se trouve sur une île, près de l'embouchure de laquelle se trouve Saint-Louis, chef-lieu de la colonie et notre plus ancien établissement. Abrisée par le Cap Vert, la ville de Dakar, le principal port de tout l'Afrique Occidentale, est la capitale de l'Afrique Occidentale Française; 4.000 navires y passent par an.

Le fleuve Sénégal reçoit comme principal affluent, à gauche, la Falémé, venant du Fouta-Djallon.

Le Saloum, ancien lit de rivière, n'est plus qu'un bras de mer qui pénètre loin dans les terres et permet aux navires de mer de remonter jusqu'à Kaolack.

La Casamance est un estuaire marin dans son cours inférieur, la partie supérieure étant formée de quelques ruisseaux d'eau douce venant du Firdou et du Fouladougou.

Comme nous l'écrivons plus haut, Dakar est le grand port de l'O. A. F. et sa principale ville; puis Rufisque, centre important du commerce d'arachides; ensuite Saint-Louis, chef-lieu du Sénégal, puis Diourbel, Thiès, Tivaouane, Louga, Kaolack, gros centre du commerce d'arachides et port sur le Saloum; enfin Ziguinchor et Sedhiou, sur la Casamance.

Climat.

Le Sénégal est compris entre 16°6 et 18° de latitude nord; il fait partie de la zone torride, la proximité du Sahara diminue l'humidité de l'air et amplifie les différences thermométriques.

L'année est partagée en deux saisons. La saison sèche commence de novembre à décembre, pour finir fin mai ou juin. Les températures diurnes sont parfois très élevées, mais toujours sèches, celles de la nuit souvent très fraîches. A Saint-Louis, la température s'abaisse jusqu'à 8° et dépasse rarement 35°. La saison d'hivernage est chaude et humide, les pluies sont accompagnées de tornades.

La Casamance est complètement différente du Sénégal proprement dit. La saison des pluies dure près de huit mois, la saison sèche va de janvier à mai.

Productions.

L'arachide représente les quinze seizièmes des exportations de la colonie; la gomme et les peaux viennent ensuite. La Casamance fournit aussi du caoutchouc, des amandes de palme, de la cire. Par-

tout des cultures vivrières, particulièrement du mil, du manioc, des haricots, des légumes et des fruits, du coton.

Elevage.

Important élevage de bœufs de diverses races, des moutons et des chèvres, des chevaux, des ânes, des chameaux, des animaux de basse-cour.

Mines.

Des salines importantes, particulièrement près de Kaolack, de l'or dans la Falémé et la Haute-Gambie.

Du fer titané et du zircon dans les apports de la mer sur toute la côte, au sud de Dakar.

Industrie.

Six usines à glace et six usines électriques, quatre huileries, des usines de décortiquage d'arachides, une briqueterie silico-calcaire, des carrières de pierre.

A Dakar, des ateliers nombreux avec le personnel nécessaire pour toutes réparations de machines ou de bateaux.

MAURITANIE

Situation géographique.

La Mauritanie comprend la partie ouest de la zone saharienne de l'Afrique Occidentale française, qui s'étend du Sahel soudanais à l'Océan. Une limite conventionnelle partant du marigot de Karakoro, affluent de droite du Sénégal, pour passer par le puits d'Aratane, en englobant le poste de Kiffa et le Ksar de Tichitt, la sépare du Soudan français.

Au nord, elle est limitée par le Rio de Oro espagnol et les territoires du sud Algéro-marocain.

Au sud, le fleuve Sénégal la sépare de la colonie du même nom, depuis l'embouchure du Karakoro jusqu'aux abords de la commune de Saint-Louis.

A l'ouest, les côtes très basses s'étendent du Cap Blanc à la

Pointe aux Chameaux, avec un développement de 600 kilomètres; des salines naturelles se trouvent le long des dunes qui la bordent.

Le sol de la Mauritanie constitue une vaste plaine faiblement inclinée vers la mer et le fleuve, dominée au nord-est et à l'est par les plateaux rocheux du Tagant et de l'Adrar, dont l'altitude ne dépasse pas 300 mètres, pour le premier, et 500 mètres pour le second.

La partie voisine du Sénégal et les dépressions du Brakna et du Gorgol profitent des inondations annuelles du fleuve et ont une certaine fertilité. Dans le fond des vallées étroites qui sillonnent le pays, on trouve l'eau à des profondeurs de 20 à 60 mètres.

Port-Etienne, dans la Baie du Lévrier, possède un poste de T. S. F.; c'est un centre important de pêcheries.

Le chef-lieu de la colonie se trouve à Saint-Louis-du-Sénégal.

Climat.

La partie sud de la Mauritanie a le même climat que le Sénégal, la partie nord est nettement saharienne et la pluie n'est plus qu'un accident qui ne se reproduit pas chaque année. Dans l'ensemble, on peut considérer le climat comme particulièrement salubre, à condition de prendre les précautions pour éviter les accidents provoqués par le soleil ou par les sables soulevés par le vent.

Productions.

La végétation est spontanée. On rencontre le gonakié, le baobab, le ronier, le gommier, l'arbre à encens, des épineux, des lauriers-roses, des palmiers nains, etc... Enfin sur tout le territoire s'étendent d'excellents pâturages de graminées, dont la richesse est fonction de l'importance des pluies. Les pêcheries de Port-Etienne représentent la grande richesse du pays; les espèces de poissons y sont nombreuses; on capture, dans les environs, près de 200 cétacés chaque année.

Jusqu'à maintenant, le sel gemme, ou sous forme de sel efflorescent, est le seul produit minéral reconnu.

Il n'y a pas de colonisation agricole en Mauritanie, le pays ne s'y prêtant pas; c'est un pays de grande nomadisation et d'élevage.

La plus grande partie de la population est formée par les Maures nomades, tous musulmans, et le zèle religieux de certains est voisin du fanatisme.

La Mauritanie est essentiellement une marche avancée destinée à protéger la colonie du Sénégal contre les incursions des pillards du nord. La nature même du sol et le peu de densité de la popula-

tion ne permettent pas d'espérer pour la colonie un brillant avenir économique. Mais les inépuisables ressources en poissons de ses côtes peuvent donner un vigoureux essor et la faire contribuer dans des proportions intéressantes au ravitaillement de la métropole et des autres colonies africaines.

SOUDAN FRANÇAIS

Situation géographique.

Le Soudan français est entièrement constitué par les bassins du Haut-Sénégal et du Moyen-Niger.

On peut le situer approximativement entre les 10° et 20° de latitude nord et entre les 11° de longitude est et 14° de longitude ouest. Il est limité, au nord, par le Sahara algérien, à l'est par le Territoire du Niger, au sud par la colonie française de la Haute-Volta, à l'ouest par la Guinée française, le Sénégal et le Territoire de Mauritanie.

Le pays est peu mouvementé; cependant des rives du Sénégal aux environs de Ségou-Sikoro, on rencontre de larges ondulations de terrain constituées par les derniers contreforts des massifs du Fouta-Djallon. Dans le Macina, entre Hombori et l'est du centre de Sikasso, se dressent aussi une série de plateaux qui forment la ligne de partage des eaux entre les bassins du Sénégal et du Niger et ceux des Volta. Mais, partout ailleurs, le sol est presque uniformément uni, principalement dans les zones sablonneuses du Sahel et de la région de Tombouctou.

L'aspect du pays varie du sud au nord. Sur la rive droite du Niger et de son affluent le Bani, et dans une zone plus étroite sur la rive gauche, sont de belles plaines cultivées, à la végétation luxuriante, aux villages nombreux, habités par une population laborieuse. Dans la majeure partie de la région sahélienne de la région de Tombouctou, au contraire, ce sont des steppes sablonneuses à perte de vue, avec des épineux pour toute végétation arborescente; la population y est très clairsemée, les cultures rares. Seuls d'abondants troupeaux mettent une note vivante dans ce paysage de désolation.

Le système hydrographique du Soudan est constitué par une partie importante du cours de deux grands fleuves : le Sénégal et le Niger.

Le Sénégal, constitué à Bafoulabé par la jonction du Bafing et du Bakoy, et qui reçoit comme affluents principaux sur la rive droite le Baoulé et sur la rive gauche la Falémé, baigne toute la partie occidentale du Soudan. Il est navigable à partir de Kayes jusqu'à la mer, sur un parcours de 900 kilomètres et pendant la crue du fleuve accessible sur tout ce parcours aux bateaux de fort tonnage.

Le Niger, qui comme le Sénégal prend sa source en Guinée, coule jusqu'à Tombouctou, en direction sud-ouest nord-est en sens opposé à la mer, puis à partir de Tombouctou il décrit une large courbe en direction générale sud-est jusqu'à son embouchure en Nigéria anglaise. Sur la rive droite, à Mopti, il reçoit le Bani son principal affluent, forme lui-même de nombreux cours d'eau; et d'un tel débit qu'il a été considéré longtemps comme la branche-mère du fleuve. Depuis sa sortie de Guinée jusqu'à son entrée en territoire anglais, le Niger mesure approximativement 2.300 kilomètres de longueur sur une largeur variant de un à plusieurs kilomètres. Les différentes parties de son cours sont rendues difficilement praticables par des rapides. Cependant le fleuve reste navigable pendant toute l'année pour les chalands de faible tonnage et, pendant la période de la crue, pour des vapeurs de 100 tonnes, en lourd.

Dans sa partie moyenne, en amont de Tombouctou, le Niger forme un réseau très serré qui lui donne l'aspect d'un véritable delta intérieur. C'est dans cette région, sur la rive gauche du fleuve, que se trouvent les grands lacs soudanais, les uns, comme le lac Débo, constituant comme un immense renflement du fleuve, les autres, comme le lac Faguibine et le lac Nianga, situés loin du fleuve et alimentés par des canaux naturels, déversoirs des eaux de la crue annuelle. La zone d'inondation du fleuve est d'ailleurs considérable; on l'évalue à environ 100.000 kilomètres carrés. Elle présente l'aspect, pendant tout l'hivernage, d'une véritable mer intérieure.

Les principaux centres sont les communes mixtes de Kayes, Bamako et Mopti; puis viennent les centres de Sikasso, Tombouctou, Ségou, Bandiagara, Koutiala, San.

Climat.

Le Soudan français se divise au point de vue climatologique en deux zones bien distinctes : la zone soudanienne et la zone sahélienne.

La zone soudanienne s'arrête au 16° de latitude nord, le climat sahélien règne au-dessus de ce parallèle.

Le climat sahélien se différencie du climat soudanien, d'une part, par une siccité plus grande et des écarts plus sensibles de tempé-

rature en saison sèche, et, d'autre part, par des chutes d'eau moins abondantes et moins nombreuses en hivernage.

L'habitat de l'une et de l'autre zone est très favorable à l'Européen. Le climat soudanien, même dans les parties les plus avancées du sud, n'a rien de ce qui caractérise le climat tropical, à savoir une chaleur élevée et constante en même temps qu'une atmosphère plus humide dans nos pays tempérés.

La chute d'eau annuelle moyenne varie de 1 mètre à 0 m. 25 du sud au nord; dans les mêmes conditions, et suivant les saisons, le thermomètre oscille entre 16° et 7° environ.

Trois saisons principales, d'une amplitude variable avec la latitude, se partagent l'année :

- 1° Novembre à février : fraîche et sèche;
- 2° Mars à mai : chaude et sèche;
- 3° Juin à octobre : hivernage.

Productions.

Les cultures les plus pratiquées au Soudan sont celles du mil, du riz, du maïs, du manioc et des condiments, qui servent à l'alimentation des indigènes. Les principales cultures d'exportation sont les arachides, le coton, le dâ (*hibiscus cannabinus*) et le sisal; puis un certain nombre de produits d'origine forestière dont les principaux sont le caoutchouc, la gomme, le karité, le kapok. Quelques grandes sociétés françaises cultivent le coton, le dâ et le sisal.

Elevage.

Plus de 2.000 chevaux sont exportés vers les colonies côtières chaque année. L'âne, le bœuf porteur et le dromadaire sont les principaux animaux de bât. On compte environ 2 millions de bovidés et 3 millions d'ovidés et capridés. 70.000 bœufs et 120.000 moutons sont exportés chaque année, particulièrement sur la Gold-Coast. Dans les villages on trouve en quantité : poules, pintades et canards.

Industrie et Mines.

Une industrie aurifère française exploite la Falémé ainsi que des orpailleurs indigènes. Le fer est abondant. Il existe quelques exploitations indigènes à la méthode catalane. Quelques usines fabriquent de la chaux.

La fabrication de la glace et l'éclairage électrique existent à Kayes et Bamako. Des usines d'égrenage et de pressage du coton existent également dans le pays.

HAUTE VOLTA

Situation géographique.

Comprise approximativement entre 10°5 et 25° de latitude nord, entre 0° et 18° de longitude ouest, la Haute-Volta est bornée au nord par le Soudan français, à l'est par le Moyen-Niger qui la sépare du Territoire du Niger, au sud par le Dahomey, la Gold-Coast et la Côte d'Ivoire, à l'ouest par le Soudan français.

Deux régions naturelles, correspondant aux bassins du Haut et Moyen-Niger et de la Volta, constituent la Haute Volta. Le premier, le moins important, comprend les Cercles de Ouahigouya et Dori; il se réduit à quelques cours d'eau insignifiants. L'aspect du pays est celui des zones sahéliennes, caractérisé par de vastes espaces sablonneux où pousse une végétation rabougrie principalement composée d'épineux et d'arbres à gomme.

Le deuxième bassin, qui s'étend sur la plus grande surface de la colonie, est représenté par les trois Volta : la Noire, la Rouge et la Blanche, et par l'Ohé, tous quatre affluents du fleuve Volta, qui se jette dans l'Atlantique, entre Lomé et Accra. Tous ces cours d'eau sont alimentés par les pluies de l'hivernage et se réduisent pendant la saison sèche à une série de mares isolées. L'aspect du pays, sans être encore très luxuriant est égayé, surtout pendant la période des pluies, par d'immenses champs de mil, que l'humidité du sol et sa teneur en humus permettent aux indigènes de cultiver en grand. La végétation arborescente y est faible, sauf dans les thalwegs, où l'on rencontre de beaux arbres.

Des cours d'eau qui arrosent la Haute Volta, deux méritent une mention spéciale. La Volta Noire, qui sépare les Cercles du Lobi et de Dédougou a été jadis utilisée comme moyen de transport sur une notable partie de son parcours et sa navigabilité n'est qu'une question d'étude.

Le Niger suit la frontière orientale de la Colonie sur une longueur de 400 kilomètres environ. A sa sortie du Soudan il se trouve encaissé entre ses deux rives et pendant une centaine de kilomètres, en amont de Dounzou, il est coupé par des rapides principalement ceux de Fafa et de Labbézenga. Accessible aux chalands de 4 à 6 tonnes, à l'époque des hautes eaux (octobre et avril), la navigation

n'est possible durant la période sèche et dans certaines parties que pour les pirogues de faible tirant d'eau.

Le chef-lieu, Ouagadougou, commence à avoir l'aspect d'une ville moderne avec son quartier européen; les principaux centres sont Dédougou, Bobo-Dioulasso, Ouahigouya, Fada N'Gourma et Dori.

Climat.

Les Cercles de Dori et Ouahigouya appartenant à la région sahé-lienne sont dotés d'une température presque uniforme, sèche le jour et fraîche la nuit.

Il existe une saison sèche et une saison des pluies.

La saison sèche va du début de novembre à fin mai. Jusqu'au début de février la température est relativement fraîche; elle devient torride de février à mai. La saison des pluies va de juin à fin octobre; elle est chaude et humide. Les pluies y sont particulièrement abondantes de la fin du mois de juin à mi-septembre. Elles sont accompagnées le plus souvent de violents orages. La hauteur d'eau tombée annuellement va de 0 m. 40 à 3 mètres environ, suivant les régions.

Le nombre des jours de pluie varie de vingt-cinq à soixante-quinze. L'hygromètre oscille, avec les saisons, entre 40 et 90.

Les différences de température sont plus sensibles dans le nord que dans le sud. Dans la zone sahélienne le froid est plus vif en hiver et la chaleur plus forte en saison sèche. La moyenne des minima est de 16° et celle des maxima de 30°.

Productions.

Les cultures vivrières comprennent le mil, le riz, le maïs, le manioc, les haricots du Kissi et le tabac. L'introduction de la pomme de terre et celle du blé dur donnent de bons résultats. L'arachide et le ricin sont l'objet de cultures restreintes pour le présent.

La production du coton s'intensifie rapidement. Le dâ (ou *hibiscus cannabinus*), ainsi que le kapok pourront donner des produits intéressants quand il sera possible de les transporter à la côte. On pourra aussi reprendre la cueillette du caoutchouc et intensifier la culture du sisal.

Elevage.

L'élevage est la plus importante richesse de la Haute Volta, particulièrement dans le nord. Il existe environ 30.000 chevaux,

65.000 ânes, 400.000 bœufs, soit le zébu ou le bœuf sans bosse, dit du Fouta-Djallon; les moutons et les chèvres dépassent 1 million 150.000 têtes.

Mines.

De l'or dans les placers du Lobi, du fer en abondance exploité par endroits par les forgerons indigènes. De l'argile, du kaolin, du jaspe dans le Cercle de Say.

Industrie.

A Ouagadougou, l'administration locale exploite : une usine électrique, une machine à glace, une huilerie, une scierie mécanique, un moulin et un atelier de construction de voitures à bras.

Les missionnaires (Maison Carrée d'Alger) ont installé sur place une fabrique de tapis de laine qui donne de remarquables résultats.

GUINÉE FRANÇAISE

Situation géographique.

La Guinée française est comprise entre la Guinée portugaise et la colonie anglaise de Sierra-Leone. Au nord, à l'est et au sud, elle touche, par ses frontières, au Sénégal, au Soudan, à la Côte d'Ivoire et à la République de Libéria. Pays très pittoresque, elle doit son charme au caractère accidenté de ses différentes régions, à l'abondance des rivières qui y ruissellent, à la diversité des paysages qu'on y rencontre.

Trois grandes régions naturelles la constituent :

La Basse Guinée est une région de plaines prolongée par des plateaux en pente douce, d'une altitude moyenne de 400 à 500 mètres, qui constituent les premiers contreforts des montagnes du Fouta-Djallon. Deux pics élevés émergent de ces plateaux, le Kakoulima (1.080 mètres) à 45 kilomètres de Conakry, le Gangan (1.050 mètres) près de Kindia, aux portes du Fouta-Djallon. La végétation qui couvre le pays est d'une grande exubérance, entretenue par l'abondance des pluies : palmiers, manguiers, fromagers, bois de toutes sortes, y forment une forêt presque ininterrompue.

La Moyenne Guinée est tout entière couverte par les montagnes

du Fouta-Djallon. Leur aspect est essentiellement variable. Tantôt c'est une accumulation de pics, de hauteurs et directions différentes. Tantôt ce sont d'immenses plateaux à larges ondulations. L'altitude varie de 600 à 1.500 mètres. Elle est de 1.000 mètres en moyenne. La végétation est moins dense qu'en Basse-Guinée. On y rencontre encore des forêts, mais séparées par de grandes étendues dénudées, soit à cause de la nature rocheuse et latéritique du sol, soit par suite de la déforestation pratiquée par les indigènes.

La Haute-Guinée, où viennent mourir les derniers contreforts du Fouta, a, dans la majeure partie de la région, l'aspect des grandes plaines soudanaises, où les mouvements de terrain sont faibles, où la végétation est plus courte et plus clairsemée que dans le sud. Cependant la partie sud, contiguë au Libéria, ressemble beaucoup à la Basse-Guinée.

Le Fouta-Djallon donne naissance aux deux plus grands fleuves de l'Afrique Occidentale; au Sénégal, qui sous le nom de Bafing, prend sa source près de Mamou; au Niger, qui prend sa source au sud de Faranah. Près de Lobé se trouve la source de la Gambie qui va se jeter dans l'océan en traversant la colonie de la « Gambie anglaise », la source du Rio-Grande qui finit en Guinée portugaise est voisine de celle de la Gambie. Des fleuves côtiers comme le Cogon, le Rio-Nunez, le Rio-Pougo et le Koukouré descendent du Fouta-Djallon à l'Océan Atlantique. Tous ces fleuves ont un régime torrentiel dans leur partie supérieure, puis, à environ 50 kilomètres de la côte, ils sont encombrés par la vase et le sable qui gênent la navigation des bateaux de plus de 300 à 400 tonnes. Seul le Rio-Nunez est praticable, pour les navires de 1.500 à 2.000 tonnes, jusqu'à Bel-Air à 50 kilomètres de la côte.

Les chutes d'eau sont nombreuses et importantes, on peut citer en particulier : les Grandes chutes, les chutes du Tinkisso, les chutes de Ditinn, et les chutes de Kokoula.

Les principales villes sont : Conakry, chef-lieu et port de la colonie; Kankan, Kouroussa et Boké.

Climat.

Il existe une saison des pluies ou hivernage et une saison sèche. Dans la Basse-Guinée, l'hivernage dure d'avril à décembre. La chute des pluies est considérable, atteignant 4 mètres à Conakry; le thermomètre oscille entre 22° et 32°. En saison sèche l'air étant toujours saturé d'humidité l'impression de chaleur humide persiste.

Dans la Moyenne-Guinée, la durée de l'hivernage est sensiblement la même; mais les pluies sont moins fréquentes et moins abon-

dantes. La température est sujette à des fortes variations. Les minima de 8° et 10° sont fréquents la nuit et pendant le jour les maxima atteignent parfois 35°. Dans l'ensemble, le climat est sinon plus sain, du moins beaucoup plus agréable qu'en Basse-Guinée.

Dans la Haute-Guinée, l'hivernage est beaucoup plus court, les pluies commencent en juin et finissent en octobre. La température est plus sèche et plus élevée que dans les autres régions, elle oscille de 18° à 38°.

Il faut mentionner, à part, la région frontière de la côte libérienne, en Haute-Guinée, où le climat et la température sont sensiblement les mêmes qu'en Basse-Guinée.

Productions.

Les principaux produits cultivés par les indigènes sont le riz, le fonio, le mil, le maïs, le manioc, les patates et les arachides, les noix de colas; ils recueillent les palmistes et le caoutchouc, un peu de kapok et de gomme copal.

Comme cultures industrielles, il faut placer en premier les bananes et les ananas qui prendront une grande extension dès la solution de la régularité et de la fréquence des communications maritimes. On peut tenter avec succès toutes les cultures tropicales.

Elevage.

Le cheptel peut être évalué à 400.000 bovidés, 75.000 ovidés, 100.000 capridés et 2.500 équidés.

Dans tout le Fouta-Djallon les Peulhs s'adonnent à l'élevage; les autres races les imitent peu à peu.

Industrie.

A Conakry : une huilerie-rizerie, une usine électrique, une usine à glace; un petit entrepôt frigorifique, dû à l'initiative privée, commence à fonctionner. Espérons qu'il permettra de lancer enfin l'exportation des bananes. Une distillerie de citronnelle et une usine de conserves d'ananas se trouvent sur des plantations, le long de la voie ferrée.

Mines.

On trouve de l'or, particulièrement dans le cercle de Siguiri; du fer près de Conakry; le manganèse est aussi signalé.

COTE D'IVOIRE

Situation géographique.

La Côte d'Ivoire est située sur l'Atlantique, entre la République de Libéria et la colonie anglaise de la Gold-Coast. A l'est et au nord, elle s'étend jusqu'aux frontières de la Guinée, du Soudan et de la Haute-Volta.

Après la longue bande de sable qui constitue le littoral et la dépression parallèle à la mer occupée par des lagunes, le pays est, dans toute sa largeur et sur une profondeur de 250 à 300 kilomètres, entièrement recouvert par la forêt. Forêt puissante où se pressent des arbres gigantesques, dressant leurs sommets parfois à 60 mètres au-dessus du sol, forêt dense où le tronc sont si rapprochés, les lianes si nombreuses, le feuillage si épais, qu'à peine y voit-on filtrer les rayons du soleil; le sous-bois est humide, obscur, silencieux; aucune vie animale ne semble y palpiter.

Après la zone forestière, en avançant vers le nord, le pays reprend peu à peu l'aspect de la savane soudanaise; larges plaines, peu accidentées, ne présentant que des collines de faible altitude, où la végétation est courte et clairsemée, sauf dans le voisinage des rivières.

Du sud au nord, le relief du sol est peu accusé. A partir du littoral, le terrain s'élève peu à peu, formant de larges collines parallèles à la mer, mais sans dépasser une altitude moyenne de 150 à 200 mètres. Cependant au nord-ouest de la colline, à cheval sur la frontière de la Guinée, émerge, sur une longueur de 50 kilomètres, une chaîne de montagnes, le Mont Nimba, dont les sommets varient de 1.000 à 1.600 mètres.

La Côte d'Ivoire est arrosée par quatre grands fleuves dont presque tout le parcours se développe dans la colonie, coulant tous en direction générale nord-sud, à peu près également distants les uns des autres. Ce sont le Cavally, dont le parcours suit la frontière libérienne, le Sassandra, le Bandama et la Comoé.

Pendant l'hivernage, ces fleuves coulent à pleins bords, roulant des eaux boueuses, inondant les plaines voisines. Pendant la saison sèche, leur lit ne contient, dans la partie supérieure, que de minces filets d'eau et, dans sa partie inférieure, que des fonds insuffisants pour les bateaux de fort tonnage. Cependant, tous sont accessibles en tout temps sur

une profondeur de 50 kilomètres aux chaloupes à vapeur. Le Sassandra pourrait même être utilisé par elles sur tout son parcours.

Les principales villes sont : Abidjean, future capitale de la Colonie ; Bingerville, chef-lieu actuel ; Bassam, Lahou, Assinie, Bondoukou, Toumodi, Aboisso.

Climat.

Le climat est uniformément chaud et humide ; dans la région du littoral, la température varie de 23° à 30° à l'ombre.

Dans le nord, la température s'élève, mais devient plus sèche ; les saisons ne sont pas aussi bien marquées qu'au Soudan ou en Haute-Volta. On peut cependant en distinguer quatre : la grande saison sèche, de mi-décembre à mi-avril ; la grande saison des pluies, de mi-avril à mi-juillet ; la petite saison sèche, de mi-juillet à mi-septembre ; la petite saison des pluies, de mi-septembre à mi-décembre.

Productions.

Les cultures vivrières sont : à l'ouest, le riz ; à l'est, le bananier ; partout le manioc. Dans les savanes, l'igname. Dans l'ensemble de la colonie, des champs de patates, d'arachides, de nombreux légumes et condiments. L'importance des récoltes suffit à peine à nourrir la population.

Les cultures d'exportation sont : le cotonnier, particulièrement dans la zone du nord, divers textiles, sausevière, cacaoyer, cocotier, sésame, le palmier à huile, dont les peuplements naturels sont progressivement aménagés, pendant que la culture rationnelle est étudiée à la station de la Mé, le caoutchouc de cueillette, quand les cours du marché sont favorables.

La grande richesse est l'exploitation forestière et l'exportation des bois d'ébénisterie, particulièrement de l'acajou et des bois d'œuvre destinés à tous usages.

Elevage.

La région forestière n'est pas propice à l'élevage, ce n'est que dans le nord qu'on trouve des bovidés ; les troupeaux, assez nombreux, sont consommés sur place ou dirigés sur le littoral.

Industrie.

Des scieries modernes, des huileries traitant les fruits du palmier

à huile, usines à glace et électricité, ateliers de réparations du chemin de fer.

Mines.

Des gisements aurifères existent dans la région du N'Zi Comoë ; des suintements bitumineux sont constatés près de la côte.

DAHOMEY

Situation géographique.

Le Dahomey offre l'aspect d'un rectangle compris sur l'Océan Atlantique, entre le Togo à l'ouest, la Nigéria anglaise à l'est, et touchant par le nord la colonie de la Haute Volta. Sur toute la côte, sévit le phénomène de la barre.

Immédiatement après la côte, se trouvent des dépressions occupées par des lagunes. La lagune de Cotonou forme le lac Nakoué, qui communique à l'est avec la lagune de Porto Novo, reliant ainsi le port de la colonie avec la Nigéria anglaise par un service de vapeurs lagunaires.

En montant vers le nord, tout le pays est occupé par une véritable forêt de palmiers, forêt dense mais exploitée par les indigènes, en grande partie aménagée par eux, plus semblable par ses aspects aux grands taillis de nos forêts qu'à la zone sylvestre de la Côte d'Ivoire. Cette gigantesque palmeraie occupe tout le Bas-Dahomey jusqu'au delà du 9° degré de latitude nord.

Au delà de la forêt, le Haut-Dahomey est couvert par la savane, où la végétation est courte et clairsemée, verdoyante pendant la saison des pluies, desséchée et noircie par les incendies de brousse pendant la saison sèche. De nombreux Karités (arbre à beurre) se rencontrent dans cette région, dispersés comme les noyers en France.

Vers la côte, le relief du pays est peu accusé, il est caractérisé par de larges ondulations dont l'altitude s'élève graduellement jusqu'à 400 mètres.

A partir du 10° parallèle, le sol s'incline légèrement vers le nord-est et les rivières se dirigent vers le Niger.

Dans le nord-ouest, les monts de l'Atacora atteignent 800 à 900 mètres. Ils se composent d'une arête principale prolongée de part

et d'autre par des séries discontinues de chaînons, qui donnent au massif une largeur de 50 à 60 kilomètres.

Le Dahomey est arrosé par trois fleuves, coulant du nord au sud. Ce sont : le Mono, dont la partie inférieure fait frontière avec le Togo; le Couffo, qui forme le lac d'Ahémé; enfin l'Ouémé, qui descend de l'Atacora et se jette à la mer à Cotonou. Ces fleuves roulent des eaux boueuses et sortent de leur lit en hivernage; en saison sèche, ils n'ont plus que très peu d'eau. Dans leur partie inférieure, ils sont accessibles aux pirogues et aux chaloupes à faible tirant d'eau.

Porto-Novo est le principal centre du Dahomey; Cotonou est le port; Ouidah, Abomey, Djougou, les villes les plus importantes.

Climat.

Le climat du Bas-Dahomey est uniformément chaud et humide, le thermomètre oscillant entre 23° et 29°. Il comporte quatre saisons : la grande saison des pluies, du 1^{er} avril à mi-juillet; la petite saison sèche, de mi-juillet à mi-septembre; la petite saison des pluies, de mi-septembre au début de décembre; la grande saison sèche, du début de décembre au début d'avril. La grande saison des pluies s'annonce par de violentes tornades.

Dans le Haut-Dahomey, on ne trouve que deux saisons : la saison sèche, de décembre à juin, et la saison des pluies, de juin à décembre.

L'état hygrométrique, qui est presque toujours à saturation dans le Bas-Dahomey, varie beaucoup dans le Haut-Dahomey. Il en résulte que la température présente de plus grands écarts, de 16 à 33°, et que les nuits sont presque toujours fraîches.

Productions.

La base de l'alimentation indigène est le maïs; sa production abondante permet l'exportation. Le mil, l'igname, le manioc, le riz et les haricots sont cultivés en quantités variables dans la colonie et entrent dans l'alimentation indigène.

La principale richesse du pays est constituée par ses palmeraies naturelles, bien entretenues. La culture du cocotier prend rapidement un important développement.

Des plantations de café intéressantes existent. La production du coton croît rapidement.

Quelques bois d'ébénisterie se rencontrent; ils sont utilisés sur place. Quelques plantations françaises, mais la colonisation sera surtout le fait de l'indigène.

Elevage.

Des troupeaux de bœufs assez nombreux donnant lieu à un commerce local assez important pour les besoins de la boucherie ou les échanges avec les colonies voisines.

Industrie.

Usines électriques, usines à glace, ateliers de réparations des chemins de fer, une imprimerie.

LE TERRITOIRE DU NIGER

Situation géographique.

Le territoire du Niger s'étend sur 900.000 kilomètres carrés et mesure environ 800 kilomètres du nord au sud et 1.300 kilomètres de l'est à l'ouest. Il a une frontière commune avec la Nigéria anglaise, le Territoire du Tchad, la Tripolitaine italienne, le Territoire des Oasis Algériennes, la région de Tombouctou et la colonie de la Haute Volta.

Trois zones, assez nettement définies, le composent : celle du sud, cultivée, peuplée, riche; celle du centre, boisée, mais désertée presque toute l'année; celle du nord, désolée et misérable.

En dehors du Niger, il n'y a que la Komadoukou Yore comme rivière permanente. Un certain nombre de mares, dont certaines sont salées ou natronnées, et de nombreux puits fournissent l'eau.

Niamey, chef-lieu de la colonie, est un centre notable, par suite de sa position sur le Niger. Les autres centres sont Zinder, Madaoua, Agadez, Gouré, N' Guigmi.

Climat.

Les deux saisons, sèche et humide, sont nettement caractérisées : la saison sèche va d'octobre à juin, la saison humide règne de juin à septembre.

A Zinder, la quantité d'eau de pluie atteint 200 millimètres pour 25 jours de pluie environ. Au nord d'Agadez et au Kaouar, il y a des années où il ne tombe aucune goutte d'eau.

La température, pendant les mois d'avril, mai et octobre, atteint 46° à l'ombre; pendant l'hiver, le thermomètre ne dépasse pas 28° à l'ombre et, certaines nuits, s'abaisse à 10° et même à 5° dans le nord.

Productions.

Le Territoire du Niger est une région de culture et d'élevage. Les principales cultures sont le riz, le mil, le maïs, le manioc, un peu de blé, l'arachide, les haricots, le coton, l'indigo et le tabac.

On compte 23.322 chameaux, 596.327 bœufs, généralement des zébus servant pour le bât et la boucherie, 559.582 moutons, 710.248 chèvres, 43.721 chevaux, 105.972 ânes, très petits, robustes, durs à la fatigue, servant au transport; on en trouve dans tous les villages.

Un petit élevage d'autruches existe; on compte 247 animaux. Plusieurs centres d'extraction du sel et du natron se trouvent sur le Territoire.

Pas de colonisation ni d'industrie européenne dans cette colonie, qui ne pourra être exploitée pratiquement qu'après l'établissement de voies d'accès économiques.

ENTREPRISES COLONIALES AYANT POUR BUT LE COMMERCE, L'EXPLOITATION FORESTIÈRE, LA CULTURE ET L'INDUSTRIE EN AFRIQUE OCCIDENTALE :

Commerce.

La Manufacture française d'Armes et Cycles de Saint-Etienne (Loire), peut satisfaire toutes les commandes de sa clientèle coloniale.

Les Etablissements A. OLIER, 10, rue Beaurepaire, Paris, sont spécialistes de la machinerie pour traiter les arachides et toutes les graines oléagineuses pour extraire l'huile.

Anciens Etablissements Ch. Peyrissac et Cie, 42, allées d'Orléans
Bordeaux.

L'Africaine Française, 41, rue Godot-de-Mauroy, Paris.

Compagnie Française de l'Afrique Occidentale, 42, cours Pierre-Puget, Marseille.

Compagnie Commerciale de la Côte d'Afrique, 8, cours de Gourgue,
Bordeaux.

Compagnie du Niger Français, 48, rue de Paradis, Paris.

Compagnie Générale des Comptoirs Africains, 6, rue de Marignan,
Paris.

Compagnie Coloniale de la Bia, 42, allées d'Orléans, Bordeaux.

Compagnie Générale de l'Afrique Française, 4, rue Esprit-des-Lois, Bordeaux.

Compagnie Coloniale de la Côte d'Ivoire, 3, rue La Boétie, Paris.

Compagnie Française de la Côte d'Ivoire, 48, rue de Paradis, Paris.

Compagnie Guinée-Niger, 12, rue des Filles-du-Calvaire, Paris.

Comptoirs Sénégalais, 18, cours du Pavé-des-Chartrons, Bordeaux.

Comptoirs Réunis de l'Ouest-Africain, 21, rue d'Hauteville, Paris.

J.-A. Delmas et Cie, 15, rue Vauban, Bordeaux.

Devès, Chaumet et Cie, 17, cours de Verdun, Bordeaux.

Etablissements Barthès et Lesieur, 22, rue Ferrère, Bordeaux.

Etablissements Maurel et Prom, 18, rue Porte-Dijéaux, Bordeaux.

C.-F. Fabre et Cie, 15, rue Beauvau, Marseille.

Maurel Frères, 6, quai Louis-XVIII, Bordeaux.

Nouvelle Compagnie Française de Kong, 6, rue de Marignan, Paris.

Nouvelle Société Commerciale Africaine, 9, cours de Gourgue, Bordeaux.

A. Oldani, 69, rue Lafaurie-de-Monbadon, Bordeaux.

Société Commerciale de l'Ouest-Africain, 69, rue de Miromesnil, Paris.

Société Commerciale et Industrielle de la Côte d'Afrique, 3, rue de la République, Marseille.

Société d'Entreprises Africaines, 13, rue La Fayette, Paris (A. O. F. — A. E. F.).

L. Teisseire, 9, cours de Gourgue, Bordeaux.

L. Vézia et Cie, 18, rue Ferrère, Bordeaux.

Forêts.

R. Berthault fils et Cie, Grand-Bassam (Côte d'Ivoire).

De Blaise, Grand-Bassam (Côte d'Ivoire).

Compagnie des Acajous de la Côte d'Ivoire, Abidjan (Côte d'Ivoire).

Compagnie des Bois de la Côte d'Ivoire, 59, rue Saint-Lazare, Paris.

Compagnie Coloniale de la Côte d'Ivoire, 3, rue La Boétie, Paris.

Compagnie Coloniale de la Bia, 42, allées d'Orléans, Bordeaux.

Compagnie Forestière de l'Afrique Française (scierie), 161, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris.

Compagnie Forestière de l'Indénié (Côte d'Ivoire) (scierie), 59, rue Saint-Lazare, Paris.

Compagnie des Scieries Africaines (Vizios et Cie), 161, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris.

Claa Frères, Abidjan (Côte d'Ivoire).

Dutrey, Agboville (Côte d'Ivoire).

Hamilton and C^o, Grand-Bassam (Côte-d'Ivoire).

J. Lachmann et Cie (scierie), Abidjan (Côte d'Ivoire).
 Merle, Grand-Lahou (Côte d'Ivoire).
 Modeste, Grand-Bassam (Côte d'Ivoire).
 Morrisson, Assinie (Côte d'Ivoire).
 Moumier Frères et Cie, Grand-Lahou (Côte d'Ivoire).
 Pierre Morgand et Fils, 188, rue Victor-Hugo, Le Havre.
 E. Oddos, Grand-Bassam (Côte d'Ivoire).
 Pignot, Dabou (Côte d'Ivoire).
 Société Occidentale Africaine, 161, rue du Faubourg-Saint-Honoré,
 Paris.
 Société Bordelaise de la Côte d'Ivoire, 161, rue du Faubourg-Saint-
 Honoré, Paris.
 Société Alsacienne de la Côte d'Ivoire, 161, rue du Faubourg-Saint-
 Honoré, Paris.
 Société Forestière de la Côte d'Ivoire, Grand-Lahou (Côte d'Ivoire).
 Société Forestière du Bandama, 32, cours d'Alsace-Lorraine, Bor-
 deaux.
 Société d'Importation de Bois exotiques, 56, rue du Faubourg-Sain-
 Honoré, Paris.
 Société des Exploitations Forestières E. Poizat, 8, rue de la Bien-
 faisance, Paris.
 Société des Bois de Sassandra, 52, rue de Picpus, Paris.
 Sonolet (les fils de H.), 2, cité de Paradis, Paris.
 Union Forestière Africaine, 56, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris.
 Vialle Frères, Grand-Lahou (Côte d'Ivoire).
 Wessel, Abidjan (Côte d'Ivoire).

Agriculture.

Association Cotonnière Coloniale, 4, rue de la Paix, Paris.
 Gaston Clanis, 13, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris.
 Compagnie de Cultures Tropicales en Afrique, 10, rue de Château-
 dun, Paris.
 Compagnie d'Agriculture, de Commerce et d'Industrie d'Afrique, 8,
 rue de la Bienfaisance, Paris.
 Compagnie Coloniale de la Bia, 42, allées d'Orléans, Bordeaux.
 Compagnie de Culture Cotonnière du Niger, 32, rue Taitbout, Paris.
 Nouvelle Compagnie Française de Kong, 6, rue de Marignan, Paris.
 Plantations réunies de l'Ouest-Africain, 6, rue de Marignan, Paris.
 Société Agricole Africaine, 69, rue de Miromesnil, Paris.
 Société Coloniale Française de Culture et d'Importation, 59, rue de
 Meslay, Paris.
 Société des Plantations d'Elmina, 6, rue de Marignan, Paris.

- Société des Plantations de la Tanoé, 5, rue de La Rochefoucauld, Paris.
- Société de Cultures et Bananeraies du Kin-San, 40 bis, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris.
- Société Anonyme des Cultures de Diakandapé, 17, cours de Verdun, Bordeaux.
- Société Commerciale et Industrielle de la Côte d'Afrique, 3, rue de la République, Marseille.
- Société Commerciale et Industrielle des Palmeraies Africaines, 29, rue de Clichy, Paris.
- Société Financière des Palmeraies, 13, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris.
- Société du Coton Africain, 59, rue Saint-Lazare, Paris.

Industrie.

- Compagnie Africaine d'Electricité, 42, allées d'Orléans, Bordeaux.
- Compagnie du Chemin de Fer de Dakar à Saint-Louis, 19, rue Cambacérès, Paris.
- Compagnie d'Electricité du Sénégal, 99, rue de Richelieu, Paris.
- Compagnie Française des Charbonnages de Dakar, 28, rue Joubert, Paris.
- Compagnie Française des Chemins de fer du Dahomey, 280, boulevard Saint-Germain, Paris.
- Compagnie Générale Transsaharienne, 13, rue Couchot, Billancourt (Seine).
- Compagnie des Mines de Falémé-Gambie, 10, rue de la Pépinière, Paris.
- La Construction Africaine, 282, boulevard Saint-Germain, Paris.
- Entreprise Buffet et Herbelin (tous travaux), 26, rue Chaptal, Paris.
- Huileries Africaines, 13, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris.
- Minière, Industrielle et Immobilière de la Côte d'Ivoire, 22, rue de Châteaudun, Paris.
- Salins du Sine-Saloum, 15, rue Vauban, Bordeaux.
- La Silico-calcaire Africaine, 282, boulevard Saint-Germain, Paris.
- Société de Bamako (Transports fluviaux), 32, rue Taitbout, Paris.
- Société Commerciale des Ports Africains, 28, rue de Châteaudun, Paris.
- Société d'Etudes du Chemin de Fer Transafricain, 17, rue Scribe, Paris.
- Société d'Etudes des Voies ferrées économiques de l'Afrique française, 158, rue La Fayette, Paris.

Société des Huileries et Rizeries Ouest-Africaines, 282, boulevard Saint-Germain, Paris.

Société Industrielle de la Grande Pêche, 52, rue de Lisbonne, Paris.

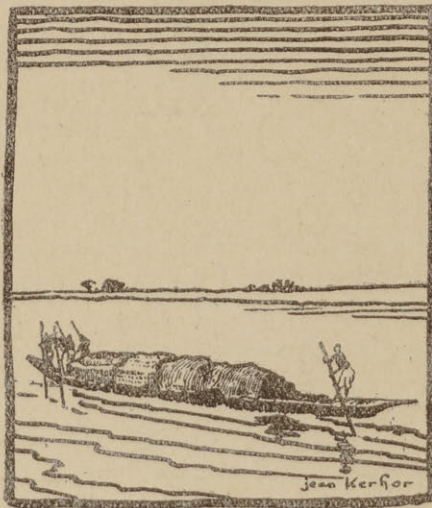
Société Maritime de Pêche Industrielle, 22, rue de Mogador, Le Havre.

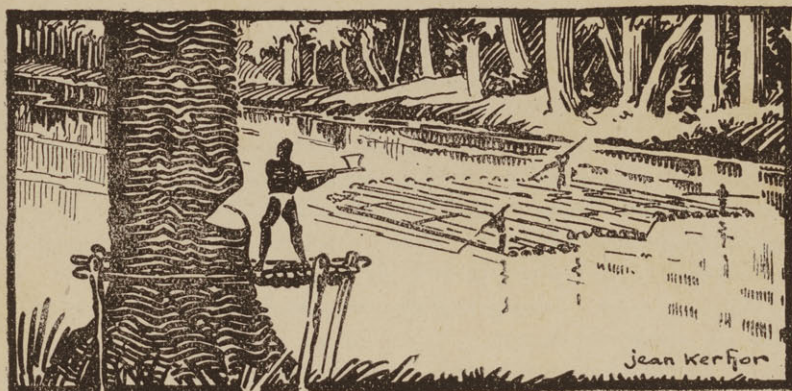
Société Minière et Foncière du Bandama, 22, rue de Châteaudun, Paris.

Société Minière du Niger Français, 48, rue de Paradis, Paris.

Société des Transports de l'Afrique Occidentale, 10, rue de Maubeuge, Paris.

Pour le travail des métaux et du bois, pour vos transports et vos manutentions, pour votre outillage, etc..., adressez-vous à la puissante firme : *ETABLISSEMENTS WALLACH FRÈRES, 103 et 105, rue de Tocqueville, à Paris.*





Les Territoires Africains sous mandat

Ces territoires sont représentés à Paris par l'Agence Economique des Territoires Africains sous mandat, 27, boulevard des Italiens. Cet organisme renseigne gratuitement sur tout ce qui concerne ces pays. (Tél. Central 57-38.)

Les Territoires Africains sous mandat se composent des parties des anciennes colonies allemandes du Togo et du Cameroun qui ont été, au lendemain du Traité de Versailles, placées sous l'autorité de la France.

LE TOGO

Situation géographique.

La partie française du Togo est limitée au sud par l'Océan Atlantique, à l'ouest par la colonie anglaise de la Gold-Coast, à l'est par le Dahomey, au nord par la Haute Volta. Sa superficie est de 52.000 kilomètres carrés, soit les quatre septièmes de l'ancien Togo allemand.

La frontière, entre les territoires confiés à la France et ceux dévolus à l'Angleterre, est constituée par une ligne conventionnelle partant de la côte, à quelques kilomètres de Lomé, et se dirigeant vers le nord jusqu'à la frontière de la Haute-Volta.

Le Togo a l'aspect d'un rectangle allongé, dont les deux grands côtés sont en direction sud-nord et dont la diagonale est constituée par une chaîne de montagnes orientée de l'Océan vers l'intérieur sud-sud-ouest, nord-nord-est.

On peut le diviser en plusieurs régions :

1° La région côtière, sablonneuse, de faible altitude, constituant un « mur de lagunes ».

2° Le plateau côtier dont l'altitude va s'élevant progressivement à mesure qu'on avance dans l'intérieur (de 70 à 250 mètres); cette région se termine vers Palimé et Atakpamé.

3° Les Monts du Togo qui couvrent toute la partie centrale, et, dans la partie septentrionale, toute la région est du Territoire. La hauteur de la chaîne varie de 500 à 1.000 mètres. Les principaux massifs sont : le Massif du Togo et le Massif de la Kara.

4° Enfin, au nord-ouest une large plaine arrosée par les affluents et sous-affluents de gauche de la Volta.

A l'est des Monts du Togo coule le fleuve Mono qui, dans son cours inférieur, sert de frontière avec le Dahomey.

Dans la partie sud, deux petits fleuves côtiers se jettent dans le lac Togo, lagune de 15 kilomètres de long sur 5 kilomètres de large, profonde de 2 m. 50, se trouvant à 600 mètres de la côte entre Lomé et Anécho.

La capitale est le port de Lomé; les principaux centres Anécho, Palimé, Atakpamé, Agou, Porto Seguro, Sokodé.

Climat.

De décembre à mars, saison sèche et chaude. Vents de la mer sur la côte, vent du nord et du nord-est dans l'intérieur.

De mars à juin, saison des pluies.

De juillet à septembre, saison sèche, mais température moins élevée.

D'octobre à novembre, deuxième saison des pluies.

Les pluies sont assez violentes, accompagnées d'orages et de tornades; elles durent plusieurs heures et parfois même des journées. Les quantités d'eau varient suivant les régions entre 0 m. 50 et 2 mètres.

La chaleur est supportable. Les maxima ne dépassent pas 36°, les minima 15°. La moyenne des températures est de 25°.

Communications.

Dans la région côtière, le vent souffle du sud. Dans l'intérieur, de décembre à mars, règne le vent du nord (Harmattan), vent très violent, chargé de poussières, redouté des indigènes à cause de la sensation de froid qu'il provoque.

Les paquebots des « Chargeurs Réunis », partant de Bordeaux et assurant le service régulier des ports de l'A. O. F. et de l'A. E. F. passent à Lomé le seizième jour de leur voyage. Les vapeurs de charge des sociétés naviguant entre la métropole et les ports de l'A.O.F. passent aussi à Lomé.

Le débarquement se fait à Lomé, au moyen d'un Wharf.

Chemins de fer.

De Lomé se détachent trois lignes, ce sont :

- 1° La ligne Lomé-Anécho (42 kilomètres);
- 2° La ligne Lomé-Palimé (110 kilomètres);
- 3° La ligne Lomé-Atakpamé (176 kilomètres).

Un important réseau de routes élargies, refaites, sont accessibles toute l'année aux automobiles. Cependant, au nord de Sokodé, les automobiles ne peuvent circuler qu'en saison sèche.

Le service postal est assuré dans tous les centres importants de la colonie, de même pour le télégraphe, dont les lignes atteignent 718 kilomètres.

Le câble sous-marin français allant de Brest à Cotonou par Dakar, Conakry et Grand-Bassam, touche à Lomé.

Les moyens de transports utilisés en dehors du chemin de fer et de l'automobile, sont la bicyclette, le cheval et la chaise à porteurs.

Productions.

Le Togo est un pays essentiellement agricole; les principales cultures vivrières sont : le manioc, base de l'alimentation indigène; le maïs, l'igname, l'arachide et les légumes et fruits.

Les produits pour l'exportation sont : le cacao, l'huile de palme et les palmistes, le coton, le coprah, le sisal, le ricin et le kapok.

Des efforts sérieux sont faits pour la production du café et du tabac. La canne à sucre est cultivée comme fruit par les indigènes, mais pas exploitée industriellement.

Dans le nord, la gomme pourrait peut-être donner lieu à une exploitation intéressante.

Elevage.

L'élevage ne peut se faire que dans le nord, par suite de la présence de la mouche tsé-tsé dans les régions côtière et centrale.

Le cheptel est évalué à 32.500 bovins, 46.600 ovins, 58.800 caprins et 670 équidés; ces chiffres sont certainement inférieurs à la réalité, les indigènes ne déclarant pas exactement les animaux qu'ils possèdent.

Forêts.

Le Togo ne possède que peu de forêts; on ne peut songer à exporter du bois, seulement à alimenter le pays; l'Administration prend des mesures de conservation forestière nécessaires.

Industrie.

Sept usines d'égrenage du coton, une huilerie pouvant traiter huit tonnes de fruits secs du palmier à huile, trois plantations de sisal possédant chacune une défibreuse.

L'école professionnelle de Lomé comprend des ateliers de charpente, menuiserie, ébénisterie, ferronnerie, un atelier de réparations de machines, automobiles et bicyclettes, etc. On y fabrique des meubles, des vêtements, des chaussures, des livres et des articles de librairie.

La Mission Catholique possède une imprimerie mécanique qui se charge de toutes les impressions de l'Administration et des particuliers.

Mines.

Le pays est mal connu, la prospection à peine ébauchée; des filons aurifères à faible teneur sont signalés, ainsi qu'un gisement de fer chromé. Le fer existe et est exploité par les indigènes.

LE CAMEROUN

Situation géographique.

La partie française du Cameroun est limitée au sud par la Guinée espagnole, le Gabon et le Moyen-Congo; à l'est par les colonies de l'Oubangui-Chari et du Tchad; à l'ouest par la partie du Cameroun rattachée à la Nigéria anglaise.

Le territoire actuel du Cameroun est d'une étendue de 400.000 kilomètres carrés environ. Il est compris entre les parallèles 2 et 13 de latitude nord et les méridiens 9° 45' et 16° 15' de longitude est.

Toute la partie méridionale confinant à la mer, aux colonies du Gabon et du Moyen-Congo est occupée par la grande forêt dense qui couvre environ 150.000 kilomètres carrés.

A une zone littorale, formée de vase, de sable et sédiments divers, succède aussitôt une zone de terrains latéritiques, présentant quelques pointements de roche cristalline intacte, formant un sol très plissé, avec des collines qui s'élèvent graduellement en étages de 300 à 500 mètres, de 500 à 700 mètres, de 700 à 900 mètres, pour accéder à un plateau central dont l'altitude moyenne est de 1.100 mètres, et où les sommets de 1.500 à 1.600 mètres ne sont pas rares; le plateau est lui-même coupé de ravins, de nombreuses vallées profondes. Il en émerge des dykes, de petits massifs schisteux et des lambeaux de formation volcanique.

Flanquant la grande forêt à l'ouest et au nord-ouest, les hauts massifs dressent leurs cîmes, d'où se déroulent de superbes panoramas, d'une part des montagnes herbeuses ou boisées, bordées de ruisseaux torrentiels. Autre part, des plantations indigènes sur les plateaux. Puis une savane immense, habitat des troupeaux de buffles, d'animaux sauvages et d'éléphants. Par endroits, un sol fertile, un climat doux et frais, permettant pour la suite des espoirs de colonisation assez facile.

Le plateau central s'achève brusquement, au nord, à la hauteur de la vallée de la Benoué, et alors s'étend jusqu'au Tchad, une grande plaine à substructure gréseuse. C'est, d'abord, une morne steppe à grosses roches érodées, avec une végétation arborescente très dispersée et flanquée à l'ouest de petits îlots montagneux : les Monts Atlantika et les Monts de Mandara. C'est ensuite une étendue de terrains argileux, inondés une partie de l'année, s'asséchant brusquement, se craquelant en une multitude de crevasses; c'est le pays de la « terre cassée », au sol noir, d'où le vent arrache une poussière fort désagréable.

Du plateau central descendent les cours d'eau appartenant au bassin côtier, au bassin du Congo à l'est, au bassin du Niger à l'ouest, et au bassin du Tchad au nord.

Les fleuves côtiers sont le Mungo, le Wouri, la Dibamba, la Dibeng, le N' Kam, le Makembé, le Cameroun, la Sanaga, le N' Yong et le Campo.

Certains de ces fleuves sont accessibles aux petits vapeurs. Le Mungo est navigable en toutes saisons jusqu'à Mangabeach, à 120 kilomètres de son embouchure; le Wouri est navigable sur 65 kilomètres jusqu'à Yabasse, et la Dibamba jusqu'à 60 kilomètres.

La Sanaga est un fleuve important recevant de nombreux affluents, navigable sur 80 kilomètres, de la mer à Edéa.

Le N' Yong est navigable jusqu'à Déhané, à 60 kilomètres de la mer. Dans la partie supérieure de son cours, il a un bief navigable de 250 kilomètres, accessible aux petits vapeurs et aux embarcations à moteurs. Ce bief s'étend de M' Balmayo à Abong M' Bang, centre des régions productrices de caoutchouc et de palmistes.

Le Kampo est navigable sur 40 kilomètres.

Bassin du Congo : La N' Goko, qui se jette dans la Sangha, à Ouesso, sert de limite dans son cours inférieur au Cameroun et au Moyen-Congo. Elle est accessible aux vapeurs jusqu'à Moloundou; au-dessus il existe des biefs accessibles aux pirogues.

Plus au nord, la Kadeï descend du plateau central pour se jeter dans la Sangha, à Nola, elle n'est navigable que pour les pirogues.

Encore plus au nord, naît la Mambéré qui, avec la Nana, formera la Sangha.

Bassin du Tchad : la branche occidentale du Logone prend sa source dans la région de N' Gaoundéré; sur une partie de son cours, il limite la colonie du Tchad et est navigable.

Bassin du Niger : la Bénoué, affluent du Niger, prend naissance dans la partie nord du plateau central. Les vapeurs de rivière remontent la Bénoué jusqu'à Garoua, de juin à fin octobre; de petits vapeurs de 30 tonnes peuvent même aller jusqu'à Léré, sur le Mayo-Kébi.

Le port de Duala, avec la rade de Suellaba, dessert la colonie dont la capitale est Yaoundé; les autres centres sont Edéa, Kribbi, Dschang, Fouban, Ebolowa, Doumé, Lomié, Garoua, N' Gaoundéré, Marona et Campo.

Climat.

Deux saisons : la saison sèche, de novembre à avril, et la saison des pluies, de mai à octobre inclus.

Les chutes d'eau, très abondantes, atteignent dans la zone côtière jusqu'à 11 mètres. A Douala, en 1912, il a été relevé 4 m. 625 de pluie en 204 jours.

Sur le plateau central, les chutes de pluie vont de 1 m. 50 à 2 mètres et le nombre de jours dépasse rarement 150.

Dans la région du Tchad, les chutes annuelles oscillent entre 300 et 600 millimètres, avec moins de 50 jours de pluie.

Dans la zone côtière, la température varie entre 23° et 30°.

Sur le plateau de N' Gaoundéré, la température peut varier de 12° à 28°.

Dans le nord, vers le Tchad, on peut obtenir un minima de 6° et

des maxima de 23° à 30°, en décembre et janvier; en mars et avril, époque des températures les plus élevées, on a observé 39° et 40° et jusqu'à 42°.

Communications.

La Compagnie des « Chargeurs Réunis » fait partir de Bordeaux un paquebot desservant l'A. O. F. et arrivant au Cameroun (à Swalaba, près de Douala), le dix-neuvième jour du voyage.

Des vapeurs de charge de la même Compagnie et des Compagnies « Cyprien Fabre et Fraissinet » viennent aussi au Cameroun.

La Compagnie « Humareau », avec trois petits vapeurs, assure un service côtier entre le Cameroun et les pays voisins.

Chemins de fer.

Le chemin de fer du Nord part de Bouabéri, en face de Douala, sur la rive droite du fleuve Wouri et aboutit à N' Kongsamba, au kilomètre 160.

Le chemin de fer du Centre part de Douala, il va à Yaoundé, capitale de la colonie, au kilomètre 307.

Routes.

Une route automobilisable de 250 kilomètres rejoint N' Kongsamba à Foumban. Une autre va de Yaoundé à Kribi, avec un embranchement de Lolodorf à Tbolowa. Aussi de Bafia à Yaoundé; de N' Gomou à Makak; de Bana à Touga.

Des pistes progressivement aménagées existent un peu partout; elles permettent l'emploi du cheval, du pousse, du monroue ou de la chaise à porteurs.

Postes, télégraphes, téléphones.

Le service postal est organisé dans tous les centres importants. Un câble sous-marin français relie Douala à Lomé; les lignes télégraphiques terrestres atteignent 1.890 kilomètres.

Le téléphone existe à Douala et à Yaoundé.

Productions.

Les cultures vivrières sont : dans la forêt, la banane, le macabo, le manioc, l'igname, la patate, le maïs, le gombo, l'arachide, les haricots, les courges, les oignons, les piments.

Dans la savane, les haricots, les arachides, le maïs, le mil, le sorgho, et, plus au nord, le blé; quelques rizières.

Parmi les produits naturels : l'huile de palme et les palmistes; le caoutchouc, le raphia, la gomme copal, les bois très variés; on y rencontre à peu près toutes les essences poussant à la Côte d'Ivoire et aussi celles du Gabon.

On cultive le tabac, le cacaoyer, le café, le ricin, le coton.

Elevage.

L'élevage dans le Haut-Cameroun est fait par des populations très expérimentées, mais pas encore assez armées contre les épizooties; on évalue les bovins à 665.000 têtes.

Les chevaux sont élevés dans la circonscription de Garoua et de Maroua.

Le mouton existe dans toute la zone de savane, ainsi que les chèvres, qui vivent même en forêt.

Le porc se rencontre un peu partout, aussi les volailles de basse-cour.

Industrie.

Des scieries, dont une fait des merrains de tonnellerie, usines à glace et électricité à Douala et Yaoundé, une imprimerie, ateliers de réparations du chemin de fer.

Mines.

L'étude géologique du Cameroun est à peine ébauchée. On signale l'or près de Garoua, l'étain en divers endroits et des suintements de pétrole peu importants dans la région de Douala; du wolfram se trouve près de Garoua ainsi que du graphite; du fer très pur se rencontre dans les Monts Atlantika; du charbon ou du lignite se trouve près de N' Gaoundéré; du mica à Kribi.

**

ENTREPRISES COLONIALES AYANT POUR BUT LE COMMERCE, L'EXPLOITATION FORESTIÈRE, LA CULTURE ET L'INDUSTRIE AU TOGO ET AU CAMEROUN :

TOGO

La Manufacture française d'Armes et Cycles de Saint-Etienne (Loire), peut satisfaire toutes les commandes de sa clientèle coloniale.

J.-B. Carbou, Lomé.

J. Crépy, Anécho.

Georges Curtat et Frère, Lomé, Palimé, Atakpamé, Sokodé. (Importation, exportation, coton, cacao.)

T. Lawson, Anécho.

Albert Pascal, Anécho.

Reymond, Palimé, Atakpamé. (Importateur : cacao, coton.)

Agostius da Souza, Lomé.

J. Zinder et Cie, Lomé. (Commerce de tous produits tropicaux : cacao, coton, huile et amandes de palme, coprah; représentation, importation, exportation.)

CAMEROUN

Bongola-Lokundji-Nyong, 57, quai de la Tournelle, Paris. (Plantations, commerce.)

R. Buffet, 28, cours du Pavé-des-Chartrons, Bordeaux. (Forêts, commerce.)

Caoutchoucs et Cacaos du Cameroun, 55, quai de la Tournelle, Paris. (Plantations.)

Caoutchoucs de l'Equateur et Anciens Etablissements J.-A.M. Grenouilleau, 8, cours du 30-Juillet, Bordeaux. (Culture et commerce.)

Compagnie Coloniale de Commission, 10, place Saint-Ferréol, Marseille.

Compagnie Commerciale Africaine, Douala (Cameroun).

Compagnie Forestière Sangha-Oubanghi, 5, rue de La Rochefoucauld, Paris. (Forêts, commerce.)

Compagnie Française de l'Afrique Occidentale, 32, cours Pierre-Puget, Marseille. (Commerce.)

Compagnie Générale des Comptoirs Africains, 6, rue de Marignan, Paris. (Commerce.)

Compagnie des Palmeraies du Cameroun, 32, rue Taitbout, Paris. (Plantations.)

Compagnie Pastorale et Commerciale Africaine, 30, rue Godot-de-Mauroy, Paris.

Compagnie des Tabacs du Cameroun, 32, rue Taitbout, Paris. (Culture.)

Comptoir Général des Bois du Cameroun, 41, boulevard de la Marne, Strasbourg.

Comptoirs Sénégalais, 18, cours du Pavé-des-Chartrons, Bordeaux. (Commerce.)

Congo-Cameroun, 19, boulevard Malesherbes, Paris. (Commerce, culture.)

Etablissements J. Mas, 51, rue de Paradis, Paris. (Commerce général et automobiles.)

Nord-Cameroun, 1, rue Vanstabel, Dunkerque. (Forêts.)

Omnium Forestier Africain, 2, avenue Guiol, Toulon.

Société des Etablissements Tabourel, 17, rue du Professeur-Demons, Bordeaux. (Commerce.)

Société des Bois du Cameroun, 6, rue Montalivet, Paris.

Société Commerciale, Industrielle et Agricole du Haut-Ogooué, 50, rue de Châteaudun, Paris. (Commerce.)

Société Nationale du Cameroun, 47, rue de la Victoire, Paris. (Exploitation forestière, usinage du bois, tonnellerie.)

Tout le matériel nécessaire pour les entreprises coloniales, tant pour le travail des métaux, que pour le travail du bois, les transports, la manutention, l'outillage, est livré très rapidement, à des conditions avantageuses, par les ETABLISSEMENTS WALLACH FRÈRES, 103 et 105, rue de Tocqueville, à Paris.



Afrique Equatoriale Française

Gabon - Moyen-Congo

Oubangui-Chari

Tchad



AFRIQUE OCCIDENTALE
FRANÇAISE

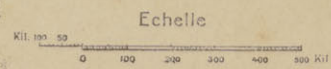
NIGER CHAD

BORNEO BOUENNE
NIGERIA
ADAMAOUA
OUBANGUI-CHARI

LIBREVILLE
GABON
MOYEN
Brazzaville
Yaoundé
Bangassou
Fort Lamy
Cameroun

AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE
ET TERRITOIRES DU CAMEROUN
sous Mandat français

- Limites de l'A.E.F. et du Cameroun
- " des Colonies du groupe A.E.F.
- Chemin de fer construit
- - - - - d' — en construction





Afrique Equatoriale Francaise

Elle est représentée à Paris par son Agence économique, 217, rue Saint-Honoré. Cet organisme renseigne gratuitement sur tout ce qui concerne le groupe. (Tél. Central 96-68.)

L'Afrique Equatoriale Française comprend les colonies du Gabon, du Moyen-Congo, de l'Oubangui-Chari et du Tchad.

Elle s'étend du nord au sud entre le 19° de latitude nord et le 5° de latitude sud, et présente, de ce fait, des climats très différents, permettant des cultures et des productions infiniment variées.

Elle est comprise entre le Cameroun sous mandat français, la Nigéria anglaise, le Sahara, le Soudan égyptien, le Congo belge, le Cabinda portugais et enclave la Guinée espagnole entre les possessions françaises.

Elle borde la côte de l'Atlantique sur plus de 1.000 kilomètres et le réseau fluvial qui la dessert est unique au monde : l'Ogooué, 1.290 kilomètres; le Congo, plus de 600 kilomètres en territoire français; la Sangha, l'Oubangui, le Chari, le Gribingui, etc.

On distingue, dans cette immense étendue, quatre régions naturelles qui forment chacune une des colonies du groupe.

Le Gabon, dont le bassin de l'Ogooué occupe la majeure partie, est couvert presque en entier par la grande forêt équatoriale.

La zone côtière, largement accessible à la navigation grâce à ses

estuaires profonds, à ses lagunes, à ses lacs et aux biefs intérieurs navigables de ses rivières, totalise à elle seule presque toute la vie économique de la colonie. L'intérieur du pays, isolé de la côte par les Monts de Cristal, est encore à peu près vierge. Le chef-lieu de la colonie est Libreville, sur le bel estuaire du Gabon. Port-Gentil, aux bouches de l'Ogooué, est le principal centre commercial du Gabon.

Dans l'immense domaine forestier du Gabon, seules les rives des cours d'eau navigables sont actuellement exploitées, les bois abattus étant conduits par flottage jusqu'aux ports de la côte. Les essences exploitées sont l'ébène, l'acajou, le bilinga, et surtout l'okoumé.

C'est dans la région de l'Océan située au large de Port-Gentil que les baleiniers viennent tous les ans chasser les cétacés venus des mers australes.

Le Gabon se prête admirablement bien aux cultures riches des pays chauds; des plantations de cacao, café, vanille ont été créées par les planteurs français, mais le développement de ces cultures est œuvre de longue haleine et la main-d'œuvre fait défaut.

Le Moyen-Congo s'étend à l'est du Gabon jusqu'au Congo et au cours inférieur de son gros affluent de droite, l'Oubangui; il est arrosé par les rivières Sangha, les deux Likouala, l'Alima. Au sud du Congo, il englobe aussi le bassin du fleuve côtier Kouliou-Niari, qui donne aussi au Moyen-Congo une façade sur l'Océan. Malheureusement, le Kouliou-Niari n'offre pas à l'arrière-pays de voies d'accès naturelles vers la mer. Peu profond, semé de rapides, il n'est accessible que sur 80 kilomètres aux embarcations calant 0 m. 80, et une barre dangereuse empêche les communications faciles entre bateaux de rivière et de mer.

Enfin, à une cinquantaine de kilomètres de la mer, le massif montagneux et forestier du Mayumbé, prolongement des Monts de Cristal, offre un gros obstacle à l'établissement de voies de communications vers l'intérieur. Brazzaville, chef-lieu du Moyen-Congo, siège du Gouvernement général de l'Afrique Equatoriale Française, est bâtie sur la rive droite du Stanley-Pool, à 400 kilomètres de la mer, en face des villes belges de Kinshassa et de Léopoldville.

Tandis que Brazzaville, grâce au magnifique réseau fluvial du Congo, est en communications faciles avec tout l'arrière-pays, ses communications avec l'Océan sont des plus précaires et entièrement tributaires du Congo belge. Passagers et marchandises sont débarqués dans le port maritime belge de Matadi et acheminés, ensuite, par un petit chemin de fer à voie étroite jusqu'à Kinshassa, qu'une flottille de vapeurs et de chalands met en communications faciles avec Brazzaville, grâce à la belle nappe d'eau du Stanley-Pool.

C'est pour mettre Brazzaville en communication directe avec la mer par une voie française à grand rendement qu'a été entrepris le chemin de fer de Brazzaville à l'Océan avec terminus au port de Pointe-Noire.

Le Moyen-Congo est partagé entre la grande forêt et la Savane herbeuse; c'est le pays du palmier à huile, du caoutchouc, du raphia et du copal, de l'ivoire.

Les minerais de cuivre sont exploités dans les Monts de Cristal, particulièrement à Mindouli, sur le tracé du chemin de fer en construction.

La colonie de l'Oubangui-Chari, au nord du Moyen-Congo, englobe tous les territoires drainés par les affluents de droite de l'Oubangui moyen, puis de son affluent, le M'Bomou, qui forment la frontière avec le Congo Belge. Elle comprend aussi le bassin du Haut-Chari, tributaire du Tchad. L'Oubangui-Chari est une succession de plateaux herbeux coupés de galeries forestières qui marquent les vallées de ses nombreux cours d'eau.

Le principal centre, et en même temps le chef-lieu de la colonie, est Bangui, sur l'Oubangui, relié à Brazzaville par un service régulier de bateaux à vapeur, d'où un réseau de bonnes pistes de plus de 4.500 kilomètres permet de rayonner en automobile dans une bonne partie de la colonie.

La voie d'accès du Territoire du Tchad est la route partant de Bangui, atteignant à Batangafo l'Ouham (Bahr-Sarah), où il devient navigable. De Batangafo on va par eau au Tchad, à 1.800 kilomètres en aval, en descendant le Bahr-Sarah et le Chari, en vapeur pendant neuf mois, et en baleinière aux basses eaux.

Les productions de la colonie sont les palmistes, l'ivoire, le caoutchouc, le sésame, le ricin, le café, la canne à sucre, le riz. L'or y est signalé.

La colonie du Tchad, au nord de l'Oubangui-Chari, comprend les pays du Soudan central, situés entre le Cameroun et le Soudan anglo-égyptien. Le Chari et le Logone, accessibles aux vapeurs sur la plus grande partie de leurs cours, en sont les artères principales. Pays d'élevage et de cultures vivrières, pouvant fort bien produire du coton, son éloignement et son isolement de la mer obligent à rejeter dans un avenir lointain les espérances que l'on peut fonder sur la colonie du Tchad pour l'exportation, sauf en ce qui concerne la vente des bœufs au Soudan égyptien et en Nigéria; en 1925 cette exportation était de 35.000 têtes.

Climat.

Le Gabon possède un climat équatorial. Il existe quatre saisons :
Grand hivernage, du 15 septembre au 15 décembre ;
Petite saison sèche, du 15 décembre au 15 février ;
Petit hivernage, du 15 février au 15 mai ;
Grande saison sèche, du 15 février au 15 septembre.

La durée des saisons en un point donné est en raison de la situation nord ou sud de ce point par rapport à l'équateur. La température s'élève pendant l'hivernage et s'abaisse pendant la période sèche. Dans les régions montagneuses de l'intérieur, en raison de l'altitude, la température est moins élevée. Ainsi, dans l'Ivindo, la moyenne annuelle est de 23°, la température minimum, pendant les nuits de la saison sèche, s'abaisse jusqu'à 15°, alors que la température maximum pendant l'hivernage n'excède pas 28°.

A Libreville, au contraire, la température minimum pendant les nuits de la saison sèche ne descend jamais au-dessous de 20°, et la température diurne peut atteindre 32°5

A Libreville, la moyenne mensuelle hygrométrique oscille en 82 et 91, tandis que dans l'Ivindo elle s'abaisse à 55.

Le Moyen-Congo possède quatre saisons :
Grande saison sèche, mi-mai à fin septembre ;
Petite saison des pluies, octobre à décembre ;
Petite saison sèche, janvier à février ;
Grande saison des pluies, mars à début de mai.

Les petites saisons sont irrégulières et parfois assez peu marquées.

Les températures extrêmes sont 11°5 environ, en juillet et août, mois les plus frais, et 36°5 en avril, mois le plus chaud. La moyenne du mois le plus frais est de 20°5 environ, et celle du mois le plus chaud, de 27°.

L'état hygrométrique, qui est très élevé pendant toute la journée, dans la saison pluvieuse, reste encore au voisinage de la saturation, pendant la saison sèche, mais le matin seulement. L'après-midi l'état hygrométrique peut descendre à 40°.

Cette humidité matinale produit de fortes rosées, qui permettent à la végétation de supporter la saison sèche, sans être grillée.

L'Oubangui-Chari possède deux saisons assez bien tranchées. La saison des pluies, allant du mois d'avril au mois de novembre, et la saison sèche durant tout le reste de l'année.

Le nombre de jours de pluie est voisin de 110 pour une année. Le thermomètre accuse en général, dans la saison des pluies, le jour, un maximum de 35°, et la nuit, un minimum de 17°.

Dans le Territoire du Tchad, on trouve deux saisons nettement

établies, mais, à mesure que l'on s'avance vers le nord, la saison sèche s'allonge et le nombre de jours de pluie qui est d'environ 76 à Fort-Archambaut, 88 à Laï, tombe à 14 à Bir-Alali. L'écart entre les températures extrêmes du jour et de la nuit atteint parfois 25° à 30°. On a constaté, la nuit, dans le Kanem, des abaissements de température tellement considérables que l'on a pu, de rares fois il est vrai, recueillir des glaçons le matin.

Communications.

Les paquebots des « Chargeurs Réunis », partant toutes les trois semaines environ de Bordeaux, arrivent le vingtième ou le vingt et unième jour du voyage à Libreville, puis touchent les jours suivants Port-Gentil, Pointe-Noire et, pour terminer, le port belge de Matadi, sur le Congo, à 120 kilomètres de l'embouchure, tête de ligne du chemin de fer belge aboutissant à Kinshassa, sur le Stanley-Pool, en face de Brazzaville.

Les « Chargeurs Réunis » possèdent des bateaux de rivière assurant le service de Port-Gentil à N'Djolé, sur l'Ogooué et sur le Fernan Vaz. Ils correspondent, à Brazzaville, avec les services locaux de vapeurs fluviaux assurant la navigation sur le Congo, l'Oubangui, la Sangha et les autres rivières.

Le télégraphe compte 3.807 kilomètres de lignes. Un grand poste de T. S. F., à Brazzaville, permet la liaison de Madagascar avec la France, par l'Afrique Occidentale Française.

Au Tchad, des postes de T. S. F. assurent les communications entre Fort-Lamy et les divers postes.

Le télégraphe optique relie Brazzaville à Léopoldville (Congo belge).

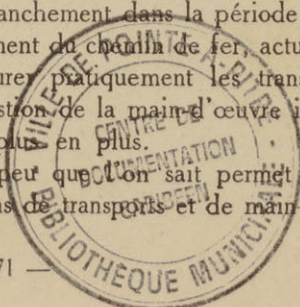
Brazzaville, Libreville et Port-Gentil possèdent le téléphone.

Le service postal est assuré dans toutes les circonscriptions.

Productions.

A peu près toutes les cultures tropicales sont possibles en Afrique Equatoriale; de nombreuses plantes y poussent même spontanément, mais il ne sera possible d'entrer franchement dans la période de mise en valeur du sol qu'après établissement du chemin de fer, actuellement en construction, permettant d'assurer pratiquement les transports et ensuite après la solution de la question de la main-d'œuvre indigène, main-d'œuvre qui se raréfie de plus en plus.

Au point de vue minier, le peu que l'on sait permet tous les espoirs, mais, là aussi, les questions de transports et de main-d'œuvre



priment tout; des suintements bitumineux sont connus sur la côte du Gabon.

Industrie.

Il n'existe en Afrique Equatoriale Française que des scieries importantes sur la côte de l'Atlantique. Quelques petites briqueteries, fours à chaux, etc., existent et assurent l'approvisionnement des besoins locaux; l'administration, les Missions religieuses et le commerce se partagent ces établissements indispensables pour permettre la construction des habitations européennes. De même pour la fabrication de la glace et l'éclairage électrique dans les principaux centres.

Faune.

La Faune peut se répartir en deux grandes zones : la zone équatoriale jusqu'au 7 degré de latitude nord, et la zone soudanaise, au-dessus du 7 degré.

1° *Faune de la forêt équatoriale :*

La forêt est peuplée d'animaux divers, en moins grand nombre dans les pays pahouins, par suite du carnage fait par les chasseurs des villages.

Les éléphants se rencontrent dans la zone désertique du haut et moyen bassin de la Likouala-Mossaka. Le bœuf sauvage, le buffle noir de petite taille ou le buffle brun, tous deux très farouches (le plus dangereux gibier de la forêt), se groupent par troupes. De très nombreuses espèces d'antilopes, depuis la grande « antilope cheval » jusqu'à la toute petite antilope Sherry, de nombreuses espèces de singes, depuis le gorille et le chimpanzé jusqu'au minuscule « paresseux ». Les sangliers au poil roux, des daims solitaires.

Des pintades, une espèce de gallinacé analogue mais d'un noir de jais; des calaos, des bucceros et des ibis.

2° *Faune de la zone soudanaise :*

De nombreuses espèces d'antilopes, du lièvre d'Abyssinie, des troupes d'éléphants en voie de disparaître, de même que les hippopotames. Ces animaux remontent de plus en plus haut et séjournent de préférence dans le cours supérieur des rivières.

Les grands mammifères africains : lions, rhinocéros, buffles, phacochères sont très abondants dans la vallée du Chari.

Dans la savane herbeuse se rencontrent l'outarde et la perdrix. L'autruche se trouve en abondance dans l'intérieur du Kanem et du Ouadaï, mais surtout à l'état domestique, dans tous les villages au nord du 10° degré. Comme oiseaux, on remarque principalement le

colibri, le merle métallique, le cardinal, le pigeon vert, le canard à bosse.

Les termites abondent en certains endroits, notamment dans le Baguirmi.

Les serpents sont représentés par de nombreuses variétés, dont certaines dangereuses.

Les crocodiles se trouvent à peu près dans tous les cours d'eaux.

**

REPRÉSENTATION PARLEMENTAIRE ET CONSEIL SUPÉRIEUR DES COLONIES.

L'Afrique Equatoriale Française n'a pas de représentant à la Chambre, ni au Sénat.

L'ensemble des Colonies du groupe est représenté par un délégué au Conseil supérieur des Colonies.

ENTREPRISES COLONIALES AYANT POUR BUT LE COMMERCE, L'EXPLOITATION FORESTIÈRE, LA CULTURE ET L'INDUSTRIE EN AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE.

Commerce.

La Manufacture française d'Armes et Cycles de Saint-Etienne (Loire), peut satisfaire toutes les commandes de sa clientèle coloniale,

Compagnie Forestière Sangha-Oubangui, 5, rue La Rochefoucauld, Paris.

Compagnie Française du Bas-Congo, 14, rue Ballu, Paris.

Compagnie Française du Haut-Congo, 14, rue Ballu, Paris.

Compagnie Française de l'Ouhamé et de la Nana, 3, rue d'Alger, Paris.

Compagnie Lyonnaise de l'Afrique Equatoriale Française, 31 bis, place Bellecour, Lyon.

Compagnie Commerciale de l'Afrique Equatoriale Française, 51, cours de Provence, Paris.

La Kotto, 7, rue des Italiens, Paris.

Société Anonyme Industrielle du Bas-Ogooué, 3, rue des Italiens, Paris.

Société Anonyme Paris-Congo, 19, boulevard Malesherbes, Paris.

Société Agricole, Forestière et Industrielle pour l'Afrique, 15, rue Richepance, Paris.

Société Commerciale, Industrielle et Agricole du Haut-Ogooué, 50, rue de Châteaudun, Paris.

Sultanats du Haut-Oubangui, 13, rue La Fayette, Paris.

Exploitations Forestières.

P. Broët (Scierie), 4, rue de Picpus, Paris.

R. Buffet, 28, cours du Pavé des Chartrons, Bordeaux.

Carcelle et Beugnot, 44, boulevard de Reuilly, Paris.

Consortium Forestier et Maritime des Grands Réseaux Français (Scierie), 5, rue Jules-Lefebvre, Paris.

Compagnie Forestière du Gabon, 4, rue Georges-Ville, Paris.

Compagnie Commerciale de l'Afrique Equatoriale Française (Scierie), 51, rue de Provence, Paris.

Compagnie d'Exploitations Forestières Africaines, 49, rue Cambon, Paris.

Compagnie Forestière Sangha-Oubangui, 5, rue La Rochefoucauld, Paris.

Comptoir Général des Bois du Cameroun, 41, boulevard de la Mame, Strasbourg.

E. Gillet (Scierie), 84, boulevard Auguste-Blanqui, Paris.

Lécuyer Frères, à Coco-Beach (Gabon).

C. Quilliard, 86, boulevard Malesherbes, Paris.

Société Forestière et Agricole du Kouilou, 20, rue de Grassi, Bordeaux.

Société Agricole et Industrielle de l'Ogooué (Scierie), 21, rue de Londres, Paris.

Société Forestière et Commerciale du Congo Français, 125, boulevard Diderot, Paris.

Société Agricole, Forestière et Industrielle pour l'Afrique, 15, rue Richepance, Paris.

Société Commerciale, Industrielle et Agricole du Haut-Ogooué, 50, rue de Châteaudun, Paris.

Société Anonyme Industrielle du Bas-Ogooué, 3, rue des Italiens, Paris.

Société Industrielle du Congo, 9, rue Grenette, Lyon.

Société d'Entreprises Africaines, 13, rue La Fayette, Paris.

Union Forestière de l'Ogooué, 147, rue d'Ornano, Bordeaux.

Agriculture.

Compagnie Forestière Sangha-Oubangui, 5, rue de La Rochefoucauld, Paris.

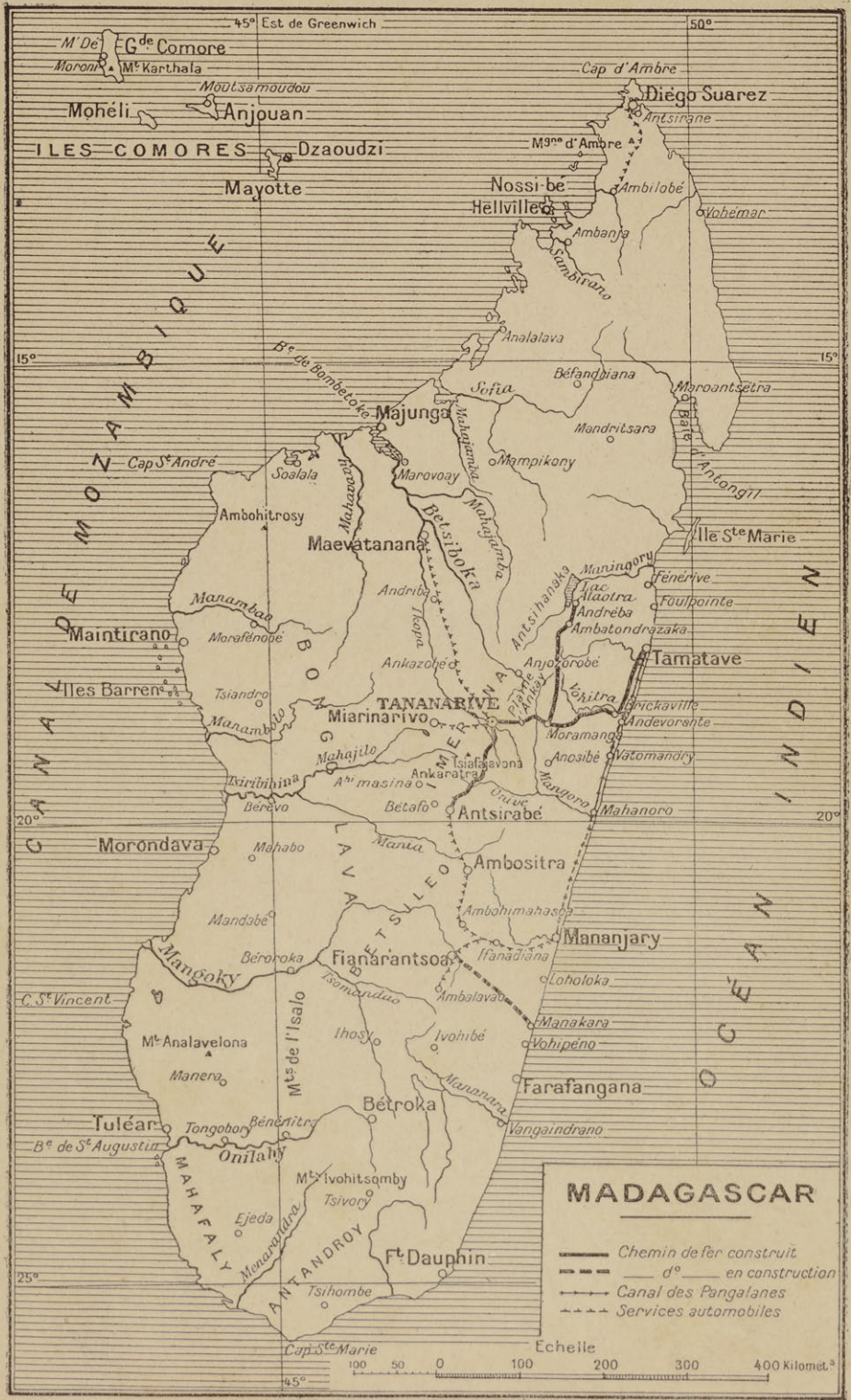
- Compagnie Française du Haut-Congo, 14, rue Ballu, Paris.
 Compagnie Française de l'Ouhamé et de la Nana, 3, rue d'Alger, Paris.
 Compagnie de la Haute-N'Gounié, 15, rue Richepance, Paris.
 Compagnie du Kouango Français, 37, boulevard Haussmann, Paris.
 Compagnie Lyonnaise de l'Afrique Equatoriale Française, 31 bis, place Bellecour, Lyon.
 Compagnie de L'N'Kémé et de L'N'Kéni, 15, rue du Pas, Lille.
 Compagnie Propriétaire du Kouilou-Niari, 48, rue de Paradis, Paris.
 Guérin, Alard, Gentric, de la Poterie, 132, boulevard Saint-Germain, Paris.
 La Kotto, 7, rue des Italiens, Paris.
 La Léfini, Compagnie Agricole, Commerciale et Industrielle, 15, rue du Pas, Lille.
 Société Agricole, Forestière et Industrielle pour l'Afrique, 15, rue Richepance, Paris.
 Société Agricole et Industrielle de l'Ogooué, 21, rue de Londres, Paris.
 Société Commerciale, Industrielle et Agricole du Haut-Ogooué, 50, rue de Châteaudun, Paris.
 Société Forestière et Agricole du Kouilou, 20, rue de Grassi, Bordeaux.
 Société Coloniale de la Ouaka, 51, avenue Victor-Emmanuel-III, Paris.
 Sultanats du Haut-Oubangui, 13, rue La Fayette, Paris.

Industrie.

- Afrique Minière Equatoriale, 153, rue Saint-Lazare, Paris.
 Compagnie Minière du Congo Français, 16, cours La Fayette, Lyon.
 Société Agricole et Industrielle de l'Ogooué, 21, rue de Londres, Paris.
 Union Minière et Financière Coloniale, 42, rue Vivienne, Paris.
 Etablissements Ottino, 110 bis, boulevard Malesherbes, Paris (Travaux.)
 Société de Construction des Batignolles, 11, rue d'Argenson, Paris (Chemin de fer Afrique Equatoriale Française).



Madagascar et Dépendances





Madagascar et Dépendances

L'Agence Economique de Madagascar, 40, rue du Général-Foy, à Paris, représente la colonie et renseigne sur elle, gratuitement. (Tél. : Laborde 10-88.)

Situation géographique.

L'île de Madagascar est située dans la partie sud-ouest de l'Océan Indien, à 10.000 kilomètres environ de la France, entre les $11^{\circ}57' 3''$ et $25^{\circ}38' 35''$ de latitude sud, et $40^{\circ}55' 22''$ à $48^{\circ}7' 54''$ de longitude est.

La côte orientale est baignée par l'Océan Indien.

Elle est séparée de l'Afrique par le canal de Mozambique, dont la largeur minimum est de 392 kilomètres. Elle se trouve à environ 600 kilomètres de l'île de la Réunion.

Sa forme est celle que laisse l'empreinte d'un pied humain; sa plus grande longueur du nord au sud atteint 1.580 kilomètres, et sa plus grande largeur 580 kilomètres.

Les côtes, longues d'environ 5.000 kilomètres, sont réparties, suivant l'orientation, en côte-est et côte-ouest.

La côte est constamment balayée par le grand courant marin sud équatorial qui, en venant s'y buter, se divise en deux branches longeant, l'une, la côte nord-est, l'autre, la côte sud-est, donnant ainsi

à toute l'étendue de la côte une direction rectiligne uniforme, du cap d'Ambre au cap Sainte-Marie.

La côte-est présente à son extrémité nord la magnifique baie de Diego-Suarez, puis celle d'Antongil; les autres ports ne sont que des rades foraines.

La côte ouest, dont le nord possède une véritable ceinture d'îles et d'îlots, présente des abris très sûrs, grandes rades ou estuaires accessibles aux navires. Le port de Hellville, à Nossi-Bé, les baies de Bombetoke (estuaire de la Betsiboka), de Tuléar, et Saint-Augustin, sont particulièrement fréquentés.

Madagascar se divise en trois régions, distinctes tout à la fois par leur orographie, leur constitution géologique et leur climat, présentant de très grandes différences dans leur flore, leur faune et la façon de vivre des habitants. Ces trois régions principales sont : le Massif ou plateau central, la chaîne côtière, dont le pied est baigné par l'Océan Indien et les grandes plaines plus ou moins accidentées de l'ouest et du sud, qui se terminent en pente douce du côté du canal de Mozambique.

Le centre de Madagascar, ou plateau central, est limité à l'est, par la chaîne côtière; au nord, par une ligne qui rejoindrait Mandritsara et Maevatanana; à l'ouest par la grande falaise du Bongolava qui en est le versant occidental, et, au sud, par de hauts pics situés à peu près sur le 22° parallèle.

Ce plateau comprenant l'Imérina et le Betsileo, est le centre physique de l'île; il est extrêmement accidenté et coupé par de nombreuses vallées; son altitude moyenne est de 1.000 à 1.200 mètres; il est formé de roches primitives et dominé en son milieu, par le grand massif volcanique de l'Ankaratra dont plusieurs sommets sont très élevés (le Tsiafajavona atteint 2.860 mètres). Ce massif se rattache à un soulèvement relativement récent qui a fait saillie en trois points de l'île : l'Ankaratra au centre; l'Ambohitra, ou montagne d'Ambre, à la pointe nord, et l'Ivohitsomby, le moins élevé, qui est près de Tsivory, à l'extrême sud.

La terre du plateau central d'une manière générale est incomplète, et, par conséquent, aride au point de vue agronomique; les cultures ne réussissent guère que dans les bas-fonds humides, ou irrigués par des cours d'eau. Par contre, le climat y est bon, les températures extrêmes inconnues, et les maladies paludéennes rares.

La chaîne côtière sépare le plateau central de l'Océan Indien; elle est orientée du nord-nord-est au sud-sud-ouest, prend naissance tout près de la mer, et s'élève par gradins successifs jusqu'à sa crête, qui a une altitude moyenne de 1.000 à 1.500 mètres.

Cette chaîne côtière est adossée au plateau central, mais l'orien-

tation de ces deux masses de montagnes n'est pas absolument parallèle; la grande vallée qui les sépare et qui, au nord, est très large, va se rétrécissant vers le sud. Cette vallée sans issue, et que les eaux ont d'abord transformée en d'immenses lacs, a été à peu près comblée par les apports de terre et de sable, de sorte que, tandis que le versant oriental de la chaîne côtière a une grande largeur et s'élève d'un millier de mètres, et plus, au-dessus de sa base, son versant occidental est, au contraire, très court, n'ayant pas une centaine de mètres au-dessus du niveau de la plaine d'Ankay.

C'est dans cette vallée que se trouve le bassin marécageux qui constitue le pays d'Antsihanaka et qu'occupe encore en partie le lac Alaotra, en voie continue de dessèchement, ainsi que la longue plaine d'Ankay, où coule, du nord au sud, le Mangoro, pendant près de 200 kilomètres. Ces plaines ont une altitude moindre que le plateau central, le climat est plus chaud, on y trouve des terres propres à la culture du riz et à l'élevage du bétail.

La région occidentale est formée de plaines en général peu accidentées, calcaires ou gréseuses, avec de hautes herbes, des forêts de palmiers et des bouquets de bois. Elles sont limitées, à l'est, par le versant occidental du plateau central, le Bongo-Lava élevé de 800 à 1.000 mètres, et presque à pic. Elles sont coupées dans presque toute leur longueur, à peu près à égale distance du massif central et de la mer, par une chaîne dirigée du nord au sud, qui a une hauteur moyenne de 400 mètres et une largeur de 20 à 25 kilomètres.

Partant du mont Ambohitrosy, près du Cap Saint-André, cette chaîne rejoint les monts Isalo et le mont Maropapango, dans le pays Mahafaly.

Les cours d'eau se déversant dans l'Océan Indien n'arrosent guère que le quart de Madagascar; en général ils ont moins de cent kilomètres de long, descendent directement des pentes rapides, n'ont que de petits affluents et ont peu d'eau, sauf au moment des grandes pluies. Il n'y en a guère que trois importants : le Maningory, déservoir du lac Alaotra; le Mangora, qui suit la plaine d'Ankay pendant 200 kilomètres, et reçoit un grand affluent : l'Onive, amenant les eaux de la face orientale du massif de l'Ankaratra; le Mangoro est navigable sur ses trente derniers kilomètres; enfin le Mananara, qui réunit plusieurs rivières importantes.

De nombreux torrents ne débouchent pas directement à la mer, mais dans les lagunes côtières des Pangalanes.

Plusieurs fleuves se jettent dans le canal de Mozambique; ils prennent leurs sources dans le massif central, dont le sol argileux imperméable retient les eaux et est sillonné, en tous sens, par des milliers de petits ruisseaux.

Parmi ces fleuves on peut citer : la Mahajamba, la Betsiboka et son affluent, l'Ikopa, le Manambolo, la Tsiribihina, le Mangoky, et l'Onilahy. Ces divers fleuves sont navigables dans leurs cours inférieur presque jusqu'au pied du Bongo-Lava. Un service à vapeur existe sur la Betsiboka, entre Majunga et Maevatanana.

Les cours supérieurs de ces fleuves fertilisent plusieurs grandes plaines que les indigènes ont transformées en belles et vastes rizières.

Les petits fleuves fertilisent aussi les régions qu'ils traversent.

Au nord, le Sambirano parcourt une région presque complètement mise en valeur par la grande colonisation française.

Dans la région du sud, un certain nombre de rivières n'arrivent pas jusqu'à la mer, les eaux se perdant dans le sable.

Une bande de forêts, plus ou moins large et plus ou moins éloignée de la mer, entoure le centre de l'île qui est nu et presque complètement dépourvu d'arbres.

Les principaux centres sont : Tananarive, chef-lieu de la colonie, à peu près au centre de l'île. Toujours à l'intérieur : Antsirabé, Ambositra, Fianarantsoa (dans le Betsilébo), région la plus favorable aux Européens, mais ne permettant pas de riches cultures; Miarinarivo, Ambatondrazaka, Maevatanana, puis les villes maritimes de Diégo-Suarez, Helle-ville (Nossi-Bé), Analalava, Majunga, Maintirano, Morondava, Tuléar, Fort Dauphin, Mananjary, Tamatave, Maroantseotra et Vohemar. Aux Comores, Moroni, Moussamoudou.

L'archipel des Comores appartient à la série des émergences volcaniques et coralligères qui signalent aux navigateurs les hauts fonds sous-marins éparpillés sur la Côte d'Afrique, au nord-ouest de Madagascar. Quatre îles principales, Mayotte, Anjouan, Mohéli, et la Grande Comore composent cet archipel, situé entre le 11° et le 13° de latitude sud, le 41° et le 43° de longitude est.

Toutes ces îles, très accidentées, ont un sol riche permettant des cultures très variées, particulièrement la vanille, la canne à sucre, le cocotier, le cacaoyer, les plantes à parfums, le caféier et les cultures vivrières indigènes, un important élevage de bœufs et de cabris.

A la Grande Comore, le volcan du Karthala s'élève à 2.600 mètres; il manifeste son activité par des fumeroles; une éruption de cendres s'est produite en 1918. Sur ses flancs une grande forêt s'élève jusqu'à 1.800 mètres d'altitude; elle est exploitée, et une scierie bien outillée existe à Boboni, à 600 mètres d'altitude, à la lisière inférieure de la forêt.

Sont rattachées à Madagascar : les îles Kerguelen, Saint-Paul et Amsterdam, ainsi que la Terre Adélie du continent austral.

Les îles Kerguelen — grande île australe entourée d'environ 300 îles, îlots ou rochers, et dont la superficie est celle d'un département — situées par 49° de latitude Sud et 67° de longitude Est, ne possèdent pas de population permanente. Elles sont visitées seulement aux époques favorables pour la chasse des éléphants de mer.

La température moyenne est de 4°. On y trouve des gisements de houille et de lignite; la prospection minière n'est pas faite.

La « Compagnie Générale des Iles Kerguelen, Saint-Paul et Amsterdam », 4, place Jules-Ferry, au Havre, est concessionnaire des pêcheries.

Climat.

Par son étendue, son orientation, et les variations d'altitude de son sol, Madagascar jouit de climats variés, qui peuvent s'encadrer entre ceux des points décrits ci-après.

Au nord de l'île, à Diégo-Suarez, on observe deux saisons bien tranchées : l'une chaude et humide, de décembre à avril; l'autre, plus sèche, de mai à novembre.

Pendant la saison sèche, la mousson du sud-est souffle avec force, le thermomètre s'abaisse entre 21° et 29°.

Pendant l'hivernage, au contraire, la brise d'est est rare, les pluies abondantes et fréquentes, le thermomètre varie de 24° à 32°.

Sur la côte-ouest, à Majunga, les saisons sont les mêmes qu'à Diégo-Suarez; pendant la saison sèche le thermomètre va de 20° à 24° et pendant l'hivernage il oscille de 30° à 36°.

Sur la côte-est, à Tamatave, la saison sèche va d'avril à octobre, avec une température de 16° à 28°; pendant les pluies, de novembre à fin mars, le thermomètre oscille de 24° à 35°.

Au centre, à Tananarive, à une altitude moyenne de 1.288 mètres, de janvier à avril, pendant la saison des pluies, le thermomètre varie de 15° à 30°, tandis que la température se maintient entre 4° et 25° pendant le reste de l'année qui constitue la saison sèche.

Sur la côte-ouest, vers le sud, la province de Tuléar comprend deux saisons bien distinctes : la saison sèche et la saison pluvieuse. Celle-ci ne commence qu'en décembre ou janvier, pour se terminer en mars. Il pleut abondamment dans le haut pays, très peu à la côte. La température moyenne la plus élevée, observée à Tuléar, varie entre 35° et 39°, de décembre à février; la température la plus basse se maintient entre 10° et 15°, en juillet et août.

Au sud-est, dans la province de Fort-Dauphin, très humide, pluies intermittentes toute l'année, grands vents de nord-est, de juillet à

décembre; température maximum 35°, pendant la saison chaude; température minimum, 12° en juillet et août.

Sur les plateaux de l'Androy, climat très chaud et très sec; le thermomètre monte jusqu'à 40° à l'ombre, de décembre à février, et descend à 12° en juillet et août.

Communications.

Les communications avec la France sont assurées par les paquebots des « Messageries Maritimes », partant de Marseille tous les quatorze jours, arrivant le 23^e jour à Majunga, le 25^e à Nossi-Bé, le 26^e à Diégo-Suarez et le 29^e à Tamatave.

La « Compagnie Havraise Péninsulaire » possède un service de vapeurs mixtes, suivant à peu près le même itinéraire, avec un départ environ tous les quinze jours.

Chemins de fer.

Il existe une voie ferrée de Tamatave et Tananarive, longue de 369 kilomètres; à Moramanga embranchement de 163 kilomètres, atteignant la région fertile du lac Alaotra. De Tananarive, la ligne se prolonge vers le sud jusqu'à Antsirabé à 154 kilomètres; par la suite elle doit aller jusqu'à Fianarantsoa et rejoindre la côte est, au port de Manakara, donnant ainsi l'accès de la mer à la région du Betsiléo.

La banlieue de Tananarive, comptant avec la ville 100.000 habitants, est desservie par un réseau de tramways suburbains de 60 kilomètres.

Sur la côte est, les lagunes connues sous le nom de Pangalanes sont réunies par un canal partant de Tamatave en direction du sud pour aboutir à Mananjary, à 670 kilomètres. Il est actuellement navigable sur 250 kilomètres.

Un service de vapeurs fluviaux existe sur la Betsiboka.

Un important réseau de routes de 2.500 kilomètres relie les principales régions de la colonie. Des pistes-routes, constamment améliorées en attendant leur empierrement, complètent le réseau principal; ce sont les routes de « fokon'olona », dont l'entretien est confié aux villages.

Des services automobiles fonctionnent entre Tananarive et Maevatanana, tête du service fluvial allant à Majunga; Antsirabé-Fianarantsoa; Mananjary-Anbositra; Fianarantsoa-Ambalavao; Tananarive-Miarinarivo-Diégo-Suarez-Ambilobé.

Postes, télégraphes, téléphones.

Des courriers réguliers desservent toutes les localités importantes; le réseau télégraphique relie avec Tananarive à peu près tous les chefs-lieux de province ou villes importantes, allongeant plus de 11.000 kilomètres de lignes.

Huit réseaux téléphoniques urbains existent à Ambositra, Antsirabé, Diégo-Suarez, Fianarantsoa, Majunga, Mananjary, Tamatave, Tananarive.

Des circuits interurbains relient le réseau de Tananarive aux réseaux de Tamatave, Majunga, Antsirabé, Ambositra et Fianarantsoa. Dix-neuf localités possèdent une cabine téléphonique les reliant aux réseaux voisins.

Des postes locaux de T. S. F. relient les îles à la grande terre ou assurent le service côtier; ce sont : Diégo-Suarez, Nossi-Bé, Majunga, Dzaoudzi, Mutsamudu, M'Dé, Tamatave, Sainte-Marie-de-Madagascar; d'autres sont prévus à Tuléar, Tamatave, Mohéli et Ambanja.

Un grand poste de T. S. F. existe à 5 kilomètres de Tananarive, permettant la liaison avec la France, Dakar, Brazzaville et Saïgon.

Madagascar est reliée par des câbles sous-marins à la Réunion et à Mozambique.

Productions.

Madagascar produit du riz, du manioc, qui donne lieu à des cultures perfectionnées permettant une importante production alimentant des usines importantes, travaillant pour l'exportation; du maïs, des arachides, du ricin, des légumes secs, du café, de la vanille (la moitié de la production mondiale), du sucre, du rhum, du girofle, des essences à parfums, du tabac; on a pu faire de la vigne et du blé dans le Betsiléo, mais ces cultures ne sont pas payantes. Des bois de luxe, ébène noire, palissandre, bois de rose, des bois pour traverses de chemin de fer; de la cire, du raphia. Les plantations françaises sont nombreuses et prospèrent rapidement quand elles possèdent les capitaux voulus.

Elevage.

Les bœufs constituent une des principales richesses du pays. L'espèce la plus répandue est le bœuf à bosse, ou zébu. En 1925, le cheptel bovin était estimé à 8 millions de têtes, ce qui pourrait permettre, les besoins locaux étant assurés, d'exporter annuellement 150.000 animaux.

L'élevage du porc est connu depuis longtemps de l'indigène; une race nouvelle a été constituée et permet une importante industrie des saindoux et salaisons.

Les moutons du pays, à grosse queue et à toison jarreuse, servent à la boucherie; leur nombre est d'environ 200.000 animaux. Des essais sont actuellement tentés dans le sud pour acclimater des moutons mérinos, provenant de l'Afrique du Sud.

Près de Tuléar, les services administratifs et les colons se livrent avec succès à l'élevage de l'autruche.

La faune marine, très riche, possède des huîtres perlières dans le nord-ouest. Dans le sud-ouest, on peut faire de la pêche industrielle et aussi capturer des langoustes qui peuvent être mises en conserves.

Mines.

De l'or, généralement obtenu par lavage à la batée, des pierres fines, notamment des beryls, des tourmalines, des zircons, des améthystes et des grenats; du graphite, des micas, du cristal de roche, des minéraux uranifères radioactifs et des phosphates naturels.

Des gisements de charbon se trouvent dans le sud-ouest près de Bénénitra, à 165 kilomètres de la côte-ouest; la construction d'un chemin de fer est nécessaire pour pouvoir les exploiter.

Des masses très importantes de grès bitumineux se trouvent dans la région de Morafenobé, à 120 kilomètres de la côte-ouest; le pétrole n'a pas encore été trouvé. Des salines importantes existent à Diégo-Suarez et à Analalava.

Industrie.

Sept usines pour la préparation des viandes de conserves ou frigorifiques. Cinq importantes rizeries. Cinq féculeries de manioc. Une usine de filature et tissage de la soie. Une tannerie et une fabrique mécanique de chaussures. Quatre scieries importantes et plusieurs autres. Des briqueteries. De petites industries prospères comme celles des chapeaux de paille, de la fabrication des dentelles et broderies et du tissage des rabanes.

En voie d'installation, une sacherie utilisant l'urena lobata (paka), et une papeterie.

Faune.

Deux espèces de crocodiles représentent les animaux dangereux. Nombreuses espèces de serpents, tous inoffensifs pour l'homme. Des

lézards, des caméléons, des tortues terrestres et de mer. Le fosa (*cryptoprocta ferox*), carnassier détruisant la volaille. Les civettes, les hérissons, le sanglier, toute la famille des lémuriens, dont certains, à beau pelage, s'appriivoient facilement. La grande roussette se trouve dans les forêts de la côte; 239 espèces d'oiseaux de toutes sortes; 800 espèces de lépidoptères. Plusieurs bombyx dont l'un, le landy, produit une soie utilisée par les indigènes; plusieurs coléoptères, des criquets, des fourmis et des termites, des araignées, des scorpions, des scolopendres, de nombreux moustiques.

Les eaux sont très poissonneuses.

★★

REPRÉSENTATION PARLEMENTAIRE ET CONSEIL SUPÉRIEUR DES COLONIES.

Madagascar n'a pas de représentant à la Chambre, ni au Sénat. La colonie et ses dépendances élisent trois délégués au Conseil Supérieur des Colonies.

ENTREPRISES COLONIALES AYANT POUR BUT LE COMMERCE, L'EXPLOITATION FORESTIÈRE, LA CULTURE ET L'INDUSTRIE A MADAGASCAR ET DANS SES DÉPENDANCES.

Commerce.

Gravure, Imprimerie, *Fabrique de Registres*. — EMILE SÈVE, 77, boulevard Haussmann, Paris (8^e). Etablissement fondé en 1868.

La Manufacture française d'Armes et Cycles de Saint-Etienne (Loire), peut satisfaire toutes les commandes de sa clientèle coloniale,

R. Alexandre et M. Serra, 26a, rue Sainte-Pauline, Marseille. (Tous articles de Madagascar.)

L. C. Aviraguet, 46, rue de Paradis, Paris (10^e). (Tous articles de Madagascar.)

Aujoulat Frères, 4, rue Mirbel, Paris (5^e). (Importation, exportation, commission, représentation.)

Barbier, Juge et Loos, 16, rue Turbigo, Paris (2^e). (Importation, exportation.)

L.-V. Berrin, 9, rue de l'Eglise-St-Michel, Marseille. (Importation et exportation de chapeaux de paille de Madagascar.)

Raymond Candau, 24, rue de l'Arcade, Paris (8^e). (Représentation générale de manufactures européennes pour Madagascar, Réunion et Maurice.)

- Compagnie Commerciale de Madagascar, 5, place Saint-Joseph, Le Havre. (Importation, exportation.)
- Compagnie Franco-Asiatique et Africaine, 6, rue Dieu, Paris (10°). (Importation, exportation.)
- Compagnie Générale d'Outre-Mer, 83, rue de la Victoire, Paris (9°). (Importation, exportation.)
- Compagnie Franco-Malgache d'Entreprises, 14, rue Vezelay, Paris (8°). (Importation, exportation.)
- Compagnie Lyonnaise de Madagascar, 10, rue Lafont, Lyon. (Importation, exportation, commission.)
- Compagnie Générale de Madagascar, 16, rue de la Pépinière, Paris (8°). (Tous produits de Madagascar.)
- Compagnie Phocéenne de Commerce Colonial, 7, rue Colbert, Marseille. (Industrie et commerce à Madagascar, conserves alimentaires.)
- H. Coffrant, 54, cours de la Liberté, Lyon. (Exportation, importation, commission.)
- Dodge and Olcoot Company, 1, boulevard Longchamp, Marseille. (Vanilles.)
- Eugène Dechavanne, 12, rue Saint-Roch, Thizy (Rhône). (Exportation, importation, cotonnade et tissus.)
- Etablissements Coloniaux R. Haugou, 52, rue d'Hauteville, Paris (10°). (Importation, exportation, commission.)
- Etablissements H. Huvelliez, 43-45, avenue de l'Opéra, Paris (2°). (Importation, exportation, commission.)
- Sociétés des Etablissements E. Damann, 8, boulevard Sébastopol, Paris. (Vanilles, cafés, thés.)
- Etablissements Novas, 1, rue de la République, Marseille. (Commission, importation, exportation.)
- Emile Ettlin, 5, rue Saint-Jacques, Marseille. (Commission, importation.)
- Armand Gassmann et Cie, 12, boulevard Cassini, Marseille. (Importation, exportation.)
- Grimaud Frères, 5, rue Thubaneau, Marseille. (Représentation, importation, exportation.)
- Ulysse, Gros et Darioux, 3, rue Washington, Paris (8°). (Commission, importation, exportation.)
- Léon Krafft, à Héricourt (Haute-Saône). (Importation, exportation, produits miniers.)
- Laubie Frères, 41, rue de Douai, Paris (9°). (Représentants-voyageurs pour Madagascar, Maurice, Réunion.)
- Lettry et Cie, 46, boulevard Beaumarchais, Paris. (Importation, exportation, représentation.)

- Paris-Madagascar, 65, rue Saint-Lazare, Paris. (Importation, exportation.)
- Henri Raphaël, 16, cours Pierre-Puget, Marseille. (Importation, exportation.)
- Albert Rouzaud, 12, rue Venture, Marseille. (Importation, exportation.)
- Société Anonyme des Etablissements Gratry, 15, rue du Pas, Lille; 62, boulevard Sébastopol, Paris. (Fabrication de tissus.)
- Société de Commission et de Consignation Coloniale, 49, rue Grignan, Marseille. (Importation, exportation.)
- Société Française de Commerce de Madagascar, 20, rue Saint-Georges, Paris (9^e). Importation, Exportation.)
- Société Générale du Commerce Extérieur, 47, boulevard Haussmann, Paris. (Importation, exportation.)
- Société Parisienne d'Exportation, 13, rue Saint-Florentin, Paris (8^e). (Achat et vente de tous produits.)
- Société Anonyme des Rizeries Françaises, Le Havre. (Riz et produits de Madagascar.)
- Société des Produits Aromatiques de l'Océan Indien, 51, avenue Victor-Emmanuel-III, Paris.
- Société d'Etudes et d'Entreprises Coloniales, 16, rue Saint-Lazare, Marseille. (Importation de produits de Madagascar.)
- Société d'Importation, d'Exportation et de Commission, 20, rue de Turbigo, Paris. (Importation de produits de Madagascar.)
- Union France-Madagascar, 28, boulevard Arago, Paris (13^e). (Commission, consignation, importation, exportation.)
- Vuillerme Frères, 2, rue de Boigne, Chambéry (Savoie). (Importation, exportation.)

Industrie.

- Compagnie Coloniale de Madagascar, 43, Chaussée-d'Antin, Paris (9^e). (Exploitation agricole, forestière, minière.)
- Compagnie Foncière et Minière de Madagascar, 94, rue Saint-Lazare, Paris, et 39, rue Thomassin, Lyon. (Exploitation terrains, forêts, gisements de chaux.)
- Compagnie Occidentale de Madagascar, 13, boulevard Haussmann, Paris (9^e). (Exploitations aurifères et agricoles, messageries fluviales.)
- Compagnie Maritime de l'Afrique Orientale (Diégo-Suarez), 28, rue de Châteaudun, Paris. (Batelage.)
- Compagnie Générale de Madagascar, 16, rue de la Pépinière, Paris (8^e). (Opérations minières, agricoles et commerciales.)

- Compagnie Maritime de Transport Coloniaux, 94, rue Saint-Lazare, Paris.
- Compagnie Minière des Pétroles de Madagascar, 50, rue de Bourgogne, Paris. (Exploitation des hydrocarbures.)
- L'Énergie Industrielle, 94, rue Saint-Lazare, Paris (9^e). (Entreprise d'éclairage et force motrice par l'électricité. Eaux.)
- Abel Louys, Tananarive (Madagascar) et 25, rue Armand-Lépine, Bois-Colombes (Seine). (Exploitation de mines, graphite, micas, etc.)
- La Madagor, 2, quai des Chartrons, Bordeaux. (Exploitation de mines à Madagascar.)
- Les Peausseries de Madagascar, 25, place Gaston-Pailhou, Tours. (Peaux, spéc. caïman.)
- Société Anonyme d'Exploitation des Mines d'Or de Sihanaka, 37, rue Erlanger, Paris (16^e). (Recherche de l'or, pierres et métaux précieux.)
- Société des Celluloses et Papeteries de Madagascar, 35, rue Boissy-d'Anglas, Paris (8^e). (Fabrication de pâte à papier.)
- Société des Iles Malgaches, 28, rue de Châteaudun, Paris (9^e). (Exploitation de guano.)
- Société pour l'Exploitation des Fibres de Madagascar, 31, rue Victor-Hugo, Boulogne-sur-Seine (Seine).
- Société des Magasins Généraux et Entrepôts de Madagascar, 43, Chaussée-d'Antin, Paris (9^e). (Débarquement et embarquement à Madagascar, warrants, consigne.)
- Société des Mines d'Or de l'Andavakoëra, 21, place de la Madeleine, Paris (8^e). (Exploitation de gisements aurifères.)
- Société du Wharf de Tamatave, 33, rue de la Condamine, Paris (9^e). (Exploitation du wharf de Tamatave.)
- Société Agricole et Industrielle des Textiles de Madagascar, 26, rue Brunel, Paris (17^e). (Culture des textiles.)
- Syndicat Lyonnais de Madagascar, 7, rue Grôlée, Lyon. (Entreprises minières à Madagascar.)
- Union Minière et Industrielle, 47, boulevard Haussmann, Paris (9^e). (Exploitation de mines.)
- Tannins de Madagascar, 10, quai de Serin, Lyon. (Exploitation tannifère.)
- Tannins Coloniaux, 14, rue de Milan, Paris (9^e). (Produits tannants à Madagascar.)

Agriculture et divers.

- Compagnie Agricole et Industrielle de Madagascar, 49, rue Grignan, Marseille. (Exploitations agricoles et industrielles.)
- Compagnie Agricole et Sucrière de Nossi-Bé, 24, rue Fortuny, Paris (17^e). (Culture de la canne à sucre, usine à sucre.)
- Compagnie pour le Développement de l'Agriculture et de l'Elevage à Madagascar, 60, rue Caumartin, Paris (9^e).
- Compagnie Générale Frigorifique, 60, rue Caumartin, Paris (9^e).
(Préparation et vente de la viande frigorifiée, conserves de bœuf.)
- Compagnie Générale des Produits Alimentaires, 38, rue des Mathurins, Paris (8^e). (Conserves de viande de bœuf.)
- Compagnie de Cultures Coloniales, 120, boulevard Malesherbes, Paris (17^e). (Exploitations agricoles et industrielles.)
- Compagnie Sambiranaise, 9, rue Pillet-Will, Paris (9^e). (Cultures coloniales.)
- La Grande Ile, 2, quai des Chartrons, Bordeaux. (Société d'exploitations forestières et agricoles.)
- Les Grands Domaines de Madagascar, 282, boulevard Saint-Germain, Paris (9^e). (Exploitations agricoles.)
- Produits Agricoles Tropicaux, 120, boulevard Malesherbes, Paris (17^e). (Cultures coloniales.)
- Victor Rouvier, 161, rue Sainte, Marseille. (Exploitations agricoles à Nossi-Bé.)
- Arsène Saupiquet, 16, boulevard Sébastopol, Nantes. (Conserves alimentaires.)
- Société Agricole du Sambirano, 56, faubourg Montmartre, Paris (9^e). (Cultures diverses.)
- Société Angevine de Madagascar, 15, rue Boreau, Angers. (Agriculture et élevage.)
- Société des Conserves alimentaires de la Montagne d'Ambre, 8, rue Colbert, Marseille. (Conserves de viande, peaux, suifs, boyaux.)
- Société de Culture et d'Elevage de Madagascar-Nord, 15, rue Boreau, Angers. (Culture et élevage.)
- Société Nantaise de Culture Coloniale, 8, rue Heronnière, Nantes. (Exploitation de plantations.)
- Société des Plantations du Sakarive, 15, rue du Louvre, Paris (1^{er}). (Cultures tropicales.)
- Société Rochefortaise de Produits Alimentaires, 28, rue des Mathurins, Paris (8^e). (Viandes congelées, conserves.)
- Société Commerciale et d'Elevage du Massif d'Ambre, 31, rue Paradis, Marseille.)

Archipel des Comores.

- Mme de Dienval, 2 bis, rue d'Angivillers, Versailles (S.-et-O.).
(Sucre, rhum, vanille.)
- Moquet et Cie, 53 bis, rue Saint-Lazare, Paris (9^e). (Plantations de vanille.)
- Maurice Simon, 212, rue La Fayette, Paris (10^e). (Produits coloniaux.)
- Société Civile de Fomboni, 212, rue La Fayette, Paris (10^e). (Exploitation d'un domaine colonial.)
- Société Coloniale de Bambao, 51, avenue Victor-Emmanuel-III, Paris (8^e). (Produits coloniaux.)
- Société Anonyme de la Grande Comore, 27, rue de La Rochefoucauld, Paris (9^e). (Produits coloniaux, élevage.)
- Société des Plantations d'Anjouan, 15, rue du Louvre, Paris (1^{er}). (Cultures tropicales.)
- Société du Domaine de Nioumakélé (Moquet et Cie). *Voir plus haut.*
- E. Vidal, 3, rue d'Arcole, Marseille. (Vanille.)

Iles Kerguelen.

- Compagnie Générale des Iles Kerguelen, Saint-Paul et Amsterdam, 4, place Jules-Ferry, Le Havre. (Exploitations de pêcheries.)
- Les Pêches Australes, 103, rue Miromesnil, Paris (8^e). (Industrie de la pêche.)

Pour le travail des métaux et du bois, pour vos transports et vos manutentions, pour votre outillage, etc..., adressez-vous à la puissante firme : ÉTABLISSEMENTS WALLACH FRÈRES, 103 et 105, rue de Tocqueville, à Paris.



Indochine

Cochinchine - Cambodge - Annam

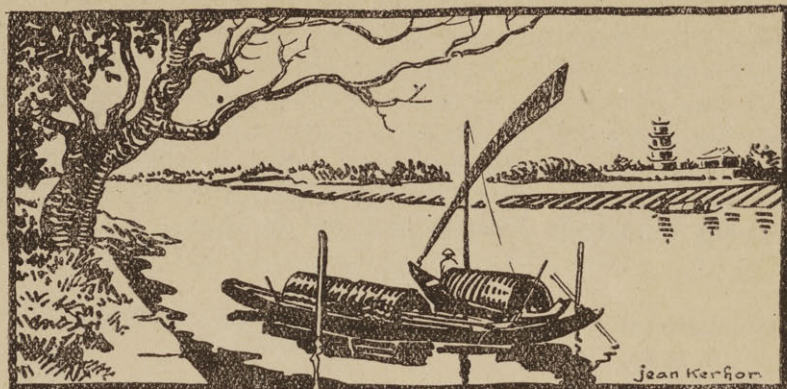
Tonkin - Laos

Territoire de Kouang-Tchéou-Wan

INDOCHINE



Pour la légende se reporter aux autres cartes



Indochine

L'Indochine française est représentée à Paris par son Agence économique, 20, rue la Boétie. Elle comprend la Cochinchine, le Cambodge, l'Annam, le Laos, le Tonkin et le Territoire de Kouang-Tchéou-Wan.

Renseignements gratuits. (Tél. : Elysées 32-95.)

Descriptions sommaires.

L'Indochine française comprend les deux vallées du Fleuve Rouge et du Mékong et s'étend sur toute la partie orientale de la péninsule indochinoise.

Elle est bornée, au nord par la Chine, à l'est et au sud-est par le golfe du Tonkin et la mer de Chine, au sud-ouest par le golfe du Siam, à l'ouest par une ligne conventionnelle partant du golfe du Siam, gagnant la chaîne des Monts Dangrek, suivant jusqu'au Mékong, puis, par le Mékong, qui la sépare du Siam, jusqu'au point où la frontière du Royaume de Luang-Prabang passe sur la rive droite du Mékong, près de Pak-Lay, la suivant et revenant avec elle au Mékong vers Xieng Kong et remontant à nouveau le Mékong, séparant ainsi l'Indochine française du Siam et de la Birmanie.

L'Indochine française est traversée du nord-ouest au sud-est par une grande chaîne de montagnes, prolongement des contreforts du

Thibet, s'abaissant progressivement avec des sommets de plus de 3.000 mètres au nord, et de plus de 1.000 mètres au sud séparant le bassin du Mékong de celui du Fleuve Rouge et des fleuves côtiers, se jetant dans le golfe du Tonkin et la mer de Chine. Cette chaîne, souvent couverte de forêts épaisses, se ramifie au nord-ouest en de nombreux contreforts très élevés et très accidentés; au centre et au sud elle se rapproche beaucoup de la mer de Chine.

**

REPRÉSENTATION PARLEMENTAIRE ET CONSEIL SUPÉRIEUR DES COLONIES.

La loi du 28 juillet 1882 a accordé un député à la Cochinchine. L'Indochine n'a pas de sénateur. Le Cambodge, l'Annam et le Tonkin sont représentés au Conseil supérieur des Colonies par un délégué.

COCHINCHINE

Situation géographique.

La Cochinchine est située au sud-est de l'Indochine entre 102° et 105° de longitude-est et 8° et 11° 30' de latitude-nord.

Elle est bornée : au nord, par le Cambodge et l'Annam; au nord-est, par l'Annam; à l'est et au sud par la mer de Chine et à l'ouest par le Golfe de Siam.

Le groupe des îles de Poulo-Condor, situé au sud de la presqu'île de Camau, dépend de la Cochinchine.

Il n'existe aucun port sur le littoral de la colonie. Saïgon, par sa situation exceptionnelle dans l'intérieur des terres, par la profondeur de la rivière qui l'arrose, peut recevoir dans ses eaux les navires du plus fort tonnage fréquentant ces mers. Il en est de même pour Mytho, situé sur le Mékong.

Le Mékong termine son cours en arrosant et en fertilisant la Cochinchine, comme les deux Vaïco, la rivière de Saïgon, le Donnai; de nombreux arroyos et canaux sillonnent cette riche plaine de rizières qui par endroits, particulièrement dans l'ouest, est encore à l'état de forêt marécageuse, imparfaitement défrichée et aménagée. Dans le nord-est et l'est, le pays est boisé, puis se relève légèrement dans le pays moï vers la frontière de l'Annam; c'est la région des terres rouges propices à l'hévéa et aux cultures riches.

L'agglomération formée par les villes de Saïgon et de Cholon constitue le principal centre administratif, commercial, industriel et maritime de la colonie; on peut ensuite citer Mytho, sur le Mékong, ainsi que Sadec, Vinh-Long, Ben-Tré et Tra-Vinh; Chandoc, Long-Xuyen et Cantho sur le Bassac; puis dans l'ouest, Soc-Trang, Bac-Lieu et sur le Golfe du Siam, Hatien et Rach-Gia. Dans l'est, Baria et Bien-Hoa, pays d'élection des cultures d'hévéa. A l'entrée de la rivière de Saïgon, le Cap Saint-Jean, station balnéaire du pays.

Climat.

Du 15 octobre au 15 avril règne la mousson du nord-ouest, celle du sud-est souffle pendant le reste de l'année; c'est la période des pluies tombant régulièrement chaque jour; au début des pluies les orages sont fréquents.

Entre le 15 avril et le 15 juin, le thermomètre monte jusqu'à 34° et ne descend pas au-dessous de 30°, même pendant la nuit. Pendant la saison sèche, le thermomètre descend le matin, en décembre, jusqu'à 19°.

CAMBODGE

Situation géographique.

Le Cambodge est borné au nord par le Siam et le Laos, à l'est par l'Annam, au sud par la Cochinchine, à l'ouest par le Golfe de Siam et le Royaume de Siam.

Pays de plaines, boisé en partie, ne comptant guère comme accidents de terrains que la chaîne des Monts Dangrek; au nord et à l'ouest les premiers relèvements du massif du Darlac, pays des Moï, et la fin de la chaîne annamitique, en territoire annamite.

Le pays est arrosé par le Mékong qui descend des montagnes du Thibet et partage le Cambodge en deux parties. Il y a, au Cambodge, de nombreux lacs, dont l'un a plus de 1.400 kilomètres carrés : c'est le Grand Lac, ou Toulé-Sap, qui est extrêmement poissonneux.

Dans les plaines, le sol est d'une fertilité remarquable, grâce à l'inondation périodique du Mékong.

Pnom-Penh, capitale et principal centre du pays, se trouve au confluent du Mékong et du bras de Tonlé-Sap, rejoignant ce lac au

Grand Fleuve qui, immédiatement au-dessous, se divise en deux bras principaux. En remontant le Mékong, on rencontre les villes de Kompong-Tiam, de Kratié, où commencent les premiers rapides du fleuve qui se terminent un peu au-dessous de Stung-Treng, au confluent de la Sé-Kong. Sur le Tonlé-Sap se trouve Kompong-Chnang, Siem-Reap, près des ruines d'Angkor. Aux hautes eaux, on peut atteindre Pursat et Battambang.

Climat.

Le climat du Cambodge a beaucoup d'analogie avec celui de la Cochinchine, mais il est plus sec et plus sain. Le thermomètre, pendant l'été, ne dépasse pas 40° et descend souvent à 20°. La température est assez uniforme pendant neuf mois de l'année, de février à novembre. La saison sèche commence en novembre et finit en mai; la période des pluies commence en mai, les orages sont fréquents pendant cette saison.

ANNAM

Description géographique.

L'Annam s'étend le long de la côte orientale de la presqu'île indochinoise, du 20° au 10° 30' de latitude, en une longue bande de terre étroite; il est borné, au nord par le Tonkin, à l'est par la mer de Chine, au sud par la Cochinchine, à l'ouest par le Cambodge et le Laos. L'Annam a une étendue de côtes d'un millier de kilomètres. Les côtes, très découpées, sont bordées de hautes montagnes qui courent du nord au sud. Ces montagnes sont séparées par de petites vallées. De ces montagnes descendent un assez grand nombre de rivières qui se jettent à la mer, dans des directions presque parallèles, et dont les embouchures, bien que fort larges, sont barrées.

Dans le sud-est, toute la région montagneuse habitée par les Moïs est rattachée à l'Annam, mais elle est complètement différente, et habitée par des populations primitives n'ayant jamais reconnu l'autorité de l'Annam. Peut-être en formera-t-on par la suite une colonie spéciale dont le centre serait au Darlac, à Ban-Methuot ou à Kon-Toum.

Parmi les fleuves côtiers d'Annam, on peut signaler la rivière de Tourane, navigable sur près de 80 kilomètres pour les jonques,

passant à Nong-Son près des mines de charbon, qui communiquent ainsi avec le port de Tourane situé à 60 kilomètres. La rivière de Hué, assez profonde, mais dont l'entrée est obstruée par une barre ainsi que tous les autres cours d'eau de l'Annam. Enfin, dans le nord, le Song-Ma, qui descend un cours parallèle à celui de la Rivière Noire, au Tonkin, dont il n'est pas éloigné.

Les principaux centres de l'Annam sont Hué, capitale de l'Empire, Tourane, Vinh, Fai-Fo, Qui-Nhon, Nha-Trang et Phan-Tiet, tous sur la côte, à l'exception de la capitale. Dans le massif montagneux du sud-Annam, sur le plateau du Lang-Bian, se trouve le sanatorium de Dalat, très fréquenté par les blancs de Cochinchine.

Climat.

Le climat varie suivant la latitude. La saison chaude tombe en juin, juillet et août; le thermomètre monte jusqu'à 38°, dans la partie centrale et descend jusqu'à 18°, près de la côte. La saison des pluies correspond à celle de la mousson du nord-ouest, c'est-à-dire aux mois de septembre, octobre, novembre et décembre.

TONKIN

Description géographique.

Le Tonkin est situé entre le 20° et le 23° 20' de latitude nord et entre le 101° et 105° 40' de longitude est, sur la rive occidentale du golfe auquel il donne son nom; il est borné au nord et au nord-est par la Chine, à l'ouest par le Laos, au sud et au sud-est par l'Annam et la mer de Chine.

Le Tonkin est constitué presque en entier par la partie inférieure du bassin du Song-Koi, ou Fleuve Rouge, qui, ainsi que son principal affluent, le Song-Bo ou Rivière Noire, descend du Thibet et forme la meilleure voie de communication pour atteindre la province chinoise du Yunnan.

Le Delta du Tonkin est constitué par les deux deltas du Fleuve Rouge et du Thai-Binh. Ces deux faisceaux de cours d'eau, bien distincts et réunis seulement par le canal des Rapides et le canal Bambous, partagent le pays en deux parties à peu près égales.

La partie des deltas la plus voisine de la mer est plate, basse et fertile. La crue annuelle des fleuves ne s'y fait que peu sentir, les

digues sont peu élevées et protègent seulement contre les grandes marées. Or, à mesure que l'on remonte le fleuve, les digues de protection s'élèvent et s'élargissent; ce sont les remparts souvent insuffisants contre les hautes eaux de l'été. A la hauteur d'Hanoi, le fleuve, véritable torrent aux mois d'août et septembre, s'écoule à une vitesse de 4 à 5 milles à l'heure et présente des différences de 6 à 8 mètres, et plus, avec le niveau des mois de décembre et janvier.

Au sortir du delta commence la région moyenne de collines herbeuses, puis couvertes de brousse et faisant place à la montagne de la haute région, dont l'élévation augmente pour atteindre 2.000 mètres vers la frontière de Chine, du côté de Cao-Bang et Bao-Lac pour arriver à dépasser 3.000 mètres en face de Cha-Pa.

La montagne de la haute région est généralement boisée, mais en approchant de la Chine elle redevient herbeuse, puis nue et pierreuse, par suite de la déforestation. Les accidents du terrain sont nombreux, pressés les uns contre les autres, donnant exactement à l'œil l'aspect des paysages des potiches chinoises.

La rivière qui rejoint le Fleuve Rouge à Viétri, après un cours calme et tranquille depuis Hoa-Binh, franchit à Cho-Bo, au sortir de son étroite vallée si profondément encaissée, un barrage rocheux remarquable qui fournira par la suite une source considérable d'énergie hydro-électrique.

La Rivière Claire, dont le confluent est presque en face de celui de la Rivière Noire, draine les eaux de tout le nord-est de la haute région.

Enfin, le Thai-Binh, dont la branche principale, le Song-Thuong, prend sa source dans la région de Lang-Son, reçoit le Song-Cau venant d'au delà du Bac-Kan; aux Sept-Pagodes le Luc-Nam apporte l'eau de toute la partie nord du massif côtier des cent mille monts, dont les petits fleuves côtiers Song-Ba-Que et Song-Tien-Yen conduisent à la mer celle du versant sud.

Le port est Haïphong, ville industrielle et commerciale importante. Hanoi, chef-lieu de la colonie, est le plus gros centre commercial industriel et intellectuel; puis Nam-Dinh, Haïduong, Bac-Ninh, Phu-Lang-Thuong, Sontay, Ninh-Pinh, Hung-Yen. Dans la région moyenne : Yen-Bay, Tuyen-Quang. Dans la haute région : Lang-Son, Bac-Kan, Cao-Bang, Ha-Giang, Lao-Kay. Sur la côte, à la frontière de Chine, Moncay et, près d'Haïphong, en arrière de la Baie d'Along, Quang-Yen qui, par sa salubrité, reçut le grand hôpital pendant la pacification.

Climat.

Le climat du Tonkin est, de l'Indochine, celui que les Européens préfèrent; la température de 4° à 15° en hiver atteint en été de 28° à 35°.

Les mois les plus chauds sont la deuxième moitié de juin, juillet, août, et la première moitié de septembre; il tombe de fortes pluies au milieu de gros orages. A partir de septembre, les nuits sont fraîches, la matinée et la soirée douces. Vers le 15 octobre, la température descend à 20° dans la journée; la matinée et la soirée sont froides. En novembre, la température est de 15° et le temps est sec. Le thermomètre descend encore les mois suivants. En février, une petite pluie fine, le crachin, tombe constamment. Le thermomètre remonte en mars et avril.

LAOS

Description géographique.

Le Laos français est compris entre le 20° 30' et le 12° 30' de latitude nord, et entre le 78° et le 106° de longitude est. Borné au nord par la province chinoise du Yunnan, il s'étend au sud jusqu'au Cambodge et aux montagnes qui forment la limite nord-est de la Cochinchine; la limite du royaume de Luang-Prabang, sur la rive droite du Mékong, et le cours du Mékong forment sa frontière à l'ouest, les massifs de la chaîne annamitique le séparent au nord-est et à l'est du Tonkin et de l'empire d'Annam.

Au nord, le Laos n'est qu'une succession de crêtes plus ou moins élevées, séparées par de larges vallées sillonnées de cours d'eau et couvertes de rizières.

Sur les rives du Grand-Fleuve, la forêt vierge alterne avec de coquets villages, entourés d'arbres fruitiers, au milieu desquels on aperçoit les maisons construites sur pilotis, aux cloisons en bambous, aux toits de paille.

Entre les rives du Mékong et la chaîne annamitique, l'aspect du pays est tout autre; ce ne sont que de vastes espaces, tantôt dénudés et brûlés par un soleil implacable, tantôt couverts de forêts.

Le Laos français ne possède à proprement parler aucune chaîne importante de montagnes. Il convient toutefois, de faire une exception pour les provinces septentrionales dont le sol est essentiellement mon-

tagneux, ainsi que pour la région du sud-ouest, où l'on trouve un relief assez considérable supportant les plateaux du Darlac. Au-dessous des massifs de montagnes du nord, se trouve le plateau du Tranh-Ninh, dont on a parlé à diverses reprises pour tenter un essai de colonisation blanche.

Presque au centre du Laos, le plateau des Bolovens se fait remarquer par son climat salubre.

Le Laos est traversé dans toute son étendue par le fleuve Mékong, qui descend du Thibet, traverse la partie occidentale des provinces chinoises du Se-Tchouen et du Yunnan, puis entre au Laos par 21° 30' de latitude nord, passe à Xieng-Sen, à Xieng-Kong, puis à Luang-Prabang, jolie ville, capitale du royaume de ce nom; il passe à Pak-Lay, centre d'exploitation forestière des bois de teck, à Xieng-Khan, à Vientiane, capitale administrative du Laos, à Thakhek, où doit aboutir le chemin de fer venant de Vinh, sur la côte d'Annam, puis à Savanaket, belle ville au-dessous de laquelle commencent immédiatement, après le confluent de la Sé-Bang-Hien, les rapides du Khemmarat. Les trois rapides, Kheng Khemmarat, Kheng Ka-la-Kai et Kheng Ya-Peut, sont particulièrement importants. Le Grand-Fleuve passe ensuite à Pak-Sé, au confluent de la Se-Don, à Bassac, à l'île de Kong, ancien chef-lieu du Bas-Laos, puis à l'île de Khone, où il franchit des chutes importantes et entre au Cambodge.

Climat.

Le Laos possède deux saisons régulières coïncidant avec les moussons : la saison sèche et la saison des pluies. La saison sèche commence vers le milieu d'octobre; la température ne dépasse guère 25 à 26°; les nuits sont fraîches et agréables.

A la fin du mois d'avril, commence la saison des pluies. Le thermomètre monte alors jusqu'à 35°; la chaleur est suffocante; les nuits sont insupportables, par suite de l'absence complète de brise.

A partir du milieu de mai, des pluies très abondantes commencent à tomber, elles redoublent au mois de juillet et au mois d'août, puis décroissent régulièrement au commencement de septembre et finissent en octobre.

Le climat laotien varie suivant la latitude et l'altitude.

TERRITOIRE DE KOUANG-TCHEOU-WAN

Description géographique.

La baie de Kouang-Tchéou est située à mi-distance entre Haï-phong et Hong-Kong, en face et à la sortie du détroit de l'île de Haï-Nan, à quelques milles de Pakhoï.

C'est un très bon port et un important centre commercial chinois. Le territoire, sous le contrôle de la France, est limité à une bande étroite de terrain autour des rives de la baie. Une importante population chinoise l'habite. Le centre français est Fort-Bayard, le port Pointe-Nivet, les villes chinoises Tche-Kam, Po-Tao, Tong-San et Tam Soui.

Climat.

Climat sain, saison froide et sèche de novembre à fin mars; on fait du feu et porte les vêtements d'Europe. La température est sou-vent de 9° à 14°.

De mars à novembre, saison chaude, caractérisée par de vio-lents orages et typhons; le thermomètre oscille entre 28° et 32°.

Peu de paludisme dans ce pays, mais souvent épidémie de peste bubonique chez les indigènes.

Communications maritimes.

Les « Messageries Maritimes » font partir de Marseille, toutes les semaines, un paquebot touchant à Saïgon après 27 ou 30 jours de voyage, et, de là, continuant toutes les quatre semaines sur Haï-phong, où il arrive vers le 36° jour; si le paquebot est à destination du Japon, en partant de Saïgon il file droit sur Hong Kong, le service local des paquebots annexes conduira le voyageur de Saïgon au Tonkin en visitant les ports côtiers de l'Annam.

Les « Chargeurs Réunis » expédient chaque année douze vapeurs commerciaux prenant des passagers, faisant le voyage dans les mêmes conditions de temps que les vapeurs de charge mensuels des « Messageries Maritimes ».

Un service annexe est assuré par les « Messageries Maritimes » entre Saïgon et Haïphong, avec escales à Phan-Rang, Nha-Trang, Qui-Nhon et Tourane, pour établir la correspondance à Saïgon avec chaque navire venant de France, ou y allant, sans toucher au Tonkin.

Communications fluviales.

La navigation fluviale est extrêmement développée en Indochine en raison de la multiplicité des fleuves et canaux ou arroyos, qui les font communiquer entre eux, particulièrement en Cochinchine et au Tonkin; l'autorité annamite a complété le réseau fluvial par le creusement de canaux bien compris pour permettre aux sampans et jonques d'utiliser le flux et le reflux de la marée.

Le Grand-Fleuve, ou Mékong, qui compte parmi les grands fleuves du monde, est l'unique débouché naturel du Laos et le principal élément des voies navigables du Cambodge et de la Cochinchine. Au Laos, les pirogues peuvent atteindre Tang-Ho, à 300 kilomètres au-dessus de Luang-Prabang. Aux hautes eaux, les chaloupes à vapeur atteignent Luang-Prabang en naviguant sur les 1.312 kilomètres que forment les quatre biefs du fleuve, au-dessus de Khone. Selon la saison, ces biefs sont navigables dans toute leur étendue ou seulement, par partie, pour les vapeurs.

Le Cambodge compte un réseau navigable de 1.200 kilomètres aux hautes eaux et de moitié aux basses eaux.

En Cochinchine, 3.600 kilomètres sont accessibles aux chaloupes à vapeur et 6.500 kilomètres aux sampans.

Au Tonkin, les chaloupes parcourent 1.850 kilomètres et les sampans 1.430 kilomètres de plus.

En Annam, 2.640 kilomètres de voies navigables pour les sampans reçoivent aux hautes eaux les vapeurs sur 1.000 kilomètres et seulement sur 300 kilomètres aux basses eaux.

Chemins de fer.

La « Compagnie Française des Chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan » exploite le chemin de fer d'Haïphong, Hanoï, Vietri, Yen-Bay et Lao-Kay, au Tonkin, allant à Mongtzé et Yunnan-Sen, en Chine, longue de 859 kilomètres, dont 394 kilomètres au Tonkin.

Les autres chemins de fer construits et exploités directement par la colonie sont : le réseau du nord partant de la frontière de Chine à Na-Cham, passant à Lang-Son, Phu-Lang-Thuong, Bac-Ninh et Hanoï. Puis, d'Hanoï descendant à Nam-Dinh, Vinh, Quang-Tri, Hué, capitale de l'Annam, et aboutissant au port de Tourane. (Sur cette ligne, une partie du tronçon compris entre Vinh et Quang-Tri vient d'être ouverte à la circulation); ce réseau atteint 817 kilomètres.

A Tanap, s'embranchent la ligne aboutissant à Tha-Khek, reliant le Laos moyen à la mer; cette ligne, dont la construction est commencée, aura 188 kilomètres.

Les premiers travaux de la ligne de Tourane à Nhatrang, longue de 534 kilomètres, complétant la ligne Hanoï-Saïgon, sont commencés.

Le réseau du sud est, constitué par les lignes de Saïgon à Mytho, et de Saïgon à Bien-Hoa et Nha-Trang. Les ports côtiers de Phan Thiêt, Phan-Rang et de Cam-Ranh sont reliés par des embranchements, ainsi que Dalat où la ligne arrivera prochainement, soit en tout 576 kilomètres.

Un petit bout de ligne de 5 kilomètres, au Laos, dans l'île de Khone, fait communiquer Khone-nord et Khone-sud, reliant ainsi les deux biefs du Grand-Fleuve.

Tramways : 24 kilomètres au Tonkin et 50 en Cochinchine.

Routes.

Le réseau routier de l'Indochine s'étend sur plus de 30.000 kilomètres, dont plus de 12.000 sont empierrés et 10.000 terrassés et praticables aux automobiles plus de six mois de l'année. Ce réseau s'accroît chaque année. La principale et plus ancienne route est la route mandarine, allant de la frontière de Chine à celle du Siam, en passant par Hanoï, Hué, Saïgon, Pnomh-Penh.

Des services automobiles nombreux desservent régulièrement presque tous les chefs-lieux de province du Tonkin, de l'Annam, de la Cochinchine et du Cambodge. Un service automobile relie Vinh à Tha-Khek, sur le Mékong, au Laos.

Des pistes et des sentiers relient toutes les agglomérations indigènes.

En dehors des moyens de transports énumérés ci-dessus, on utilise la bicyclette, le pousse-pousse, la voiture attelée, le cheval. Au Cambodge et au Laos, le char à bœufs; partout le palanquin; dans les montagnes, la chaise à porteurs; l'éléphant est très apprécié au Cambodge et au Laos et dans la région Moï de l'Annam; il porte une charge utile de 90 kilos; le bœuf porteur rend de grands services au Laos. Enfin les indigènes, hommes, femmes et enfants, font des transports considérables avec leur balance portée sur l'épaule. La brouette à grande roue de bois tend de plus en plus à laisser la place à la voiture à bras.

Postes, télégraphes, téléphones et T. S. F.

Le service des P. T. T. possède 374 bureaux et la poste rurale compte 662 bureaux.

Les lignes télégraphiques atteignent 16.841 kilomètres.

Les câbles sous-marins sont au nombre de trois :

- 1° Doson-Cap Saint-Jacques;
- 3° Saïgon-Pontaniak;
- 3° Tourane-Amoy.

Le réseau téléphonique compte 1.193 kilomètres pour les réseaux urbains et 1.184 kilomètres de ligne pour les réseaux interurbains. Le nombre des postes principaux est de 1.860, et celui des postes supplémentaires de 1.104.

Le service radiotélégraphique est assuré par le grand poste de Saïgon, communiquant directement avec la France, Tananarive, Tahiti, Nouméa, Shanghaï, Honolulu, le Japon et Yunnanfou.

Des postes existent à Fort-Bayard, Moncay, Cao-Bang, Hagiang, Laï-Chau, Luang-Prabang, Vientiane, Kien-An, Hanoi, Saïgon, Phu-Quoc, Poulo-Condor, Mytho, Tourane, la Cac-Ba et Dalat.

Kien-An et la Cac-Ba sont équipés pour assurer un service de radiogoniométrie dans le Golfe du Tonkin.

Aviation.

L'aviation militaire a procédé à la reconnaissance du pays et à son organisation aéronautique, tant au point de vue économique que politique. Opérant aussi des transports rapides quand il a fallu, reconnaissant et aménageant les terrains d'aviation, procédant aux levés photographiques et à l'établissement d'un plan cadastral.

Productions.

L'Indochine est essentiellement un pays agricole. Les deltas du Mékong, du Fleuve Rouge et des fleuves côtiers d'Annam sont grands producteurs de riz; beaucoup de terres donnent deux récoltes par an; le maïs, le manioc, l'arrow-root, la patate, les haricots et doliques, le soja complètent la nourriture indigène et fournissent leur part à l'exportation. La canne à sucre vient dans toute l'Union Indochinoise, le palmier à sucre (*Borassus flabelliformis*) abonde au Cambodge. Le poivre de Cochinchine et du Cambodge est apprécié en France; le café est d'un très bon rapport; le thé, étant mieux préparé, peut être considérablement développé comme production. Le cacaoyer est possible en Cochinchine.

Parmi les oléagineux, le cocotier est cultivé de temps immémorial, et la filature du coir semble originaire de l'Annam du sud; l'arachide et le sésame sont cultivés, ainsi que le ricin.

Comme textiles, le coton, le mûrier qui permet l'éducation des vers à soie, le jute, la ramie, le kapok, ainsi que les hibiscus, les

agaves, les sausevières et le chanvre dans les régions du nord, enfin les joncs, rotins et bambous, pour sparterie et vannerie.

Comme stupéfiants, le tabac et le pavot à opium.

Parmi les plantes aromatiques, la cannelle, le cardamome, la badiane, l'aréquier, la coca, le camphrier.

Comme teintures, l'indigo, le cunao, le gambier et le cachou.

Parmi les plantes à essences, la citronnelle, l'ilang-ilang, le frangipanier, le *Melaleuca viridiflora* donnant l'huile de cajepout ou essence de maouli.

Viennent ensuite les laques, le benjoin, la gomme-gutte, les lianes à caoutchouc et l'hévéa.

Les forêts contiennent, en dehors des diptérocarpées ou arbres à huile, qui forment la grande masse de la forêt claire, des essences précieuses pour l'ébénisterie et les bois d'œuvre.

Elevage.

Le buffle est l'animal domestique le plus précieux du pays, permettant le travail des rizières; le cheptel est évalué à 1.700.000 têtes. Les bœufs sont de deux sortes : bœufs ordinaires et bœufs à bosse ou zébus. On évalue leur nombre à 1.500.000. Le cheval, de petite taille, est excellent et rend beaucoup de services, mais il est un peu considéré comme animal de luxe et le nombre des chevaux est assez faible, sauf dans le nord.

Le porc fournit la plus grande quantité de la viande consommée par l'indigène; il en existe environ 3.000.000 dans le pays.

Le mouton, introduit depuis l'occupation française, existe en très petite quantité; cependant, on peut dire que maintenant son élevage est possible dans la zone montagneuse.

Tous les animaux de basse-cour existent en grande quantité.

Mines.

Le Tonkin est le pays le plus étudié au point de vue géologique et minier; il est fort riche, mais il est très probable que les autres pays de l'Union renferment aussi dans leurs montagnes des gisements importants : on rencontre la houille, les lignites et les schistes bitumineux, le zinc, l'étain, le fer, le cuivre, le plomb, l'or, l'antimoine, le manganèse, le graphite, le mercure, les calcaires à ciment, des argiles, du kaolin, des sables blancs pour verrerie, des grenats.

Industrie.

Des rizeries en Cochinchine et au Tonkin, des distilleries nombreuses et bien outillées, des usines à glace dans les principaux centres, deux brasseries, quelques fabriques de conserves et de confitures, des sucreries, une usine modèle pour la préparation des thés.

La métallurgie est représentée par une petite fonderie de fer à Haïphong, une usine fabriquant le zinc, des ateliers de construction et de réparations maritimes, de soudure autogène, des ateliers de chemins de fer bien outillés.

Le produits forestiers alimentent de nombreuses scieries avec des ateliers de menuiserie et de carrosserie, des fabriques d'allumettes, une usine de distillation du bois, des papeteries, une usine de caoutchouc manufacturé. Une tannerie existe à Haïphong.

Des filatures de soie et tissages de soie et de coton, des savonneries et une huilerie-savonnerie.

Une cimenterie, des usines à chaux hydraulique ou grasse, des briqueteries, tuileries, des faïenceries vernissées, une porcelainerie, une verrerie.

Pour terminer, des usines d'eau et d'électricité dans les grandes villes ou centres provinciaux importants; une manufacture de tabac, une teinturerie, une blanchisserie mécanique, deux ateliers de confections militaires, des imprimeries importantes : une à Hanoï, une à Haïphong, trois à Saïgon, une à Pnom-Penh.

Faune.

On trouve à peu près tous les grands fauves des régions tropicales asiatiques, mais, par suite de la mise en culture progressive des deltas et du débroussement, ils se sont peu à peu retirés dans les massifs montagneux de la chaîne annamitique.

Le plus redoutable des fauves est le tigre, qui fait chaque année un nombre assez considérable de victimes, puis la panthère. Des primes sont payées pour la destruction de ces animaux. L'éléphant ne se trouve plus maintenant que dans certaines parties de la montagne. On rencontre aussi le guépard, ou chat-tigre, des chats et des chiens sauvages, sorte de chacals, tous grands destructeurs de basse-cour. Dans le nord du Tonkin et au Laos, l'ours gris commun; un peu partout, le petit ours à miel.

On trouve encore quelque rhinocéros dans le sud du pays Moï. Des crocodiles dans le bassin du Mékong et les fleuves du sud. Partout le pangolin, ou fourmilier; dans les régions sèches et hautes du Cambodge, du Tonkin et de l'Annam, un lièvre de taille moyenne.

Parmi les rongeurs, l'écureuil, le porc-épic, les rats musqués et tous les autres.

Parmi les ruminants, le buffle, le bœuf sauvage et l'auroch solitaire, dangereux en Annam et au Laos. Partout des cerfs et des chevreuils. En Annam et au Cambodge, des troupeaux d'élangs, des sangliers et des cochons sauvages, de nombreuses sortes de singes.

De très nombreux oiseaux de terre et d'eau, parmi lesquels on peut citer le coq de bruyère, les faisans ordinaires, argentés et dorés, le paon, le pigeon blanc, le pigeon vert, la tourterelle, les perdrix grises et rouges, la caille, l'alouette, l'outarde et la bécasse.

Parmi les oiseaux d'eau, la bécassine, les canards sauvages de toutes races, la sarcelle, l'oie sauvage, la poule d'eau, le marabout, le pélican, à peu près tous les échassiers et l'aigrette blanche, qui est maintenant protégée par une réglementation spéciale.

Sur la côte et les fleuves, de nombreuses variétés de tortues.

Les reptiles sont nombreux, les espèces variées; le plus dangereux est le cobra-capello, le serpent des charmeurs de l'Inde.

Pêches.

La pêche maritime est pratiquée sur toute la côte, généralement avec des installations fixes; le poisson est salé ou séché; il est consommé dans le pays ou exporté sur la Chine. Des essais en vue d'industrialiser la pêche se poursuivent.

La pêche fluviale est très fructueuse, en particulier au Cambodge, dans les eaux de Tonlé-Sap, lors de la décrue.

ENTREPRISES COLONIALES AYANT POUR BUT LE COMMERCE, L'EXPLOITATION FORESTIÈRE, LA CULTURE ET L'INDUSTRIE EN INDOCHINE.

Commerce.

La Manufacture française d'Armes et Cycles de Saint-Etienne (Loire), peut satisfaire toutes les commandes de sa clientèle coloniale, Charrière, Dufourg, Garriguenc et Cie, 1, cité de Paradis, Paris.

Compagnie de Commerce et de Navigation d'Extrême-Orient, 12, rue Boissy-d'Anglas, Paris.

Compagnie Optorg, 63, avenue des Champs-Élysées, Paris.

Compagnie d'Exportation d'Extrême-Orient, 43, boulevard Haussmann, Paris.

Compagnie Marseillaise des Riz d'Indochine, 42, rue Puvis-de-Chavannes, Marseille.

Compagnie Franco-Indochinoise, 23, rue de la Pépinière, Paris.
 Comptoirs Généraux de l'Indochine, 17, rue d'Astorg, Paris.
 A. Courtinat et Cie, 2, rue de la République, Lyon.
 Denis Frères, 18, rue Ferrère, Bordeaux.
 Etablissements Dumarest d'Indochine, 13, rue Beaulieu, Roanne.
 J. Fiard et Cie, 1, place de la Boucle, Lyon.
 Emilien Mazet, 13, rue de la Liberté, Marseille.
 Poinsart et Veyret, 4, rue de Trévis, Paris.
 Rizeries d'Extrême-Orient, 29, rue de Miromesnil, Paris.
 Société Anonyme des Etablissements Graty, 15, rue du Pas, Lille.
 Société Descours et Cabaud (Produits métallurgiques), 5, rue du
 Général-Plessier, Lyon.
 Société Coloniale des Grands Magasins, 25 bis, rue de la Ville-
 l'Evêque, Paris.
 Société Marseillaise d'Outre-Mer, 35, rue Méry, Marseille.
 Société Commerciale Française de l'Indochine, 11 bis, rue d'Agues-
 seau, Paris.
 Société Commerciale du Laos, 21, rue de la Ville-l'Evêque, Paris.
 Union Commerciale Indochinoise et Africaine, 25 bis, rue de la
 Ville-l'Evêque, Paris.

Forêts.

G. Colin (scierie, placages), 19, rue Trousseau, Paris.
 Compagnie Forestière Indochinoise, 43, boulevard Bonnard, Saïgon
 (Cochinchine).
 Compagnie des Bois d'Indochine, 39, quai de Belgique, Saïgon
 (Cochinchine).
 Est-Asiatique Français (scierie), 14, rue de Courcelles, Paris.
 Nouvelle Compagnie Forestière du Mékong (usinage du bois), 12,
 rue Boissy-d'Anglas, Paris.
 Société Anonyme « La Bienhoa Industrielle et Forestière » (scie-
 rie, distillation), 25, rue du Général-Foy, Paris.
 Société Indochinoise Forestière et des Allumettes (usinage du bois),
 41, boulevard de Magenta, Paris.
 Société Bartholomeau, Jam et Cie, Vinh (Annam).

Agriculture.

Les Etablissements A. OLIER, 10, rue Beaurepaire, Paris, sont
 spécialistes dans la machinerie pour laver et traiter le caoutchouc.
 Compagnie Agricole de l'Annam, 67, rue de la Victoire, Paris.
 Compagnie Agricole Sud-Indochinoise, 15, rue Soufflot, Paris.

- Compagnie des Caoutchoucs du Mékong, 282, boulevard Saint-Germain, Paris.
- Compagnie des Caoutchoucs de Padang, 5 et 7, rue des Italiens, Paris.
- Compagnie Agricole des Thés et Cafés du Kontum-Annam, 282, boulevard Saint-Germain, Paris.
- Compagnie du Cambodge, 13, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris.
- J. Fiard, 1, place de la Boucle, Lyon.
- Les Hévéas de Cochinchine, 33, rue Vivienne, Paris.
- Plantations des Terres-Rouges, 13, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris.
- Société Agricole et Industrielle de Cam-Tien, 12, rue Boissy-d'Anglas, Paris.
- Société Agricole de Suzannah, 12, rue Boissy-d'Anglas, Paris.
- Société des Plantations d'An-Loc, 12, rue Boissy-d'Anglas, Paris.
- Société Agricole de Thanh-Tuy-Ha, 53, cours Pierre-Puget, Marseille.
- Société des Caoutchoucs de l'Indochine, 96 bis, boulevard Haussmann, Paris.
- Société Agricole et Industrielle de Ben-Cui, 25, rue du Général-Foy, Paris.
- Société Agricole de Kontum, 25, rue du Général-Foy, Paris.
- Société des Cafés de l'Indochine, 25, rue du Général-Foy, Paris.
- Société des Plantations d'Hévéas de Caulhoi, 36 bis, boulevard Haussmann, Paris.
- Société Anonyme d'Exploitation de Phu-Quoc, 53, rue du Château-d'Eau, Paris.
- Société Commerciale et Industrielle Franco-Annamite, 28, rue de Châteaudun, Paris.
- Société des Plantations d'Agaves de l'Annam, 35, quai de Belgique, Saïgon.
- Société des Thés de l'Indochine, 25, rue du Général-Foy, Paris.
- Société d'Etudes pour la Culture du Coton en Indochine, 96 bis, boulevard Haussmann, Paris.
- Société Indochinoise des Cultures Tropicales, 96 bis, boulevard Haussmann, Paris.
- Sucreries et Raffineries de l'Indochine, 96 bis, boulevard Haussmann, Paris.
- Sucrerie et Raffinerie de Cochinchine « Phumy », 56, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris.

Industrie.

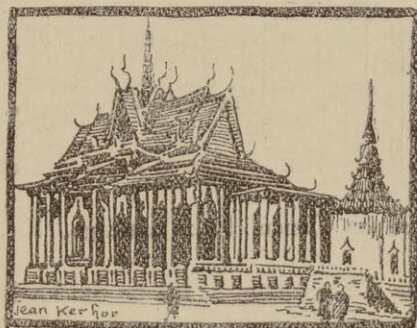
- Compagnie des Eaux et d'Electricité d'Indochine, 3, rue de Stockholm, Paris.

- Compagnie Foncière de l'Indochine, 12, boulevard Norodom, Saïgon (Cochinchine).
- Compagnie Française des Chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan, 89, rue de Miromesnil, Paris.
- Compagnie Française de Tramways (Indochine), 1, rue de Stockholm, Paris.
- Compagnie Française des Tramways du Donai, 20, rue de Madrid, Paris.
- Compagnie Générale des Soies de France et d'Indochine, 19, place Tolozan, Lyon.
- Compagnie du Haut-Mékong, 126, rue de Provence, Paris (Minès).
- Compagnie Indochinoise d'Équipement industriel, 18, rue Ferrère, Bordeaux.
- Compagnie Minière et Métallurgique de l'Indochine, 154, boulevard Haussmann, Paris.
- Compagnie de Recherches et d'Exploitations Minières, 1 bis, rue du Havre, Paris.
- Concession et Port de Cam-Ranh, 41, boulevard Magenta, Paris.
- L'Énergie Électrique Indochinoise, 3, rue de Stockholm, Paris.
- Étains de l'Indochine, 57, avenue Victor-Emmanuel-III, Paris.
- Étains et Wolfram du Tonkin, 37, rue de Surène, Paris.
- Forges, Ateliers et Chantiers d'Indochine, 33, rue de Mogador, Paris.
- La Gomme-laque J. B., 41, boulevard Magenta, Paris.
- Indochine Films et Cinémas, 32, rue Boissy-d'Anglas, Paris.
- Comptoirs Généraux de l'Indochine, 62, rue Saint-Lazare, Paris (Constructions mécaniques).
- Messageries Fluviales de Cochinchine, 5, rue d'Athènes, Paris.
- Rizeries d'Extrême-Orient, 29, rue de Miromesnil, Paris.
- Rizeries Indochinoises, 11 bis, rue d'Aguesseau, Paris.
- Société de Chalandage et de Remorquage de l'Indochine, 51, rue d'Anjou, Paris.
- Société des Établissements L. Delignon, 6, avenue de l'Opéra, Paris (Filature et tissage de la soie).
- Société des Papeteries de l'Indochine, 51, rue d'Anjou, Paris.
- Société des Tuileries de l'Indochine, 6, cité Monthiers (rue de Clichy), Paris.
- Société des Anthracites du Tonkin, 13, rue de Bourgogne, Paris.
- Société Asiatique des Boissons Indigènes, 10, rue de la Boétie, Paris.
- Société des Charbonnages du Dong-Trieu, 11, rue de Châteaudun, Paris.
- Société des Charbonnages de Ninh-Binh, 57, avenue Victor-Emmanuel-III, Paris.

- Société des Chaux hydrauliques de Lang-Tho, 1, rue de Stockholm, Paris.
- Société des Ciments Portland artificiels de l'Indochine, 1, rue de Stockholm, Paris.
- Société Cotonnière de Saïgon, 29, rue de Châteaudun, Paris.
- Société Cotonnière du Tonkin, 7, square Moncey, Paris.
- Société du Domaine de Kebao, 12, rue Boissy-d'Anglas, Paris (Houille).
- Société des Etains du Cammon, 37, rue de Surène, Paris.
- Société d'Etudes et d'Exploitations Minières de l'Indochine, 21, rue de la Ville-l'Evêque, Paris.
- Société d'Exploitation des Etablissements Brossard-Mopin, 74, rue Saint-Lazare, Paris (Travaux).
- Société Foncière de l'Indochine, 47, rue de Liège, Paris (Electricité, tramway d'Hanoi).
- Société Française des Charbonnages d'Along et Dong-Dang, 150, boulevard Haussmann, Paris.
- Société Française des Charbonnages du Tonkin, 76, rue de la Victoire, Paris.
- Société Française des Distilleries de l'Indochine, 10, rue La Boétie, Paris.
- Société Française de Dragages et de Travaux publics, 51, rue d'Anjou, Paris.
- Société Française des Produits alimentaires azotés, 63, boulevard Malesherbes, Paris.
- Société Franco-Annamite Textile et d'Exportation, 2, quai de Retz, Lyon.
- Société Générale de Constructions Mécaniques, 54, avenue de la République, Paris.
- Société des Grands Travaux d'Extrême-Orient, 25, rue de Courcelles, Paris.
- Société Indochinoise de Charbonnages et de Mines métalliques, 51, rue d'Anjou, Paris.
- Société Indochinoise du Ciment fondu Lafarge, 1, rue de Stockholm, Paris.
- Société Indochinoise d'Electricité, 3, rue de Stockholm, Paris.
- Société Indochinoise et Forestière des Allumettes, 41, boulevard Magenta, Paris.
- Société Indochinoise des Graphites, 97, boulevard Malesherbes, Paris.
- Société Indochinoise de Transports, 36 bis, boulevard Haussmann, Paris (Automobiles).
- Société Industrielle de Chimie d'Extrême-Orient, 51, rue d'Anjou, Paris.

Société des Mines de Cho-Don, 4, rue de Rome, Paris.
 Société des Mines d'Étain du Haut-Tonkin, 206, quai de Jem-
 mapes, Paris.
 Société des Mines d'Or de Baolac, 37, rue de Surène, Paris.
 Société des Mines de Trang-Da, 35, rue de Clichy, Paris.
 Société Minière du Tonkin, 97, boulevard Malesherbes, Paris.
 Société Nouvelle des Phosphates du Tonkin, 51, rue d'Anjou, Paris.
 Société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême-Orient, 48, rue
 Saint-Lazare, Paris.
 Société des Tanneries de l'Indochine, 43, boulevard Haussmann,
 Paris.
 Société des Verreries d'Extrême-Orient, 51, rue d'Anjou, Paris.
 Syndicat d'Études des Chemins de fer du Sud de l'Indochine, 282,
 boulevard Saint-Germain, Paris.
 Union Commerciale Indochinoise et Africaine, 25 *bis*, rue de la
 Ville-l'Évêque, Paris (Ateliers de mécanique).

Coloniaux, demandez donc le gros catalogue pour tout le matériel
 aux ÉTABLISSEMENTS WALLACH FRÈRES, 103 et 105, rue de Tocque-
 ville, à Paris.



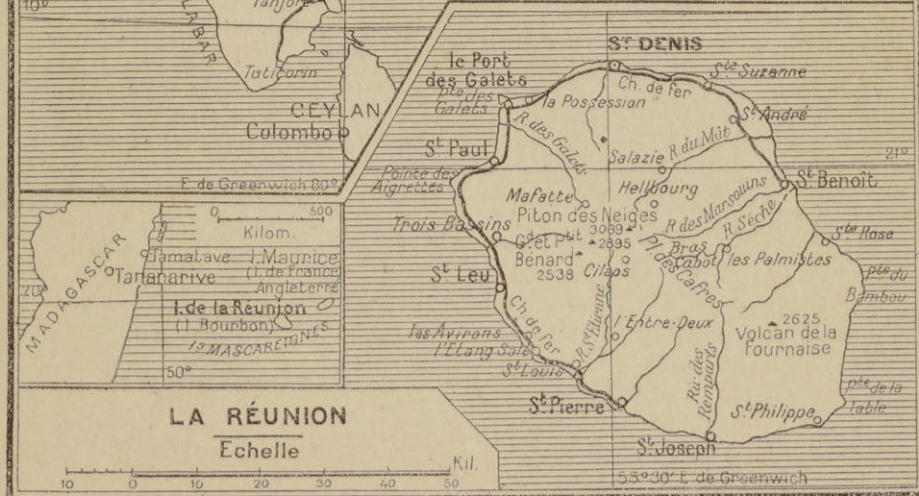
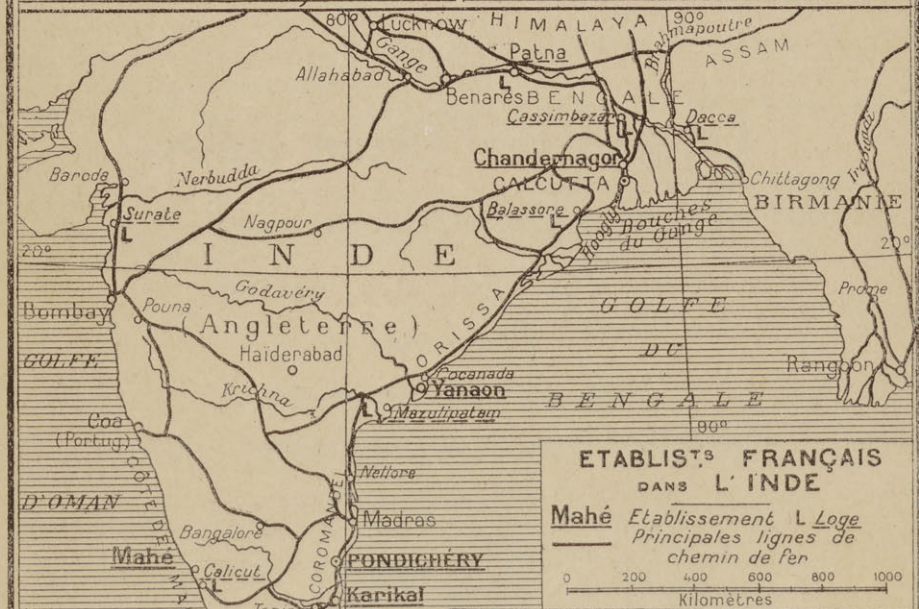
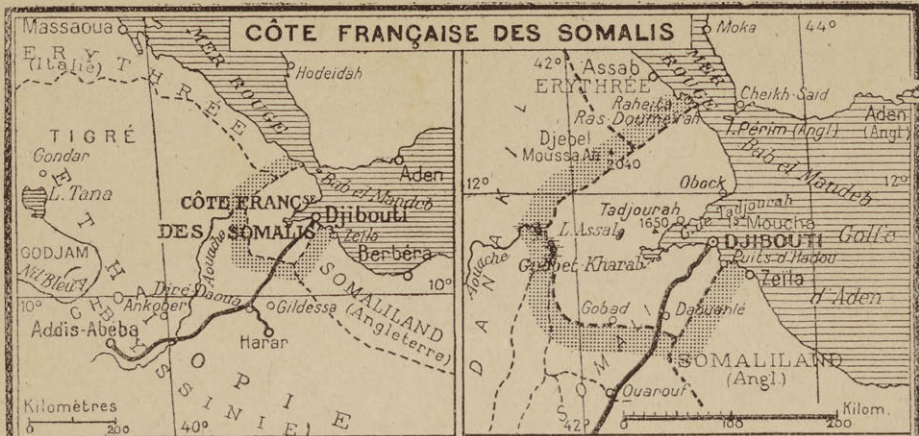
Colonies de l'Océan Indien

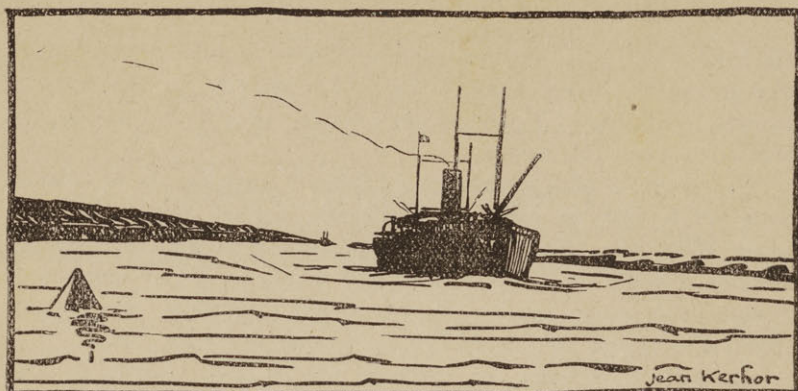
Côte Française des Somalis
(Éthiopie)

Ile de la Réunion

Établissements Français dans l'Inde

COLONIES DE L'Océan Indien





Colonies de l'Océan Indien

LA CÔTE FRANÇAISE DES SOMALIS

Situation géographique.

La Côte Française des Somalis est bornée : au nord, par l'Erythrée italienne; à l'est, par le golfe d'Aden et par une ligne droite partant des puits d'Hadou, en direction de Gildessa (cette ligne la sépare du Somaliland britannique); au sud et à l'ouest, par l'Éthiopie.

La contrée qui avoisine directement le golfe de Tadjourah est formée de plateaux rocheux ou sablonneux, coupés de ravins ou de vallées, et limitée, vers l'ouest, par des collines assez élevées, qui commencent au ras Doumeirah pour aboutir aux environs de Zeillah, formant ainsi un demi-cercle de hauteurs qui abritent la rade d'Obock des vents du nord et du nord-ouest, et le golfe de Tadjourah des vents d'ouest.

A l'entrée du golfe de Tadjourah se trouvent les îles Moucha.

Au fond du golfe, on remarque un étranglement qui sert d'entrée à une baie de forme circulaire, longue de 13 milles sur 6 de large. Les bords de ce bassin, nommé le Gubbet-Kharab et qui paraît être un ancien cratère, sont escarpés et arides. De hautes montagnes volcaniques l'entourent de toutes parts, excepté du côté du goulet, large

de 1.400 mètres, qui le fait communiquer avec le golfe de Tadjourah. Au milieu de ce goulet fait saillie un îlot rocheux de 12 mètres de hauteur; le Gubbet-Kharab est très profond; on y trouve des dépressions dépassant 150 mètres.

Le centre le plus important est Djibouti, chef-lieu de la colonie, situé sur la côté du golfe de Tadjourah. En cet endroit, inhabité avant 1896, une ville s'est élevée, pourvue d'un port bien outillé, peuplée aujourd'hui de plus de 8.000 habitants, parmi lesquels on compte, suivant les saisons, de 300 à 400 Européens, une certaine partie d'entre eux rentrant en Europe pendant la saison chaude.

La ville européenne est construite sur les trois plateaux de Djibouti, du Serpent et du Marabout. Sur le premier est bâtie la ville commerçante proprement dite; c'est là que sont les hôtels, les maisons de commerce, le marché. Sur son pourtour s'étend le village de Bender-Djedid, habité par 8.000 indigènes, parmi lesquels sont représentées toutes les races qui vivent sur les bords de la Mer Rouge.

Sur le plateau du Serpent, on trouve la gare, les ateliers et les magasins du chemin de fer, la glacière, les écoles, les hôtels et les bâtiments où loge le personnel des différentes entreprises.

Sur le plateau du Marabout sont les dépôts de charbon, ainsi que les immeubles de l'agence des Messageries maritimes.

Le port de Djibouti est un des meilleurs de ces parages, il est parfaitement protégé en toutes saisons, les abords en sont faciles et la tenue du mouillage y est excellente. Un système complet de phares et de feux de port permet d'y accéder de nuit aussi facilement que de jour. Il est outillé pour faire rapidement les opérations d'embarquement et de débarquement des marchandises; non seulement il peut fournir, dans d'aussi bonnes conditions qu'Aden et Périm, de l'eau et du charbon aux navires, mais ces derniers y trouvent encore des vivres frais et de la viande de boucherie, que les deux ports étrangers ne pourraient leur procurer.

A ces avantages, vient s'ajouter la situation privilégiée que crée, pour Djibouti, le fait d'être la tête de ligne du chemin de fer allant en Ethiopie jusqu'à Addis-Abeba.

Communications.

Les communications avec la France sont assurées par :

1° La Compagnie des « Messageries Maritimes », 8, rue Vignon, à Paris, dont les lignes postales d'Indochine et de Chine-Japon touchent chaque quinzaine Djibouti, et la ligne commerciale

tous les mois. En outre, sa ligne de l'Océan Indien le dessert mensuellement;

2° La Compagnie des « Chargeurs Réunis », 3, boulevard Malesherbes, à Paris, dont les cargos de la ligne commerciale d'Indochine relâchent chaque mois à Djibouti;

3° La « Compagnie Havraise péninsulaire de Navigation à vapeur », 10, rue de Châteaudun, à Paris, assure tous les mois un service sur l'Océan Indien, qui comporte une escale à Djibouti.

Ces trois Compagnies ont leurs têtes de lignes à Marseille.

Un service de cabotage local fonctionne entre Djibouti, Périm et Aden; les boutres (voiliers arabes) font également ce trafic.

Les trains partant de Djibouti pour la capitale de l'Ethiopie, Addis-Abeba, à 2.400 mètres d'altitude, effectuent le trajet de 874 kilomètres de voie ferrée en trois jours, avec arrêt, pour le repos des voyageurs, à Diré-Daoua et à l'Aouache.

Un câble sous-marin relie Djibouti au câble anglais de Périm.

Une station de T. S. F. permet de correspondre avec la métropole.

Climat.

La colonie peut être classée parmi les régions les plus sèches de l'Afrique, car il n'y pleut presque jamais. Néanmoins, il existe sur certains points du territoire des cours d'eau souterrains, qui subsistent même pendant les plus fortes sécheresses.

La chaleur est torride de mai à septembre; le thermomètre varie alors entre 31° et 42° à l'ombre et dépasse quelquefois cette température. Il descend rarement, de novembre à mars, au-dessous de 25°. Malgré ces températures excessives, la région n'est pas malsaine, car on n'y observe aucune maladie endémique, et la chaleur y est presque toujours sèche. Cependant la température devient humide dès qu'elle se trouve influencée par des brises de mer. C'est le moment où sévit la fièvre d'été de la Mer Rouge.

En dehors des affections de l'estomac et surtout du foie, l'Européen n'a, en général, qu'à se défendre contre les insolations, très dangereuses, par les moyens habituellement employés sous les climats tropicaux, notamment par le port du casque.

Toutefois, nos possessions de la Côte des Somalis ne peuvent être considérées comme des pays de peuplement. Il n'y a place dans les ports du golfe d'Aden que pour des négociants pourvus de capitaux, faisant des séjours plus ou moins prolongés et allant se reposer de temps en temps dans une région à climat tempéré.

Productions du sol.

La Côte française des Somalis se prête peu à des exploitations agricoles par suite du manque d'eau. Néanmoins, il existe aux environs de Djibouti quelques jardins propres à la culture maraîchère, faite par des Arabes qui approvisionnent le marché et les paquebots.

Les indigènes possèdent des troupeaux de chameaux, chèvres, bœufs et moutons transhumant de la région côtière à l'Éthiopie.

La pêche de mer peut fournir des poissons en abondance, ainsi que des trocas, des huîtres nacrières et perlières.

Industrie.

La Société des Salines de Djibouti, fortement organisée, limite sa production aux besoins des divers clients qu'elle peut avoir. En outre, une usine à glace, une station productrice d'énergie électrique, les ateliers du chemin de fer, représentent l'industrie locale.

Mines.

Le pays est encore peu étudié au point de vue minier; il possède cependant d'importants gisements de fer et de potasse.

ÉTHIOPIE

L'aperçu qui vient d'être donné de la Côte française des Somalis peut être utilement complété par quelques considérations relatives à l'Éthiopie (ou Abyssinie), en raison de l'importance des relations économiques qui existent entre les deux pays.

L'Éthiopie, Etat indépendant, membre de la Société des Nations, comprend les divers royaumes groupés autour du Choa; on peut la diviser en trois parties bien distinctes au point de vue du climat et des productions. Ce sont :

1° Les Kouellas, basses régions chaudes, au-dessous de 1.000 à 1.200 mètres d'altitude, généralement d'aspect désertique, mais possédant une végétation luxuriante dès que l'eau vient féconder le sol. La température atteint 44° en été et le minimum observé en hiver est rarement inférieur à 16°.

La vallée de l'Aouache semble pouvoir se prêter à des irrigations qui permettraient une exploitation fructueuse d'une bonne partie des terres riches d'alluvions formant le fond de cette vallée;

2° Les Winadegas, ou régions tempérées, entre 1.200 et 2.000 mètres d'altitude;

3° Les Dégas, plateaux froids et exposés au vent, de 2.000 à plus de 3.000 mètres d'altitude.

La région des Kouellas est la plus intéressante pour l'agriculture dans des endroits déterminés; il est possible d'y obtenir du coton à longue soie des variétés égyptiennes, du blé dur, du teef (céréale préférée des Ethiopiens), du bersim d'Egypte ou trèfle blanc, ces plantes constituant entre elles un assolement recommandable. Les autres céréales : orge, maïs, dourah, viennent fort bien, ainsi que les arachides, la betterave sucrière, la patate douce, l'arrow-root, l'indigo, le tabac, le riz de montagne, la canne à sucre, les légumes secs, la culture maraîchère. Comme culture arbustive, il faut noter, en première ligne, le caféier, l'oranger, le mandarinier et tous les arbres fruitiers des tropiques.

Par contre, cette région est assez peu salubre, le paludisme est fréquent, ainsi que les autres affections tropicales.

La faune est très riche, les grands fauves abondent. L'élevage des bœufs, moutons, chèvres, chevaux et mulets se fait surtout dans les Winadegas.

La mesure agraire locale est la calade, qui vaut environ 44 hectares. Le Gouvernement éthiopien, propriétaire des terres, ne les concède ni les vend, se bornant à les louer, pour une durée qui ne peut, en aucun cas, dépasser 45 ans. La main-d'œuvre est peu abondante; les indigènes, d'un naturel très guerrier, ne s'adonnent pas volontiers au travail de la terre. Il n'existe pas de loi écrite dans le pays. Les affaires ne sont réglées qu'après de longues et onéreuses négociations avec le Gouvernement ou les grands chefs.

La sécurité n'est pas toujours parfaite en dehors d'Addis-Abeba et des stations de chemin de fer où se trouvent des postes de soldats abyssins. Cependant, les sanctions des actes de droit commun interviennent généralement avec autant de rapidité que d'énergie.

La ville d'Addis-Abeba comprend une population de plus de 90.000 habitants, dont environ 3.000 Européens. Située entre 2.400 et 2.600 mètres d'altitude, elle jouit d'un climat tempéré. Les logements y sont rares et chers; le coût de la vie est élevé. Le petit et moyen commerce est généralement aux mains des Asiatiques et des Juifs. Les métiers manuels sont exercés par des Italiens et des Grecs. Les Français sont ou bien employés par le Gouvernement ou par le chemin de fer, ou commerçants.

La monnaie locale est le talari d'argent, du poids de 28 grammes, à cours variable suivant le prix du métal.

REPRÉSENTATION PARLEMENTAIRE
ET CONSEIL SUPÉRIEUR DES COLONIES

Aucune représentation pour la colonie de la Côte des Somalis,
au Parlement et au Conseil Supérieur.

L'ILE DE LA RÉUNION

Situation géographique.

L'île de la Réunion est située par 20°51' 4" de latitude sud et 52°10' de longitude est, entre Madagascar et l'île Maurice, autrefois appelée l'île de France.

La forme de l'île a été comparée à celle d'une tortue. C'est une ellipse dont le grand axe a 71 kilomètres, dirigé du sud-est au nord-ouest. Le petit axe a 50 kilomètres.

L'ensemble forme une pyramide volcanique où dominent les roches basaltiques, s'élevant à plus de 3.000 mètres de hauteur.

Sur les différents gradins de ce cône, autrefois couvert de forêts, encore très fertile et cultivé en de nombreux endroits, on trouve un échantillon de tous les climats habitables et de tous les produits du reste de la terre, depuis la zone torride au climat parfois fiévreux sur la couronne du littoral, jusqu'à la Plaine des Cafres, au climat, âpre et froid, pour aboutir aux régions parfois glacées du Piton des Neiges, à 3.069 mètres d'altitude.

A l'est du Piton des Neiges, se trouve le volcan actuel, où le cratère le plus élevé est situé dans un cirque. Il exhale ses vapeurs à 2.625 mètres d'altitude et ses coulées ne sont pas rares. Le dernier cratère a 600 mètres de hauteur et est à 6 kilomètres de la mer. La dernière grande coulée date de septembre 1902.

A l'ouest et au nord du Piton des Neiges, se trouvent trois cirques possédant un climat très sain rappelant les volcans éteints de l'Auvergne; ce sont : Mafatte, Cilaos et Salazie; de précieuses sources thermales y sourdent.

De ces cirques sortent des torrents permanents fertilisant par leurs apports les plateaux inférieurs et la zone du littoral.

La Réunion est un centre de villégiature parfait pour touristes.

Ce pays que l'on peut considérer comme mis en valeur, offre un séjour pouvant convenir à des rentiers cherchant le repos, mais il n'a plus besoin de colons, ni même de capitaux.

Climat.

Les climats de l'île sont très variés.

La partie du vent est très pluvieuse, de Saint-Philippe à Saint-Benoit. Le reste de l'île, surtout de la Possession à Saint-Pierre, est sec.

Sur la côte, la température maximum atteint fréquemment 32°. Le minimum est de 14° à 15°. La moyenne est de 24° à Saint-Benoit et de 27° à Saint-Paul.

Ces températures s'abaissent à mesure qu'on s'élève dans les montagnes. A 1.200 mètres d'altitude, par exemple, la moyenne du littoral, 24° et 27° devient le maximum. Le minimum 14°7 devient la moyenne, tandis que le minimum s'abaisse parfois jusqu'à 4° au-dessous de zéro.

Les températures varient encore selon les deux saisons qui existent à la Réunion : la saison chaude (hivernage) de novembre à avril, saison des pluies et des cyclones qui sont un fléau pour l'île et la saison plus fraîche (hiver) de mai à octobre, pendant laquelle souffle l'alizé du sud-est.

Communications.

Les Compagnies des « Messageries Maritimes » et « Havraise Péninsulaire », qui assurent les services entre Marseille et Madagascar, touchent ensuite la Réunion où l'on débarque au Port de la Pointe des Galets le trente-troisième jour du voyage.

Chemins de fer.

Un chemin de fer à voie de un mètre va du port de la Pointe des Galets à Saint-Pierre, à 71 kilomètres, où se trouve un second port, et de l'autre côté à Saint-Benoît, à 55 kilomètres, en passant par Saint-Denis, capitale de l'île.

Routes.

Une route de ceinture suit généralement le bord de la mer. La route, dite Hubert de Lisle, va de la Possession à Saint-Joseph; elle est parallèle à la route du littoral mais a une altitude très variable, dont la moyenne est 300 mètres.

D'autres routes vont de Saint-André à Hell-Bourg dans le cirque de Salazie, de Saint-Benoit à la Plaine des Palmistes; une autre traverse l'île par la Plaine des Cafres et la Plaine des Palmistes. Des services automobiles parcourent une partie de ces routes.

Des chemins accessibles aux bœufs porteurs permettent de gagner les bains sulfureux de Mafate, les thermes ferrugineux de Cilaos et la source bicarbonatée du Bras Cabot; les transports des personnes se font en chaises à porteurs, les colis sont aussi portés à tête d'homme. D'étroits et durs sentiers forestiers montent au Piton des Neiges.

Télégraphe.

Deux câbles sous-marins relient la colonie au réseau mondial, l'un via Maurice, l'autre via Madagascar.

Le télégraphe joint 37 bureaux par 384 kilomètres de lignes.

Le téléphone compte 37 bureaux centraux desservant 351 abonnés et 43 cabines publiques.

La poste dessert toutes les localités suffisamment importantes.

Productions.

La principale culture est celle de la canne à sucre, qui demande d'immenses surfaces, de grandes et coûteuses usines et de très gros capitaux. On cultive aussi la vanille, le café, le maïs, le manioc, et pour les essences, le géranium, le vetyver, l'ylang-ylang, le lemon grass. Toutes les cultures de France peuvent être entreprises dans les hauts de l'île et toutes celles des pays chauds sur le littoral. On fait des vins et cidres de fruits divers, ananas, letchys, jamlong, bibasse, néflier du Japon, goyave et banane. La culture du quinquina y est possible.

Elevage.

Les bœufs, les moutons, les cabris, les porcs, la volaille et les lapins sont élevés avec profit; la consommation est plus forte que la production; il faut importer de Madagascar.

Industrie.

Il existe dans la colonie 16 sucreries, 23 distilleries, 10 féculeries, 6 usines à aloès, 6 ateliers mécaniques, 3 fabriques de conserves, 2 usines de glace, 9 fabriques de tabac, 4 tanneries, 7 imprimeries, 3 usines électriques.

Mines.

A la Ravine des Sables on trouve un dépôt considérable de sables

noirs très fin contenant 50 % d'un minerai de fer titané comparable à celui du Japon.

REPRÉSENTATION PARLEMENTAIRE

La Réunion est représentée à la fois au Sénat et à la Chambre (un sénateur et deux députés).

ENTREPRISES COLONIALES AYANT POUR BUT LE COMMERCE,
L'EXPLOITATION FORESTIÈRE, LA CULTURE ET L'INDUSTRIE A LA
COTE FRANÇAISE DES SOMALIS ET L'ILE DE LA RÉUNION.

Côte des Somalis.

- Banque de l'Indochine, 96, boulevard Haussmann, Paris.
- Compagnie de l'Afrique Orientale, 28, rue de Châteaudun, Paris.
(Banque, commerce.)
- Compagnie Maritime de l'Afrique Orientale, 28, rue de Châteaudun,
Paris. (Fournitures navales.)
- Compagnie Française de Navigation en Mer Rouge, 3, rue La
Boétie, Paris.
- Compagnie du Chemin de fer Franco-Ethiopien de Djibouti à Addis-
Abeba, 89, rue de Miromesnil, Paris.
- Compagnie Générale d'Abyssinie, 11, avenue de l'Opéra, Paris.
(Commerce.)
- Société d'Approvisionnements Généraux à Djibouti, 28, rue de
Châteaudun, Paris. (Commerce.)
- Société Industrielle de Djibouti, 28, rue de Châteaudun, Paris.
(Eau et glace).
- Société des Salines de Djibouti, 51, rue d'Anjou, Paris.

Ile de la Réunion.

- Banque de la Réunion, Saint-Denis (Réunion).
- Ateliers des Casernes, Saint-Pierre (Réunion). (Constructions méca-
niques.)
- Compagnie Lyonnaise de Madagascar, 10, rue Lafont, Lyon. (Com-
merce.)
- Compagnie Marseillaise de Madagascar, 94, rue Saint-Lazare, Paris.
(Commerce.)
- Comptoirs Coloniaux Chiris, 51, avenue Victor-Emmanuel-III, Paris.
(Commerce, industrie.)

Compagnie Maritime des Transports Coloniaux, 94, rue Saint-Lazare, Paris.

H. Coffrant, 54, cours de la Liberté, Lyon. (Commerce.)

Conserveries Réunionnaises, Saint-Denis (Réunion). (Conserves alimentaires.)

J.-G. et P. Gérard Frères, 106, rue Sainte, Marseille. (Commerce.)

P. Limonaire, Caillot et Fouquet, 24, rue Richer, Paris. (Commerce.)

Edouard Massinot, 21 et 26, rue Beaurepaire, Paris. (Vanille.)

Société Franco-Bourbonnaise, 13, rue des Coffres, Toulouse. (Commerce.)

Sucreries Coloniales, 43, rue de Naples, Paris.

Société Bourbonnaise de Crédit, Saint-Denis (Réunion).

Société Générale de Commerce extérieur, 47, boulevard Haussmann, Paris.

Société Anonyme « La Colline », Saint-Denis (Réunion). (Électricité.)

Garage Modèle Abel Bégue, Saint-Denis (Réunion). (Automobiles.)

Louis Mas, rue de la Bourdonnais, Saint-Denis (Réunion). (Automobiles.)

Vinson, Fontorbières et Cie, Saint-Denis (Réunion). (Conserves alimentaires.)

Coloniaux, demandez donc le gros catalogue pour tout le matériel aux **ÉTABLISSEMENTS WALLACH FRÈRES, 103 et 105, rue de Tocqueville, à Paris.**

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DANS L'INDE

Tout ce qui subsiste de l'empire édifié par Dupleix constitue les Établissements français dans l'Inde, formés de plusieurs territoires dispersés enclavés dans les possessions britanniques. Ils comprennent :

1° Dans le Golfe du Bengale, sur la côte de Coromandel : Pondichéry et Karikal avec les communes et les districts qui en dépendent ;

2° Sur la côte d'Orissa, dans le même golfe, Yanaon et les aldées ou villages qui y sont rattachés ;

3° Dans le Bengale même : Chandernagor ;

4° Dans le golfe d'Oman sur la Côte de Malabar : Mahé et les aldées qui en relèvent.

A ces cinq villes, il convient d'ajouter plusieurs loges dont la plus importante est celle de Mazulipatam située à 110 lieues de Pondichéry et à 25 lieues au sud de Yanaon. Les loges de Calicut et de Surate dans les villes anglaises de même nom.

Enfin les loges de Cassimbazar, de Balassore, de Dacca, de Patna dans le Bengale sont situées dans les villes anglaises de même nom et consistent en une simple habitation.

Excepté Chandernagor, Cassimbazar et Patna, situés sur l'Hoogly, principal bras du Gange, nos comptoirs sont baignés par la mer.

Climat.

L'année se divise en deux saisons principales : saison sèche et saison des pluies, variant de durée selon les territoires.

A Pondichéry, saison sèche de janvier à mi-octobre, température diurne entre 31° et 42°, température nocturne entre 27° et 29°. Pendant la saison fraîche la température varie de 25° à 32° le jour et de 13° à 20° pendant la nuit.

Le climat de Yanaon se rapproche beaucoup de celui de Pondichéry.

A Mahé l'air est extrêmement humide pendant la mousson du sud-ouest. La température varie de 22° à 26° de janvier à mars, de 25° à 30° d'avril à septembre et de 23° à 27° en octobre, les mois de novembre et décembre sont les plus agréables.

Productions.

Du riz, des légumes tropicaux et d'Europe, des épices, du coton, du sésame, de l'arachide, du ricin, des arbres fruitiers nombreux et variés, des bois dont nombre d'essences convenant à l'ébénisterie, de l'indigo, du bambou et du rotin.

Des gisements de lignite évalués à 250.000 tonnes existent dans la région de Bahour.

Faune.

Les animaux féroces, le tigre en particulier, disparaissent de plus en plus, mais pas les reptiles dont le plus dangereux est le cobra-capello ou serpent à lunettes, ainsi que le petit serpent minute, qui ne dépasse pas vingt centimètres. Les Hindous refusent de détruire les reptiles, certains d'entre eux leur rendant un culte.

Industrie.

La principale industrie est la filature, le tissage, la teinture à l'indigo des cotonnades particulièrement des « guinées » si appréciées à la côte d'Afrique; les trois plus importantes filatures font ensemble 72.522 broches. Certaines de ces industries traitent aussi le jute pour la **sacherie**.

Pondichéry possède une fonderie de deuxième fusion, une boulonnerie, un laminoir, un atelier de soudure autogène et des ateliers de forge et d'ajustage. Aussi des moulins à huile, des imprimeries, une usine à glace et une usine électrique.

Monnaie locale.

La seule monnaie ayant cours légal est la roupie dont la valeur, pour les transactions du Trésor, est fixée mensuellement par arrêté du Gouverneur en Conseil privé. Le cours de la roupie est indiqué hebdomadairement par le *Journal officiel* de la République française.

La roupie se divise en huit fanions de vingt-quatre caches.

La roupie équivaut à 1 fr. 666 valeur or.

Par suite de leur situation, les Etablissements français dans l'Inde participent à la vie économique de la colonie anglaise qui les englobe et ont avec elles beaucoup de rapports.

Communications.

Un paquebot annexe des « Messageries Maritimes » établit la correspondance avec les lignes du Japon et d'Indochine par transbordement à Colombo (Ile de Ceylan).

Les chemins de fer de l'Inde anglaise sont rejoints par les petits tronçons partant des villes françaises.

Le service des télégraphes est assuré par le service anglais de la colonie voisine, ainsi que celui de la poste; cependant une poste française existe pour les relations avec la métropole et les colonies françaises.

REPRÉSENTATION PARLEMENTAIRE

L'Inde est représentée à la fois au Sénat et à la Chambre (un sénateur, un député).



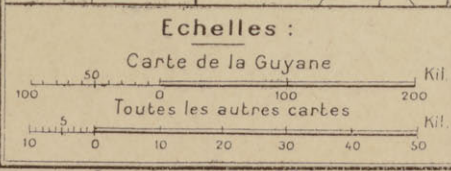
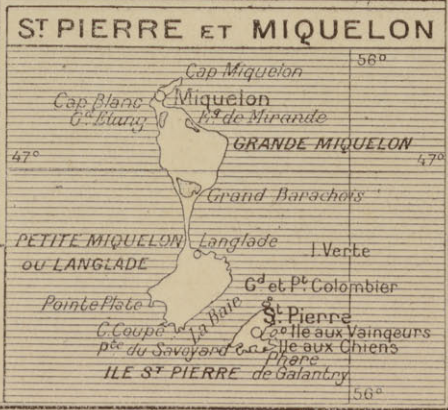
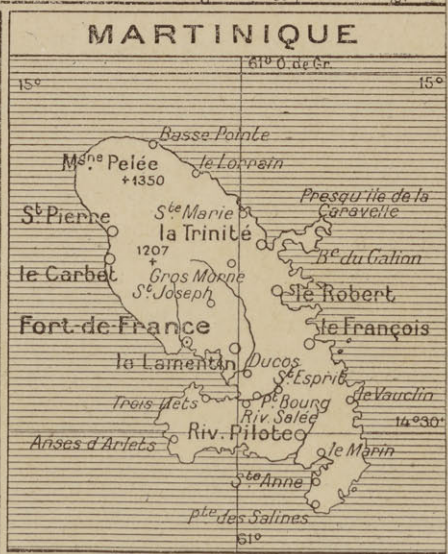
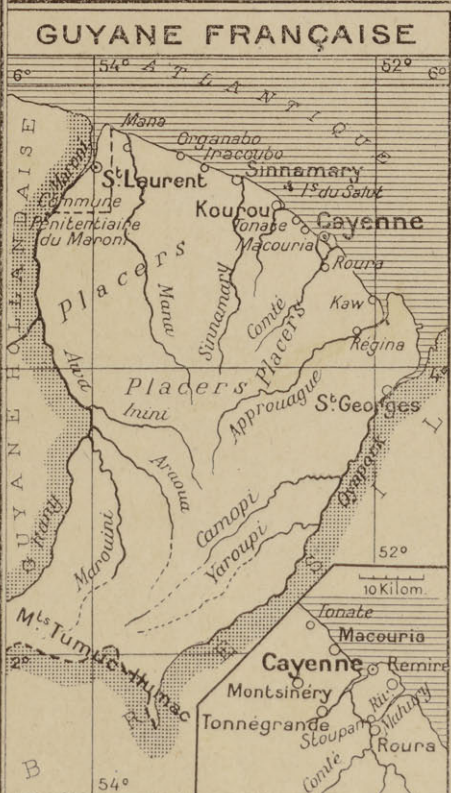
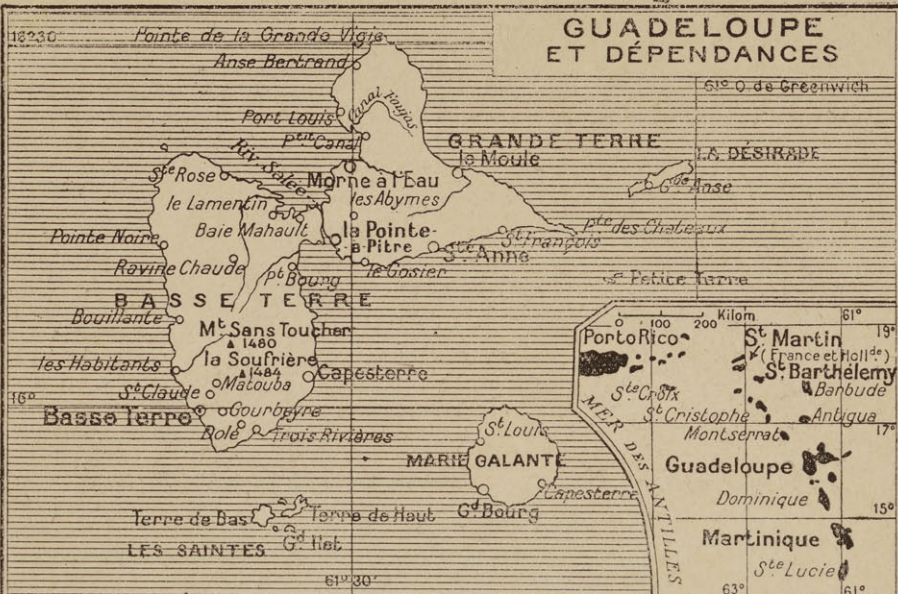
Colonies d'Amérique

Martinique

Guadeloupe et ses Dépendances

Guyane

COLONIES D'AMÉRIQUE





Colonies d'Amérique

LA MARTINIQUE

Situation géographique.

L'île de la Martinique, située dans l'Océan Atlantique, fait partie des Antilles. Elle se trouve par $14^{\circ}23'43''$ et $14^{\circ}52'47''$ de latitude nord et par $63^{\circ}6'19''$ et $63^{\circ}31'34''$ de longitude ouest du méridien de Paris. Placée entre l'île de la Dominique, distante dans le nord de 53 kilomètres, et Sainte-Lucie, dont la sépare un passage de 35 kilomètres d'étendue, elle est à 100 kilomètres sud-est de la Guadeloupe. Sa distance approximative du port de Brest est de 1.270 lieues marines.

Sa forme est celle d'un parallélogramme irrégulier à bords très découpés, qui mesure 70 kilomètres dans sa plus grande largeur. Un tiers de l'île est en plaines, le reste en montagnes.

Le terrain s'élève graduellement depuis le rivage jusqu'au centre où se trouvent les montagnes, toutes d'origine volcanique, et qui prennent d'après leur forme et leur élévation le nom de pitons ou celui de mornes. On rencontre cinq volcans éteints et un en activité, la Montagne Pelée.

Dans les vallées se trouvent plus de 75 rivières généralement de faible longueur. La rivière Pilote, et les canaux appelés la rivière

Salée et le Lamentin sont navigables. Trois sources thermales ferrugineuses sourdent dans l'île.

Communications.

La « Compagnie Générale Transatlantique », 6, rue Auber, à Paris, assure un service tous les quinze jours entre la France et Fort-de-France, le voyage dure 14 jours. Les départs ont lieu alternativement par Bordeaux et Saint-Nazaire.

Un réseau téléphonique dessert toutes les localités de l'île, le service postal y est bien organisé.

Un câble sous-marin met la colonie en communication avec les Etats-Unis et l'Europe.

Le service de la T. S. F. fonctionne avec la France et les colonies voisines.

Le transport de la correspondance et des voyageurs est assuré par des services automobiles exploités en régie par la Colonie.

Il existe sept lignes couvrant 492 kilomètres par jour.

Un service de remorqueurs fonctionne entre Fort-de-France et le Lamentin et entre Fort-de-France et Petit-Bourg.

Il existe des chemins de fer privés, agricoles et industriels, desservant les sucreries et distilleries. Ces lignes atteignent presque 200 kilomètres; elles ne sont pas raccordées entre elles et varient comme écartement de voie entre 1 m. et 1 m. 20.

La ville de Fort-de-France est le véritable centre de la vie administrative et économique de la colonie.

Climat.

Le climat est chaud et humide. L'année se divise en trois saisons de durée irrégulière :

La saison fraîche, de décembre à mars, température de 21° à 32°7, moyenne 24°5, et il tombe 0 m. 475 d'eau. C'est le moment préférable pour débarquer.

La saison chaude et sèche, d'avril à juillet, température de 22° à 31°, moyenne 26°, il tombe 0 m. 140 d'eau.

La saison chaude et pluvieuse, de mi-juillet à novembre, température de 25° à 31°, moyenne 27°, il tombe 1 m. 121 d'eau.

Sur tous les plateaux au-dessus des forêts entre 140 et 200 mètres d'altitude, le climat est agréable et sain.

Productions du sol.

La principale culture est la canne à sucre, puis les cultures vivrières, patate, igname, manioc, bananier, chou caraïbe, légumes et fruits; enfin les cultures secondaires, cacao, café, tabac, coton, vanille, ananas, citron, kola, casse.

Forêts.

Des mesures de conservation sont prises ainsi que de reboisement.

Elevage.

L'élevage des bœufs ne donne pas assez pour la consommation locale; il existe environ 10.000 équidés, 25.000 bovidés, 30.000 ovidés et 15.000 porcins. Les animaux de basse-cour sont partout.

Poissons abondants et variés : le requin, le chien de mer, la raie blanche, le rouget, le mullet, le thon, la bonite, l'anguille.

Crustacés : langouste et crevette.

Animaux dangereux : le serpent trigonocéphale ou bothrops.

Industrie.

18 sucreries avec distilleries, 120 distilleries agricoles, 1 fabrique de beurre de cacao, 1 de chocolat, 1 de pâtes alimentaires, 1 de produits colorants (extraits de campêche), 4 de glace à rafraichir, 1 brosserie, 1 vinaigrerie, 3 de conserves d'ananas, 2 forges et fonderies, 1 fabrique de sandales, 15 fours à chaux, 4 imprimeries, 2 poteries et tuileries, 1 usine électrique.

Mines.

Carrières de basalte, argile; une société recherche le pétrole, des ocres jaune et rouge non encore exploitées.

REPRÉSENTATION PARLEMENTAIRE

La Martinique est représentée à la fois au Sénat et à la Chambre (un sénateur et deux députés).

LA GUADELOUPE ET SES DÉPENDANCES

Situation géographique.

La Guadeloupe est située au centre du demi-cercle que forme la chaîne des petites Antilles, par $15^{\circ} 59' 30''$ et $16^{\circ} 14' 12''$ de latitude nord et entre $63^{\circ} 51' 32''$ et $64^{\circ} 4' 22''$ de longitude ouest.

Elle est divisée en deux parties d'aspect totalement différent par un bras de mer sinueux appelé la Rivière Salée, long de 4.700 mètres, d'une largeur variant de 30 à 120 mètres.

La partie à l'ouest de la Rivière Salée est la Guadeloupe proprement dite en forme d'ellipse, le grand axe mesurant 46 kilomètres et le petit environ 27.

De formation volcanique, la Guadeloupe proprement dite est traversée du nord-ouest au sud-est par une chaîne de montagnes d'une altitude moyenne de 1.000 mètres, que domine le volcan de la Soufrière, toujours en activité.

À l'est de la Rivière Salée se trouve la Grande Terre, triangle dont les sommets sont : la Pointe-à-Pitre, la Pointe des Châteaux et la Pointe de la Grande Vigie.

La Grande Terre est de formation calcaire, sur substratum volcanique. On n'y rencontre que des mamelons ou mornes boisés, dont les plus élevés atteignent de 100 à 115 mètres dans la féconde et pittoresque région des Grands Fonds.

La Guadeloupe proprement dite est arrosée par de nombreuses rivières très importantes pour l'agriculture.

La Grande Terre est couverte de mares dont les eaux sont utilisées pour le bétail.

Une eau potable et saine, captée dans la montagne, est distribuée à la Pointe-à-Pitre, principale ville de la colonie dont Basse-Terre est le chef-lieu.

Les dépendances de la Guadeloupe sont au nombre de cinq : Marie-Galante, la Désirade, les Saintes, Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

Communications.

La Guadeloupe comme la Martinique est desservie par les paquebots-poste de la « Compagnie Générale Transatlantique », 6, rue Auber, à Paris, des lignes de Bordeaux à Colon et de Saint-Nazaire à Colon, lesquels effectuent un voyage mensuel sur chaque ligne.

Un câble sous-marin français met la Guadeloupe en relation avec les Antilles et le réseau mondial.

Le poste de T. S. F. sis à Destrellan permet de communiquer avec les Antilles et les navires en mer.

Les communes sont reliées entre elles par un réseau téléphonique. Toutes les localités sont desservies journellement par des automobiles transportant le courrier et les voyageurs, ou par un canot quotidien.

Il existe 556 kilomètres de routes ou chemins de grande communication, ainsi que 404 kilomètres de chemins vicinaux, toutes ces voies généralement en mauvais état d'entretien.

Des chemins de fer privés à voie étroite desservent les usines traitant la canne à sucre. Le total de ces voies est de 154 kilomètres.

Climat.

Le climat est chaud et humide. La température moyenne est de 26°, le maximum de son élévation varie suivant la saison entre 30° et 32° et le minimum entre 20° et 22°. Ces températures s'appliquent aux parties basses de l'île; dans les hauteurs, il faut compter en moins 5°.

Deux saisons partagent l'année, l'une plus fraîche et plus sèche, de décembre à mai, pendant laquelle la végétation se repose et certains arbres se dépouillent de leurs feuilles; l'autre, plus chaude et plus humide, de juin à novembre, époque des pluies et des chaleurs, marquée par des pluies diluviennes et quelquefois par des ouragans.

Productions du sol.

La principale culture est la canne à sucre, puis le caféier, le cacaoyer, le vanillier, le roucou, le campêche, le bananier, l'ananas, le manioc, les cultures vivrières, légumes, fruits et épices. Le cotonnier à longue soie vient fort bien.

Forêts.

Un arrêté du 26 novembre 1923 règle le régime forestier et les mesures assurant la restauration et la conservation des terrains en montagne.

Les forêts couvrent les deux tiers des montagnes, elles renferment des bois d'ébénisterie et des bois d'œuvre.

Elevage.

L'élevage de tous les animaux de boucherie ne donne pas assez de produits pour la consommation locale.

Parmi les poissons on rencontre le thon, le tazar, le capitaine, le maquereau, le vivaneau, la vieille, la bonite, la dorade, la carangue, le colas, le sarde, la tanche, la sardine dorée. Comme crustacés : les crabes, les tourlourous, le homard, la langouste.

Pas d'animaux dangereux.

Industrie.

18 sucreries avec distilleries, 77 distilleries agricoles, 3 usines à glace à rafraîchir, 2 tanneries, 4 chocolateries, 1 sucrerie, des briqueteries, tuileries, poteries, 2 manufactures de tabac, 1 savonnerie, les salines de Saint-Martin.

Mines.

Des carrières de pouzzolane, de pierres de taille et de pierres d'architecture. Des solfatares non exploités. On y trouve du basalte, de l'ocre, de l'argile, du fer sulfuré, du manganèse, du fer oxydulé magnétique, des pierres de touche, des mines de zinc, de plomb argentifère.

Des eaux minérales, sulfureuses, salines ou ferrugineuses, particulièrement au Matouba, à Dolé, à Sopaïa, à Saint-Charles, à Bouillante et à la Ravine Chaude.

**

REPRÉSENTATION PARLEMENTAIRE

La Guadeloupe est représentée à la fois au Sénat et à la Chambre (un sénateur et deux députés).

LA GUYANE FRANÇAISE

Situation géographique.

La Guyane française est située sur la côte nord-est de l'Amérique du Sud, entre les 2° et 6° degrés de latitude nord et les 51° et 54° degrés de longitude ouest, à compter du méridien de Greenwich. Elle est limitée au nord-est par l'océan Atlantique, au nord-ouest et à l'ouest par le Maroni et son affluent supérieur l'Awa, et la chaîne montagneuse des Tumuc-Humac; au sud, par le fleuve Oyapock.

Les côtes se développent, entre le Maroni et l'Oyapock, en une ligne légèrement courbe d'une longueur de 320 kilomètres environ, sur une profondeur approximative de 400 kilomètres.

La superficie de la colonie peut être évaluée à environ 90.000 kilomètres carrés, le sixième de celle de la France.

La Guyane présente l'aspect général d'un plan incliné descendant par gradins vers la mer, couvert, jusqu'à 30 kilomètres des côtes, d'une immense forêt vierge, et sillonné du sud au nord par un grand nombre de cours d'eau.

Moyens de communications.

Les communications avec la France sont assurées par les paquebots de la Compagnie Générale Transatlantique, 6, rue Auber, Paris; départ de Saint-Nazaire pour Fort-de-France, où s'opère un transbordement sur un paquebot annexe qui dessert la Guyane en faisant escale à Sainte-Lucie, Trinidad, Demerara et Surinam. Le voyage s'effectue en 20 jours.

Le port de Cayenne se trouve à l'embouchure de la rivière de ce nom, bien situé au fond d'une rade vaste, mais peu profonde.

La Guyane possède trois routes coloniales : la route de Cayenne à Mana, celle de Cayenne au Dégard-des-Cannes et celle de Cayenne à Stoupan, cette dernière communiquant par le Mahury avec Roura et Kaw.

Une voie ferrée de 12 kilomètres est exploitée sur le territoire pénitentiaire.

Des bateaux à vapeur appartenant à la Société de Navigation et de Transports à la Guyane, 14, rue de Rocroy, à Paris, relie régulièrement le chef-lieu avec les communes côtières, ainsi que des goélettes de 50 à 80 tonneaux et de petits voiliers dits tapouyes.

Comme les fleuves sont tous barrés à une certaine distance de leur embouchure par des sauts difficiles à franchir, la navigation vers les placers et les mines se fait à l'aide de pirogues dirigées par des nègres Boshos ou des Indiens.

Un câble sous-marin français aboutit à Cayenne; le réseau télégraphique local relie Cayenne, Macouria, Kourou, Sinnamary, Iracoubo, Mana, les établissements pénitentiaires du Maroni et des îles du Salut.

Un poste de T. S. F. fonctionne à Cayenne; il communique avec la Martinique et la Guadeloupe et reçoit les radiotélégrammes de France. Il existe deux autres postes locaux : Saint-Georges (Oyapock) et Régina (Approuague).

Un service postal régulier est assuré deux fois par semaine entre le chef-lieu et les diverses communes de la colonie.

Climat.

Le climat de la colonie est loin d'être aussi chaud et malsain qu'on l'a souvent prétendu; des brises fraîches soufflent aux heures les plus chaudes de la journée; la température, qui varie entre 20° et 34°, se maintient habituellement entre 25° et 29°. Le mois les plus chauds de l'année sont août et septembre; ceux de janvier et de février sont les plus frais.

La saison sèche dure de juillet à novembre; la saison des pluies commence en novembre et se termine en juillet, atteignant son maximum en avril, mai et juin.

Pendant les années moyennes, les chutes de pluie atteignent 3 mètres à 3 m. 50 à Cayenne, et 4 mètres à 4 m. 50 dans les forêts de l'intérieur.

Sur la côte, les raz de marée sont assez fréquents, mais peu dangereux.

Productions du sol.

La fertilité du sol de la Guyane est considérable, la flore est des plus riches, mais l'argent et les travailleurs manquent pour en tirer parti, et les produits de la terre ne s'exportent plus, ne suffisant même pas à l'alimentation du pays, qui vit de l'importation, en ce qui concerne le riz, le maïs, le café, la banane et la patate.

Avec les moyens indispensables et appropriés, on pourrait développer avec succès les cultures suivantes : le cacaoyer, le caféier, le muscadier, le giroflier, le poivrier, l'hévéa, la canne à sucre, le cotonnier, la ramie, l'anas, le tabac, le citronnier, le cocotier, le ricin, le rocou, l'indigotier, le safran, le bananier, le taro, la patate, l'igname, le manioc, le maïs, le riz, les légumes potagers et les arbres fruitiers.

Elevage.

De Macouria à Organabo s'étendent d'immenses savanes, véritables pâturages naturels dont on évalue la superficie à plus de 300.000 hectares, pouvant nourrir plusieurs centaines de mille têtes de bétail. Or, c'est à peine si l'on en rencontre 8 à 9.000 : 5.500 bœufs, 2 à 4.000 porcs et une centaine d'ânes et de moutons.

Ces animaux sont l'objet d'une négligence coupable de la part de leurs propriétaires. Ils se multiplient dans les conditions les plus défavorables. Abandonnés à eux-mêmes, vivant en plein air, sans abri ni retraite, exposés aux intempéries des saisons et à la merci des jaguars, ces troupeaux déclinent au lieu de prospérer.

Plusieurs de ces animaux sont de bonne race ; à diverses reprises, la colonie fit venir de France et d'Algérie des étalons, des taureaux, des baudets et des chèvres.

Les buffles, les ânes, les moutons et les chèvres se développent facilement ; l'industrie mulassière est à tenter, le mulet convenant mieux pour les transports du pays que le cheval.

L'élevage de la volaille est aussi à conseiller.

La production animale est insuffisante et ne couvre pas les besoins de la colonie, qui est tributaire du Venezuela, du Brésil et des Antilles anglaises.

Faune.

La faune de la Guyane est très riche ; les habitants sont de grands chasseurs ; parmi le gibier à poil, on cite : le tapir, le pécani, le cariacou, le pacan, l'agouti, la biche, l'acouchi, etc... Comme gibier à plume : le canard sauvage, la sarcelle, la bécasse, la bécassine, le pluvier, le flamant, le râle d'eau, la poule d'eau, l'agami, le hocco, la maraille, les perdrix grise et rouge, la caille, la tourterelle, le pigeon ramier, l'aigrette blanche, l'ortolan, etc... Parmi les reptiles, l'iguane et les diverses espèces de tortues fournissent une chair excellente.

Au nombre des animaux nuisibles, on peut citer le jaguar et les diverses espèces de serpents, les crocodiles.

La pêche, pratiquée par quelques Annamites et habitants du pays, est très productive ; on trouve le mulet, le parassis, la vieille, la lubine, l'acoupa, le palika, l'aïmara, le coumarou, la carpe, la raie, l'anguille, la carangue, le machoiran, la sole, etc...

La mer fournit également des crevettes, des crabes, des huîtres. L'écrevisse vit dans la plupart des ruisseaux qui coulent sur les pentes des collines.

Forêts.

La Guyane est couverte d'immenses forêts vierges, dont l'exploitation pourrait être une source de richesses énormes. Ce sont de riches futaies, plusieurs fois séculaire, peuplées d'une incroyable variété d'essences réunissant toutes les qualités désirables. Des expériences sérieusement contrôlées ont démontré que certaines essences étaient de beaucoup supérieures aux meilleurs bois d'Europe, tant au point de vue de la durée qu'à celui de la résistance à la rupture.

La tonnellerie peut y trouver des bois supérieurs au chêne.

Parmi les principales essences forestières, il convient de men-

tionner : le wacapou, l'angélique, le cœur dehors, le balata franc, le bois violet, le wapa gras, le schawari, le gaïac, l'ébène verte, le courbaril, le grignon, le cèdre, le sassafras ou bois de rose femelle, l'acajou, le carapa, le simarouba, le bois de lettres, le satiné ou bois de féroles, le bocco, le moutouchi, le panacoco, le patawa.

Les productions secondaires de la forêt sont nombreuses et riches :

Produits oléagineux : l'ouaara, le caarpa, le coupi, le yayamadou, le maripa, l'ouabé, le pékéa, le conana, le sablier, le carnaïbe, le comou.

Produits aromatiques : le bois de rose, qui, par distillation, donne une huile essentielle ayant le parfum de la rose, le cougouricou, l'ambrette, le noyau de pareira-brava, le gayac.

Produits tinctoriaux : le campêche, le bois du Brésil, le grignon, le palétuvier, le caragérou, le bougouni, le balourou, le roucouyer, l'indigotier, le safran.

Produits gommo-résineux : le balata, dont le latex coagulé donne une résine analogue à la gutta-percha, le poirier, l'encens, le mani, l'anacardier, le mancenillier, l'acacia, le coumaté.

Produits textiles : le balourou, le maho, le moucou-moucou, l'arouman, le fromager, le bambou, le cotonnier, la ramie, le bananier, l'agave.

Enfin, de nombreux produits médicinaux.

L'exploitation des forêts guyanaises est susceptible de rapporter de gros bénéfices, à condition que l'exploitation en soit rationnellement et méthodiquement conduite. Si elle n'a pas, jusqu'à ce jour, donné les résultats financiers qu'on était en droit d'en attendre, cela est dû en grande partie à ce qu'il n'y eut presque jamais à la tête de l'entreprise une direction qualifiée. Les opérations sont rarement engagées avec méthode, avec plan et, surtout, avec des capitaux suffisants.

Industrie.

La distillation du bois de rose femelle est la principale industrie locale; il existe aussi deux ou trois distilleries de tafia et des scieries.

Mines.

Nulle personne, nulle société, ne peut obtenir un permis de recherche, une concession de mine, ou être employée à un titre quelconque, sans être munie d'une licence personnelle délivrée par l'Administration locale. Les sociétés doivent être constituées selon les lois françaises.

Les permis de recherche et les concessions de gîtes miniers sont soumis à l'acquittement de redevances annuelles payables d'avance. Un décret du 16 octobre 1917, promulgué le 10 juin 1920, porte réglementation minière en Guyane française.

L'or est exploité dans les bassins de toutes les rivières, depuis le Maroni jusqu'à l'Oyapock.

L'argent, le cuivre, le mercure, le fer, l'étain, le plomb existent dans la colonie.

Il est possible que le platine et le diamant s'y trouvent, ainsi que des granets, topazes, calcédoine, améthyste, jades.

Il y a un peu partout des carrières de pierre et des gisements d'argile rouge, d'argile réfractaire et de kaolin.

Des coquillages fournissent la chaux.

**

REPRÉSENTATION PARLEMENTAIRE

La Guyane est représentée à la Chambre par un député.

La Manufacture française d'Armes et Cycles de Saint-Etienne (Loire), peut satisfaire toutes les commandes de sa clientèle coloniale,

Le Tarif-Album de la Manufacture française d'Armes et Cycles de Saint-Etienne (Loire), est le livre de chevet de tous les Coloniaux (700 pages, 2 francs, franco).

Tout le matériel nécessaire pour les entreprises coloniales, tant pour le travail des métaux, que pour le travail du bois, les transports, la manutention, l'outillage, est livré très rapidement, à des conditions avantageuses, par les ÉTABLISSEMENTS WALLACH FRÈRES, 103 et 105, rue de Tocqueville, à Paris.

LES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON

Situation géographique.

Les Iles Saint-Pierre et Miquelon, à six lieues marines environ de la côte sud de Terre-Neuve et 3.700 kilomètres du port de Brest, comprennent un ensemble d'îles et d'îlots situés par 46°46' de latitude nord et 58°50' de longitude ouest, qui sont : Saint-Pierre, la Grande et la Petite Miquelon appelée aussi Langlade, l'île aux Chiens, le Grand et le Petit Colombier, l'île aux Vainqueurs, l'île aux Moules, l'île du Massacre, l'île aux Pigeons et en partie l'île Verte.

L'île Saint-Pierre a 7 kilomètres de long sur 5 et demi de large, sa superficie est de 2.600 hectares. Sa forme est irrégulière et escarpée, son altitude dépasse 200 mètres du Cap de l'Aigle à la pointe du Savoyard, s'abaisse ensuite pour s'infléchir sur la partie des terres dominées par le phare de Galantry.

La Grande Miquelon a 42 kilomètres de long sur 13 de large, sa superficie est de 21.531 hectares, elle est reliée à la Petite Miquelon par un isthme bas éclairé par un phare de premier ordre.

Le Barachois, ou Port de Saint-Pierre, est situé entre l'île aux Moules et la Pointe au Canon, il groupe dans une sorte de cul-de-sac tous les établissements de commerce de l'île.

Climat.

Le climat est parfaitement sain et l'indice de mortalité est moins élevé que dans la métropole.

L'hiver est plus long que rigoureux, le thermomètre descend parfois au-dessous de -20° , mais généralement les températures hivernales oscillent entre -14° et -16° . Les neiges apparaissent en novembre et disparaissent en avril, par les vents secs du nord, nord-est et nord-ouest, la neige réduite en poussière impalpable et glacée appelée « poudrin » se disperse en nuages qui gênent la circulation. En février et mars il arrive que les îles sont entourées d'une ceinture de glace.

L'été peut être comparé à celui d'Arkhangel, il est rare que le thermomètre dépasse $+22^{\circ}$.

Communications.

Départ du Havre pour New-York par les paquebots de la « Compagnie Générale Transatlantique », 6, rue Auber, à Paris. Puis de

New-York à Halifax (Canada), par la voie ferrée du « Boston and Maine railroad » en 32 heures; enfin d'Halifax à Saint-Pierre, par le vapeur assurant ce service en 36 heures.

De mars à novembre, la société « La Morue Française et Sècherries de Fécamp », 80, rue Taitbout, à Paris, fait effectuer par ses vapeurs plusieurs voyages directs entre Saint-Pierre et la France.

La « Compagnie Française des Câbles télégraphiques » exploite un câble Saint-Pierre-Brest et un câble Saint-Pierre-Cap Cod.

Un poste de T. S. F. de grande puissance est établi à Saint-Pierre. Deux petits postes assurent la communication entre Saint-Pierre et Miquelon.

Productions.

A peu près tous les légumes de France poussent en quatre mois, et pendant six mois le marché est approvisionné comme ceux de la métropole. A Miquelon, où la terre est plus fertile, on rencontre des fermes élevant des chevaux, bœufs, moutons et porcs. A Langlade on rencontre des poiriers, des néfliers, des groseilliers et des framboisiers.

Mines.

Des tourbières exploitées, des ardoises du genre de celle de Fumay (Ardennes), de l'ocre jaune, des pyrites de fer et de cuivre sont signalées.

Industrie.

La principale industrie est la pêche et la préparation de la morue par salage et séchage. Les foies fournissent des huiles de plusieurs qualités. La plus belle, l'huile blonde, est préparée à terre avec les foies des morues prises le jour même, on traite ces foies par ébullition dans l'eau, l'huile vient à la surface. Les rogues, ou œufs de morue, servent en France d'appât pour pêcher la sardine.

On pourrait aussi pêcher l'eglefin qui, séché et fumé, est connu sous le nom de « had-dok », le flétan, le capelan et le hareng sont aussi bons à exploiter ainsi que le homard et le saumon.

Un grand entrepôt frigorifique construit pendant la guerre peut permettre l'exploitation de ces richesses par l'expédition en chambres froides, il peut congeler cent tonnes de poisson par jour et en contenir trois mille tonnes emballé en caisses, il peut en outre fournir quinze tonnes de glace par jour.

Des ateliers de construction et réparation pour la flotte de pêche,

et des tonnelleres pour loger le poisson séché, existent à Saint-Pierre ainsi qu'une manufacture de vêtements cirés, une fabrique de biscuits, une autre de peinture sous-marine et une usine électrique pour l'éclairage local.

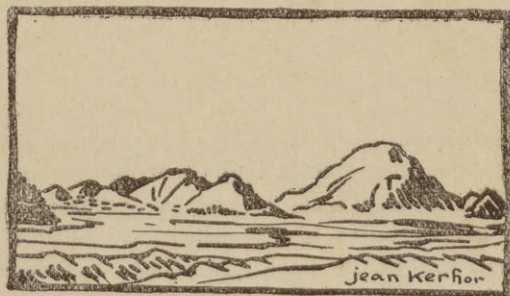
Faune.

On rencontre un lapin ressemblant au lièvre, des hirondelles de mer, des canards sauvages, des maubêches, des outardes, des bécasses et bécassines, des couliens, des grives, des ortolans, des pluviers et surtout des lagopèdes.

**

REPRÉSENTATION PARLEMENTAIRE ET CONSEIL SUPÉRIEUR DES COLONIES

Saint-Pierre et Miquelon élisent un délégué au Conseil Supérieur des Colonies.



Colonies du Pacifique

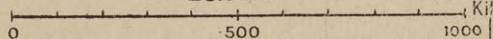
Nouvelle-Calédonie - Nouvelles-Hébrides
Tahiti et Dépendances

COLONIES DU PACIFIQUE

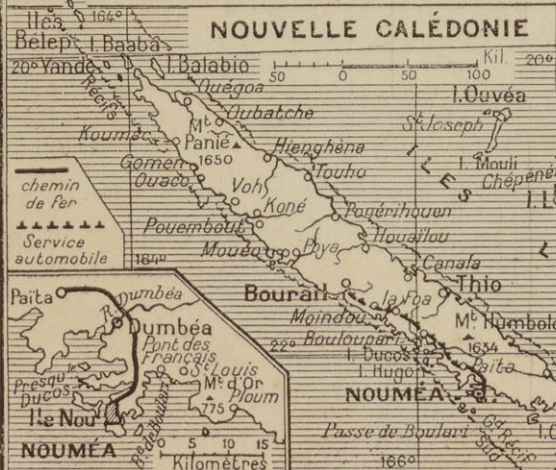
ETABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OcéANIE

1232 Cote d'altitude en mètres

Echelle



NOUVELLES HÉBRIDES CONDOMINIUM FRANCO-BRITANNIQUE





Colonies du Pacifique

LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Situation géographique.

La Nouvelle-Calédonie, île d'environ 400 kilomètres de longueur sur 50 de largeur, est située dans l'océan Pacifique, entre les 161° et 165° degrés de longitude est, et les 20° et 22° degrés de latitude sud. Une chaîne de montagnes, dite Chaîne centrale, s'étend au milieu de l'île; l'altitude des sommets s'élève jusqu'à 1.600 mètres. Les vallées sont plus longues et plus larges sur la côte ouest; le pays est très arrosé et très fertile; l'intérieur est boisé, surtout dans le sud.

Moyens de communication.

La Compagnie des Messageries maritimes, 8, rue Vignon, à Paris, assure des services réguliers (voyageurs, poste et marchandises) entre Marseille et Nouméa, chef-lieu de la colonie, d'une part via Sydney (durée de la traversée : 58 jours environ) et, d'autre part, via Panama (en 65 jours environ).

Les correspondances postales sont, en outre, acheminées sur la

Nouvelle-Calédonie, via Sydney, par tous bâtiments, français ou étrangers, quittant l'Europe à destination de l'Australie.

Des récifs de coraux forment autour de l'île une ceinture laissant généralement entre elle-même et la côte un véritable canal favorisant le cabotage, particulièrement sur la côte est.

Un service de navigation, dit « Tour de côte », est assuré mensuellement par un vapeur. D'autres vapeurs et des cotres font aussi des voyages autour de l'île. Les îles Loyalty sont desservies chaque mois et l'île des Pins tous les deux mois.

Une route coloniale suit la côte ouest; des routes charretières, des chemins carrossables et des sentiers muletiers parcourent l'ensemble de l'île, sur une longueur totale de plus de 2.000 kilomètres.

Un service de messageries automobiles fonctionne chaque jour dans les deux sens entre Nouméa et Bourail (170 kilomètres). Il y a, en outre, 30 kilomètres de voie ferrée entre Nouméa et Païta.

Un bureau postal, télégraphique et téléphonique existe dans chaque centre agricole ou minier d'une certaine importance. Des cabines téléphoniques publiques fonctionnent dans les localités de moindre population.

Une station de T.S.F. puissante existe à Nouméa.

Climat.

Le climat de la Nouvelle-Calédonie est très salubre; le paludisme ne s'y rencontre pas, les enfants y vivent fort bien; la température ne dépasse pas 36° de décembre à mars et descend très rarement au-dessous de 13° pendant les mois de juin, juillet et août. L'immigrant peut, dès son arrivée, travailler la terre.

Les insulations sont très rares; on ne saurait, néanmoins, trop recommander le port du casque colonial pendant la période des grandes chaleurs.

Productions du sol.

Le climat de la Nouvelle-Calédonie permet les cultures tropicales et celles des pays tempérés. Tous les légumes poussent fort bien.

Les principales cultures de rapport sont énumérées ci-après :

Café. — Cet arbuste aime les parties abritées à terres profondes; on peut planter jusqu'à 1.600 pieds à l'hectare; le rapport, qui commence avec la troisième année, est bon dès la cinquième.

Maïs. — Deux récoltes par an donnant un excellent rendement, surtout au cours des premières années.

Riz. — Culture très avantageuse en terrains frais; donne de 2 à 3 tonnes à l'hectare.

Manioc. — Vient très bien dans tous les terrains, à la condition qu'ils ne soient pas trop humides; produit très avantageux, à gros rendement. Cuit à l'eau, peut au besoin remplacer le pain; sert à fabriquer le tapioca. La volaille et les bestiaux l'absorbent cuit ou cru.

Cocotier. — Rapporte à 10 ou 12 ans et donne 50 à 80 noix; son rendement est d'environ 2 tonnes de coprah à l'hectare.

Coton. — Les espèces arbustives cultivées sont rustiques, la première récolte a lieu au bout de neuf à dix mois, le rapport est d'environ une tonne de coton en graines à l'hectare. Cette culture aidera beaucoup le colon dans ses débuts.

Vanille. — Culture qui doit être entreprise au pied des arbres-abris dans les caféières; la fécondation, la cueillette et la préparation exigent des soins minutieux, mais peu fatigants, qui conviennent aux femmes.

On peut aussi indiquer la possibilité de cultiver la canne à sucre, la vigne, l'olivier, qui donne des fruits à huit ans, le blé, l'avoine, l'orge, les pommes de terre, etc...

Forêts. — L'île compte 200.000 hectares de terrains boisés, dont 100.000 en véritables forêts.

On y trouve le bois de rose, le santal, le kaori léger et élastique, le pin colonnaire, le bois de fer, le hêtre gris, le hêtre noir, l'azou, le chêne rouge, le houx Montrouzier, le tamanou de rivière, le tamanou de montagne, le chêne gomme, l'acacia, etc... Enfin le niaouli (*Melaleuca viridiflora*), qui couvre d'immenses espaces et semble assurer la salubrité de la colonie; ses feuilles servent à fabriquer par distillation l'essence de niaouli, connue en pharmacie sous le nom de « Gomérol »; son écorce sert à recouvrir les hangars et constitue un excellent calorifuge.

Elevage.

Il existe en Nouvelle-Calédonie 800.000 hectares de pâturages naturels; il faut environ 3 hectares pour nourrir une tête de bétail.

Bovidés. — On compte plus de 120.000 bovidés. Un bœuf de 4 à 5 ans donne 300 kilos de viande.

Chevaux. — Le climat et les pâturages conviennent parfaitement aux chevaux.

Moutons. — Une herbe connue sous le nom d'herbe à piquants, très répandue sur la côte ouest, porte des graines armées de soies

dures qui pénètrent dans les chairs et jusque dans les viscères du mouton, occasionnant des maladies graves et nuisibles à l'élevage.

Chèvres. — Elles se multiplient facilement et se plaisent en tous terrains.

Porcs. — Ils sont très communs et font l'objet d'un commerce important.

Volaille. — Poules, canards, dindons, pintades, paons et oies, viennent à merveille.

Lapin. — Son élevage, très facile, est d'un excellent rendement.

Pêche. — Le poisson est abondant, les espèces sont très variées et de qualité excellente; on pêche aussi des crabes, crevettes, langoustes et tortues.

Les coquillages se trouvent facilement et en grandes quantités. La pêche est libre, sauf celle des coquillages à nacre (trocas et burgaus) et des huîtres comestibles, perlières et nacrières qui fait l'objet d'une réglementation spéciale et n'est autorisée que pendant une certaine partie de l'année.

Animaux sauvages. — Aucune espèce d'animaux dangereux; peu de serpents, tous inoffensifs. Le cerf s'y trouve en grande quantité, malgré la chasse qui lui est faite, ainsi que des tourterelles et du gibier de mer.

Industrie.

Trois usines de conserves de viande, une fonderie, des usines d'égrenage de coton, une graineterie-séchoir, une huilerie, des salines, une distillerie de rhum, une rizerie, une fabrique de boutons. Les industries de l'huilerie, de la confiserie et de la confiture, des essences à parfum et autres, des beurres et fromages y trouveraient des débouchés.

Mines.

L'exploitation est régie par un décret en date du 28 janvier 1913 et des arrêtés locaux.

On exploite en Nouvelle-Calédonie du nickel, du fer chromé, du cobalt, du manganèse, du gypse, des phosphates, de la houille.

On y trouve du fer, de l'ocre, de l'or, du platine, du plomb argentifère, du cuivre aurifère, du cuivre, du cinabre, de l'antimoine, de l'étain, du gypse, de la pierre lithographique, de la magnésie, de l'asbeste, du molybdène, du tungstène; un forage a révélé des traces de pétrole.

Les gisements miniers calédoniens sont généralement exploités à ciel ouvert, sans galeries ni puits.

REPRÉSENTATION PARLEMENTAIRE ET CONSEIL SUPÉRIEUR DES COLONIES.

La Nouvelle-Calédonie n'a pas de représentant au Parlement. Elle élit un délégué au Conseil supérieur des Colonies.

LES NOUVELLES-HÉBRIDES

Situation géographique.

L'archipel des Nouvelles-Hébrides est situé dans l'hémisphère sud à environ 400 kilomètres de la Nouvelle-Calédonie; il s'étend entre les 165°40' et 170°30' de longitude est et les 13° et 20°16' de latitude sud.

Les îles principales sont Espiritu Santo, Aoba, Maivo, Pentecôte, Mallicolo, Api, Ambrym, Vaté, Tanna, Erromango.

A Port-Vila, dans l'île Vaté, se trouve le siège de l'Administration du condominium franco-britannique. Un poste de T.S.F. y existe.

Des volcans sont en éruption permanente à Ambrym, Lopévi et Tanna. Les autres îles sont assez fréquemment sujettes à des tremblements de terre en général sans importance; elles sont couvertes de magnifiques forêts tropicales.

Communications.

La Compagnie des Messageries maritimes, 8, rue Vignon, à Paris, exploite des services réguliers, tous les deux mois, entre Marseille, Port-Vila et Nouméa, via Panama (durée de la traversée soixante-cinq jours environ).

La même Compagnie assure, au moyen d'un bateau annexe, un service mensuel entre les Nouvelles-Hébrides, Nouméa et Sydney.

Des navires appartenant aux maisons de commerce calédoniennes visitent régulièrement l'archipel.

Les côtes offrent peu de bons mouillages et la mer est souvent dure. On peut pêcher des coquillages à nacre, burgaus et trocas.

Administration.

La Convention du 20 octobre 1906 est la base du condominium franco-britannique.

Chacune des deux puissances entretient à Port-Vila un commissaire-résident chargé de l'administration de ses nationaux suivant les lois et usages de la Métropole.

Un tribunal mixte règle les divers litiges civils et statue sur les infractions à la Convention du condominium et aux règlements communs.

Climat.

Le climat des Nouvelles-Hébrides est chaud et humide, mais les chaleurs n'y sont jamais excessives et, d'autre part, la température descend rarement au-dessous de 15° pendant la nuit.

Le pays n'est pas aussi insalubre que la plupart des colonies tropicales, toutefois, il ne saurait être question pour l'Européen de s'y livrer au travail de la terre, sans risquer l'anémie et le paludisme. La sécheresse n'est jamais à craindre pour l'agriculture et les terres sont d'une fertilité remarquable.

Productions.

Le climat des Nouvelles-Hébrides permet toutes les cultures tropicales, particulièrement celles du coton, du cocotier, du maïs, du café, du cacao, de la vanille. Ces quatre derniers produits jouissent, à l'entrée en France, d'un régime de faveur.

L'écoulement des produits peut se faire, soit en vendant sur place au commerce local, soit en expédiant sur les ports français à des courtiers en marchandises.

Population blanche.

En juillet 1921, il a été constaté la présence de 677 Français (dont 25 religieux), et de 226 Anglais (dont 100 pasteurs anglicans et leurs familles).

Colonisation.

De nombreux colons français possèdent aujourd'hui dans l'archipel des exploitations en pleine production.

La Compagnie Française Immobilière des Nouvelles-Hébrides, 8, rue Rossini, à Paris, gère le domaine de la Société Française des

Nouvelles-Hébrides; elle forme des Sociétés d'entreprises, comme la Compagnie Cotonnière des Nouvelles-Hébrides, dont le siège est également situé, 8, rue Rossini, à Paris, pour la mise en valeur des terrains cédés.

En outre, elle peut vendre de gré à gré des terrains aux personnes qui désirent se fixer aux Nouvelles-Hébrides.

Les futurs colons ont donc intérêt à entrer en rapports avec cette Société, dont le Conseil d'administration comprend, d'ailleurs, trois représentants de l'Etat français.





Tahiti et Dépendances

Situation géographique

Les Etablissements français de l'Océanie se composent de plus d'une centaine d'îles et atolls, situés entre les $137^{\circ}25'$ et $157^{\circ}20'$ de longitude ouest et les $7^{\circ}50'$ et $27^{\circ}38'$ de latitude sud.

Les îles principales sont généralement d'origine volcanique et leurs massifs montagneux entourés d'une plaine littorale fertile; un récif-barrière, percé de passes et à une certaine distance du rivage, protège souvent l'île et le chenal des lames du large. Il se trouve, en de nombreux points, des sites fort beaux.

Le atolls coralligènes, peu élevés, souvent dépourvus d'eau potable, entourent de leurs cocotiers des lagons, dont certains sont riches en nacres perlières.

La superficie totale est d'environ 4.000 kilomètres carrés et la population de 31.500 habitants, dont 26.350 indigènes.

Le chef-lieu de la colonie, Papeete, dans l'île de Tahiti, compte 4.601 habitants; il est relié avec la France, via Panama, en cinquante jours environ, par des paquebots mixtes de la Compagnie des « Messageries maritimes », 8, rue Vignon, à Paris, avec escales à la Pointe-à-Pitre, Fort-de-France et Colon. Départ tous les deux mois de Marseille.

Communications.

Les paquebots de « l'Union Steamship Company », de Nouvelle-Zélande, assurent, tous les vingt-huit jours, un service entre la Nouvelle-Zélande et San-Francisco, avec escale à Papeete, qui se trouve ainsi à dix jours de San-Francisco.

Les communications entre l'archipel de la Société, les Iles-sous-le-Vent, l'archipel des Marquises, les Tuamotu, les îles Gambier, les îles australes et Rapa sont assurées par des goélettes à voiles dont plusieurs possèdent, en outre, des moteurs à gazoline.

C'est ainsi qu'un service dessert, à raison de 5 voyages par an, les Marquises et les Tuamotu. Quant aux Gambier et aux îles australes, elles ne sont visitées par ces goélettes que deux fois chaque année.

Routes.

Une route de ceinture existe à Tahiti; elle est desservie, sur une longueur de 78 kilomètres, par un service automobile parcourant l'itinéraire Papenoo-Papeete-Taravao.

L'île de Raiatea possède 30 kilomètres de route.

On trouve des chemins muletiers dans les îles partout où ils sont indispensables.

Une station de T.S.F. à Tahiti, ainsi qu'un réseau téléphonique à Tahiti et un autre à Moorea, sont en exploitation.

Climat.

L'île de Tahiti est renommée depuis longtemps pour la salubrité de son climat; la température, toujours assez élevée, n'est pas généralement soumise à de brusques variations pendant le jour, mais les nuits y sont quelquefois très fraîches; les grandes chaleurs coïncident avec la saison des pluies, de janvier à avril; le thermomètre atteint alors 33° centigrades. De juin à octobre, la température s'abaisse jusqu'à 15°.

Les vents diurnes n'exercent aucune influence sur elle; par contre, la brise de terre « le hupe », qui se fait sentir de minuit à six heures, amène le thermomètre à son minimum.

Il n'y a pas de saison absolument sèche à Tahiti; la quantité d'eau tombée est rarement inférieure à un mètre, et atteint, certaines années, deux mètres cinquante.

Vents.

De mai à août, l'alizé souffle du sud-est; de septembre à décembre, il vient le plus souvent de l'est; de janvier à mai, sa direction est celle du nord-est.

La brise de mer s'élève entre 9 et 10 heures, atteint son maximum d'intensité de 12 à 14 heures, et décroît vers 15 à 16 heures.

Productions du sol.

Le climat permet les cultures tropicales, et les îles du sud, Rapa en particulier, peuvent, en outre, produire beaucoup de fruits des régions tempérées.

Les principales cultures de rapport sont énumérées ci-après :

Cocotier. — Rapporte à 10 ou 12 ans, donne de 50 à 80 noix; son rendement est d'environ deux tonnes de coprah à l'hectare. Il ne se cultive avantageusement ni dans les îles australes, ni aux Gambier.

Vanille. — Cette culture, préférée par tous les Tahitiens, peut se faire surtout aux Marquises, aux Îles-sous-le-Vent et aux îles de la Société; cependant, à Tahiti, une maladie décime les plantations.

Café. — L'espèce la plus répandue est l'Arabica-Ceylan; c'est aux îles du sud et aux Gambier que cette culture est la plus considérable. Elle peut se faire aux Marquises, aux Îles-sous-le-Vent et aux îles de la Société. La colonie ne peut suffire à sa propre consommation, car le prix de la main-d'œuvre est prohibitif.

Maïs. — Culture peu répandue, la récolte se fait cent jours après le semis; production intéressante à recommander, malgré les ravages causés par les rats.

Tabac. — Pousse très bien, il est de bonne qualité.

Oranges et avocat. — L'orange de Tahiti est réputée la meilleure du monde entier. Les orangers pourraient donner lieu à une culture méthodique, l'orange est déjà exportée sur la Nouvelle-Zélande et l'Amérique, ainsi que l'avocat.

Ananas. — Ce fruit vient parfaitement et pourrait donner lieu à une intéressante industrie de conserves.

Manioc. — Vient fort bien.

Canne à sucre. — Plante indigène fort belle, donnant lieu à une petite industrie locale, qui pourra prendre une extension intéressante quand la main-d'œuvre et les capitaux suffisants y seront consacrés.

Coton. — Autrefois cultivé avec succès, le coton à longue soie donnera des résultats satisfaisants quand la question de la main-d'œuvre sera résolue.

Légumes. — A peu près tous les légumes d'Europe sont acclimatés; les maraîchers chinois réalisent de sérieux profits.

Elevage.

L'élevage est relativement facile. Les chevaux, les bœufs, les chèvres et les porcs, quoique abondants, ne peuvent satisfaire les besoins de la consommation locale, pour laquelle on doit importer des viandes de la Nouvelle-Zélande.

Dans les îles du nord des Marquises l'élevage du mouton est possible.

Les animaux de basse-cour viennent bien et forment une bonne ressource pour l'habitant; cependant, ils sont souvent décimés par les maladies.

Forêts.

Le pays ne possède pas de forêts exploitables.

Animaux sauvages.

Il n'existe dans la colonie aucun animal dangereux, et notamment pas de serpents; seuls les rats abondent et causent d'importants dégâts.

Pêches.

La pêche fournit le poisson, base de l'alimentation des indigènes. Elle est uniquement pratiquée par eux.

L'exploitation des huîtres nacrées et perlières se fait surtout dans l'archipel des Tuamotu; elle est strictement réglementée, afin d'empêcher la dévastation des fonds nacrés.

Industrie.

La plus grande industrie est l'exploitation des phosphates faite dans l'île Makatea par la « Compagnie française des phosphates de l'Océanie ». Il existe à Tahiti deux petites sucreries, une brasserie, des blanchisseries, une huilerie, une usine électrique, des chantiers pour géolettes. Les corps de métiers du bâtiment sont tous représentés.

*
**

REPRÉSENTATION AU CONSEIL SUPÉRIEUR.

Les Etablissements français de l'Océanie sont représentés au Conseil supérieur des Colonies par un délégué élu.

ENTREPRISES COLONIALES AYANT POUR BUT LE COMMERCE, L'EXPLOI-
TATION FORESTIÈRE, LA CULTURE ET L'INDUSTRIE DANS NOS
VIEILLES COLONIES.

Etablissements français dans l'Inde :

La Manufacture française d'Armes et Cycles de Saint-Etienne (Loire), peut satisfaire toutes les commandes de sa clientèle coloniale,

Banque de l'Indochine, 96, boulevard Haussmann, Paris.

Henry Gaebelé, Pondichéry (commerce, industrie).

« Savana » Société Anonyme de Filature et Tissage Mécaniques,
51, rue Porte-Dijeaux, Bordeaux.

Société Générale Industrielle de Chandernagor, Chandernagor.

Société Commerciale de Pondichéry.

Lucien Gallois-Montbrun, Pondichéry (commerce).

Best et Cie, Pondichéry (forge et fonderie).

Jules Guerre, Pondichéry (glace, broyage d'os).

Adycalanaden et Cie, Pondichéry (tannerie).

Iles Saint-Pierre et Miquelon :

La Morue Française et Sécheries de Fécamp, 80, rue Taitbout,
Paris (commerce, armement, pêche).

Pêcheries de France, 16, rue des Pyramides, Paris (commerce, pêche,
armement).

Entreprise de Lumière Electrique, F. Thélot, Saint-Pierre.

Martinique :

Banque de la Martinique, Fort-de-France.

Banque Auxiliaire Coloniale, 76, rue Taitbout, Paris.

Crédit Martiniquais, à Fort-de-France.

Compagnie d'Electricité de Fort-de-France (H. Porry et Cie), à
Fort-de-France.

Compagnie Antillaise, 86, rue d'Amsterdam, Paris (conserves de
fruits).

Comptoirs Coloniaux Chiris, 51, avenue Victor-Emmanuel-III, Paris
(commerce).

Compagnie Citronnière Antillaise, 11, rue Saint-Augustin, Paris
(culture, industrie).

A Désir, Fort-de-France (conserves de poissons).

Duportail, 94, rue La Fayette, Paris (commerce).

Etablissements Marais et Cie, 11, rue de Marengo, Bordeaux (pro-
duits tinctoriaux).

Fleuriot frères et Cie, 4, rue d'Alger, Nantes (commerce).
 J.-G. et P. Gérard frères, 106, rue Sainte, Marseille (commerce).
 Ernest Lambert et Cie, 29, rue des Poissonniers, Neuilly-sur-Seine
 (rhumeries).
 H. Bideau, 35, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris (commerce).
 F. Mélin et Cie, 3, cité d'Hauteville, Paris (commerce).
 Emile Merlande et Cie, Fort-de-France (commerce des tissus).
 Société Anonyme pour la Recherche du Pétrole à la Martinique,
 18, rue du Bord-de-Mer, Fort-de-France.
 Société des Anciens Etablissements Hytten et Wildhagen, 67, rue
 d'Amsterdam, Paris (pêcheries).
 Société Industrielle et Commerciale d'Automobiles, Fort-de-France.
 Société Franco-Coloniale Antillaise, Fort-de-France (commerce).
 De Saumery, Gros-Morne (conserves de fruits).
 Sucrieries Coloniales, 43, rue de Naples, Paris.
 Les Fils de Théolade, Fort-de-France (commerce des tissus).

Guadeloupe et dépendances :

Banque de la Guadeloupe, La Pointe-à-Pitre.
 Banque Auxiliaire Coloniale, 76, rue Taitbout, Paris.
 Georges Bourjac, 22, rue Castéja, Bordeaux (commerce).
 Compagnie Marseillaise de sucrerie Coloniale, 15, boulevard des
 Italiens, Paris.
 Compagnie Agricole des Trois-Rivières, 36, rue Tronchet, Paris.
 Duportail, 94, rue La Fayette, Paris (commerce).
 J.-G. et P. Gérard, 106, rue Sainte, Marseille (commerce).
 R. Haugou, 52, rue d'Hauteville, Paris (commerce).
 Les Fils de A. Jarin, 11, rue Martel, Paris (commerce).
 A. Lhuillier et Cie, 7, rue de Lancry, Paris (commerce).
 Mignot et Cie, 35, rue Jules-Siegfried, Le Havre (commerce).
 F. Mélin et Cie, 3, cité d'Hauteville, Paris (commerce).
 Sengès et Cie, 106, rue de Belleville, Bordeaux (commerce).
 Société Commerciale des Antilles, 38, rue de Turin, Paris (com-
 merce).
 Société Franco-Coloniale Antillaise, Pointe-à-Pitre (commerce).
 Société d'Importation des Plantes Coloniales et Exotiques, Grande-
 Rue, Le Moule.
 Société Anonyme des Usines de Beauport, 9, allées de Chartres,
 Bordeaux (sucrieries).
 Société Industrielle et Agricole de la Pointe-à-Pitre, 1, rue Blanche,
 Paris (sucrieries.)
 Sucrieries Coloniales, 43, rue de Naples, Paris.

Société d'Entreprises Industrielles, Basse-Terre, Pointe-à-Pitre
(électricité).

Guadeloupe-Automobile, La Pointe-à-Pitre.

Société Anonyme d'Electricité de la Guadeloupe, Basse-Terre,
Pointe-à-Pitre.

Guyane française :

Banque de la Guyane, Cayenne.

Banque Auxiliaire Coloniale, 76, rue Taitbout, Paris.

Compagnie Française de la Guyane, 140, rue du Faubourg-Saint-
Honoré, Paris (commerce).

Compagnie Forestière et Commerciale du Maroni, 33, rue de Naples,
Paris.

Compagnie Française des Mines d'Or de la Guyane, 1, rue de Pro-
vence, Paris (exploitations aurifères).

Henri Chouanard, 104, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris (com-
merce).

Comptoirs Coloniaux Chiris, 51, avenue Victor-Emmanuel-III,
Paris (commerce).

Comptoirs Hesse et Cie, 62, rue Saint-Lazare, Paris (commerce).

Fleuriot Frères et Cie, 4, rue d'Alger, Nantes (commerce).

Lefebvre et Fils, 53, rue Condorcet, Paris (commerce).

Maroni-Mana, 10, rue de la Pépinière, Paris (mines).

Société Forestière de la Guyane Française, 35, rue Jouffroy, Paris.

Société Coloniale des Cotons et Fibres Textiles, 79, rue Charlot,
Paris.

Société Française d'Exploitations Aurifères, 62, rue Condorcet,
Paris.

Société Cotonnière de la Guyane, 12, rue des Pyramides, Paris.

Société Française de Navigation et de Transports de la Guyane,
66, rue Saint-Lazare, Paris.

Société Nouvelle de Saint-Elie et Dieu-Vat, 11, rue Godot-de-Mau-
roy, Paris (commerce, agriculture, mines).

Société Sucrière et Agricole de la Guyane Française, 6, rue de
Port-Mahon, Paris.

F. Tanon et Cie, 66, rue Saint-Lazare, Paris (commerce).

Théolade Fils, Cayenne (commerce).

Etablissements L. Castex, Cayenne (automobiles — fabriques de
glace).

Nouvelle-Calédonie :

- Banque de l'Indochine, 96, boulevard Haussmann, Paris.
Veuve G. de Bechade, 39, allées de Chartres, Bordeaux (commerce).
Catallan Frère, Montpellier (Hérault) (vins).
Etablissements Ballande, 15, place Pey-Berland, Bordeaux (commerce, agriculture, industrie), correspondant de Le Chalandage à Nouméa, Compagnie des Mines de Nickel Réunis, Compagnie Navale de l'Océanie, Hauts-Fourneaux de Nouméa, Le Kaori à Nouméa (bois), la Société des Mines Nickelifères et des Mines de Mont-Dô, et des Comptoirs Français des Nouvelles-Hébrides.
Maison Barrau, Nouméa (commerce).
Société Havraise Calédonienne, Nouméa (commerce).
Anciens Etablissements Guérault et Lemarinier, Andeville (Oise) (fabrique de boutons de nacre).
Le Nickel, 26, rue Laffitte, Paris (mines et métallurgie).
Le Chrome, 26, rue d'Athènes, Paris (mines).
Société Métallurgique de Tao, 26, rue Laffitte, Paris (mines et électro-métallurgie).
Société de Ouaco, 20, rue Laffitte, Paris (fabrique de conserves de viande, élevage, culture).
Nouvelle Compagnie Forestière Calédonienne, rue de Sébastopol, Nouméa (scierie).
Société Frigorifique Calédonienne, rue Inkermann, Nouméa.
Société Anonyme des Anciens Etablissements Adet, Nouméa (agriculture).
Société du Tour de Côtes, Nouméa (cabotage).
Société Anonyme des Messageries Automobiles Néo-Calédoniennes, Nouméa.
Compagnie du Gaz, Nouméa (éclairage, force motrice).

Nouvelles-Hébrides :

- Compagnie Agricole et Minière des Nouvelles-Hébrides, 20, rue Laffitte, Paris (toutes opérations).
Compagnie Coloniale de Vaté, 11 bis, rue Scribe, Paris (culture).
Compagnie Cotonnière des Nouvelles-Hébrides, 8, rue Rossini, Paris.
Compagnie Française Immobilière des Nouvelles-Hébrides, 8, rue Rossini, Paris.
Compagnie Générale Franco-Hébridaise, 11 bis, rue Scribe, Paris (culture).
Société Coopérative des Nouvelles-Hébrides, Port-Vila (commerce).

Etablissements Français de l'Océanie :

Banque de l'Indochine, 96, boulevard Haussmann, Paris.

Compagnie Française des Phosphates de l'Océanie, 28, rue de Châteaudun, Paris.

Compagnie Française de Tahiti, 13 bis, rue des Mathurins, Paris (commerce).

Compagnie Navale de l'Océanie, 77, rue de Lille, Paris (navigation, commerce).

Comptoirs Français d'Océanie, 13 bis, rue des Mathurins, Paris (commerce).

Société Agricole de Mopelia, 13 bis, rue des Mathurins, Paris.

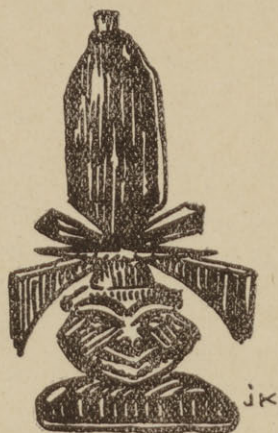
Société des Etablissements Emile Dammann, 8, boulevard Sébastopol, Paris (vanilles).

Electricité et Téléphones de Tahiti à Papeete, Tahiti.

Société Sucrière de l'Océanie, Fariipiti, Tahiti.

Société Commerciale Française de Tahiti, Papeete, Tahiti.

N'achetez plus vos machines-outils, vos machines à bois, votre matériel de transports, de manutention, votre outillage, sans consulter la grande firme : **ETABLISSEMENTS WALLACH FRÈRES, 103 et 105, rue de Tocqueville, à Paris.** Livraison très rapide, conditions les plus avantageuses.



LES IMPORTATIONS

EN

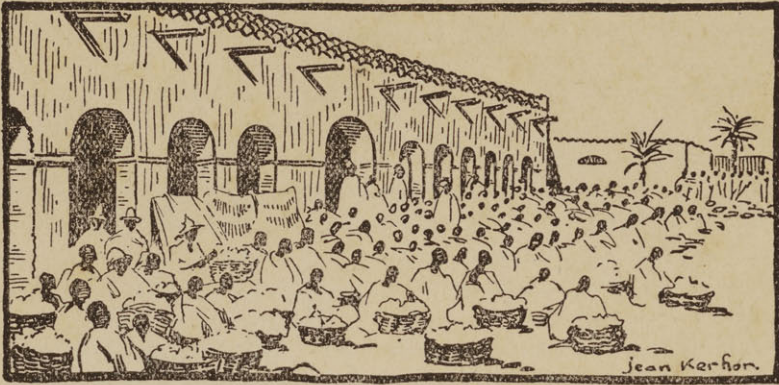
DÉSIGNATION	QUANTITÉS EN QUINTAUX MÉTRIQUES			POURCENTAGE fourni par les COLONIES
	EN PROVENANCE		TOTAL	
	DE L'ÉTRANGER	DES COLONIES		
Céréales	9.872.485	3.137.251	13.009.736	24,11
Coton	3.622.186	60.265	3.682.451	1,63
Sucres.	3.181.260	1.224.640	4.405.900	27,80
Sagou, salep, manioc	30.009	354.328	384.337	92,27
Cacao	286.876	179.115	465.991	38,51
Caté.	1.500.856	38.189	1.539.045	2,48
Bois exotiques	1.029.880	1.445.490	2.475.370	58,40
Caoutchouc	395.197	91.857	487.054	18,80
Laine	2.771.774	225.847	2.997.621	7,53
Graines, fruits oléagineux.	6.433.879	3.492.107	9.925.980	35,17
Soie.	147.772	1.075	148.847	0,72
Riz	297.706	1.971.667	2.269.373	86,88
Tabacs	355.349	91.542	446.891	20,52
Vanille	14	646	660	97,87
Thé.	12.679	3.521	16.200	22,00
Huile d'olive.	52.221	174.236	226.457	77,08
Huiles fixes végétales.	314.014	199.215	513.229	38,83
Cire, gomme, résine	158.082	61.412	219.494	28,03
Espèces médicinales	93.281	27.854	121.135	23,02
Poivre et piment.	869	23.163	24.032	96,51
Phormium, tenax, abaca	389.935	216.727	606.662	35,76
Peaux et pelleteries	721.189	195.392	916.581	21,33
Teintures et tanins	140.579	14.188	154.767	9,21
Jones, spartes	156.871	161.992	318.863	50,93
Graphites	44.220	50.950	95.170	53,63
Minerais.	19.352.270	3.047.296	22.399.566	13,60
Cire animale.	1.494	7.418	8.912	83,34
Huiles volatiles, parfums	10.661	4.809	15.470	32,06

COLONIALES EN FRANCE

1926

VALEUR EN MILLIERS DE FRANCS		TOTAL	POURCENTAGE fourni par les COLONIES	OBSERVATIONS
EN PROVENANCE				
DE L'ÉTRANGER	DES COLONIES			
1.385.633	532.861	1.918.494	27,77	
4.374.459	83.060	4.457.519	1,85	
602.498	330.102	932.600	35,41	
5.016	38.188	43.204	88,80	
212.889	132.460	345.349	35,48	
2.188.936	62.756	2.251.692	2,82	
101.837	97.718	199.555	49,10	
1.010.143	255.898	1.266.041	20,28	
5.186.354	257.060	5.443.414	4,72	
1.925.533	855.838	2.781.371	30,77	
2.848.485	16.518	2.865.003	0,58	
73.909	398.509	472.418	84,42	
209.799	42.132	251.931	16,71	
443	10.508	10.951	95,52	
31.575	4.323	35.898	12,00	
24.931	125.352	150.283	83,56	
150.308	98.275	248.583	39,62	
104.137	36.776	140.913	26,08	
59.503	10.352	69.855	14,83	
1.129	54.872	56.001	97,80	
243.649	56.551	300.200	18,85	
1.326.480	231.515	1.557.995	15,51	
39.629	2.033	41.662	4,88	
91.157	5.923	97.080	6,50	
7.335	15.576	22.911	67,72	
545.811	98.662	644.473	15,32	
3.522	17.256	20.778	83,36	
142.456	51.954	194.410	26,77	

Ce travail a été effectué sur la base des chiffres provisoires de l'année 1926, tels qu'ils ont été publiés par le Ministère des Finances.



Ce que l'on va faire aux Colonies

LES EMPLOIS DANS LE COMMERCE

Le commerce colonial s'exerce dans nos vieilles possessions, Antilles, Réunion, etc., dans les mêmes conditions qu'en France.

Les habitants du pays vendent au détail, en se servant à des grossistes locaux qui ont leurs bureaux de vente et d'achat en France.

Dans les autres colonies, et particulièrement dans les Gouvernements généraux, nous trouvons de très grosses entreprises pratiquant en même temps l'importation et l'exportation. Elles possèdent d'importants capitaux leur permettant d'acheter des stocks considérables et d'ouvrir de nombreux comptoirs pour la vente et l'achat. Il existe en Afrique Occidentale Française des sociétés créées au capital de 100 millions, disposant de cent à cent cinquante comptoirs répartis dans les colonies françaises et anglaises voisines.

Ces sociétés sont les fournisseurs habituels de l'Administration, par adjudication ou appel d'offres.

On constate, dans certaines colonies, au Sénégal, par exemple, que le commerce des arachides qui représente les quinze seizièmes du commerce local à l'exportation est, en fait, monopolisé par une quinzaine d'entreprises de ce genre qui ont su se réserver, la conquête et la pacification terminées, tous les emplacements favorables, autour des marchés du pays.

A l'importation, ces bazars prennent toutes les marchandises utilisées dans le pays; c'est assez pratique pour le consommateur.

En dehors de leurs comptoirs particuliers, ils ont également la clientèle du petit commerce local, généralement indigène, qui leur achète les marchandises dont il a besoin, obtient du crédit, et vend, au comptant, les produits qu'il a drainés.

Ces conditions rendent fort difficile la création de nouvelles entreprises et ne permettent pas aux commerçants métropolitains de fournir directement les petits détaillants locaux.

Les maisons de commerce coloniales entretiennent un nombreux personnel indigène, renforcé encore à la période active du commerce (la traite, au Sénégal) par des auxiliaires de tous genres, rabatteurs, indicateurs, manœuvres, etc. Parmi le personnel permanent, on trouve des éléments qui commencent à tenir des fonctions autrefois assurées par des Européens, petits comptables, agents de dédouanement, etc.

Certains indigènes d'A. O. F. sont même arrivés à des situations importantes, chefs comptables et inspecteurs de comptoirs.

Le rôle du « blanc », dès qu'il est au courant du pays, c'est-à-dire au second séjour, devient, dans ces conditions, un rôle de surveillance, d'instruction et de direction de l'indigène. En général, aussi, les caissiers sont toujours choisis parmi les Européens. On devine aisément pourquoi.

En Indochine, où la civilisation très avancée permet rapidement l'adaptation de l'Annamite à nos méthodes, on réduit le personnel blanc au minimum indispensable : la direction, et quelques services permettant, par la suite, de recruter les éléments constituant cette direction.

Dans toutes les colonies, les entreprises commerciales ne recrutent que par la base, mais il peut arriver qu'un agent ayant déjà un certain rang dans une maison, passe dans une autre, avec avancement.

Pour créer une affaire nouvelle, il faut connaître à fond le pays, y avoir longtemps séjourné, y posséder de nombreuses relations indigènes. Généralement, les créations nouvelles sont l'œuvre d'employés supérieurs, ou même de directeurs d'entreprises existantes, qui, sachant bien ce que l'on peut tenter, exploitent une branche nouvelle et réunissent facilement les capitaux qui leur sont nécessaires.

Le personnel européen débutant est généralement pris parmi les jeunes gens célibataires, sortant du régiment, et ne dépassant pas 28 à 30 ans. Certaines maisons ne recrutent pas d'employés de plus de 25 ans. Les candidats doivent déjà exercer une profession commerciale, de préférence dans les tissus de coton ou la quincaillerie, avoir

une forte instruction primaire supérieure, ou mieux secondaire, connaître la comptabilité commerciale, et enfin, souvent, la langue anglaise.

Les anciens élèves d'écoles supérieures de commerce ont, dans certains comptoirs, la priorité.

Sur la côte d'Afrique, chaque maison *loge, nourrit, blanchit*, et, en cas de besoin, *hospitalise* son personnel. Les appointements de début varient ordinairement entre 500 et 800 francs par mois. En fin d'année, une gratification, en rapport avec les affaires traitées et la manière de servir de l'employé, est très souvent accordée.

Il faut ajouter que plusieurs sociétés, et non des moindres, se montrent depuis quelque temps, beaucoup moins exigeantes pour le recrutement de leur personnel. Quelques-unes, même, préfèrent les anciens commis de grandes épiceries et engagent ces débutants au salaire de deux mille francs par an.

Les contrats imposés au personnel sont généralement très durs. On peut même considérer que plus ils sont draconiens, plus ils avantagent les employés, car, les clauses deviennent telles qu'un tribunal ne peut les... reconnaître, en cas de contestation...

Pour arriver à obtenir une situation intéressante, il faut compter au moins six ans de présence dans la maison. L'étude et la pratique des langues et usages locaux contribuent pour beaucoup au succès.

En Indochine, le personnel est quelquefois logé, mais assez rarement.

Le coût de l'existence pour un célibataire est de 200 à 250 piastres par mois, à Saïgon. Il est un peu moins élevé au Tonkin et dans tout l'intérieur du pays. Les employés débutants doivent exiger des contrats normaux, augmentant la somme indiquée plus haut.

A Madagascar, l'organisation du personnel n'est plus africaine; elle n'est pas devenue indochinoise. Généralement, les employés sont logés, ils touchent un salaire et une indemnité de cherté de vie, calculée selon les postes et variables par suite des grandes différences qui existent d'une région à l'autre.

L'*Ecole pratique coloniale du Havre*, dont les cours durent dix mois, et se font souvent dans les magasins du port, forme d'excellents débutants. Elle reçoit des élèves de tous âges; un certain nombre la fréquentent à leur sortie du régiment.

Le maire de la ville du Havre répond gratuitement aux demandes concernant cette école, dont l'enseignement se perfectionne et se développe chaque jour.

LES EMPLOIS DANS L'INDUSTRIE

L'industrie coloniale se réduit au strict nécessaire, indispensable à la vie du pays.

La plus considérable est celle des transports par voies ferrées. Sauf quatre lignes concédées à des compagnies privées, l'exploitation des chemins de fer coloniaux est rattachée au service des Travaux publics. Sur toutes les lignes, le personnel européen est peu nombreux. Chauffeurs, mécaniciens, chefs de petites stations, contrôleurs, etc., sont indigènes.

Les transports automobiles qui fonctionnent maintenant un peu partout utilisent quelques rares mécaniciens et chefs de garage métropolitains. En Indochine, plusieurs importantes sociétés annamites, à personnel et capitaux indigènes, existent.

L'éclairage électrique et la fourniture de la glace représentent, dans la plupart des centres, une usine comparable à celle d'un de nos chefs-lieux de cantons ruraux. Un bon contremaître, aidé de quelques indigènes, assure le fonctionnement du service.

L'industrie coloniale ne se développe réellement que dans les pays à cannes à sucre, pour ce qui concerne la sucrerie, la distillation du rhum et des alcools de mélasse.

L'Indochine compte, néanmoins, de grosses usines exploitées par les procédés les plus modernes répondant aux besoins locaux et se préparant à exporter dans les pays limitrophes.

A Madagascar, l'industrie locale commence à naître. Depuis quelques années on a traité, dans cette colonie, le manioc pour l'exploitation en cossettes bouchons, briquettes ou tapioca, et féculés. L'industrie de la viande frigorifiée, conservée en boîtes, existe également.

L'agent européen, dans l'industrie, joue le même rôle que dans le commerce. Il encadre, dresse et forme des ouvriers indigènes. Nous avons des ouvriers de couleur qui valent souvent les ouvriers européens, dans l'entreprise et le bâtiment, notamment.

En Indochine, nous trouvons des annamites passés dans nos écoles d'ingénieurs, aussi capables que leurs camarades de promotion de conduire un atelier ou un chantier.

En général, les ouvriers indigènes travaillent beaucoup plus lentement que les Européens, et obligent à une surveillance de tous les instants.

Pour le confort chez tous, les ETABLISSEMENTS WALLACH FRÈRES, 103 et 105, rue de Tocqueville, à Paris, fournissent tout l'outillage à main, les appareils électriques, de ventilation, d'aspiration, de levage, etc... Réclamez le gros catalogue.

LES EMPLOIS DANS L'AGRICULTURE ET LES FORÊTS

L'agriculture, dans la zone tropicale, exige de grands moyens d'action et des capitaux dont l'importance varie suivant la colonie où l'on s'installe et les cultures envisagées.

C'est la partie de l'exploitation coloniale qui demande le plus de technique et aussi de pratique. C'est dans ce domaine de l'activité et de l'initiative individuelle qu'il faut éviter à tout prix « le maître Jacques », bon à tout... et propre à rien.

Au point de vue cultures, en général, l'Indochine vient en tête de toutes nos colonies, avec le café du Tonkin et de l'Annam, les hévéas des Terres Rouges, et quantité de produits de moindre importance, mais très rémunérateurs.

Cette colonie, dont les habitants sont de remarquables cultivateurs, possède cinq écoles agricoles ou forestières.

Madagascar, qui produit la moitié de la vanille du monde et qui a créé l'industrie du manioc séché, se place après.

Enfin, l'A. O. F., malgré que certains proclament l'inaptitude du noir à la culture, fait en ce moment un effort remarquable pour la culture industrielle du coton au Soudan, où déjà elle a obtenu de très encourageants résultats en culture indigène sèche.

Les plantations d'agavé sisalana, de la région de Kayes — au Soudan également — entrent actuellement dans la période de pleine production.

En Guinée française, la question des bananes et des ananas sera réglée définitivement dès que le petit frigorifique « Figafrika » fonctionnera et permettra des envois réguliers sur la métropole. La construction d'un immense frigorifique colonial est actuellement à l'étude.

En Côte d'Ivoire et au Dahomey, de sérieuses études se poursuivent en vue de l'utilisation sur place des produits du palmier à huile.

L'industrie forestière, possible dans toutes nos grandes colonies, est en excellente voie. En Indochine, où un service forestier, conservateur et protecteur, permet une bonne utilisation des coupes, les scieries sont nombreuses et bien outillées.

Au Tonkin et dans le Nord-Annam, des fabriques d'allumettes privées utilisent le bodé ou arbre à benjoin. Le bambou sert à la fabrication de la pâte à papier.

En Cochinchine, on procède même à la distillation des bois.

Les bois durs et d'ébénisterie sont très recherchés et vendus à bon prix.

A Madagascar, malgré les obstacles que présente la configuration du sol, une industrie forestière assez importante vit.

En A. O. F., au Cameroun, en A. E. F., l'exploitation forestière devient importante. Des scieries modernes font d'excellente besogne et l'exploitation des bois d'œuvre est commencée. Néanmoins des progrès sont encore à réaliser, particulièrement en ce qui concerne le débardage et le traînage des grumes jusqu'au chemin forestier de chaque exploitation.

Au Cameroun, une société créée pendant la guerre emploie avec succès le palétuvier pour la douve de tonnellerie et les traverses de chemin de fer.

Les sociétés forestières emploient un certain nombre d'Européens, coupeurs de bois faisant fonctions de contremaîtres bûcherons; ils vivent en forêts, au campement de leurs travailleurs. Actuellement ils sont payés par un salaire de 800 à 1.000 francs et une indemnité de nourriture d'environ 600 francs, qui représente approximativement le montant de la dépense mensuelle.

Il existe à peu près dans toutes les sociétés des gratifications ou primes au rendement.

Enfin, la Guyane expédie aussi un peu de bois. Sa production pourrait augmenter considérablement si des entreprises à gros capitaux, outillées convenablement, possédant la main-d'œuvre tropicale nécessaire, allaient s'installer sur place.

L'*Institut National d'Agronomie Coloniale*, avenue de la Belle-Gabrielle, à Nogent-sur-Marne (Seine), fournit un personnel d'ingénieurs agronomes spécialisés, très apprécié des sociétés de plantations.

L'*Ecole Pratique Coloniale de la Ville du Havre*, indiquée au paragraphe « Commerce », fournit aussi un personnel très utilisable. Enfin, certains vieux praticiens des plantations de ces vingt dernières années forment aussi un très bon élément de recrutement.

Il existe également à Paris, au *Conservatoire des Arts et Métiers*, des cours du soir concernant l'agriculture et les produits coloniaux. Ces cours, comme tous ceux du même établissement, sont confiés à des professeurs qualifiés et augmentent sérieusement le bagage de ceux qui peuvent les suivre.

Le *Muséum d'Histoire Naturelle* (Jardin des Plantes), à Paris, possède, de son côté, un certain nombre d'excellents cours, professés gratuitement.

En province, il existe dans les grandes villes, en particulier à Lyon, Marseille et Bordeaux, des cours coloniaux.

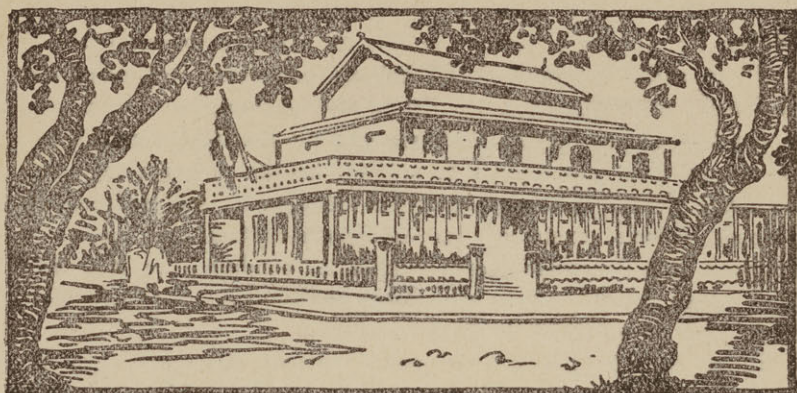
A Paris, quelques écoles privées se lancent, depuis peu, dans l'enseignement colonial.

Toutes ces écoles ou cours permettent d'augmenter l'instruction générale de l'élève. S'il ne peut, par la suite, aller aux colonies, il a toujours le bénéfice de connaissances supplémentaires acquises et toujours utiles dans la vie.

*
**

N'achetez plus vos machines-outils, vos machines à bois, votre matériel de transports, de manutention, votre outillage, sans consulter la grande firme : **ETABLISSEMENTS WALLACH FRÈRES, 103 et 105, rue de Tocqueville, à Paris.** Livraison très rapide, conditions les plus avantageuses.





Les Emplois Administratifs

Le personnel administratif colonial se divise en trois grandes classes :

1° *Personnel des cadres généraux.* Il est alimenté par les cadres particuliers aux colonies (Administrateurs des colonies, Magistrature coloniale, etc.) ou prêtés par les services métropolitains (personnel détaché des douanes de France, des Postes et Télégraphes, de l'Enregistrement, des Ponts et Chaussées, ou encore du corps des médecins de l'armée coloniale, des vétérinaires ou des officiers du génie de l'armée métropolitaine, etc...).

Ce personnel, s'il appartient aux cadres coloniaux, est organisé par décrets et bénéficie du régime des retraites de la métropole (loi du 4 avril 1924). Pour les détachés des corps métropolitains, ils sont simplement mis à la disposition du Ministère des Colonies dans des formes et pour une durée qui peuvent varier avec les services et les cas, mais ils conservent le bénéfice de leur statut d'origine, à moins que sur leur demande, et dans les formes prévues, ils ne passent définitivement au service colonial correspondant, si c'est possible.

2° *Personnel des cadres locaux coloniaux.* Ces cadres, créés pour l'ensemble d'un gouvernement général ou d'une colonie déterminée, sont recrutés selon les règles posées par les textes les organisant; ils jouissent d'une retraite sur la caisse locale de leur colonie et ne peuvent servir dans une autre. La création d'une caisse géné-

rale de retraites a été décidé par le Parlement. Elle a pour but d'unifier les retraites et prendra le nom de « Caisse Intercoloniale ».

3° *Personnel contractuel*. Le régime contractuel est celui des spécialistes employés pour une période ou une mission déterminée, ne pouvant donner lieu à l'établissement de fonctions permanentes. Ces agents n'ont pas droit à la retraite, ne sont engagés que pour une durée donnée dans des conditions déterminées par leur contrat. Donnons comme exemple, les agronomes spécialistes en coton d'Egypte et d'Amérique, venus étudier les conditions de la culture du coton au Soudan, et les naturalistes du Muséum, s'occupant pour les colonies de questions de leur compétence.

Enfin, dans les périodes de grands travaux, des agents complétant les cadres locaux des travaux publics pour l'exécution d'un programme particulier.

Ce personnel contractuel est engagé par contrat débattu entre les parties. On ne doit engager de contractuels que dans le cas d'absolue impossibilité de faire remplir la mission qui leur est dévolue par un agent des cadres coloniaux métropolitains ou locaux, sauf en ce qui concerne les programmes de T. P. nécessitant un renfort temporaire.

En ce qui concerne le recrutement du personnel des cadres généraux coloniaux et des divers cadres locaux, certaines règles générales sont communes.

Le postulant doit être de nationalité française, avoir satisfait aux obligations militaires, être âgé de 21 ans au moins et de 30 ans au plus. La limite d'âge peut, sans toutefois dépasser 35 ans, être prolongée d'une durée égale à celle des services militaires et civils donnant droit à pension de l'Etat ou de la colonie.

La demande du candidat, établie sur papier timbré, devra être adressée à M. le Ministre des Colonies (Direction du Personnel et de la Comptabilité), 27, rue Oudinot, à Paris, accompagnée des pièces suivantes :

- 1° Une expédition en due forme de l'acte de naissance;
- 2° Un extrait de casier judiciaire ayant moins de trois mois de date;
- 3° Un certificat de bonne vie et mœurs ayant moins de trois mois de date;
- 4° Un état signalétique et des services militaires ou, si le candidat n'a pas servi sous les drapeaux, une copie des pièces indiquant sa situation au point de vue de la loi sur le recrutement de l'armée;
- 5° Un certificat de visite ou contre-visite délivré par les médecins militaires, constatant que l'état de santé du candidat lui permet de servir aux colonies;

6° S'il y a lieu, copies certifiées des titres universitaires et des références des administrations publiques ou privées ayant employées le candidat, et de toutes pièces pouvant permettre d'estimer les services qu'il a pu rendre dans les situations successives qu'il a tenues.

Pour tout ce qui concerne les admissions et les renseignements sur les emplois publics, la *Direction du Personnel et de la Comptabilité* au Ministère des Colonies, 27, rue Oudinot, à Paris, est qualifiée pour renseigner. Comme les textes régissant le personnel et son recrutement sont fréquemment remaniés, il y aura toujours lieu de s'adresser à ce Service avant d'établir une demande. Pour les questions non administratives, climat, géographie, mouvement économique, coût de la vie, il sera nécessaire de s'adresser à l'*Agence Economique* dont dépend la colonie visée.

On peut considérer que les colonies réunies en gouvernements généraux et les territoires africains sous mandat sont à peu près les seuls pays ayant besoin de faire appel à la Métropole pour la constitution de leurs cadres administratifs; les anciennes colonies pouvoient par leurs propres ressources au recrutement des cadres locaux très réduits qu'elles possèdent. De loin en loin, elles demanderont un agent supérieur des cadres coloniaux ou métropolitain pour la direction ou la réorganisation d'un service; on ne peut guère mieux les comparer chacune qu'à un département français qui trouve toujours dans sa population les éléments administratifs dont il a besoin.

L'Ecole Spéciale d'Administration, 4, rue Férou, Paris (6°), prépare par correspondance à toutes les carrières administratives coloniales. Renseignements gratuits.

Décorations, Croix, Médailles, Rubans, Insignes. DIETS, fabricant spécialiste, 26, rue Vivienne, Paris. Téléphone : Central 37-42.

Fournisseur de tous les Groupements d'Anciens Coloniaux et des Coloniaux en activité.

Pour le confort chez tous, les ETABLISSEMENTS WALLACH FRÈRES, 103 et 105, rue de Tocqueville, à Paris, fournissent tout l'outillage à main, les appareils électriques, de ventilation, d'aspiration, de levage, etc... Réclamez le gros catalogue.

Le *Tarif-Album de la Manufacture française d'Armes et Cycles de Saint-Etienne* (Loire), est le livre de chevet de tous les Coloniaux (700 pages, 2 francs, franco).

Comment on recrute

Le Personnel européen des Colonies

Les principaux services généraux se recrutent ainsi qu'il suit :

Magistrature. — Les candidats peuvent être nommés sans concours à l'emploi de juge suppléant s'ils sont licenciés en droit et ont accompli un stage de deux ans comme avocat.

Une section spéciale de l'*Ecole coloniale* forme aussi des élèves devant assurer le recrutement de la Magistrature coloniale. (Voir au chapitre des Ecoles.)

Juges de paix. — Les emplois de juge de paix aux colonies, dans le cas où la licence en droit n'est pas exigée, sont en nombre très restreints et peu rétribués; ils sont, ainsi que les emplois de greffiers, généralement attribués au personnel judiciaire d'ordre inférieur résidant dans la colonie; l'Administration n'a donc pas à faire appel à des candidats de la Métropole.

Notaires. — Dans les colonies où le notariat a été organisé, les conditions de nomination des notaires (que les charges soient vénales ou non) sont à peu près les mêmes qu'en France. Le postulant doit lui-même s'enquérir de l'étude susceptible de devenir disponible (fait qui se produit rarement) et adresser une requête au gouverneur de la colonie, afin d'être autorisé à se pourvoir devant la Cour d'Appel. Il convient de remarquer que les Administrations locales trouvent sur place des postulants en nombre plus que suffisant.

Administrateurs coloniaux (colonies autres que l'Indochine). — Les Administrateurs coloniaux comprennent deux classes d'Administrateurs en chef, deux classes d'Administrateurs, deux classes d'Administrateurs-adjoints et des élèves Administrateurs.

Les Administrateurs coloniaux sont nommés par décret, les élèves Administrateurs sont nommés par arrêté du Ministre des Colonies; ils sont recrutés parmi les élèves brevetés de l'Ecole coloniale.

Les Administrateurs-adjoints de 2^e classe proviennent pour trois septièmes des élèves Administrateurs, trois autres septièmes sont

réservés aux adjoints-principaux et aux adjoints de 1^{re} classe des Services civils des colonies et aux commis principaux des secrétariats généraux, ayant une année de stage à l'École coloniale et comptant au moins deux années de services effectifs aux colonies, dans leurs corps.

Le dernier septième est réservé aux sous-chefs de bureau de 2^e classe des secrétariats généraux des colonies, aux officiers en activité des armées de terre et de mer, de moins de 30 ans, ayant au moins quatre ans de services comme officiers, dont deux aux colonies ou en Afrique du Nord, à condition d'avoir appartenu au moins un an aux « Affaires indigènes » ou aux « Renseignements ».

Les Administrateurs reçoivent les soldes ci-après :

Administrateur en chef : de 35 à 44.000 francs ;

Administrateur de 1^{re} classe : de 28 à 32.000 fr. ; de 2^e classe : de 24 à 26.000 francs ;

Administrateur-adjoint de 1^{re} classe : de 18 à 20.000 francs ; de 2^e classe : de 15 à 16.000 francs ;

Elève Administrateur : 12.000 francs.

Dans toutes les colonies, les soldes sont augmentées d'un supplément colonial, qui est de sept dixièmes à Madagascar et en A. O. F., de neuf dixièmes en A. E. F. et dans les territoires africains sous mandat.

En outre, il est perçu une indemnité égale à douze pour cent de la solde, des indemnités de zones et de cherté de vie variables avec les postes.

Services civils des colonies. — Ce sont des cadres locaux spécialisés pour chacun des groupes de l'A. O. F., de l'A. E. F., des territoires africains sous mandat et de Madagascar.

Ils comprennent, en A. O. F., trois classes d'adjoints-principaux hors classe, trois classes d'adjoints-principaux, deux classes d'adjoints et deux classes de commis.

Peuvent être nommés commis de 2^e classe :

1^o Les anciens sous-officiers, brigadiers et caporaux, comptant quatre ans de services, ayant satisfait à un examen et classés pour cet emploi par une commission siégeant au Ministère de la Guerre.

Les réformés et mutilés de la guerre classés dans la même forme (aptes au service colonial), mais par le Ministère des Pensions.

2^o Les candidats pourvus d'un *diplôme de bachelier*, d'un *diplôme de fin d'études d'une des écoles de commerce reconnues par l'Etat* ou d'un *diplôme de l'Institut commercial de Paris*, du *brevet supérieur de l'Enseignement primaire* ou du *diplôme de l'École pratique coloniale du Havre*.

Le tiers des vacances d'adjoint de 2^e classe peut être attribué

aux candidats possédant les titres universitaires énumérés ci-après : licence ès lettres, en droit ou ès sciences, doctorat en médecine, diplôme supérieur d'études commerciales des écoles supérieures de commerce reconnues par l'Etat, y compris l'École des Hautes Etudes commerciales et l'Institut commercial de Paris, diplômes de l'École coloniale, de l'École des langues orientales vivantes (langues ou dialectes coloniaux), de l'École des Chartes, de l'École Navale, de l'École normale supérieure, de l'École des sciences politiques, de l'Institut national agronomique, certificat attestant que les candidats ont satisfait aux examens de sortie de l'École Polytechnique, de l'École supérieure des Mines, de l'École centrale, de l'École nationale des Ponts et Chaussées, de l'École spéciale de Saint-Cyr, de l'École Forestière ou de l'École du Génie maritime, brevets d'Officiers des armées actives de terre et de mer.

Quelques différences existent dans les titres exigés pour l'admission dans les diverses colonies.

Les soldes sont augmentées aux colonies d'un supplément de solde de sept dixièmes à Madagascar et en A. O. F., de neuf dixièmes en A. E. F. et dans les territoires africains sous mandat.

En outre, il est perçu une indemnité égale à douze pour cent de la solde, des indemnités de zones et de cherté de vie variables avec les postes occupés.

Les soldes sont actuellement de 6.500 francs pour les commis débutant et elles atteignent 16.000 francs pour les adjoints-principaux hors classe les plus anciens.

En outre, il est perçu une indemnité égale à 12 % de la solde, des indemnités de zones et de cherté de vie variables avec les postes.

Trésoreries, Postes et Télégraphes, Travaux Publics, Services d'agriculture et services forestiers, enseignement, T. S. F., etc... — Certains services recrutent du personnel par des concours que la Direction du personnel au Ministère des Colonies organise chaque fois qu'une colonie lui en fait la demande.

C'est ainsi que les commis de trésoreries sont recrutés. Le programme du concours est chaque fois indiqué au *Journal Officiel* de la République Française; il correspond habituellement à une somme de connaissances primaires supérieures, comprise entre le brevet élémentaire et le brevet supérieur de l'Enseignement primaire.

Les commis des Postes et Télégraphes subissent un concours dont le programme est à peu près le même que celui de la Métropole.

L'instruction première exigée pour ces concours ne nécessitant pas la production de diplômes est à peu près la même pour tous les candidats. On y ajoute, selon le service, quelques notions de législation coloniale d'application courante.

Les soldes sont variables, mais se rapprochent de l'échelle admise pour le personnel des services civils.

Les concours pour les services de l'Indochine, Douanes, Forêts, etc., attirant toujours un grand nombre de candidats ont un programme qui va en se chargeant progressivement.

Le personnel des services des Travaux publics assurant des services très variés est presque toujours recruté par l'Inspection générale des T. P., au Ministère des Colonies, 27, rue Oudinot, à Paris, par concours ou sur le vu des titres présentés, ou après examen et essai, s'il y a lieu.

Tout ce qui concerne les transports terrestres, maritimes, les chemins de fer, etc., est rattaché aux T. P.

Les cadres des inspecteurs et ingénieurs des services d'agriculture et forestiers sont choisis par le « premier bureau » de la Direction des Affaires économiques au Ministère des Colonies. C'est le « quatrième bureau » de la même direction qui recrute les agents des stations de T. S. F. des colonies.

Le personnel de l'Enseignement est choisi par l'inspecteur-conseil de l'Enseignement public au Ministère des Colonies. En principe les titres exigés sont ceux qui permettent l'accès des cadres de la Métropole et généralement les candidats agréés proviennent de l'Enseignement public de France.

* *

LES FONCTIONNAIRES INDOCHINOIS

Les divers services de l'Indochine sont assurés par des cadres locaux spéciaux.

Les *Administrateurs des services civils de l'Indochine* comprennent trois classes d'Administrateurs et quatre classes d'Administrateurs-adjoints; enfin des élèves Administrateurs.

Les élèves Administrateurs sont recrutés parmi les élèves brevetés de l'*Ecole coloniale* inscrits à la section indochinoise; cinq places au moins leur sont réservées chaque année.

Les emplois d'Administrateurs-adjoints de 3^e classe sont attribués pour trois septièmes aux élèves Administrateurs et pour trois septièmes aux rédacteurs des services civils de l'Indochine, ayant au minimum deux ans de services en Indochine, moins de 35 ans et ayant subi avec succès les épreuves d'un examen d'aptitude dont le programme est fixé par arrêté du Gouverneur général.

Le dernier septième est réservé :

1^o Aux rédacteurs de l'Administration centrale des Colonies;

2^o Aux lieutenants et assimilés des armées de terre et de mer.

en activité, ayant quatre ans de grade d'officier, dont deux passés en Indochine, et ayant subi avec succès les épreuves de l'examen d'aptitude prévu pour les rédacteurs des services civils de l'Indochine.

Jusqu'à et y compris le grade d'Administrateur de 3^e classe, l'admission de quelques magistrats, fonctionnaires, ou officiers ayant un temps déterminé de services en Indochine est prévue.

Les soldes se montent, en piastres, aux chiffres ci-dessous.

Administrateur de 1 ^{re} classe, après trois ans.....	7.671	piastres
— 1 ^{re} classe	7.389	—
— 2 ^e classe	6.827	—
— 3 ^e classe	6.264	—
Administrateur-adjoint hors classe.		
— 1 ^{re} classe	5.700	—
— 2 ^e classe	5.094	—
— 3 ^e classe	4.548	—

Elève Administrateur

3.411 —

(Le cours de la piastre était en décembre 1927 de 12 fr. 35.)

Le cadre des bureaux des services civils est ainsi constitué :

Chef de bureau hors classe après 3 ans.....	6.827	piastres
— hors classe	6.264	—
— 1 ^{re} classe	5.982	—
— 2 ^e classe	5.700	—
Sous-chef de bureau de 1 ^{re} classe	5.094	—
— 2 ^e classe	4.728	—
Rédacteur de 1 ^{re} classe	4.362	—
— 2 ^e classe	3.411	—

Les rédacteurs de 2^e classe des services civils de l'Indochine sont recrutés par des concours auxquels peuvent prendre part les candidats pourvus d'un diplôme de l'Enseignement supérieur ou ayant satisfait aux examens de sortie de l'une des grandes Ecoles du gouvernement.

Les candidats désireux de prendre part à ces concours peuvent s'adresser (quand ils sont annoncés) au Directeur de l'Agence Economique de l'Indochine, 20, rue la Boétie, à Paris, en indiquant leur âge, les titres universitaires qu'ils possèdent et leur situation au point de vue militaire. Des renseignements détaillés sont envoyés à chaque candidat remplissant les conditions fixées.

GARDE INDIGENE

La garde indigène, organisée au Tonkin lors de la conquête fut ainsi définie : une force de police civile à forme militaire, soumise à l'autorité des résidents, chefs de province.

Ce corps, composé d'indigènes, comporte un cadre français ne dépassant pas deux pour cent de l'effectif; il a rendu de grands services lors de la pacification et il continue à remplir consciencieusement sa tâche. Les actions d'éclat et les pertes qu'il totalise depuis sa formation lui permettent de prendre rang à la suite des troupes régulières de l'armée coloniale.

Le cadre français est formé de quatre classes d'inspecteurs, autant de sous-inspecteurs et de quatre classes de gardes principaux.

Les gardes principaux stagiaires sont recrutés :

1° Pour moitié des vacances parmi les sous-officiers rengagés, classés pour l'obtention d'un emploi civil (emploi réservé);

2° Pour l'autre moitié parmi les anciens militaires français des armées de terre et de mer ayant servi comme sous-officiers dans l'armée active, en possession du brevet de chef de section et choisis de préférence parmi ceux pourvus du grade d'officier de complément.

Le nombre de vacances annuelles est très faible.

* *

Madagascar possède aussi une garde indigène, ayant une organisation analogue à celle de l'Indochine, comprenant trois classes d'inspecteurs et quatre classes de gardes principaux.

Les trois quarts des vacances dans l'emploi de garde principal de 4^e classe sont réservés aux sous-officiers, brigadiers et caporaux classés pour cet emploi, en exécution de la loi du 21 mars 1905 et du règlement d'Administration publique du 26 août 1905 (Tableau F).

L'autre quart des vacances peut être attribué aux anciens sous-officiers de l'armée active passés dans la réserve ou libérés définitivement, choisi de préférence parmi ceux ayant servi à Madagascar.

Un dixième des emplois d'inspecteur peut être attribué aux officiers de l'armée active ayant servi ou résidé à Madagascar.

(Une récente décision du Gouverneur général de Madagascar indique la suppression très prochaine de la garde indigène dans la Grande Ile.)

* *

SERVICE DE SANTE

La loi sur l'exercice de la médecine est appliquée aux colonies; nul ne peut y exercer la médecine ou la pharmacie s'il n'est porteur d'un diplôme français.

Le Service de santé aux colonies est assuré par les médecins du Service de santé de l'armée coloniale, puis par les médecins de l'Assistance médicale qui appartiennent aux cadres locaux ou sont contractuels.

Des hôpitaux bien organisés se trouvent dans toutes les colonies ; les particuliers y sont admis, contre remboursement des frais d'hospitalisation au tarif fixé dans chaque pays par le Gouverneur.

Des établissements spéciaux existent pour l'étude et la recherche des moyens de guérison ou de prévention de certaines maladies particulières aux régions où ils existent.

Dans l'intérieur de la colonie, des postes médicaux, souvent complétés par des infirmeries-ambulances, existent dans les principaux centres et partout où il est possible d'en installer.

En Indochine, à Madagascar et dans l'Inde française, le nombre des médecins indigènes permet d'en placer dans tous les centres importants.

En Afrique occidentale et équatoriale, il sera fait de même au fur et à mesure que l'*Ecole de médecine de Dakar* pourra fournir des médecins indigènes.

Partout les médecins doivent gratuitement leurs soins aux militaires et aux fonctionnaires, ainsi qu'à leurs familles. Les indigènes sont soignés gratuitement aux consultations des médecins et dans des dispensaires ou hôpitaux spéciaux, de jour en jour plus nombreux, où les médicaments prescrits sont également délivrés gratuitement.

Le nombre de clients payants, ou pouvant payer, est donc infime et la clientèle civile permise à tous les médecins militaires ou civils relevant de l'Administration locale est à peu près négligeable, sauf en quelques rares points, comme les gros centres des deltas du Tonkin et de la Cochinchine, où une dizaine de médecins français ne dépendant pas de l'Administration exercent et vivent.

Le médecin européen connaissant les mœurs et la langue du pays est un précieux agent de pénétration près de la population indigène. On ne saurait trop en multiplier le nombre, mais ne le pouvant, pour diverses raisons, en particulier la dépense budgétaire, on s'efforce, dès qu'il est possible de le faire, de créer des Ecoles de médecine, formant des médecins indigènes.

Ces médecins indigènes qui, surtout dans les premières années, n'avaient qu'une instruction générale et technique inférieure, n'en ont pas moins rendus les services attendus et leur niveau intellectuel et professionnel s'est élevé peu à peu, au point que l'on a déjà pu transformer l'*Ecole de médecine d'Hanoï* en Ecole de plein exercice.

Répondus dans le pays qu'ils connaissent bien, auprès de compatriotes dont ils comprennent toutes les hésitations et scrupules, ils

accomplissent une utile besogne, s'efforçant de faire pénétrer dans la population les principales nécessités de l'hygiène moderne.

Aux Antilles et à la Réunion, des médecins civils, généralement originaires du pays, ayant fait leurs études en France, assurent le service médical de la même manière que dans la Métropole.

Les Ecoles de médecine des colonies comportent une section de pharmacie et des maternités formant des sages-femmes indigènes.

A la Réunion, il est délivré un diplôme local de pharmacien analogue au diplôme de pharmacien de 2^e classe de France.

Des cadres locaux d'Assistance médicale existent dans presque toutes les colonies, à l'exception des Antilles et de la Réunion. L'Inspection générale du Service de santé au Ministère des Colonies, 27, rue Oudinot, à Paris, fournit tous renseignements aux médecins qui les demandent, en vue de leur admission dans les cadres locaux des services d'Assistance médicale, s'ils ont moins de trente-cinq ou quarante ans, selon les colonies, ou comme médecins contractuels s'ils sont plus âgés.

**

AVANTAGES ACCORDES AUX FONCTIONNAIRES

Les soldes sont honnêtes; elles permettent de vivre convenablement selon la situation occupée. Il ne faut pas compter, surtout dans les échelons de début, quelle que soit la carrière envisagée, faire des économies considérables; mais un homme sérieux rentrera toujours largement muni pour passer en France un congé agréable. Par la suite, l'élévation en grade, l'augmentation de la solde et l'expérience du pays feront que les économies augmenteront et les dépenses diminueront légèrement. Les soldes varient avec chaque colonie par suite des différences du coût de la vie et il ne faut pas que l'aspirant colonial se laisse prendre comme les alouettes au miroir par la conversion en francs des indemnités en piastres de l'Indochine française ou en roupies des établissements français de l'Inde. Ce n'est qu'un mirage, car si les soldes sont touchées en piastres, il ne faut pas oublier que les dépenses sont également payées en piastres et que 200 piastres par mois à Saïgon peuvent se comparer à 600 francs à Paris, c'est-à-dire au strict nécessaire pour un célibataire. Dans les mêmes conditions, un ménage dépensera de 300 à 350 piastres par mois.

Or, le même agent célibataire dépensera un peu plus de 900 fr. en A. O. F. et environ 1.200 francs en A. E. F.

L'Administration règle les tarifs des indemnités selon le prix réel de la vie et détermine les indemnités en conséquence et selon les

régions, en tenant compte de tous les facteurs favorables ou défavorables.

Le seul avantage des soldes en piastres est que les économies réalisées l'étant en piastres sont forcément plus fortes que celles réalisées en francs.

La même théorie s'applique aux soldes en roupies des établissements français de l'Inde.

Les fonctionnaires nouvellement nommés reçoivent, au moment de leur embarquement, des indemnités de déplacement représentant leurs frais de voyage en chemin de fer de leur domicile au port d'embarquement.

Les transports par mer ont lieu sur réquisition :

En 1^{re} classe pour le personnel des 1^{re} et 2^e catégories.

En 2^e — — — 3^e et 4^e —

En 3^e — — — 5^e et 6^e —

La famille (femme et enfants jusqu'à mariage ou majorité) peut accompagner le chef de famille et voyage dans les mêmes conditions depuis le port d'embarquement.

Les congés administratifs de six mois (avec soldes d'Europe) sont accordés après chaque séjour colonial; ils sont augmentés, s'il y a lieu, d'une durée proportionnelle à la durée du séjour dépassant le temps du séjour normal à la colonie. (Les séjours sont généralement de deux ans en Afrique, de trois ans en Indochine, à Madagascar, aux Antilles, à la Guyane, et de cinq ans dans les colonies du Pacifique.)

Des congés de convalescence sont attribués sur la proposition d'un Conseil de santé.

Dans les postes de l'intérieur, le logement est en principe assuré suivant les ressources du pays.

Les agents des divers services coloniaux peuvent obtenir, après vingt-cinq ans de service, des pensions de retraites basées soit sur le régime métropolitain, soit sur les caisses locales de retraite de chaque groupe de colonies. Le taux varie suivant la solde des intéressés et leur ancienneté de service. Des pensions d'infirmité peuvent être allouées lorsque l'impossibilité de continuer la carrière provient des fatigues ou dangers provoqués par le service.

Les veuves ou orphelins mineurs obtiennent également dans divers cas des pensions ou secours annuels.

Les fonctionnaires coloniaux peuvent obtenir des congés d'un an sans solde, renouvelables trois fois, leur permettant, s'ils trouvent la possibilité de créer une affaire, de pouvoir l'essayer sans perdre leur situation en cas d'insuccès. Nombreux sont ceux qui, grâce à des congés, ont pu établir de florissantes entreprises.

COMMENT ON SE PREPARE AUX CARRIERES COLONIALES

Un certain nombre d'écoles spéciales préparent les jeunes gens aux carrières coloniales, officielles ou privées. Ce sont :

L'Ecole Coloniale, 2, avenue de l'Observatoire à Paris, qui recrute les différents cadres des services coloniaux.

Les élèves sont divisés en trois catégories :

Ceux qui se destinent aux carrières administratives;

Ceux qui se préparent à la carrière de la magistrature coloniale;

Et ceux qui se préparent aux concours pour les carrières administratives de l'Afrique du Nord.

Les cours commencent en novembre, l'école ne reçoit que des externes.

Sections administratives.

A leur sortie de l'école, les élèves brevetés sont nommés, dans la limite des places mises à leur disposition par le Ministre :

1° Dans l'Administration centrale des Colonies. — Rédacteurs stagiaires.

2° Corps des Administrateurs des Services Civils de l'Indochine. — Elèves-administrateurs.

3° Corps des Douanes et Régies de l'Indochine. — Commis de 1^{re} classe.

4° Corps des Administrateurs coloniaux. Afrique occidentale, équatoriale et Madagascar. — Elèves-administrateurs.

5° Corps des Secrétariats généraux aux Colonies. — Sous-Chefs de bureau stagiaires.

6° Administration pénitentiaire aux Colonies. — Commis principaux de 1^{re} classe stagiaires.

La durée des cours d'instruction est fixée à deux ans.

Le recrutement des élèves des sections administratives a lieu au concours.

Conditions exigées pour prendre part au concours. — Il faut :

1° Etre Français;

2° Etre âgé de dix-huit ans au moins et de vingt-trois ans au plus au 1^{er} janvier de l'année d'admission; cette dernière limite est prolongée d'un nombre d'années égal à celui des années passées sous les drapeaux;

3° Etre titulaire d'un diplôme de bachelier, d'un diplôme supérieur ou d'un certificat d'études délivré par l'Ecole des Hautes Etudes commerciales, l'Institut commercial de Paris ou les Ecoles supérieures

de commerce reconnue par l'Etat, ou l'Institut agronomique, ou d'un certificat d'admissibilité dans les cent cinquante premiers à l'Ecole Navale, délivré par le Ministre de la Marine;

4° Justifier d'une aptitude physique suffisante, dans les conditions prescrites par un arrêté ministériel.

Les candidats doivent adresser leur demande avant le 1^{er} avril au Ministre des Colonies.

Cette demande doit être accompagnée des pièces suivantes :

1° Un extrait de l'acte de naissance, dûment légalisé;

2° Un extrait du casier judiciaire;

3° Un certificat de bonnes vie et mœurs;

4° Un des diplômes énumérés dans le paragraphe 3 ci-dessus;

5° Un certificat constatant l'aptitude physique au service colonial. Ce certificat est délivré :

A Paris, par le Conseil supérieur de santé des colonies;

A Marseille, Bordeaux, Nantes, le Havre, par les Conseils de santé institués près des chefs du service des colonies;

Dans les autres villes de France, par l'autorité médicale militaire;

Une contre-visite médicale a lieu à Paris, avant le commencement des opérations du concours.

Le concours pour l'admission a lieu au mois de juillet.

Inscriptions. — Les droits d'inscription sont fixés à 150 francs par an.

Les élèves ne sont admis à suivre les cours que sur le vu du récépissé constatant le versement de ces droits. S'ils désirent suivre les leçons d'escrime et d'équitation, ils devront verser le prix de ces leçons en même temps que le montant des droits d'inscription.

Remises de frais d'études et Bourses. — Les élèves de la section de la magistrature coloniale peuvent obtenir des remises de frais d'études et des bourses dans les mêmes conditions que les élèves des sections administratives.

Section spéciale de la magistrature coloniale.

La durée des cours d'instruction dans la section spéciale de la magistrature coloniale est fixée à deux ans.

Les candidats au concours d'admission dans la section de la magistrature, qui a lieu tous les ans dans la deuxième quinzaine d'octobre, doivent être âgés de vingt ans au moins et de vingt-huit ans au plus au 1^{er} janvier de l'année où a lieu le concours.

Les candidats font leur demande et fournissent les mêmes pièces que ceux se destinant aux sections administratives, plus leur diplôme de licencié en droit. Toutefois la remise de ce diplôme pourra être ajournée jusqu'à l'ouverture du concours.

Remises de frais d'études et Bourses. — Les élèves des sections administratives et de magistrature peuvent obtenir des remises de frais d'études soit complètes, soit partielles. Des bourses et des demi-bourses (600 et 300 fr.) peuvent être accordées à ces mêmes élèves, mais elles sont en principe réservées aux élèves de deuxième année. Exceptionnellement, les élèves de première année dont la situation de fortune est digne d'intérêt peuvent en obtenir si l'état des crédits le permet.

Auditeurs libres.

L'école reçoit des auditeurs libres qui sont admis après autorisation du Conseil d'administration.

Les auditeurs libres sont soumis au paiement des droits d'inscription (150 fr. par an). Ils suivent les cours de l'Ecole dont ils ont fait choix selon leurs besoins, peuvent se présenter aux examens et reçoivent, s'ils y satisfont, des certificats d'études.

* *

L'Institut National d'Agronomie Coloniale, 2, avenue de la Belle-Gabrielle, à Nogent-sur-Marne (Seine), dont les cours durent un an, est une école d'application recevant des élèves ayant déjà suivi l'enseignement de l'Institut Agronomique de Paris ou d'Écoles d'Agriculture, ou encore pourvus de certains grades universitaires. Il forme des Ingénieurs d'Agronomie Coloniale pour les plantations ou les Services d'Agriculture existants dans les colonies.

* *

L'Institut de Médecine Coloniale de la Faculté de Médecine de Paris forme des médecins connaissant la pathologie coloniale.

* *

L'Ecole du Service de Santé de la Marine et des Colonies, à Bordeaux, assure le recrutement des médecins militaires coloniaux, qui vont ensuite passer un an à l'Institut de Médecine et de Pharmacie Coloniale, 40, allée Gambetta, à Marseille.

* *

L'Enseignement vétérinaire colonial est donné à l'Ecole vétérinaire d'Alfort (Seine).

* *

Chaire des Pêches et Productions Coloniales, d'origine animale, dirigée par M. le Professeur Gruvel, 57, rue Cuvier, à Paris.

Laboratoire d'Agronomie Coloniale de l'Ecole des Hautes-Etudes dirigé par M. le Professeur Auguste Chevalier, titulaire de la Mission permanente d'Etudes des Cultures et Jardins d'essais coloniaux, au Muséum d'Histoire Naturelle (Jardin des Plantes), à Paris.

* *

Maîtrise de Conférence de Botanique Coloniale, à la Sorbonne à Paris (Titulaire M. Combes).

* *

Ecole Nationale des Langues orientales vivantes, 2, rue de Lille, Paris.

* *

Cours d'Agriculture et Productions agricoles dans leurs rapports avec l'industrie, deux fois par semaine, le soir, au Conservatoire National des Arts et Métiers, 292, rue Saint-Martin, à Paris.

* *

L'Ecole Pratique Coloniale du Havre, 1, rue Dumé-d'Aplemont, le Havre, fonctionne sous la surveillance de la ville, elle comporte un enseignement commercial, industriel et agricole. Les cours sont souvent professés sur les quais ou dans les entrepôts, elle forme de bons éléments appréciés par la colonisation. Une instruction secondaire ou primaire supérieure solide est nécessaire pour profiter utilement de son enseignement. Le maire du Havre reçoit les demandes de renseignements sur cette école.

Les services et cours de *l'Institut Colonial de Marseille*, au Prado, Marseille, rendent aussi de grands services pour la mise en valeur des colonies.

* *

L'Institut Colonial et Agricole de Nancy dépend de l'Université de cette ville.

L'Ecole de Préparation Coloniale de la Chambre de Commerce de Lyon contribue aussi à la formation du personnel des entreprises coloniales.

* *

L'Institut Technique Colonial, 4, rue Volney, à Paris, a organisé depuis un an un cours de préparation coloniale.

L'École de Législation Professionnelle et de Pratique Coloniale, 6, rue Littré, à Paris, s'est depuis un an adjoint une section coloniale, les cours ont lieu le soir.

Pour tout ce qui concerne les établissements précités, les lecteurs pourront s'y adresser directement.

**

DEVOIRS GENERAUX DES FONCTIONNAIRES

Les fonctionnaires et agents coloniaux ont les mêmes droits et les mêmes devoirs que leurs camarades des services administratifs métropolitains.

Cependant ils sont astreints à des obligations particulières, d'ordre moral, qui découlent des fonctions qu'ils occupent loin de la France, dans des conditions souvent difficiles, au milieu d'indigènes qui observent et jugent toujours avec beaucoup d'à-propos.

Aux colonies, un fonctionnaire ne doit jamais alléguer de raisons personnelles pour refuser le poste où on l'envoie. Malgré la faiblesse numérique des cadres ou la diminution imprévue d'effectifs, le service doit être assuré coûte que coûte par les fonctionnaires présents au poste.

Un fonctionnaire colonial, digne de ce nom, doit pouvoir exercer des fonctions multiples, tournées de police, recensement de la population, perception des impôts, levés de plans, construction de routes, etc... Il ne doit craindre aucune responsabilité et savoir prendre, sans hésiter, les initiatives qui s'imposent à son activité.

En un mot, il ne doit avoir qu'un souci : assurer, dans sa modeste sphère, l'expansion de l'œuvre française outre-mer, et l'essor rationnel de la colonie qui l'emploie.

Avant la conclusion de l'entente cordiale franco-anglaise, un explorateur britannique, capitaine d'état-major dans l'armée des Indes, avait obtenu l'autorisation de parcourir dans tous les sens notre colonie d'Indochine.

A diverses reprises — pour des buts que l'on devine — il voulut se... renseigner de trop près sur des questions qu'il n'avait pas à connaître. Il en fut pour ses frais, ce qui lui fit dire, sa mission terminée, que « tous les agents français, à n'importe quel degré de la hiérarchie, avaient toujours su deviner ses projets et prendre, en temps voulu, toutes les mesures propres à les déjouer ». Et cela depuis le Gouverneur général jusqu'aux sergents isolés dans les blockhaus de la frontière...

N'est-ce point le meilleur témoignage que l'on puisse rendre aux fonctionnaires français d'outre-mer!

Concluons.

Par suite de l'évolution régulière, quoique lente, des indigènes, et le développement de leur instruction générale, certaines fonctions sont dévolues maintenant aux noirs et surtout aux annamites.

Il s'ensuit que le fonctionnaire européen joue surtout un rôle d'instructeur, d'inspecteur, de contrôleur, d'éducateur.

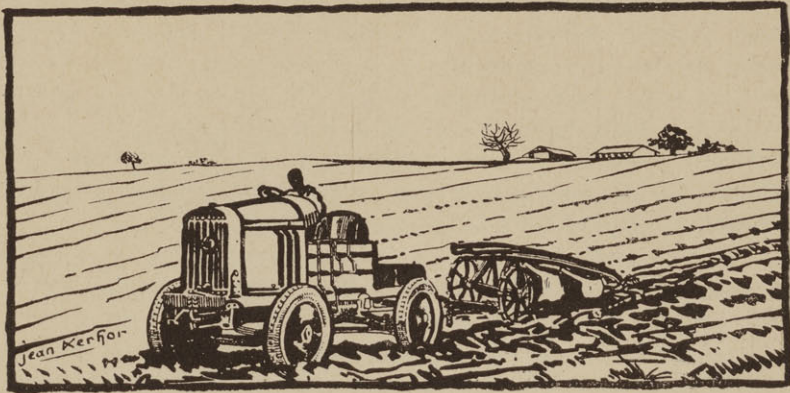
Rares sont les « blancs » — en dehors de spécialités bien déterminées — qui restent des agents manuels d'exécution.

Il importe donc que tout candidat européen à un emploi quelconque ait l'étoffe d'un *chef*. Dans tous les grades de la hiérarchie, chacun doit pouvoir, en toutes circonstances, assumer toutes les responsabilités.

Le *Tarif-Album de la Manufacture française d'Armes et Cycles de Saint-Etienne* (Loire), est le livre de chevet de tous les Coloniaux (700 pages, 2 francs, franco).

Pour le confort chez tous, les ETABLISSEMENTS WALLACH FRÈRES, 103 et 105, rue de Tocqueville, à Paris, fournissent tout l'outillage à main, les appareils électriques, de ventilation, d'aspiration, de levage, etc... Réclamez le gros catalogue.





Comment on obtient une Concession

Des concessions gratuites peuvent être accordées, dans la plupart de nos possessions, aux Français qui en sollicitent l'obtention; mais chaque postulant doit, en principe, se rendre dans la colonie pour choisir en personne et délimiter lui-même le terrain faisant l'objet de la demande, qui doit être adressée, sur place, à l'Administration. L'intéressé peut, toutefois, faire remplir ces formalités par un mandataire chargé de le représenter auprès de l'autorité locale et muni, à cet effet, d'une procuration régulière, en bonne et due forme.

Dans nos anciennes colonies de la Réunion, de la Martinique, de la Guadeloupe et des Etablissements français de l'Inde, il n'existe plus de lots gratuits de terres disponibles, car les parties du domaine public susceptibles d'être concédées ont reçu, de longue date déjà, leur attribution.

Dans les Etablissements français de l'Océanie, à Tahiti, Mooréa, Makatea, aux Tuamotu, aux îles Gambier, Tubuai, Raivavae, Rurutu, Rimatara, le domaine local est nul.

La propriété foncière, très morcelée, et la plupart du temps indivise, appartient généralement à l'indigène, qui ne s'en défait que lorsqu'il y est absolument forcé.

Un arrêté récent interdit de vendre à des citoyens ou sujets étrangers les propriétés privées ayant fait à leur origine l'objet d'une concession.

L'Administration possède probablement aux îles Marquises d'assez vastes étendues de terrains qui ne seront révélées que par l'établissement du cadastre. Aucun acte n'a, jusqu'à présent, défini le régime des concessions dans cet archipel; aussi le service local ne peut-il procéder qu'à des ventes de terrains sans aucune garantie, et encore, seulement quand les terrains sont découverts par les acheteurs eux-mêmes; les terrains vacants sont revendiqués par les indigènes tahitiens.

A la Nouvelle-Calédonie, les terres encore libres se trouvent généralement à une grande distance d'une route, aussi une procédure nouvelle est étudiée par la colonie afin d'établir un système de vente de terres par le rachat de certaines propriétés qu'il serait possible d'acquérir dans le but de les livrer à la petite colonisation contre un paiement modique.

En Indochine, à Madagascar, en Afrique Occidentale française et en Afrique Equatoriale française, le régime des terres variant un peu avec chaque colonie, est basé sur le système de l'immatriculation au registre foncier. Des concessions gratuites peuvent être accordées au moins jusqu'à 100 hectares.

Au commencement, la propriété d'une concession obtenue à titre gratuit ne peut jamais être que provisoire, et le colon n'est mis en possession de son titre de propriété définitive qu'après avoir accompli sur ses terres un ensemble de travaux de mise en valeur, dont l'exécution s'échelonne, en général, sur une période de cinq années.

Il importe de signaler que l'exploitation d'un domaine obtenu, même à titre absolument gratuit, exige de la part du concessionnaire certaines ressources pécuniaires pouvant lui permettre de faire face aux dépenses de première installation (construction des habitations, achat du matériel et du cheptel, défrichement), et le mettant en mesure de parer, éventuellement, dans la période des débuts, au rendement insuffisant des récoltes.

D'autre part, *il n'est plus accordé de passages gratuits ou à tarif réduit, ni d'avances d'aucune sorte*, aux futurs colons, en raison de la suppression totale, par le Parlement, en 1908, des crédits autrefois affectés à l'émigration.

Le capital indispensable pour la mise en valeur d'une concession varie avec chaque genre d'exploitation et chaque colonie.

On peut estimer qu'un colon connaissant très bien l'agriculture, le pays où il se fixe et la main-d'œuvre qu'il emploiera doit disposer de 50.000 francs en Nouvelle-Calédonie et dans les Etablissements français de l'Océanie.

(A la Nouvelle-Calédonie, les bonnes terres en friches des propriétés privées se vendent de 100 à 150 francs l'hectare.)

En Afrique Occidentale et en Afrique Equatoriale, il faut au moins 200.000 francs.

A Madagascar, 200.000 francs peuvent aussi permettre de tenter la chance, mais 400.000 francs assurent le succès.

En Indochine, 250.000 francs pourront permettre un résultat, mais 500.000 francs le déterminent.

A la Martinique, le prix d'un hectare propre à la culture de la canne à sucre varie entre 5.000 francs et 15.000 francs, à condition que le domaine ne possède pas de distillerie, sans cela le prix double.

A la Guadeloupe, l'hectare de très bonnes terres en friches vaut de 1.000 à 1.500 francs.

Quant à la Réunion, cet heureux pays est complètement mis en valeur; il ne recherche même pas de capitaux. Les prix des terres sont très variables par suite de la diversité des climats et des cultures, mais en général il est élevé.

En ce qui concerne la grande colonisation, il est indispensable de former des sociétés anonymes françaises. Le cahier des charges de la concession fixera toujours, même pour les affaires les plus considérables ou visant les exploitations les plus spéciales, un minimum de capital calculé afin que la majorité soit toujours française.

La plus grande partie des administrateurs, le Président du Conseil d'administration, l'Administrateur-délégué et le Directeur devront toujours être français, ainsi que les agents techniques de direction.

La société pourra avoir son siège social à la colonie, ce qui procure de sérieux avantages fiscaux, mais ne facilite pas l'introduction des titres sur le marché financier.

* *

COMMENT PLACER DES CAPITAUX AUX COLONIES

Les capitaux manquent beaucoup aux colonies, pour leur donner l'essor économique qu'elles doivent et peuvent prendre.

Il ne s'ensuit pas pour cela que toutes les affaires coloniales indistinctement soient bonnes à créer et leurs titres à mettre en portefeuille. Ce qui presse le plus dans toute l'étendue de nos possessions d'outre-mer, c'est la création ou l'extension de l'outillage.

Généralement cet outillage est obtenu au moyen de capitaux provenant d'emprunts coloniaux qui, presque tous, sont garantis par l'Etat français. Ils offrent donc la même sécurité que la rente française.

Pour les emprunts émis dans les dernières années, les colonies

assurent très souvent le paiement du coupon, net de tous impôts. Grâce à cela on peut, en achetant certains titres d'emprunts coloniaux, se faire un gros revenu fixe, et avoir, en même temps la perspective de voir son capital s'augmenter dans des proportions intéressantes, au fur et à mesure de la revalorisation du franc.

Pour les colonies, dont les emprunts ne jouissent pas de la garantie métropolitaine — certains emprunts indochinois en particulier — on peut faire remarquer que leur valeur n'est pas inférieure aux premiers, car l'autorisation du Parlement français n'est donnée qu'à bon escient, et le service du contrôle financier permanent des colonies saurait toujours parer aux échéances, comme cela se passe dans la Métropole.

Certaines valeurs privées jouissent d'une garantie d'Etat. Citons, au hasard, la *Compagnie du Chemin de Fer de Dakar à Saint-Louis*, la *Compagnie Française des Chemins de Fer du Yunnan*, celle du *Chemins de Fer Franco-Ethiopien*, de Djibouti à Addis-Abbéba.

Elles sont à considérer comme leurs similaires de France.

Quant aux titres d'entreprises commerciales, industrielles, agricoles et forestières, il en est d'excellents. Nous ne pouvons ici nous livrer à un examen qui sortirait du cadre que nous nous sommes tracé. Nous indiquerons seulement un moyen pratique de se rendre compte de ce que valent ces titres.

Les affaires coloniales sont rarement « isolées ». Elles appartiennent, au contraire, à des familles souvent nombreuses. Il faut donc commencer par connaître la mère nourricière, savoir où elle loge, comment les Conseils d'administration sont composés, enfin les intérêts et dividendes payés annuellement par chaque société filiale.

L'« Union Coloniale », dont le siège est 17, rue d'Anjou, à Paris, publie à peu près tous les ans l'« Annuaire des Entreprises Coloniales », gros volume toujours très précis, consacrant une notice particulière à chaque entreprise opérant aux colonies.

On trouve dans ces notices la date de formation, le chiffre du capital, l'indication des dividendes payés dans les dernières années, l'objet de la société, les sièges d'exploitations, les matières traitées. Enfin le Conseil d'administration au complet.

Une table alphabétique des administrateurs permet de voir à combien de sociétés un administrateur appartient.

Comme pour toutes les affaires de tous les pays, la présence de certains noms dans un Conseil d'administration peut fixer immédiatement les intéressés sur la valeur d'une affaire.

Cet annuaire comprend aussi une table des adresses des sociétés, groupées par rues et par numéros et quand on a pris la pratique des entreprises coloniales, grâce à ce volume, l'indication du domicile

d'une société nouvelle suffit pour indiquer ce qu'elle peut être, car on reconnaît tout de suite « la famille ».

L' « Annuaire Financier France-Extrême-Orient », publié par Ernest Martin et Cie, 16, rue Drouot, à Paris, ne traite que des sociétés opérant en Extrême-Orient, mais publie sur chacune des notices très complètes, analysant les comptes rendus des assemblées générales et des bilans présentés aux actionnaires.

En dehors du placement par achat de titres judicieusement choisis, on peut encore s'intéresser comme commanditaire à une entreprise coloniale. Là nous appelons toute l'attention du lecteur sur l'importance que peut avoir pour lui le contrôle des propositions qui lui sont faites. Ces sortes d'opérations se font généralement entre les membres d'une même famille ou dans un cercle très étroit d'amis où on se connaît et s'apprécie bien. Elles ne sont pas aisées à réussir dans un cercle plus étendu, par suite de l'impossibilité pour le prêteur de pouvoir obtenir des renseignements exacts et complets sur le débiteur.

Les banques coloniales peuvent procurer des renseignements commerciaux sur les personnes avec lesquelles elles sont en rapports, mais ces renseignements ne sont généralement pas suffisants pour permettre de traiter d'une association en commandite.

★★

Banques et Sociétés d'études dans les Colonies Françaises.

Banque de l'Afrique Occidentale, 38, rue La Bruyère, Paris.

(A.O.F., Togo, Cameroun, A. E. F. — Banque d'émission.)

Banque Commerciale Africaine, 52, rue Laffitte, Paris. (A. O. F., Cameroun, A. E. F.)

Banque Française de l'Afrique, 23, rue Taitbout, Paris. (A. O. F., Togo, Cameroun, A. E. F.)

Crédit Foncier du Sénégal, à Dakar.

Banque de Madagascar, 134, boulevard Haussmann, Paris. (Banque d'émission.)

Compagnie de l'Océan Indien, 10, rue de Châteaudun, Paris. (Madagascar.)

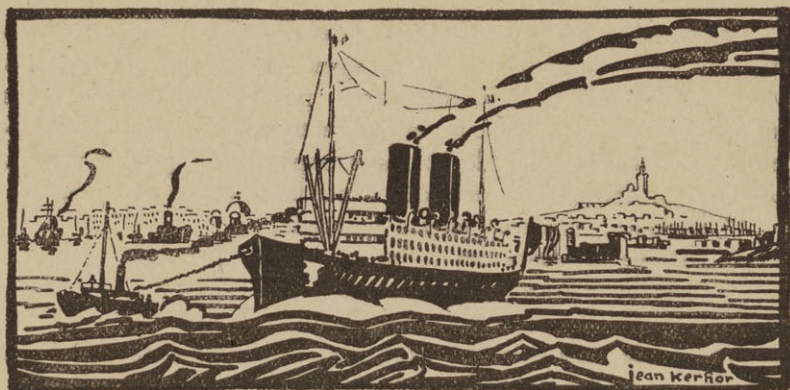
Comptoir National d'Escompte de Paris, 14, rue Bergère, Paris.

(Agences à Madagascar, correspondant officiel des banques de l'Algérie, Indochine, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion et A. O. F.)

Crédit Foncier de Madagascar, 35, rue Pasquier, Paris. (Madagascar, Réunion.)

- Société Bourbonnaise de Crédit, à Saint-Denis (Réunion).
 Banque Auxiliaire Coloniale, 76, rue Taitbout, Paris. (Guadeloupe, Martinique, Guyane.)
 Crédit Martiniquais, Fort-de-France, Martinique.
 Banque de l'Indochine, 96, boulevard Haussmann, Paris. (Banque d'émission Indochine, Nouvelle-Calédonie, Etablissements français de l'Océanie, Côte Française des Somalis, Etablissements Français de l'Inde.)
 Banque Franco-Chinoise, 74, rue Saint-Lazare, Paris. (Indochine.)
 Crédit Foncier de l'Indochine, 51, rue d'Anjou, Paris.
 Société Financière Française et Coloniale, 51, rue d'Anjou, Paris. (Indochine, A. E. F., A. O. F., Madagascar, Côte Française des Somalis.)
 Société Indochinoise de Commerce, d'Agriculture et de Finance, 25, rue du Général-Foy, Paris.
 Banque Nationale Française du Commerce Extérieur, 21, boulevard Haussmann, Paris.
 Compagnie de Bordeaux, 18, rue Ferrère, Bordeaux.
 Compagnie Générale des Colonies, 282, boulevard Saint-Germain, Paris.
 Compagnie Générale Financière pour la Métropole et les Colonies, 57, avenue Victor-Emmanuel-III, Paris.
 Omnium Colonial, 13, boulevard Haussmann, Paris.
 Société Auxiliaire Africaine, 15, rue Vauban, Bordeaux.
 Société Financière des Palmeraies, 13, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris.
 Société Générale de Banque pour l'Etranger et les Colonies, 29, boulevard Haussmann, Paris.
 Union Franco-Coloniale et des Pays d'Outre-Mer, 84, rue d'Amsterdam, Paris.





Comment on se rend aux Colonies

Les embarquements à destination de l'A. O. F., du Togo, du Cameroun et de l'A. E. F. se font le plus souvent à Bordeaux, à bord des bateaux des compagnies des « Chargeurs Réunis » et de navigation « Sud-Atlantique », dont le siège social est à Paris, 1 et 3, boulevard Maiesherbes. Elles utilisent comme transitaire au départ la maison Ch. Vairon et Cie, 34, rue de Paradis, Paris, dont l'agence de Bordeaux est 81, quai des Chartrons. L'agence générale des « Chargeurs Réunis » et de la « Sud-Atlantique » à Bordeaux se trouve 1 et 3, allées de Chartres; le bureau des passages est chez G. Colson et Cie, 12, cours du Chapeau-Rouge.

Il est nécessaire de se renseigner auprès de ces maisons dès que l'embarquement est fixé, afin de connaître les dates de clôture des expéditions de bagages et marchandises et celle du chargement du navire. On profite ainsi du tarif de transport le plus avantageux, petite vitesse quand cela est possible, entre la localité de départ et Bordeaux. A Paris, le transitaire peut enlever les bagages à domicile.

Les embarquements pour la Côte Française des Somalis, Madagascar, l'Indochine, les Etablissements français dans l'Inde, la Nouvelle-Calédonie, les Nouvelles-Hébrides et les Etablissements français de l'Océanie se font à Marseille sur les navires de la compagnie des « Messageries Maritimes », dont le siège est, 8, rue Vignon, à Paris, et l'agence générale à Marseille, 3, place Sadi-Carnot. Cette compagnie publie un livret-guide du passager fort bien fait. Nous lui empruntons ce qui suit.

Envoi des bagages à Marseille avant l'embarquement.

Les passagers ont la faculté d'expédier d'avance à Marseille leurs bagages, en les adressant à M. l'Agent général des Messageries Maritimes en gare de Marseille-Arenc, pour les bagages expédiés par petite vitesse et à domicile, et par l'entremise de la gare de Marseille-Saint-Charles, pour les bagages expédiés en grande vitesse. Les bagages doivent être précédés d'une lettre d'avis indiquant :

- 1° Marques, numéros, adresse des colis;
- 2° Nombre et nature des colis;
- 3° Nom du passager, sa destination;
- 4° Nom du paquebot, date du départ.

Sur chaque colis doit être fixée très solidement et placée d'une façon très apparente une étiquette portant l'adresse suivante :

« M. l'Agent général des Messageries Maritimes, Marseille »,
à la disposition de M. X..., passager à bord du paquebot X..., par-
tant le, à destination de

Les bagages des passagers se répartissent en trois catégories :

I. — Les bagages de cabine qui ne sont astreints à aucune taxe et doivent être embarqués par les soins des passagers eux-mêmes. Ne sont acceptés comme bagages de cabine que les effets personnels et le linge de rechange.

Les colis-bagages placés dans les cabines ne doivent pas dépasser les dimensions suivantes : hauteur, 0 m. 36; longueur, 0 m. 80; largeur, 0 m. 40.

II. — Les bagages auxquels les voyageurs désirent avoir accès pendant la traversée.

La Compagnie attire tout particulièrement l'attention de MM. les Passagers sur le fait qu'ils doivent prendre soin, lors de l'embarquement de leurs bagages, de spécifier s'ils désirent avoir accès à leurs colis pendant la traversée.

Il y aura lieu dans ce cas de porter sur ces colis qui seront arimés dans un local spécial, la mention « Soute à bagages — Prévoyance ».

III. — Les bagages auxquels les passagers ne désirent pas avoir accès pendant la traversée. Ces bagages devront porter la mention « Arrimage en cale sans accès pendant le voyage ».

La Compagnie ne peut accepter comme bagages de « prévoyance » que le linge et les effets à l'usage ordinaire des passagers ou seulement jusqu'à concurrence de :

1° Par paquebot-poste :

250 kilogrammes par passager payant pour l'usage d'une cabine de luxe, ou l'usage exclusif d'une cabine de 1^{re} classe.

150 kilogrammes par passager de 1^{re} ou 2^e classe, payant place entière.

75 kilogrammes par passager de 3^e ou 4^e classe, payant place entière.

2° Par paquebot-mixte :

250 kilogrammes par passager payant pour l'usage d'une cabine de luxe ou l'usage exclusif d'une cabine de 1^{re} classe.

150 kilogrammes par passager de 1^{re} classe, payant place entière.

75 kilogrammes par passager de 2^e ou 3^e classe, payant place entière.

Les excédents de bagages seront transportés obligatoirement comme bagages de cale.

Les bagages adressés à la Compagnie sont conservés gratuitement en dépôt à la disposition de leurs propriétaires, qui doivent les réclamer au bureau des bagages.

En vue de faciliter l'envoi des bagages à Marseille avant l'embarquement, il est remis à tous les passagers qui en font la demande à la Compagnie ou à ses Agents :

1° Un jeu d'étiquettes imprimées correspondant à chaque catégorie de bagages;

2° Une formule de lettre d'avis à l'adresse de l'Agent général des Messageries Maritimes, qu'il suffira de compléter en remplissant les lignes laissées en blanc et de mettre ensuite à la poste après l'avoir affranchie.

Les bagages expédiés à l'avance doivent parvenir en gare de Marseille, autant que possible, cinq jours avant le départ du paquebot. Pour les expéditions faites par P. V., les voyageurs devront s'informer auprès des Compagnies de chemins de fer des délais maxima prévus pour le transport jusqu'à Marseille.

Les passagers expédiant leurs bagages à l'avance, de l'intérieur, sont expressément invités, dans leur intérêt même, à se présenter la veille du départ, dans la soirée, de 2 heures à 5 heures, ou au plus tard, le matin du départ, de 8 heures à 11 heures, munis de leurs billets de passage, au bureau des bagages pour s'assurer que leurs colis sont dûment arrivés sous le hangar d'embarquement, en effectuer la reconnaissance et faire enregistrer leurs bagages de cale. Il n'est reçu dans l'après-midi du départ que les bagages de cabine.

Les passagers doivent s'adresser au bureau des bagages situé traverse Nord de la Joliette (traverse des Messageries, hangar de la Compagnie, porte P), ou au bureau des bagages situé au Môle de la Pinède, ou au bureau des bagages situé au Môle E (Cap Pinède, hangars 7 et 8). Le bureau des renseignements de Marseille indiquera aux passagers le quai d'embarquement.

NOTA. — La Compagnie décline toute responsabilité pour les erreurs ou les retards qui viendraient à se produire par défaut d'ins-

tructions précises ou par suite de similitude de marques et d'adresses et aussi dans le cas où les passagers auraient négligé de réclamer ou de faire reconnaître et enregistrer leurs colis au bureau des bagages avant leur embarquement.

Enlèvement des colis à domicile dans Paris.

MM. les Passagers peuvent, en s'adressant au bureau des passages de la Compagnie, à Paris, 8 bis, rue Vignon (Service des bagages), faire opérer l'enlèvement à domicile de leurs colis, leur expédition en petite ou grande vitesse ou leur enregistrement.

Les bagages sont enlevés dans Paris à tous les étages, descendus de l'appartement occupé par le voyageur, transportés aux gares et dirigés sur leur destination.

Expéditions en petite ou grande vitesse.

Lorsque le voyageur désire faire expédier ses colis sur Marseille en petite ou grande vitesse, afin de les trouver à sa disposition aux hangars d'embarquement de la Compagnie, il doit en faire la remise dans les délais fixés par la Compagnie des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée; par conséquent, il importe que les ordres d'enlèvement et d'expédition soient donnés par MM. les Passagers 16 jours ouvrables au moins avant la date fixée pour le départ du paquebot, pour la petite vitesse, et 8 jours ouvrables au moins avant cette date pour la grande vitesse.

Transport des bagages de la gare de Marseille-Saint-Charles aux quais d'embarquement.

Les Messageries Maritimes se chargent, à l'arrivée à Marseille, d'assurer le transport des bagages de la gare Saint-Charles aux quais d'embarquement.

Les passagers désireux de bénéficier de cette facilité doivent déposer au Bureau des renseignements, 3, place Sadi-Carnot, à Marseille, leurs bulletins d'enregistrement du chemin de fer ou leurs bulletins de consigne, au plus tard la veille du départ à 4 heures du soir.

Interdiction. — Les passagers sont responsables de toute infraction commise par eux aux lois des pays dans lesquels se trouvent les paquebots; il est donc défendu d'introduire dans les effets à usage des articles de contrebande ou des lettres; en cas de contravention, le contrevenant est responsable de toutes les conséquences qui peuvent en résulter, tant pour lui que pour la Compagnie.

Aucun article inflammable ou de nature à endommager les autres

marchandises n'est admis à bord des paquebots de la Compagnie, soit comme bagage, soit comme marchandise. Toute personne qui aurait placé à bord d'un navire quelconque quelque article de cette nature sera responsable pénalement et civilement de cette infraction et de ses conséquences.

Doivent être exclus de la catégorie « bagages » et obligatoirement embarqués comme marchandises sur connaissance : les vins, liqueurs, spiritueux, armes, munitions et d'une manière générale toutes les marchandises faisant l'objet d'une réglementation douanière spéciale.

Dans le cas où des marchandises de cette nature seraient néanmoins embarquées comme bagages par des voyageurs, la Compagnie décline toute responsabilité au sujet des conséquences qui en découleraient.

Les frais des amendes ou procès-verbaux qui pourraient en résulter seraient imputés d'office au passager qui aurait embarqué ces marchandises.

Une visite très rigoureuse des bagages est passée par le service de la douane au moment de leur enregistrement.

La Compagnie rappelle à MM. les Passagers que les exportations de monnaie d'or et d'argent sont actuellement interdites et qu'ils ne sont autorisés à emporter qu'une somme en billets de banque ne dépassant pas 5.000 francs.

Conditions de transport des bagages.

La Compagnie ne répond pas des bagages non enregistrés, même pour avaries ou pertes pouvant se produire pendant la manutention, tant à l'embarquement qu'au débarquement et au transbordement.

La Compagnie n'est pas responsable des retards, pertes et avaries des bagages enregistrés pouvant se produire pendant la manutention tant à l'embarquement qu'au débarquement, non plus que des dommages provenant des risques ordinaires de la navigation.

La Compagnie décline toute responsabilité pour les bagages de cabine et pour les objets qui restent, pendant la durée du voyage, entre les mains des passagers et sous leur surveillance directe.

Les bagages doivent porter une étiquette indiquant d'une façon lisible le nom du passager, le paquebot sur lequel il s'embarque et son port de destination. Cette étiquette doit être apposée non seulement sur l'enveloppe du colis, mais encore sur le colis lui-même.

La Compagnie n'admet comme bagage de prévoyance que le linge, les effets à l'usage ordinaire du passager et le harnachement.

Les passagers doivent surveiller leurs bagages dans les opérations

d'embarquement, de tranbordement et de débarquement. Toute réclamation à raison de bagages perdus doit être faite, sous peine de déchéance, immédiatement après l'arrivée ou au plus tard dans les vingt-quatre heures de l'arrivée.

Les bagages non réclamés sont déposés en Douane aux frais et risques de leur propriétaire.

Durant les voyages, les passagers pourront être mis de temps en temps et lorsque les circonstances le permettront en possession de leurs bagages déposés dans les cales. Les passagers devront à cet effet s'adresser au commissaire ou à l'officier spécialement chargé des bagages.

Aucun colis de nature, par sa forme, son volume ou son contenu, à gêner les passagers, ne peut être placé dans les cabines. Les passagers doivent suivre à cet égard les indications du commissaire ou des autres officiers.

Les bicyclettes complètement démontées, roue sur roue, en caisses fermées et présentant par ce fait peu d'encombrement, sont assimilées aux autres colis-bagages et soumises à la même taxe.

Assurance des bagages.

La Compagnie attire tout particulièrement l'attention des passagers sur l'intérêt qu'il y a pour eux à faire assurer leurs bagages. Cette assurance peut être souscrite, moyennant une prime modérée aux conditions de la police flottante de la Compagnie soit dans ses bureaux, soit à bord au moment de l'embarquement.

Des brochures reproduisant les clauses et conditions de la police flottante sur bagages sont tenues gratuitement à la disposition des passagers dans les bureaux de la Compagnie.

Renseignements généraux.

Les espèces, bijoux, objets précieux et valeurs doivent être déclarés chargés et taxés comme valeurs.

Cette taxe est calculée à raison de 1 % *ad valorem*.

Les espèces, bijoux et objets précieux doivent, en outre, être obligatoirement assurés aux conditions de la police flottante de la Compagnie.

Enfants. — Les enfants au-dessous de trois ans sont transportés gratuitement; de trois à douze ans, ils paient demi-place; au-dessus de douze ans, ils paient place entière.

Dans le cas où une même famille comprendrait plusieurs enfants au-dessous de trois ans, la gratuité ne serait accordée qu'à l'un d'eux et les autres paieraient chacun quart de place.

Il est accordé un lit pour un enfant payant demi-place; mais

deux enfants payant chacun demi-place n'ont droit qu'à une seule couchette.

Les enfants transportés gratuitement n'ont pas de couchettes désignées; ils doivent coucher avec leurs parents.

Les enfants payant demi-place prennent leurs repas à part; l'accès des salons et fumoirs leur est formellement interdit. Les parents seront pécuniairement responsables des dégâts qu'ils pourraient commettre.

La Société se réserve le droit de refuser des passages aux mineurs non autorisés.

Il n'est délivré de billets de passage aux enfants au-dessous de douze ans qu'à la condition formelle qu'ils soient accompagnés d'une personne prenant charge d'eux pendant toute la traversée.

Réduction aux familles. — Il est accordé aux familles voyageant par le même paquebot et dont le passage payé à plein tarif serait équivalent au montant de trois billets de 1^{re}, 2^e ou 3^e classe avec cabine, une réduction de 10 %.

Les familles dont le passage serait équivalent au montant de quatre billets de 1^{re}, 2^e ou 3^e classe avec cabine, à plein tarif, ont droit à une réduction de 15 %.

Dans le terme « famille », on comprend le père, la mère, les enfants (les fils jusqu'à leur majorité, les filles jusqu'à leur mariage) ainsi que les ascendants directs vivant sous le même toit que le chef de famille.

Les précepteurs, les gouvernantes des enfants et les domestiques voyageant en 1^{re}, 2^e et 3^e classe avec cabine, jouiront également de la réduction accordée à la famille avec laquelle ils voyagent, mais ils n'entreront pas en ligne de compte pour la détermination du nombre des places donnant droit à la réduction.

Des réductions spéciales sur le prix net du passage, déduction faite du coût de la nourriture, sont prévues pour les familles nombreuses de nationalité française. Ces réductions ne peuvent, en aucun cas, être étendues aux ascendants directs.

Elles ne sont pas applicables aux domestiques, gouvernantes ou précepteurs.

Mutilés de guerre français. — Les mutilés réformés de guerre français ayant au moins 50 % d'invalidité bénéficient, sur présentation de leur carte d'invalidité, d'une réduction de 75 % sur le prix net du passage, déduction faite du coût de la nourriture. Cette réduction est également accordée à la personne accompagnant un mutilé de guerre dont l'invalidité est de 100 %.

Cette réduction n'est pas accordée aux mutilés voyageant en 1^{re} classe, paquebot-poste.

Fauteuils de pont.

Des fauteuils de pont, confortables et d'un modèle spécialement étudié en vue de longs voyages en mer, sont loués par la Compagnie aux passagers de 1^{re} et de 2^e classes.

Pour la location de ces sièges, dont le nombre est limité, s'adresser à bord, au maître d'hôtel, ou de préférence avant l'embarquement dans les bureaux de la Compagnie.

T. S. F.

Les paquebots postaux de la Compagnie sont munis d'appareils de télégraphie sans fil.

La station de T. S. F. de chaque navire est, pendant la traversée, en communication avec les stations de T. S. F. côtières ou avec d'autres stations de navires pouvant servir d'intermédiaires avec les stations côtières.

L'officier radiotélégraphiste du bord indique chaque jour, par voie d'affiche, les stations côtières ou de bord avec lesquelles la station de bord est en communication.

Le radiotélégramme peut être expédié *avec ou sans adresse télégraphique, en langage clair ou secret*, dans tous les pays du monde où les bureaux télégraphiques sont ouverts au Service International.

La Compagnie Radio-France, reçoit, 166, rue Montmartre, les radiotélégrammes destinés aux navires en mer et donne tous renseignements sur l'acheminement de ces radiotélégrammes.

**

Les indications d'ordre général données ci-dessus peuvent servir à peu près pour toutes les Sociétés de navigation. Rappelons les principales :

La Compagnie des « Chargeurs Réunis » a comme agents à Marseille, MM. Worms et Cie, 28, rue Grignan. Les colis en grande vitesse doivent être adressés en gare de Marseille-Saint-Charles et les expéditions en petite vitesse en gare de Marseille-Arenc. Une ligne mensuelle dessert l'Indochine avec des paquebots mixtes.

La « Compagnie Havraise Péninsulaire de Navigation à Vapeur », dont le siège social se trouve, 10, rue de Châteaudun, à Paris, a comme agents à Marseille MM. F. Roche et H. de Villanfroy, 18, rue de la République; chaque mois un paquebot mixte se dirige vers la côte française des Somalis, Madagascar et la Réunion. Les tarifs de passages de cette Compagnie sont relativement bon marché.

La « Compagnie Française de Navigation à Vapeur », dont le

siège social est à Marseille, 15, rue Beauvau, et l'Agence à Paris, 2, rue Edouard-VII, assure un service régulier de paquebots le long de la Côte Occidentale d'Afrique. A Marseille, le transit des bagages est assurée par la « Correspondance Maritime P.L.M. », 108, boulevard des Dames. Les tarifs des passages de cette Société sont un peu moins élevés.

Les embarquements pour la Guyane, la Martinique et la Guadeloupe, se font à Saint-Nazaire tous les vingt-huit jours par le paquebot de la « Compagnie Générale Transatlantique », 6, rue Auber à Paris, assurant le service entre Saint-Nazaire et Cristobal, en touchant à la Guadeloupe, à Pointe-à-Pitre et Basse-Terre, puis à la Martinique à Fort-de-France d'où un service annexe reçoit par transbordement les passagers et marchandises destinés à la Guyane et débarquant aux ports de Cayenne et Saint-Laurent du Maroni.

L'Agence générale de la « Compagnie Générale Transatlantique » se trouve, 14, boulevard de l'Océan, à Saint-Nazaire.

Par Bordeaux, toutes les quatre semaines, passe un paquebot de la même Compagnie venant du Havre et se dirigeant sur Cristobal en touchant aux ports de Pointe-à-Pitre et Basse-Terre à la Guadeloupe et Fort-de-France à la Martinique. L'Agence de la Compagnie se trouve, 15, quai Louis-XVIII, à Bordeaux.

Prix des passages.

Le prix des passages varie si souvent, par suite des fluctuations du change, que certaines sociétés, comme les « Messageries Maritimes », font paraître un tarif des prix de passages tous les quinze jours. Lors de la préparation de cet ouvrage ce tarif était le suivant :

LIGNE DE L'INDO-CHINE (Indo-China Line)									
	1 ^{re} CLASSE		2 ^e CLASSE		3 ^e CLASSE avec cabine		4 ^e classe		
	Paquebots Catégorie A	Paquebots Catégorie B	Paquebots Catégorie A	Paquebots Catégorie B	Paquebots Catégorie A	Paquebots Catégorie B	Paquebots- poste	Paquebots- poste	
De Marseille à Djibouti	7 500 »	6 000 »	5 500 »	4 500 »	3 000 »	2 501 »	1 500 »	2 500 »	
— Colombo	9 250 »	7 500 »	7 000 »	5 875 »	3 750 »	3 250 »	2 000 »	2 000 »	
— Pondichéry	9 250 »	7 500 »	7 000 »	5 875 »	3 750 »	3 250 »	2 000 »	2 000 »	
— Saïgon	11 875 »	10 125 »	8 250 »	7 125 »	4 750 »	4 250 »	2 500 »	2 500 »	
— Tourane	12 375 »	10 625 »	8 750 »	7 625 »	5 000 »	4 500 »	2 500 »	2 500 »	
— Haiphong	12 375 »	10 625 »	8 750 »	7 625 »	5 000 »	4 500 »	2 500 »	2 500 »	

LIGNE DE L'OcéAN INDIEN (Indian Ocean Line)									
	1 ^{re} CLASSE		2 ^e CLASSE		3 ^e CLASSE		4 ^e classe		
	Paquebots- poste Catégorie A	Paquebots- poste Catégorie B	Paquebots mixtes	Paquebots- poste Catégorie A	Paquebots mixtes	Paquebots- poste Catégorie A	Paquebots- poste Catégorie B	Paquebots- poste Catégorie A	Paquebots- poste Catégorie B
De Marseille à Djibouti	7 500 »	6 000 »	5 500 »	4 500 »	2 500 »	3 000 »	2 500 »	1 500 »	1 500 »
— Moroni	10 175 »	9 250 »	8 937 50	6 875 »	4 000 »	4 400 »	4 000 »	2 968 75	2 968 75
— Mohéli	10 175 »	9 250 »	8 937 50	6 875 »	4 000 »	4 400 »	4 000 »	2 968 75	2 968 75
— Mutsumadu	10 175 »	9 250 »	8 937 50	6 875 »	4 000 »	4 400 »	4 000 »	2 968 75	2 968 75
— Mayotte	10 450 »	9 500 »	9 150 »	7 350 »	4 125 »	4 537 50	4 125 »	3 025 »	3 025 »
— Majunga	10 450 »	9 500 »	9 150 »	7 350 »	4 125 »	4 537 50	4 125 »	3 025 »	3 025 »
— Nossi-Bé	10 450 »	9 500 »	9 150 »	7 350 »	4 125 »	4 537 50	4 125 »	3 025 »	3 025 »
— Diégo-Suarez	10 450 »	9 500 »	9 150 »	7 350 »	4 125 »	4 537 50	4 125 »	3 025 »	3 025 »
— Sainte-Marie	11 525 »	10 475 »	9 825 »	8 025 »	4 450 »	4 893 75	4 450 »	3 437 50	3 437 50
— Tamatave	11 881 25	10 800 »	10 187 50	8 350 »	4 625 »	5 087 50	4 625 »	3 518 75	3 518 75
— La Réunion	11 881 25	10 800 »	10 187 50	8 350 »	4 625 »	5 087 50	4 625 »	3 518 75	3 518 75

LIGNE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE (Via Panama)		
	1 ^{re} classe	2 ^e classe
De Marseille à Papeete	8 250 »	4 125 »
— Nouméa	12 375 »	5 875 »

Le tarif de la Compagnie des « Chargeurs-Réunis », pour les passagers à destination de la Côte Occidentale d'Afrique, était à la même époque le suivant :

LIGNE DE LA COTE OCCIDENTALE D'AFRIQUE	1 ^{re} CLASSE	2 ^e CLASSE	3 ^e CLASSE	PONT
De Bordeaux à Dakar	2.785	2.190	1.230	655
— Conakry	3.430	2.760	1.520	760
— Tabou ou Grand-Bassam	4.195	3.380	1.860	930
— Lomé et Cotonou	4.575	3.670	2.010	1.005
— Douala	4.670	3.760	2.055	1.025
— Libreville	4.715	4.140	2.080	1.040
— Port-Gentil				
— Setté-Cama				
— Mayumba				
— Pointe-Noire				
— Boma				
— Matadi				

Tous les prix sont à majorer d'une surtaxe variable, se renseigner auprès des Compagnies.

La « Compagnie Générale Transatlantique » appliquait le tarif ci-après aux passages de Bordeaux ou Saint-Nazaire à destination des Antilles et de la Guyane.

Ces prix sont variables, se renseigner auprès de la Compagnie.

DE BORDEAUX ou SAINT-NAZAIRE pour :	CABINES DE LUXE		CABINES DE FAMILLE		CABINES DE 1 ^{re} CLASSE			2 ^e CLASSE par passager
	pour 1 passager	pour 2 passagers	pour 1 passager	pour 2 passagers	1 ^{re} catégorie par passager	2 ^e catégorie par passager	3 ^e catégorie par passager	
Guadeloupe et Martinique.	5.040	7.050	3.600	6.000	3.775	3.480	3.120	3.120
Guyane	5.820	8.880	4.500	7.800	4.775	4.200	3.840	3.840

Aux termes de l'article 59 de la loi portant fixation du budget général de 1920, il a été établi, à compter du 1^{er} janvier 1928, une taxe perçue par les soins de l'Administration des Douanes.

Cette taxe perçue sur tous les passagers embarquant ou débarquant dans les ports de France s'élève, en ce qui concerne la navigation au long cours, à :

Passagers de cabines de luxe.....	Fr. 100	»
— 1 ^{re} classe	50	»
— 2 ^e classe	30	»
— 3 ^e classe	20	»
— de pont	12	»

COMMENT SE RENDRE AU PORT D'EMBARQUEMENT

Le départ du domicile métropolitain doit être calculé de manière à arriver au port d'embarquement dans la matinée de la veille du départ du paquebot. Avec juste raison les règlements administratifs en font une obligation aux fonctionnaires et militaires. Ce temps est nécessaire pour faire les dernières démarches, viser le billet de passage par la Compagnie de navigation, reconnaître et vérifier l'embarquement des bagages précédemment expédiés, se présenter aux mêmes bureaux.

Après un voyage de nuit souvent long par chemin de fer, une bonne précaution est de prendre un bain qui délasse et rend dispos pour les nombreuses petites courses que comportera la journée.

L'employé d'une entreprise particulière profitera d'un instant de libre pour se présenter à l'agence ou au représentant de sa maison dans le port; cela facilite toujours les relations en se connaissant mieux on travaille avec plus d'accord. Cette visite peut aussi permettre de régler quelques détails paraissant infimes mais qui influent sur le cours des marchandises et par suite sur les gains de tous.

Le militaire ou le fonctionnaire devra passer au « Service Colonial », faire viser ses pièces, puis toucher sa solde.

Si le départ doit avoir lieu à la première heure, après un dîner normal on rejoindra le bord et on se couchera tranquillement sans se soucier du tintamarre que les dockers et l'équipage mèneront presque jusqu'au départ.

Si le départ n'est fixé que pour la fin de la matinée ou dans l'après-midi, on couchera dans un hôtel et vers neuf ou dix heures on gagnera le bord en emportant son sac de toilette à la main.

Aussitôt embarqué, après avoir fait ouvrir votre cabine un instant par le maître d'hôtel, vous déposez sur votre couchette votre sac de toilette, votre manteau, vous sortez, le garçon qui vous accompagne

referme la porte qui le restera jusqu'à l'instant où tous les porteurs de colis de toutes espèces seront débarqués, et vous monterez sur le pont assister au départ, à moins que la cloche ne vous fasse rejoindre la table.

Bagages de cabine.

Il faut disposer du maximum en s'encombrant le moins possible. On peut avoir, à peu près sur tous les navires, une malle ne dépassant pas $0^m80 \times 0^m40 \times 0^m40$ ce qui représente quelques centimètres de plus que les dimensions d'une cantine militaire réglementaire.

Cette malle contiendra : 2 pantalons kakis, 2 pantalons blancs, 2 vestons kakis, 2 vestons blancs, des boutons mobiles pouvant garnir simultanément deux vestons, 6 paires de chaussettes de coton, 4 chemises légères, 2 caleçons légers, 12 mouchoirs de poche, cols, manchettes; si on en possède, 2 pyjamas, 1 paire de ciseaux, des aiguilles, du fil blanc, noir et kaki, quelques boutons et boucles de pantalons. Une grande ceinture de flanelle pouvant faire plusieurs fois le tour du corps, dans le genre de celle que portent les troupes de l'Afrique du Nord. On peut aussi y placer une paire de souliers blancs à semelles de cuir ou mieux de caoutchouc, 1 casquette de voyage ou 1 béret basque pour le soir; 1 uniforme, si on en possède un, ou 1 vêtement habillé pour le dîner du soir en première classe. Dans une valise à soufflets ou dans un sac de voyage, genre squarmouth, possédant une large ouverture, on placera le casque colonial toujours encombrant à loger, les objets de toilette : brosse à dents, brosse à tête, peigne, rasoir, blaïreau, savon de toilette et à barbe, 1 petite glace de voyage permettant de se raser (il existe des modèles très petits et légers forts pratiques et d'un prix peu élevé), 2 serviettes de toilette en réserve. Un vêtement d'alpaga gris peut se substituer aux vêtements kakis (reste propre plus longtemps pour les longues traversées).

Les fumeurs n'oublieront pas le tabac permettant de gagner la première escale, tous prendront du papier à lettres, un stylographe et de l'encre dans un flacon à étui en bois ou métal. L'achat d'une chaise longue est à recommander, elle sera très utile à bord et après le débarquement elle constituera le premier objet de votre mobilier.

Vie à bord.

Le matin l'équipage commence dès quatre heures le lavage du pont et s'il n'existe pas de réveil, la bordée de nettoyage se charge de le remplacer. Les passagers matinaux profitent de ce réveil pour aller prendre leur bain ou leur douche dans les cabines à ce destinées

(le service des bains et douches est assuré par de l'eau de mer) et faire leur ablution avec le broc d'eau douce d'usage; puis ils prennent leur petit déjeuner, reviennent à la cabine s'habiller afin d'être en tenue de ville pour huit heures du matin.

Vers onze heures, déjeuner. Après le déjeuner, quand le « point » est affiché on va reconnaître le nombre de milles parcourus depuis la veille et noter les côtes que l'on pourra apercevoir dans la journée, vers quinze ou seize heures thé, et vers dix-huit heures dîner, auquel les passagers de première assisteront en smoking blanc ou noir, ou en uniforme; les dames s'habilleront. Les passagers de seconde restent en tenue de ville comme pendant le jour. Le soir après vingt heures, s'il n'y a pas de fête, on peut reprendre la tenue à volonté pour la nuit.

Entre les repas, on utilise le temps au mieux. Les débrouillards ont eu soin de placer leur chaise-longue ou leur fauteuil dans un endroit convenable, bien abrité du soleil et aéré, du pont supérieur; ils y resteront jusqu'à leur débarquement, lisant, travaillant, dormant ou jouant avec leurs voisins.

Malgré les doubles tentes il est de bonne précaution de rester coiffé du casque dès que l'on approche du tropique (Dakar et Port-Saïd).

Le soir rentrez dans votre cabine pour y dormir; si vous passez la nuit sur le pont (chaise-longue), prenez la précaution de vous couvrir suffisamment, même pendant la traversée de la Mer Rouge.

Attendez pour changer vos effets d'avoir passé une escale où l'on embarque du charbon, car la poussière de charbon pénètre partout et tant que le lavage complet du navire n'est pas effectué, rien ne peut être propre.

Un jour avant l'arrivée à destination on commence à rassembler ses effets, afin de ne plus avoir qu'à serrer les mains des compagnons de voyage et débarquer. Dès que le service de santé a donné libre pratique, il vous est permis de gagner la terre ferme.

Votre premier contact avec la colonie sera celui que vous prendrez avec la douane et ses préposés.

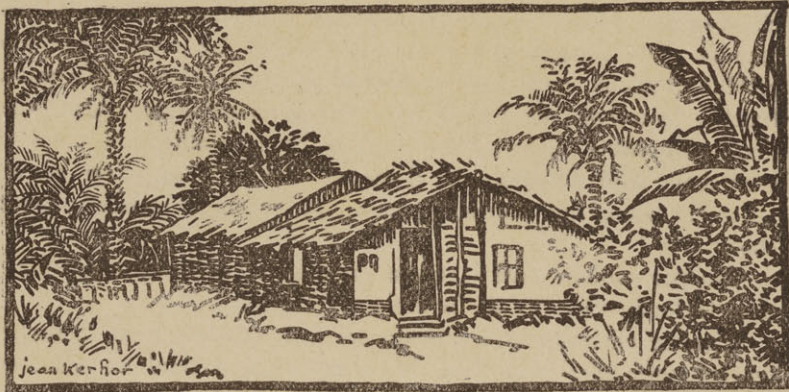
Vous aurez eu le soin avant votre départ de faire des listes très complètes par colis de tout ce qui se trouve dans vos bagages. N'ayez pas d'alcool cela vous entraînerait à d'interminables démarches; si vous possédez des armes vous les laisserez en dépôt à la douane jusqu'à ce que vous ayez obtenu l'autorisation vous permettant de les introduire dans la colonie.

Grâce à vos listes-inventaires de colis et aux factures des objets neufs que vous aurez achetés, vous ferez votre déclaration de douane et payerez vos droits s'il y a lieu.

Ajoutons que le personnel des douanes malgré la très mauvaise réputation dont il jouit auprès de tous les Coloniaux n'est pas forcément enclin à voir toujours un fraudeur dans tout voyageur qui débarque. Allez-y franchement, exposez nettement ce que vous avez et il vous facilitera votre passage en douane; d'autant plus que dans certaines colonies les marchandises en provenance de France sont exemptes de tous droits. Malheureusement les accords internationaux nous obligent souvent à une législation particulière comme dans presque toutes les colonies d'Afrique.

Si vous avez le loisir de le faire, avant votre départ, portez un peu les effets neufs que vous emportez afin que l'on puisse les considérer comme usagés pour le passage en douane.





Comment on vit dans les Colonies

Trousseau.

Le trousseau ne sera pas semblable pour deux débutants devant assurer dans une même colonie des services différents (sédentaire au chef-lieu, ou actif au fond de la brousse).

Le premier n'aura pas besoin de vêtements kaki, de chaussures de chasse, ni de matériel de campement, indispensables au second; mais il lui faudra des effets blancs, des chaussures de ville, etc., dont l'autre n'aura que faire. Nous allons indiquer un minimum du trousseau que chacun pourra étendre selon ses besoins et ressources, mais en prenant bien garde de ne pas s'encombrer inutilement; ou réduire en arrivant au minimum prévu pour le soldat colonial. Celui-ci possède un casque, trois complets coloniaux, trois chemises, deux caleçons, deux serviettes, trois mouchoirs, une ceinture de flanelle, un pantalon de flanelle, une vareuse en drap, une capote, une couverture, deux paires de chaussures, et trouve sur place un lit avec moustiquaire.

Le trousseau normal se composera donc de six complets coloniaux en coton, dont un seul kaki et cinq blancs pour un sédentaire certain. Au contraire un agent actif prendra sur six complets, trois ou quatre kaki et le reste en blanc.

Le modèle généralement adopté est celui du veston à col droit, forme dolman pouvant au besoin recevoir un faux col et des man-

chettes; douze faux cols et six paires de manchettes. Il est bon de prendre deux casques si on va à l'intérieur. Le modèle militaire protège le mieux, mais il est incommode. Comme vêtement de saison fraîche, le complet de France avec lequel on embarque. Une pèlerine imperméable solide soit en loden de bonne qualité, soit mieux en caoutchouc ciré à capuchon, d'une marque sérieuse, c'est ce qui résiste le mieux aux pluies tropicales, ou encore un manteau caoutchouc.

Ne pas oublier, dans le rayon chapellerie, un chapeau de feutre dont la forme varie selon l'endroit où l'on sert.

Comme chaussures, on embarquera avec une paire de chaussures usagées suffisantes pour faire le voyage, car à bord on marchera forcément dans de l'eau de mer qui brûle le cuir et met rapidement les souliers hors d'usage. Si on use de souliers baignés de mer en caoutchouc, ils s'impregnent d'eau salée et ne sont plus très utilisables après.

On emportera donc pour le sédentaire : deux paires de chaussures de ville et deux paires de souliers blancs. Le broussard prendra deux paires de solides brodequins à soufflets empêchant l'introduction de l'eau, bien ferrés, ainsi qu'une petite provision de clous de rechange, une paire de guêtres en cuir (le modèle attaché avec une courroie entourant la jambe est le plus commode pour la marche). Une paire de chaussures de ville et deux paires de souliers blancs ou d'espadrilles à tiges lacées dont nous verrons plus loin l'emploi. Une douzaine de paires de chaussettes de coton.

Comme linge : six chemises légères de couleurs variées, quatre chemises de flanelle de coton pour la saison fraîche, six caleçons, deux ceintures de flanelle faisant plusieurs fois le tour du corps (du type de celles en usage dans l'Armée de l'Afrique du Nord). La ceinture bleue est préférable étant moins voyante. Douze mouchoirs de poche, six serviettes de toilette, plus si on le peut.

Un assortiment de mercerie comprenant : des fils de la couleur des effets emportés, des boutons à coudre et mobiles, des boucles de pantalon, des aiguilles assorties, surtout pas trop fines (prendre quelques grosses aiguilles triangulaires, petits carrelets des peaussiers et cordonniers, afin de pouvoir au besoin réparer du cuir), une alène du genre de celles de l'Armée est utile, une paire de ciseaux, un dé à coudre. Il faudra bien prendre soin d'emballer les aiguilles en les piquant dans un petit morceau de flanelle graissée ou mieux paraffinée.

Un couteau de poche comprenant une forte lame, un canif grattoir et taille-crayons, un tire-bouchon, éventuellement un tournevis et un poinçon.

Des lunettes noires ou mieux jaunes foncées pour protéger les yeux du soleil.

Du papier à lettres et des enveloppes qui ne seront pas gommées afin d'éviter que l'humidité tropicale ne les rende inutilisables, des plumes, porte-plume, crayons, encre en poudre ou en comprimés dans une boîte bien fermée. Un portefeuille ou une boîte close contenant vos papiers et photos de famille.

Une douzaine de savons de toilette ou une barre de bon savon blanc de Marseille, six brosses à dents.

Une dame se constituera un trousseau analogue à celui du sédentaire en ne prenant que des vêtements d'été de France et un tailleur en drap pour la saison fraîche.

En Indochine il est plus avantageux de faire faire les vêtements coloniaux à la colonie par les tailleurs indigènes.

Linge de maison.

Trois paires de grands draps (les lits sont toujours très larges, il faut pouvoir se remuer à son aise pendant les insomnies de la période chaude).

Une couverture de laine, trois taies d'oreillers; un débutant achètera sa moustiquaire à la colonie, car il est peu aisé de trouver dans la Métropole des moustiquaires convenables en dehors de celles vendues avec les petits lits de campement.

Deux nappes, une douzaine de serviettes de table. Une douzaine de torchons (on utilisera aussi à cet usage tous les chiffons possibles, même les vieux sacs à farine d'Amérique, car les domestiques indigènes gâchent beaucoup).

Batterie de cuisine.

On peut réduire ce matériel à sa plus simple expression; en route, où une marmite généralement en fer battu et une poêle à frire en tôle permettant de répondre aux besoins indispensables. On peut aussi prendre une de ces marmites en aluminium contenant un matériel de popote très complet; les sybarites peuvent encore le compléter par un de ces paniers-buffets renfermant un service de table très convenable.

En station, on peut prévoir, en plus de la marmite et de la poêle, une série de casseroles en aluminium très fort ou en bon fer battu, ne pas prendre de cuivre ni de fonte; les cuisiniers indigènes ne pouvant ou ne voulant pas s'en servir, sauf si dans le pays, l'indigène utilise déjà les récipients de fonte (chose n'existant que dans de rares colonies), un moulin à café et un filtre cafetière.

Quant à la vaisselle, qui demande un emballage parfait, il ne faut songer à emporter que les articles indispensables. Pour la table : quelques plats, des assiettes, un saladier et une soupière forment déjà un ensemble permettant de répondre à tous les besoins. Pour la verrerie, les gobelets (étant d'un emballage bien plus facile que les verres à pied) sont de beaucoup préférables. Il sera bon de se munir de grands verres à eau pouvant résister à la glace.

Les couverts, selon le cas, seront de ruolz ou d'aluminium; y ajouter aussi quelques couverts de fer étamé pour la cuisine. Il y aura avantage à ne prendre que des couteaux inoxydables.

Pour la toilette, le mieux est de se munir d'une grande cuvette en fer émaillé ou en aluminium.

Pour l'éclairage, en dehors des centres pourvus de l'électricité, on usera de lampes à pétrole, ou de bougies mises dans des photophores (chandeliers à globe).

Constitution des bagages.

Tout ce matériel sera emballé dans de petites caisses solides de poids très faible, afin de faciliter la manipulation et les transports des colis, des malles, de la dimension des cantines militaires mais de préférence en tôle d'acier zinguée ou peinte, cadénassées et cordées, représentent le meilleur emballage, ainsi que les tonnelets étanches en fer.

On peut aussi, quand on connaît d'avance sa destination certaine, et que cet endroit est atteint directement par des moyens de transports à grand trafic (chemins de fer ou chaloupes à vapeur), mettre ce qui constitue le matériel de la maison dans des tonneaux dits « Pièce d'une ». C'est le système qu'utilisait autrefois les Troupes de la Marine pour envoyer les effets d'habillement, et rarement il arrivait des avaries.

Surtout ne prenez jamais ces énormes malles dites chapelières, encombrantes, peu maniables et pas solides, pas plus que les malles armoires.

La vue des bagages fixe les anciens sur le savoir de l'arrivant.

Literie et meubles.

Si on va loin à l'intérieur, il sera bon de se munir d'une bonne enveloppe de paille en toile ou coutil, ainsi que d'une toile pour traversin. On remplira sur place ces toiles avec du kapok, du coton, du crin végétal ou similaire, ou enfin avec de la paille préparée à la main. Le lit ainsi obtenu sera très suffisant et on évitera des

transports difficiles et onéreux de matelas que l'on ne pourra pas toujours protéger contre l'humidité.

Matériel de campement.

Pour les déplacements à l'intérieur, quand on sortira des grandes lignes de communications, il faudra posséder un peu de matériel de campement. Un lit pliant, d'un des nombreux modèles du commerce, pesant environ 9 à 10 kilos, sera choisi parmi les types comptant le moins grand nombre de pièces détachables, toujours sujettes à se perdre. Une moustiquaire pour ce lit, une couverture brune si la température l'exige, un siège pliant, au besoin une table pliante, reposant sur des pieds ou une base solide, une lanterne ou un photophore suffiront.

Dans le cas où une tente est nécessaire, le meilleur type est celui ayant la forme d'un prisme et recouvert d'une double toile, la chaleur est diminuée et la protection contre la pluie mieux assurée.

La nuit, au campement, on couchera tout habillé et chaussé avec des espadrilles à tiges ou toutes autres chaussures très légères. (Il est de toute nécessité de pouvoir se lever immédiatement et un Européen pieds nus est généralement incapable de marcher sur un terrain quelconque).

De même dans les endroits où on peut risquer une attaque, les vêtements de nuit doivent être de couleur très foncée afin que le porteur ralliant sa troupe et son convoi ne soit pas immédiatement reconnu par l'adversaire qui concentre ses efforts sur le cadre blanc.

Un phare d'automobile peut rendre de bons services dans ces cas, en écartant les animaux et en montrant que le service de sécurité veille, mais c'est un outil cher et délicat.

Au campement, une pelle carrée, ou mieux, une petite bêche, peut rendre des services, mais n'est pas indispensable.

Comment on s'arme.

Celui qui est destiné à tenir un emploi de bureau dans une ville n'a besoin d'aucune arme s'il n'est chasseur, la sécurité dans nos villes coloniales étant plus grande qu'en Europe. On ne risque que de petits larcins résultat du chapardage de la domesticité locale.

Néanmoins la personne voyageant pour conduire du numéraire ou des matières précieuses se munira d'un bon pistolet à répétition automatique qui par le nombre de balles susceptibles d'être tirées en quelques secondes et la rapidité avec laquelle le rechargement de l'arme peut s'opérer est bien certainement le meilleur moyen de défense qu'il lui soit possible d'avoir.

Pour la chasse du gibier moyen, choisissez un fusil solide sans aspérités, ayant un mécanisme robuste, simple et accessible pour en faciliter l'entretien et, le cas échéant, la réparation.

Le fusil devra pouvoir utiliser toutes les poudres de chasse, ce qui libérera son possesseur de tout souci en ce qui concerne les munitions, puisqu'il pourra utiliser sans risques toutes les cartouches normalement chargées, même de fabrication étrangère; c'est là un gros avantage pour le chasseur colonial.

Comme l'on a souvent l'occasion de tirer à balle, il est de toute nécessité de posséder un fusil dont l'un des canons soit rayé, afin de tirer le plus loin possible et avec le maximum de précision.

Il existe aujourd'hui des fusils de chasse dont le côté rayé permet à la fois le tir du plomb et le tir de précision à balle. Le tir du plomb dans ces canons rayés donne une gerbe large et régulièrement dispersée, très favorable pour les tirs à courte distance et pour les chasses sous bois.

Les calibres à préférer sont le calibre 16 et le calibre 12, parce qu'ils sont les meilleurs pour la chasse courante et ceux pour lesquels il est le plus facile de trouver des munitions.

On trouve en effet dans toutes les grandes maisons de commerce des colonies des douilles des calibres 16 et 12 percussion centrale, de la poudre et du plomb; on se servira chez elles pour éviter l'ennui de faire voyager des munitions, cependant il est bon d'apporter de France une ou deux douzaines de balles spéciales pour canons choqués, ces projectiles plus précis que la balle ronde ordinaire, pouvant ne pas se trouver aisément.

On use, selon le gibier du pays, des plombs des numéros suivants : 000 ou 00, 0, 4, 6, 10; les oiseaux migrateurs, oies sauvages en particulier, doivent être tirés à grande distance, et la cuirasse des plumes n'est pas toujours facile à traverser pour du plomb petit ou moyen. Quant aux mammifères, ils ne sont pas toujours à peau dure, en particulier le tigre; tous les anciens Tonkinois se souviennent de plusieurs tigres tués avec du 4 et même du 6 par des chasseurs surpris. Une précaution utile, en chasse, est d'avoir toujours prêtes dans une poche spéciale deux cartouches à balles ou à chevrotines.

Pour ceux qui rêvent de chasser spécialement la grosse bête, des fusils rayés à grande puissance, dénommés « Express », et utilisant des munitions à balles blindées et demi-blindées, sont indispensables.

L'arsenal sera utilement complété par une boîte contenant les outils et produits nécessaires à l'entretien des armes.

Des étuis en cuir souple serviront à ranger les armes entre deux chasses.

Une bonne jumelle aide bien le chasseur, en permettant de reconnaître au loin les gros animaux, si le pays n'est pas entièrement couvert.

Le Tarif-Album de la Manufacture française d'Armes et Cycles de Saint-Etienne (Loire), est le livre de chevet de tous les Coloniaux (700 pages, 2 francs, franco).

Instruments d'orientation.

Il existe des cartes de reconnaissance à peu près dans toutes les colonies, sauf l'A. E. F. L'Indochine possède même les cartes définitives des deltas du Tonkin et de l'Annam; celle de Cochinchine est en cours d'exécution. Une grande partie de la Haute Région du Tonkin est aussi cartographiée. Il sera donc assez rare d'être complètement dépourvu de cartes.

Si on possède une carte, une simple boussole, forme montre, ou même breloque, peut suffire pour s'orienter et marcher dans la direction voulue.

Dans le cas où vous ne possédez aucune carte et voulez lever votre itinéraire, les procédés de topographie rapide enseignés dans les écoles militaires, sont à suivre. La boussole Peigné permet de lever correctement l'itinéraire parcouru, son emploi est facile et un opérateur un peu habile fait rapidement une carte de reconnaissance suffisante pour une demande de concession.

Un travail à la planchette déclinée et à l'alidade permet de faire une étude pratique pour les travaux qu'un broussard peut avoir à conduire.

Hygiène et alimentation.

Aux colonies, plus que partout ailleurs, une bonne hygiène s'impose.

Il faut éviter les trop grandes fatigues, et aussi l'inaction. La vie doit être aussi régulière que possible.

L'alimentation saine, variée et fraîche; on évitera la consommation exagérée des conserves en boîtes. La viande fraîche fera souvent défaut; si on a quelque doute sur sa valeur il sera bon de ne la consommer que bien cuite, afin d'éviter le ténia. A défaut de viande de boucherie on emploiera largement la volaille, le poisson et le gibier frais.

Les légumes secs céderont souvent la place aux légumes verts de l'espèce de ceux de France ou du pays. Quantités de plantes des pays tempérés ou tropicaux peuvent constituer un potage fort utile.

On évitera l'abus des boissons alcooliques. Le vin à raison de cinquante centilitres par jour, ou au plus une bouteille de soixante-dix centilitres, est salulaire s'il est de bonne qualité.

On fera des provisions en se basant sur le temps qui s'écoulera entre deux ravitaillements. Il sera bon, selon l'éloignement, d'avoir une réserve de vivres pour parer au cas où une caisse n'arriverait pas.

Il faut compter pour de grosses rations cent grammes de légumes secs par tête, dix grammes de café grillé pour une tasse, cinq cent soixante grammes de farine permettent de faire sept cents grammes de pain.

Ne pas oublier sel (au besoin pour salaison), poivre, vinaigre, huile.

Pendant les heures chaudes on évitera de séjourner au soleil sans nécessité. En saison fraîche on mettra une couverture sur son lit pour éviter les refroidissements si préjudiciables au ventre. On évitera de boire entre les repas.

La question de l'eau est d'une grande importance.

Dans une ville elle est réglée plus ou moins bien, mais presque toujours le moins mal possible, même quelquefois très bien.

En brousse, il faudra faire une grande attention. Quand un puits sera le seul moyen d'alimentation, il faudra veiller à son bon entretien et à sa propreté. Si un cours d'eau passe à proximité, plus important il sera, meilleure sera son eau, car les eaux de surface d'un cours d'eau subissent l'action du soleil et arrivent à une stérilisation très appréciable.

Le passage suivant, extrait de la brochure « Les Eaux souterraines et de surface dans les Etablissements français de l'Inde » par M. C. Lavesvre, ingénieur chef du Service des Travaux publics des Etablissements français de l'Inde, va le démontrer :

« Les bactériologistes anglo-indiens dans leurs études, notamment celles du Major Clesmesha, ont montré que les caractères de potabilité de l'eau dans les pays chauds doivent reposer sur des principes nouveaux. Le Major Clesmesha, et à sa suite les bactériologistes de l'Inde, ont classé les bactéries en trois catégories :

« 1° Les bactéries très sensibles à l'action solaire ;

« 2° Les bactéries de sensibilité moyenne ;

« 3° Les bactéries insensibles.

« Les bactéries de la première catégorie sont détruits en quelques heures par l'action directe des rayons solaires.

« Il est remarquable que dans cette première catégorie se trouvent compris les bacilles pathogènes et notamment la série des colis.

« Les bactéries de la deuxième catégorie ne disparaissent
« qu'après une exposition assez longue; on trouve parmi eux quel-
« ques bacilles suspects.

« Quant à ceux de la troisième catégorie, il résistent longtemps
« à cette purification naturelle, mais ils sont inoffensifs.

« On comprend tout le parti que l'on peut tirer de semblables
« constatations.

« Si une eau ne contient que des bacilles de la troisième caté-
« gorie, c'est qu'elle n'a été souillée par aucune pollution récente et
« quelle que soit la quantité de bactéries dénombrée par centimètre
« cube, elle sera absolument potable si elle ne contient pas de bac-
« téries d'origine intestinale.

« Si cette eau contient des bacilles de la deuxième et de la troi-
« sième catégories, il y aura eu pollution d'origine intestinale, mais
« aussi purification suffisante pour lui enlever tout caractère dangereux.

« Les eaux contenant des bacilles de la première catégorie doi-
« vent être proscrites de l'alimentation. Leur pollution est récente.
« Il n'y a pas eu de purification, par conséquent, aucune garantie,
« qu'elles ne contiendront pas un jour des bacilles pathogènes d'ori-
« gine intestinale, bacilles d'Eberth, coli-bacille ainsi que des
« vibrions de choléra.

« Bien entendu, ces principes n'ont rien d'absolu et pour classer
« définitivement une eau, il convient de l'étudier longtemps et d'être
« certain qu'elle ne contient jamais des micro-organes de la première
« catégorie ni des bacilles de la deuxième catégorie d'origine intes-
« tinale. »

Toutes les eaux ainsi obtenues devront subir une filtration rigou-
reuse, si possible « mécanique » pour enlever tout ce qui peut s'y
trouver comme les petits crustacés qui donnent naissance au ver de
Guinée; et « chimique » pour la stériliser.

La filtration mécanique peut se réaliser par un filtre à sable, ou
même par le passage au travers d'un tissu serré.

La filtration chimique la plus efficace est la javellisation à raison
d'une goutte d'eau de javel par litre d'eau. Mais comme il sera pres-
que toujours impossible de se procurer ce désinfectant il faudra utiliser
la stérilisation par les procédés Lapeyrère ou Gabriel Lambert ou
Laurent à base de permanganate de potasse.

La poudre Lapeyrère contient :

Permanganate de potasse	3 gr.
Alun de soude pulvérisé	10 gr.
Carbonate de soude	9 gr.
Chaux de marbre	3 gr.

Cette poudre doucement versée dans l'eau (ne pas employer un récipient zingué) doit teinter l'eau en rouge. Au bout d'un quart d'heure filtrer sur de la ouate de tourbe pour obtenir de l'eau potable.

Un système de filtres en étain très pratique, et peu volumineux basé sur ces principes se trouve dans le commerce.

A défaut de toute filtration sérieuse il faudra employer le procédé le plus radical qui est l'ébullition pendant vingt minutes. Il faudra bien se garder de verser le liquide dans un autre récipient, on courrait le risque de contaminer l'eau qui vient d'être stérilisée.

Les débutants ont tout avantage s'ils ne sont dans un centre où ils peuvent prendre pension dans un hôtel, à se faire admettre dans une popote formée par quelques camarades. Il ne vivront seuls que s'ils ne peuvent faire autrement et sont isolés.

Comment on se loge.

Dans les villes et dans les postes définitifs, des constructions commodes et pratiques existent; les chambres doivent être aussi aérées que possible, la lumière doit pouvoir pénétrer largement partout; cependant on doit pouvoir se protéger complètement contre le soleil, au moyen de persiennes ou de stores.

Dans la brousse les postes provisoires ou nouveaux ne comprennent guère que des constructions de fortune ou des cases indigènes aménagées pour des blancs. Ces habitations ne valent pas les premières, mais elles sont tout de même très habitables, on y est souvent plus au frais sous une bonne toiture en herbe sèche que sous la tôle ondulée chère aux T. P.

Le principal aménagement consiste à établir un béton ou un carrelage sur le sol; puis un plafond, laissant un matelas d'air suffisant entre lui et la toiture.

Comment on se renseigne.

Les principaux organes de renseignements concernant les colonies françaises sont les Agences générales ou économiques qualifiées chacune pour documenter sur les pays qu'elles représentent respectivement.

L'Agence générale des Colonies, 34, Galerie d'Orléans, Palais Royal, à Paris, renseigne sur les produits coloniaux en général. Elle possède un musée contenant des matières premières provenant des Colonies, permettant aux industriels et commerçants de pouvoir diriger plus facilement leurs recherches. Une bibliothèque contenant plus de 15.000 volumes pouvant être consultés sur place, de 10 heures

à midi et de 14 à 17 heures, tous les jours non fériés, sauf du 15 août au 15 septembre, époque de la fermeture annuelle.

Un service de renseignements répond à toutes questions ou oriente les demandeurs vers l'organe compétent. En particulier, il conseille les chercheurs d'emplois et fournit aux entreprises coloniales qui le désirent des listes de postulants pour toutes situations.

Un service des statistiques centralise toutes les statistiques douanières des colonies et peut fournir tous renseignements détaillés au commerce sur les débouchés coloniaux, tant à l'importation qu'à l'exportation.

Un service administratif et un service technique logés 57, boulevard des Invalides, passent les marchés concernant les fournitures demandées par les colonies, ils en surveillent l'exécution, assurent la réception des marchandises et des dirigent vers les ports d'embarquement.

Le montant des commandes annuelles passant par ces services est de 300 millions.

Dans chacun des ports de commerce du Havre, de Nantes, Saint-Nazaire, Bordeaux et Marseille, un *service colonial* dépendant de l'Agence Générale des Colonies assure l'embarquement, le débarquement du personnel colonial et l'administre pendant son séjour en France. Les marchandises, matériels et colis de tous genres sont expédiés ou reçus par les soins du même service.

L'Agence comptable de timbres-poste coloniaux, 80, rue du faubourg Saint-Denis, à Paris, prépare les émissions de timbres, les expédie aux colonies et est chargée de la vente au public pour la France.

Les *agences économiques* qui sont la représentation directe des gouvernements généraux dont elles dépendent peuvent guider toute personne étudiant une question pouvant contribuer au développement de ces colonies; elles ont leurs bureaux aux adresses ci-dessous :

Agence Economique de l'Indochine, 20, rue la Boétie.

Agence Economique de Madagascar, 40, rue du Général-Foy.

Agence Economique de l'A. O. F., 159, boulevard Haussmann.

Agence Economique de l'A. E. F., 217, rue Saint-Honoré.

Agence Economique des Territoires Africains sous mandat (représentation du Cameroun et du Togo), 27, boulevard des Italiens.

Les possessions françaises du tour de la Méditerranée qui ne rentrent pas dans le cadre de cet ouvrage sont représentées à Paris par :

L'Office de l'Algérie, 10, rue des Pyramides.

L'Office de la Tunisie, 17, Galerie d'Orléans, Palais Royal.

L'Office du Maroc, 21, rue des Pyramides.

La Délégation de Syrie, 156, rue de l'Université.

Chambres de Commerce coloniales.

- Sénégal. — Dakar, Saint-Louis, Rufisque, Ziguinchor, Kaolack.
Soudan Français. — Bamako, Kayes.
Guinée Française. — Conakry.
Côte d'Ivoire. — Grand-Bassam.
Dahomey. — Porto-Novo.
Cameroun. — Douala.
Madagascar et dépendances. — Tananarive, Tamatave, Diégo-Suarez, Majunga, Nossi-Bé, Morondava, Tuléar, Fort-Dauphin, Farafangana, Mannanjary, Vohémar, Fianarantsoa, Moremanga, Ambositra, Dzaoudzi (Comores).
Cochinchine. — Saïgon.
Tonkin. — Hanoï, Haïphong.
Annam. — Tourane.
Cambodge. — Pnom-Penh.
Côte Française des Somalis. — Djibouti.
Ile de la Réunion. — Saint-Denis.
Etablissements Français dans l'Inde. — Pondichéry.
Iles Saint-Pierre-et-Miquelon. — Saint-Pierre.
Martinique. — Fort-de-France.
Guadeloupe. — Basse-Terre, Pointe-à-Pitre.
Guyane Française. — Cayenne.
Nouvelle-Calédonie. — Nouméa.
Etablissements Français de l'Océanie. — Papeete.

LISTE DE JOURNAUX ET PERIODIQUES COLONIAUX PARAISANT A PARIS ET EN PROVINCE

JOURNAUX

Le Chasseur Français, renseigne sur tout. Lire sa rubrique « Colonisation ». Abonnement : 10 francs par an, Saint-Etienne.

Le Sud-Ouest Economique, 6, place Saint-Christoly, Bordeaux. Publie une série remarquable de numéros spéciaux sur toutes les Colonies françaises.

Le Midi Colonial, 42, rue Hallé, Paris, hebdomadaire.

L'Essor Colonial et Maritime (belge), publie une rubrique sur les Colonies françaises. Bureau à Paris : Institut Colonial français, 4, rue Volney.

- Les Annales Coloniales*, 34, rue du Mont-Thabor, quotidien.
Le Courrier Colonial, 96, rue de Rivoli, bihebdomadaire.
La Dépêche Coloniale et Maritime, 19, rue Saint-Georges, quotidien.
L'Economiste Colonial (financ., commerc., minier), 96, rue de Rivoli, hebdomadaire.
La Presse Coloniale, 2, rue des Halles, quotidien.
L'Effort Colonial, 251, faubourg Saint-Honoré, hebdomadaire.
La Parole Coloniale, 20, rue Geoffroy-Lasnier, Paris, hebdomadaire.

BULLETINS ET REVUES PERIODIQUES

- Actes et comptes rendus de l'Association « Colonies-Sciences »*, 44, rue Blanche, mensuel.
L'Afrique Française, 21, rue Cassette, mensuel.
L'Asie Française, 21, rue Cassette, mensuel.
L'Agronomie Coloniale, 11, rue Victor-Cousin, mensuel.
Bulletin de l'Agence Générale des Colonies, 34, Galerie d'Orléans, Palais-Royal, mensuel.
Bulletin de l'Agence Economique de l'Afrique Occidentale Française, 159, boulevard Haussmann.
Bulletin du Comité d'Etudes Historiques et Scientifiques de l'Afrique Occidentale Française, 11, rue Victor-Cousin.
Bulletin Mensuel d'Informations de l'Agence Economique des Territoires Africains sous mandat, 27, boulevard des Italiens.
Bulletin des Renseignements Coloniaux, mensuel, 42, rue Hallé.
Bulletin de la Société Française des Ingénieurs Coloniaux, Bourse du Commerce, rue de Viarmes.
Bulletin de la Société de Géographie Commerciale de Paris, 8, rue de Tournon.
Bulletin de la Société Nationale d'Acclimatation de France, 198, boulevard Saint-Germain.
Bulletin de la Société de Pathologie Exotique et de sa Filiale de l'Ouest Africain (Institut Pasteur), 10 fois par an.
Bulletin de l'Union des Chambres de Commerce Françaises à l'Etranger, aux Colonies et Pays de Protectorat, 4, rue Edouard-VII.
La Gazette Coloniale (économique et financière), 67, rue de Richelieu.
La Géographie (*Bulletin de la Société de Géographie de Paris*), 120, boulevard Saint-Germain.
Informations de l'Agence Economique de Madagascar, 40, rue du Général-Foy, mensuel.

Bulletin Officiel de la Fédération Nationale des Anciens Coloniaux, 4, rue Volney, mensuel.

Journal Officiel de la Fédération Nationale des Associations de Fonctionnaires et Agents Coloniaux, 2, rue des Halles.

Mer et Colonies (Bulletin de la Ligue Maritime et Coloniale), 30, boulevard des Capucines, mensuel.

Le Monde Colonial Illustré, 11 bis, rue Keppler, mensuel.

L'Outillage Colonial, 17, rue d'Anjou, trimestriel.

Recueil de Législation de Doctrine et de Jurisprudence Coloniales, 27, place Dauphine.

Recueil Général de Jurisprudence, de Doctrine et de Législation Coloniales, 33, rue de la Chaussée d'Antin, mensuel.

Revue de Botanique Appliquée et d'Agriculture Coloniale (publiée par le Laboratoire d'Agronomie coloniale de l'Ecole des Hautes Etudes, dirigée par le professeur Aug. Chevalier), 57, rue Cuvier, mensuelle.

Revue d'Ethnographie et de Sociologie, 27, rue Bonaparte.

Revue de l'Histoire des Colonies Françaises, 28, rue Bonaparte, trimestrielle.

Revue Indigène, 16 bis, rue Mayet, mensuelle.

Revue de Médecine et d'Hygiène Tropicales, 23, rue de l'Ecole-de-Médecine, trimestrielle.

Revue du Monde Musulman, 28, rue Bonaparte.

Revue du Pacifique, 22, rue d'Anjou.

Revue des Questions Coloniales et Maritimes, 134, rue de la Pompe (paraît tous les deux mois).

Revue des Valeurs Coloniales, 142, rue Montmartre, hebdomad.

La Semaine Coloniale, 17, rue Duphot, hebdomadaire.

La Vie Technique Industrielle, Agricole et Coloniale, 18, rue Seguier, mensuelle.

Chronique bimensuelle de l'Institut Colonial Français, 4, rue Volney.

La Dépêche Coloniale Illustrée, 19, rue Saint-Georges.

L'Expansion Economique, 23, avenue de Messine.

L'Exportateur Français, 1, rue Taitbout.

La France de Demain (Revue du Comité Dupleix), 26, rue de Grammont.

Journal de la Marine Marchande, 190, boulevard Haussmann.

Moniteur Officiel du Commerce et de l'Industrie, 22, avenue Victor-Emmanuel-III.

DÉPARTEMENTS

Annales de l'Institut Colonial de Bordeaux, 16, place de la Bourse, Bordeaux.

Annales du Musée Colonial de Marseille, Prado, Marseille.

Bordeaux Colonial et Maritime, 91, rue Paulin, Bordeaux.

Publications de l'Institut Colonial de Marseille, Prado, Marseille:

Les Cahiers Coloniaux, hebdomadaire.

Bulletin des Céréales et Plantes à Fécule, mensuel.

Bulletin des Matières Grasses, mensuel.

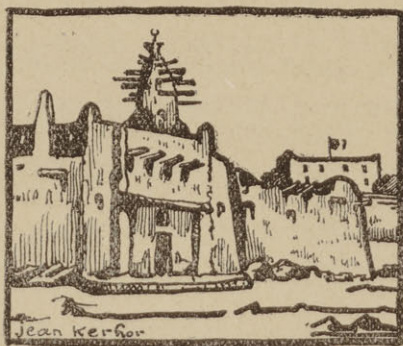
Bulletin des Caoutchoucs, mensuel.

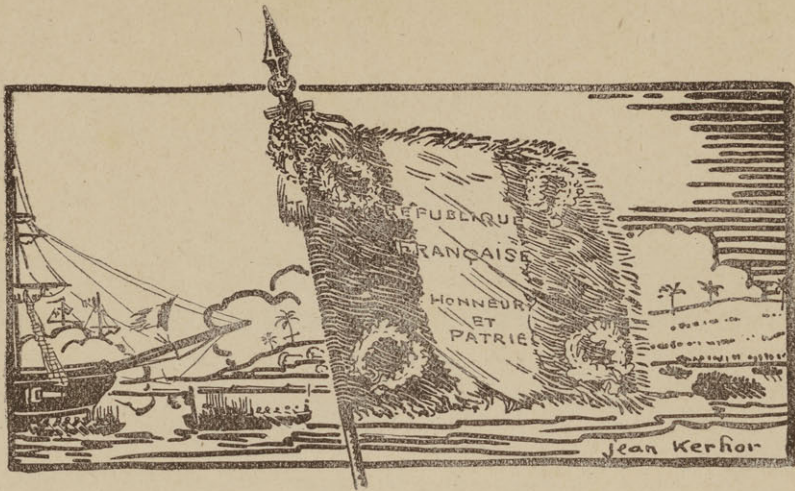
Lyon-Colonial, 8, rue Sainte-Catherine, Lyon, mensuel.

Bulletin de l'Institut Colonial et Agricole de Nancy.

Bulletin de la Société de Géographie et d'Etudes Commerciales de Marseille, 5, rue de Noailles, Marseille, trimestriel.

Le Midi Colonial et Maritime, 36, rue Consolat, Marseille.





L'Armée Coloniale

Dès 1622, Richelieu créait nos premières « Compagnies de la Mer ». Elles étaient alors au nombre de cent, et c'est d'elles que sont sorties, après d'inénarrables et multiples transformations, dissolutions et réorganisations, les « Troupes de la Marine ».

Organisées en date du 14 mai 1831, les troupes de la Marine sont devenues, en 1900, les troupes de l'armée coloniale, avec ses « Marsouins » (infanterie) et ses « Bigors » (artillerie).

Malgré les vicissitudes et les avatars subis, un même esprit — celui qui animait les anciens lors des campagnes d'Amérique et de l'Inde — règne toujours parmi les soldats coloniaux. La « tradition » a fait de l'armée coloniale le corps qui possède le plus bel historique de l'armée française, si riche cependant en faits glorieux.

Partout, où dans l'immensité des brousses lointaines, il a fallu planter le drapeau français, établir, étendre, consolider le domaine national d'outre-mer, Marsouins et Bigors étaient présents, ignorant leurs souffrances, ne comptant jamais leurs pertes, ne voyant qu'un seul objectif : *le but à atteindre*.

Et ils l'ont atteint partout, au prix de difficultés souvent inouïes.

Quand le sol national s'est trouvé menacé, toujours l'armée coloniale fut aux postes les plus périlleux.

En 1709, à Malplaquet, la baïonnette à douille rétablissait la situation, grâce à l'héroïsme du « Royal Marine ».

En 1794, quand le *Vengeur* sombra sous la mitraille anglaise, le capitaine d'infanterie de marine Soigner coule avec son détachement, qui a tiré jusqu'au bout.

En 1870, la division bleue s'illustra à Bazeilles, forçant l'admiration de l'adversaire. Malgré la perte de cette belle division, les dépôts furent encore en mesure de fournir douze bataillons de marche à l'armée active.

De 1914 à 1918, le rôle des troupes coloniales, blanches et indigènes, est encore dans toutes les mémoires. Toutes les têtes de colonnes d'assaut, à de rares exceptions, furent formées avec leurs éléments.

Depuis la fin des hostilités, l'armée coloniale n'est pas restée inactive.

Au Soudan, en Mauritanie, elle a réduit quelques tribus rebelles et refoulé les pirates du désert.

Au Maroc, dans le Riff, en Syrie, au Tonkin, contre les écu-meurs de toutes sortes, elle continue son rôle...

La colonisation elle-même est l'œuvre entière des Marsouins et Bigors.

Ces hommes sont de grands bâtisseurs, des perceurs de route, des constructeurs de voies ferrées, des organisateurs de marchés.

Ils ont établi le calme et la paix française dans des pays troublés depuis des siècles. Ils ont attiré à la France la masse des populations sauvages, préparant ainsi magnifiquement l'œuvre encore ingrate des administrateurs, qui travaillent au même but, selon la même tradition.

Et, souvent, il s'est produit ce fait caractéristique que les premiers de nos fonctionnaires coloniaux, qui organisèrent administrativement le pays, furent ceux-là mêmes qui, quelques mois auparavant, en faisaient la conquête comme soldats. Ils avaient troqué leurs galons contre des broderies.

De même, les premiers commerçants, les premiers planteurs, les premiers industriels d'une colonie furent presque toujours les militaires libérés. Aujourd'hui encore, ils forment la majorité des « civils » fixés aux colonies.

Quand une entreprise cherche un collaborateur européen, si elle le trouve dans un corps de troupe stationné sur place, elle préfère attendre sa mise en congé ou sa libération pour l'engager chez elle; elle évite ainsi des frais élevés pour acclimater un débutant qui peut très bien ne pas se plaire à la colonie dès qu'il y est arrivé.

Aussi ne saurions-nous trop conseiller aux jeunes gens désireux d'aller aux colonies, pour s'y créer une situation intéressante, de passer d'abord par les troupes coloniales.

Ces dernières, d'ailleurs, offrent par elles-mêmes de très sérieux avantages.

Une bonne partie de leurs officiers se recrutent dans ses rangs et les sous-officiers rengagés servent à l'encadrement de troupes de couleur.

Les officiers ont accès au cadre des administrateurs coloniaux et des services civils de l'Indochine à peu près à tous les degrés de la hiérarchie, selon leur grade, leur âge, leur temps et les fonctions qu'ils ont remplies aux colonies. (Consulter dans chaque cas la Direction du Personnel au Ministère des Colonies, 27, rue Oudinot, à Paris.)

Les sous-officiers coloniaux ont accès facilement dans beaucoup de services locaux, où la préférence leur est donnée grâce à leur connaissance approfondie du pays, des indigènes, de leurs coutumes et de leur langue.

RECRUTEMENT DES TROUPES COLONIALES

Les bureaux spéciaux des régiments coloniaux et les bureaux de recrutement reçoivent les demandes d'engagements et de rengagements au titre du service général des troupes coloniales.

A. — Engagements.

a) Durée : 3, 4, 5 ans sous réserve que l'engagement sera de durée telle que l'engagé puisse accomplir un séjour d'au moins deux ans à la colonie, à partir de l'âge de 20 ans.

b) Conditions nécessaires : 1° avoir 18 ans accomplis; 2° n'être ni marié, ni veuf avec enfants; 3° n'avoir encouru aucune des condamnations entraînant l'incorporation dans un bataillon d'infanterie légère d'Afrique; 4° jouir de ses droits civils; 5° être de bonne vie et mœurs.

c) Pièces à présenter : bulletin de naissance; certificat de bonne vie et mœurs; consentement des parents ou des tuteurs.

B. — Rengagements.

a) Durée : 3, 4, 5 ans, renouvelables jusqu'à 15 ans de services.

b) Conditions nécessaires : avoir moins de 33 ans.

c) Pièces à présenter : certificat de bonne conduite; certificat de bonne vie et mœurs; livret individuel ou fascicule de mobilisation.

Le bureau spécial de rengagement créé à la Caserne de Lourcine, 37, boulevard de Port-Royal, à Paris, donne tous renseignements nécessaires aux intéressés et leur facilite l'obtention des diverses pièces nécessaires à la constitution des dossiers, en outre dès que les

postulants ont été présentés à la visite du médecin ils sont, dans le cas où ils se trouveraient sans ressources, hébergés et nourris.

Les postulants peuvent se présenter à la Caserne de Lourcine tous les jours, dimanche et fêtes exceptés, de 7 h. 30 à 11 h. et de 13 h. à 17 h. 30 mais de préférence le matin avant 11 heures.

Avantages pécuniaires accordés aux engagés et rengagés des troupes coloniales.

Solde journalière et haute paye :

Solde journalière, liés au service, avant 1920	0 75	0 85	0 95
— — — après 1920	0 25	0 35	0 45
Haute paye après la durée légale.....	1 »	1 »	1 60
— cinq ans	2 30	2 30	2 90
— dix ans	2 60	2 60	3 »

Une prime de 1.250 francs est allouée par année d'engagement souscrit au-dessus de 18 mois de service légal et jusqu'à la dixième année de service. Cette prime peut être payée le jour de l'arrivée au corps.

Solde mensuelle :

Solde mensuelle à Paris. — Sergent après 18 mois de service : 493,90; sergent après 5 ans : 671,50; sergent après 8 ans : 686,50; sergent après 10 ans : 716,50; sergent-major après 8 ans : 721; adjudant après 10 ans : 826,90; adjudant-chef après 10 ans : 850,90.

Les sous-officiers mariés reçoivent en sus des indemnités mensuelles environ 250 francs.

Une prime de 1.250 francs pour les caporaux et soldats et de 1.475 francs pour les sous-officiers par année de rengagement est allouée du lendemain de la durée légale du service et jusqu'à la 10^e année, cette prime peut être payée intégralement dès le contrat souscrit.

Aux colonies, les militaires des troupes coloniales perçoivent la solde de France avec des majorations allant des 5/10 aux 9/10. — En A. O. F. et en A. E. F. ils perçoivent une indemnité spéciale en sus et en Indochine ils sont payés en piastres.

Le taux de la retraite proportionnelle à 15 ans de services varie suivant les années de services et les campagnes entre les taux suivants :

Soldats de 2 ^e et de 1 ^{re} classe....	de 1.152 fr. à 1.920 fr.
Caporal	de 2.120 fr. à 2.660 fr.
Sergent	de 3.772 fr. à 5.775 fr.
Sergent-major	de 4.000 fr. à 6.163 fr.
Adjudant	de 4.000 fr. à 6.391 fr.
Adjudant-chef	de 4.000 fr. à 6.484 fr.

Outre ces divers avantages, les militaires des troupes coloniales qui se sont fait libérer à la colonie, où il leur est souvent possible de trouver des situations civiles avantageuses, ont la faculté d'être rapatriés aux frais de l'Etat, soit en fin de contrat, soit dans un délai de deux ans après la libération.

Les jeunes gens âgés de 18 ans peuvent aussi contracter un engagement de deux ans leur permettant de choisir la colonie où ils désirent servir (Indochine, Madagascar ou A. O. F.). Ils sont expédiés directement sur le dépôt des isolés coloniaux à Marseille et embarqués sur le premier navire se dirigeant sur la colonie où ils doivent servir.

S'ils se fixent à la colonie, ils peuvent y obtenir leur mise en congé six mois avant leur libération.

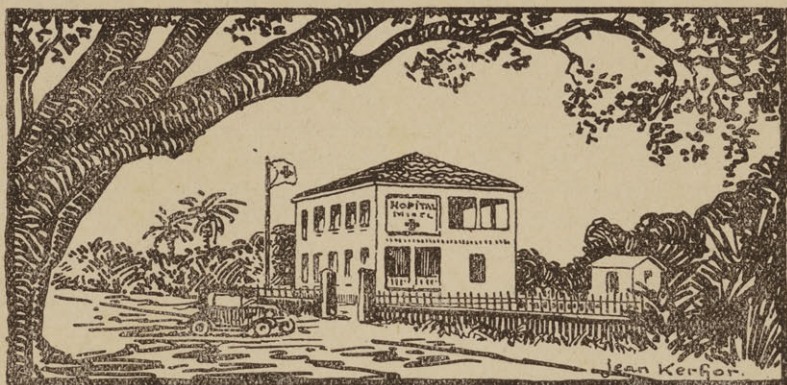
Dans les colonies dépourvues de troupes blanches, des sursis d'incorporation en temps de paix, qui équivalent en fait à des dispenses de service actif, peuvent être accordés aux jeunes gens recensés dans la colonie lors de la formation de leur classe et y résidant depuis l'âge de dix-huit ans; pour obtenir le bénéfice de la dispense de service actif; le séjour colonial doit se prolonger pendant dix ans, non compris bien entendu les congés normaux en France tous les deux ou trois ans.

Pour toutes les questions concernant le service militaire, on peut se renseigner : à la Direction des services militaires, au Ministère des Colonies, 27, rue Oudinot, à Paris; ou à la 8^e Direction (troupes coloniales), au Ministère de la Guerre, boulevard Saint-Germain, à Paris.

* * *

Pour le confort chez tous, les ETABLISSEMENTS WALLACH FRÈRES, 103 et 105, rue de Tocqueville, à Paris, fournissent tout l'outillage à main, les appareils électriques, de ventilation, d'aspiration, de levage, etc... Réclamez le gros catalogue.





Comment on se soigne aux Colonies

Les premiers et les meilleurs soins sont ceux qui maintiennent le moral.

Il est indéniable que les colonies tropicales sont riches d'affections et de maladies variées. Hier encore très peu connues, beaucoup mieux aujourd'hui — où l'on dispose d'une thérapeutique appropriée — on peut affirmer que les cas deviennent de moins en moins nombreux et surtout, généralement, de moins en moins graves.

La première condition pour ne pas être atteint est de ne pas y penser, de ne pas être obsédé par la crainte des maladies. Les sujets qui se trouvent dans ces dispositions d'esprit feront beaucoup mieux de ne pas quitter la Métropole, où ils pourront toujours prendre toutes les précautions voulues contre les épidémies qui sévissent assez régulièrement.

Les soins préventifs résideront surtout dans une bonne hygiène, un régime alimentaire sain, abondant, sans excès, et comprenant le plus possible d'aliments frais, particulièrement des végétaux ; peu de viande pendant la saison chaude, une quantité de boisson suffisante aux repas et sans excès amenant des lourdeurs d'estomac ou de l'embaras gastrique. Pas d'alcool. Eviter le soleil autant qu'il sera possible ; avoir toujours la tête couverte d'un bon casque (le casque rond à bord plat peut convenir pour un sédentaire, mais un broussard devra prendre un casque garantissant mieux, du genre du modèle militaire). Exposer le moins possible au soleil les autres parties du corps et en

particulier ne pas sortir le torse nu, la colonne vertébrale étant presque aussi sensible que la tête. Avoir toujours des vêtements larges, même un peu flottants; ce n'est pas beau, mais c'est bien commode.

On se préservera du paludisme en évitant les moustiques et on prendra régulièrement, chaque soir de préférence, en dînant, un comprimé de 0 gr. 25 de chlorhydrate de quinine. Il sera bon de commencer la quininisation préventive dès le jour du débarquement et de la continuer au moins jusqu'après l'installation définitive. Dans certaines régions, il faudra la continuer longuement, dans d'autres on ne la pratiquera qu'à certaines périodes de l'année. Quand on sera sur le point d'entreprendre un travail pénible, il sera utile de prendre de la quinine préventive.

Toute affection intestinale devra être immédiatement traitée. La constipation, par une purge ou un laxatif et surtout un régime alimentaire rafraîchissant. La diarrhée sera soignée de suite par la diète complète, seulement un litre de lait et autant de thé léger, une purge : sulfate de soude ou magnésie de 20 grammes et le repos absolu; si en deux ou trois jours l'état du malade ne s'est pas amélioré, il devra se rendre près d'un médecin.

Si des symptômes de pesanteurs de l'estomac ou manque d'appétit se font sentir, on commencera par prendre un purgatif salin (40 ou 45 grammes de sulfate de soude ou de magnésie). Cela peut permettre d'éviter une affection plus grave.

Tout colonial doit savoir faire un pansement, une injection hydrodermique dans la fesse, partie où l'on risque le moins d'accident, et pouvoir donner les premiers soins à un malade ou à un blessé. En particulier, en cas d'insolation, mettre à l'ombre le malade, le déshabiller, l'éventer, rafraîchir la tête par des lotions et attirer le sang aux pieds par des lavages chauds, des ventouses ou des sinapismes. Puis le transporter à l'hôpital le plus proche.

En cas de manque complet de médicaments et d'objets de pansement, on y remédiera en utilisant des moyens de fortune, inspirés des indications que le docteur Spire, médecin principal des troupes coloniales, décrivait dans une chronique médicale du journal *La Dépêche Coloniale*, intitulé *Le Système D* :

« Sans pansement, sans antiseptiques, on arrivait cependant à
« faire de la bonne besogne. L'eau bouillie, l'huile de palme ou
« d'arachides stérilisée par la chaleur, la poudre de charbon de bois,
« les feuilles de bananes ou de carludovica assouplies par la chaleur,
« le savon noir obtenu en saponifiant l'huile de palme par la cendre
« des écorces de banane, les bandes découpées dans les calicots de
« traite, remplaçaient les innombrables produits dont on dispose dans
« les hôpitaux de France. En utilisant les ressources de la flore locale,
« on arrivait à suppléer à l'absence des drogues dont étaient dépour-

« vues les pharmacies des postes. Tisanes de feuilles d'oranger, de
« citronnelle, de cassia africana, de fruits de tamarin, servaient de
« diurétique. Le simaruba sauvait les entéritiques. Les graines de
« courge, de papaye, les parasités de l'intestin. Une révulsion éner-
« gique s'obtenait par les sucres d'euphorbes, si abondants sur les
« bords du M'Bomou; et que de purgatifs empruntés simplement à la
« pharmacopée indigène! »

L'huile de foie de morue produit un très bon effet sur les plaies, particulièrement sur celles de grande surface, et les mouches et moustiques ne s'approchent pas d'une plaie ainsi enduite.

Les feuilles du melalènca viridiflora, appelé niaouli en Nouvelle-Calédonie, cay tram en Cochinchine et Annam du Sud, existant aussi à Madagascar, donnent par distillation aqueuse l'essence de niaouli, balsamique et antiseptique puissant, connu du public sous le nom de « Goménol ». Le rendement en essence est de un demi à un pour cent du poids des feuilles.

Cette essence, utilisée en solution dans l'eau bouillie à la dose de deux pour mille, donne une solution antiseptique énergique, amenant rapidement la cicatrisation des plaies. On peut aussi l'utiliser en gargarismes et pour le lavage des fosses nasales en temps de grippe.

Certains guides médicaux sont indispensables.

Parmi les plus récents on peut indiquer :

Conseils d'hygiène aux coloniaux en partance pour l'Indochine ;
prix 2 francs.

Conseils d'hygiène aux coloniaux partant pour la Côte d'Afrique ;
prix 1 fr. 50.

Ces petites notices, écrites par le docteur Spire, sont imprimées par la *Dépêche Coloniale*, 19, rue Saint-Georges, à Paris (9^e).

Elles contiennent d'excellents conseils médicaux et d'hygiène sociale, ainsi que la composition d'une petite pharmacie particulière.

Le *Guide de thérapeutique coloniale*, du coût de 10 francs (Éditeurs J.-B. Baillièrre et fils, 19, rue Hautefeuille, Paris (6^e), par les docteurs Spire et Léger, ex-Directeur de l'Institut Pasteur de Dakar, donne en 240 pages les indications les plus récentes et les plus précises sur les affections particulières aux colonies.

Notions d'hygiène et de médecine à l'usage des coloniaux, par Henri Maurice, missionnaire apostolique (des R.P. du Saint-Esprit), docteur ès-sciences; chargé de mission antipaludique par le Ministère de la Guerre. — Vigot frères, éditeurs, 23, rue de l'École-de-Médecine, Paris. Prix 10 francs. Est un des bons livres du genre.

Décorations, Croix, Médailles, Rubans, Insignes. DIETS, fabricant spécialiste, 26, rue Vivienne, Paris. Téléphone : Central 37-42.

Fournisseur de tous les Groupements d'Anciens Coloniaux et des Coloniaux en activité.

CONCLUSION

Les colonies offrent un champ immense à notre activité nationale ; elles ont pour l'avenir de grandes possibilités de mise en valeur immédiate. Les exploitations, quelles qu'elles soient, bien dirigées par des compétences techniques coloniales, disposant des capitaux nécessaires, ont toujours eu et auront toujours la plus grande chance de succès.

Hommes de toutes conditions sociales à la recherche d'une situation, souvenez-vous que pour réussir aux colonies il faut une triple sélection physique, morale et intellectuelle, car le vrai colonial doit pouvoir faire face à tout et n'être jamais pris au dépourvu, où que ce soit par le manque subit d'un collaborateur immédiat, ou d'un spécialiste quelconque. En tout temps, et malgré tout, la marche de l'affaire doit être assurée.

Ne partez pas aux colonies avant d'avoir accompli votre service militaire. L'homme trop jeune résistera beaucoup moins bien. N'y débutez pas non plus trop âgé ; votre résistance physique serait moindre et vous n'auriez plus la souplesse de caractère indispensable pour vous assimiler le pays et ses habitants. Pour cela, l'âge de quarante ans représente la limite maximum et il vaut mieux ne pas dépasser trente ou trente-cinq ans.

Aussitôt arrivé, apprenez la langue du pays, c'est le seul moyen de bien connaître l'indigène, d'arriver à comprendre son caractère et à corriger ses défauts.

Partez célibataire ; quand vous aurez accompli un premier séjour, vu, étudié la colonie et la vie que vous pourrez y mener, vous aurez tout le temps nécessaire pour vous décider à prendre femme ; vous saurez alors faciliter son acclimatement, et vous ne donnerez pas le spectacle de jeunes ignorants sombrant mutuellement dans une ridicule nostalgie.

Pour les femmes partant seules, femmes mariées ou non, il n'y a rien à tenter aux colonies; le seul rôle de la femme blanche en région tropicale est celui de l'épouse, quelquefois collaboratrice de son mari, ou titulaire d'un des très rares emplois féminins existants (institutrices, infirmières, etc.).

N'oubliez pas que l'on ne peut agir par soi-même qu'avec une connaissance approfondie du pays et de gros capitaux.

Souvenez-vous aussi que certains pays comme la Réunion, les Etablissements français de l'Inde, la Martinique et la Guadeloupe peuvent être considérés comme mis en valeur et ne vous laissent que de faibles possibilités. Tournez-vous vers les autres colonies; étudiez-les, vous trouverez celles qui vous conviendront car toutes offrent des ressources variées à la colonisation.

Dans ce très modeste ouvrage, écrit — répétons-le encore — sans aucune prétention littéraire, nous n'avons obéi qu'à un seul désir et obéi à une seule préoccupation : initier les Français de la Métropole aux choses d'outre-mer, en leur montrant, sans la moindre exagération, les dangers et les avantages de la vie coloniale.

Puissions-nous avoir réussi !

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Préface	11
Préambule	15
Ce que sont les Colonies Françaises	17
L'Afrique Occidentale Française	27
Les Territoires Africains sous mandat	55
Afrique Equatoriale Française	67
Madagascar et Dépendances	79
Indochine	95
Colonies de l'Océan Indien	117
Colonies d'Amérique	131
Colonies du Pacifique	147
Tahiti et Dépendances	155
Ce que l'on va faire aux Colonies	167
Les Emplois Administratifs	175
Comment on recrute le Personnel Européen des Colonies	179
Comment on obtient une concession	195
Comment on se rend aux Colonies	201
Comment on vit dans les Colonies	217
L'Armée Coloniale	233
Comment on se soigne aux Colonies	239
Conclusion	243

TABLE DES CARTES

	Pages
Planisphère	8-9
Afrique Occidentale Française	24-25
Afrique Equatoriale Française	66
Madagascar et Dépendances	78
Indochine	94
Colonies de l'Océan Indien	116
Colonies d'Amérique	130
Colonies du Pacifique	146

PARIS

IMPRIMERIE D'ÉDITIONS

9, rue Edouard-Jacques, 9

